



LIFE12 ENV/FR/000316



Expérimentation  
pour une gestion  
concertée et durable  
de la pêche à pied de loisir  
Life+ PêcheAPiedeLoisir

# Rapport de diagnostic du territoire du Bassin d'Arcachon

Date de rapportage 31/03/2017

Rapport final de diagnostic du territoire du Bassin d'Arcachon

Années 2014 – 2015 – 2016

**Expérimentation  
pour une gestion  
concertée et durable  
de la pêche à pied de loisir  
Life+ PêcheAPiedeLoisir**

Ce projet co-financé par l'Union européenne et porté par dix bénéficiaires de la métropole française vise à expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied récréative, basée sur une gouvernance locale et nationale.

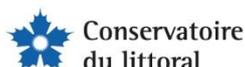
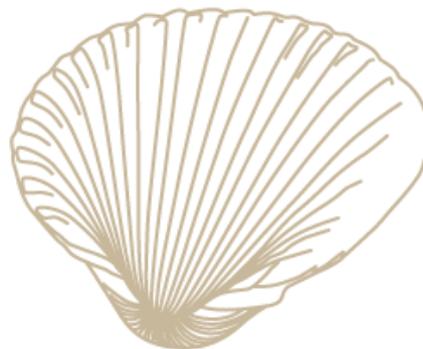
Sur onze territoires, de la côte d'Opale au littoral basque, sont menées des actions permettant une meilleure connaissance de la pêche à pied de loisir et de ses pratiquants, l'identification des impacts potentiels et la transmission des bonnes pratiques afin d'assurer la pérennité de l'activité.

Rédaction : Delphine Martins de Mourgues ; Pauline Blanchard ; Benjamin Beriou / Agence française pour la biodiversité/Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

**LIFE12ENV/FR/000316**

**31/03/2017**

Crédits photos et illustrations : B. Beriou, P. Blanchard, D. Martins, Y. Souche / Agence des aires marines protégées



Version provisoire

Version provisoire

## Table des matières

INTRODUCTION .....	9
CHAPITRE 1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU BASSIN D'ARCACHON.....	11
I. Description géographique générale.....	12
A. Le territoire du Bassin d'Arcachon .....	12
B. Périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon .....	13
C. Les différents types d'estrans.....	14
D. Les sites pilotes choisis pour mener l'étude du Life + Pêche à pied de loisir .....	15
II. La pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon.....	26
A. Les espèces pêchées et les pratiques locales .....	26
B. Législations applicables au Bassin d'Arcachon .....	35
C. La réglementation sanitaire.....	40
III. Spécificités et enjeux locaux.....	43
A. Les spécificités du Bassin d'Arcachon.....	43
B. Les enjeux sur le Bassin d'Arcachon .....	47
CHAPITRE 2. L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX ET LA GOUVERNANCE LOCALE.....	49
I. Les acteurs du territoire .....	50
A. Les services de l'Etat.....	50
B. Les collectivités territoriales et assimilés .....	50
C. Les gestionnaires de sites .....	51
D. Les offices de tourisme.....	51
E. Les représentants de professionnels.....	51
F. Les organismes de recherche .....	52
G. Les associations de pêcheurs plaisanciers.....	52
H. Les organismes d'éducation à l'environnement et guides de pêche .....	52
I. Les associations de défense de l'environnement.....	53
J. Les autres associations .....	53
II. Les instances de concertation .....	54
A. Le comité local de concertation .....	54
B. Les groupes de travail thématiques locaux.....	54
C. Les réunions bilatérales .....	55

III.	L'implication des acteurs autour de la pêche à pied de loisir .....	56
A.	La participation aux comités locaux de concertation.....	56
B.	Le maillage du territoire grâce aux structures relais.....	58
C.	Les bénévoles mobilisés lors des suivis participatifs.....	59
D.	Conclusion sur l'implication des acteurs .....	59
CHAPITRE 3. EVALUATION QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED : LES COMPTAGES .....		61
I.	Les comptages simples.....	62
A.	Comptage sur sites pilotes .....	62
B.	Réajustement des catégories de marées .....	66
C.	Estimation de la fréquentation sur site pilote.....	67
D.	Limites de la méthode et perspectives.....	70
II.	Les suivis de marées.....	72
A.	Méthode des suivis de marées.....	72
B.	Objectifs des suivis de marées .....	73
C.	Résultats des suivis de marées.....	73
D.	Limites de la méthode de suivis de marées et besoins en données.....	79
E.	Objectifs revus des suivis de marées et perspectives .....	80
III.	Les comptages collectifs.....	82
A.	La mobilisation de bénévoles .....	83
B.	Méthode employée pour les comptages collectifs .....	84
C.	Résultats des comptages collectifs.....	86
IV.	Conclusion sur la fréquentation par les pêcheurs à pied de loisir .....	97
CHAPITRE 4. EVALUATION QUALITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED : LES ENQUETES ..		98
I.	Méthode d'enquêtes.....	99
A.	Une méthode nationale appliquée au Bassin d'Arcachon .....	99
B.	Objectifs et calendrier .....	106
II.	Résultats d'enquêtes.....	110
A.	Accueil des enquêtes.....	110
B.	Profil des pêcheurs .....	111
C.	Préparation de la sortie de pêche .....	122
D.	Pratique de la pêche.....	126
III.	Estimation des prélèvements .....	133

A.	Objectifs et méthode.....	133
B.	Analyse et résultats .....	136
C.	Conclusion sur les prélèvements et perspectives .....	143
IV.	Caractérisation des pêcheurs à pied du Bassin d’Arcachon.....	144
CHAPITRE 5. DESCRIPTION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION .....		145
I.	Pourquoi et comment sensibiliser les pêcheurs à pied récréatifs ? .....	146
A.	Les objectifs de la sensibilisation.....	146
B.	Organisation de la sensibilisation sur le territoire .....	146
II.	Les outils et moyens de sensibilisation .....	148
A.	Les outils de sensibilisation .....	148
B.	Les moyens de sensibilisation .....	154
III.	Les chiffres de la sensibilisation .....	157
A.	Les pêcheurs sensibilisés durant le projet Life .....	157
B.	La diffusion de supports de sensibilisation .....	157
C.	La signalétique pêche à pied de loisir.....	159
IV.	Bilan de la sensibilisation sur le Bassin d’Arcachon .....	160
CHAPITRE 6. ESTIMATION DES EFFETS DES PRATIQUES ET DES PRELEVEMENT DE LA PECHE A PIED DE LOISIR SUR LES HABITATS ET LES GISEMENTS.....		161
I.	Effets de la pêche à pied de loisir sur les communautés benthiques d’habitats sableux 163	
A.	Protocole .....	163
B.	Résultats et perspectives.....	164
II.	Effets de la pêche à pied sur les herbiers de zostères naines.....	166
A.	Méthode .....	166
B.	Résultats et limite de l’étude.....	167
C.	Conclusion et perspectives .....	167
III.	Evaluation du stock de coques du Banc d’Arguin.....	169
A.	Protocole .....	169
B.	Résultats .....	170
C.	Conclusion et perspectives.....	176
CHAPITRE 7. EVOLUTIONS DES PRATIQUES DE PECHE A PIED.....		178
I.	Etude de l’évolution des pratiques et des connaissances des pêcheurs à pied de loisir 180	

A.	Méthode utilisée.....	180
B.	Evolution de la connaissance de la réglementation.....	182
C.	Evolution des pratiques de pêche à pied .....	189
D.	Evolution de la qualité des récoltes .....	194
E.	Conclusion sur l'évolution des pratiques et des comportements.....	199
II.	Etude de caractérisation de la pêche à pied de loisir passée et présente sur le Bassin d'Arcachon.....	201
A.	Méthode employée pour caractériser l'activité de pêche à pied passée et présente	201
B.	La spatialisation des pratiques : une approche rétrospective par les lieux de pêche	204
C.	La pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon : une pratique en déclin ou en évolution .....	209
D.	Conclusion .....	217
	CHAPITRE 8. CONCLUSION ET PROSPECTIVES.....	218
I.	Bilan et conclusions du projet sur le Bassin d'Arcachon.....	219
A.	La gouvernance : une gestion concertée de la pêche à pied .....	219
B.	La sensibilisation des pêcheurs à pied aux bonnes pratiques.....	219
C.	L'acquisition de connaissances sur la pêche à pied de loisir.....	220
II.	Quelles suites au projet Life sur le Bassin d'Arcachon ?.....	221
A.	Les 3 axes thématiques du plan d'action .....	221
B.	L'implication des acteurs dans la thématique pêche à pied de loisir .....	222
III.	Conclusion générale .....	223
	Bibliographie .....	224
	Table des figures et des tableaux.....	227
	ANNEXES.....	233
	Annexe 1 : Fiches de synthèse des sites pilotes .....	234
	Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des résultats de comptages collectifs.....	240

# INTRODUCTION

Version provisoire

La pêche à pied récréative est une activité de loisir pratiquée par près de 2 millions d'adeptes sur les côtes françaises. Ancrée dans l'histoire patrimoniale des territoires côtiers, cette activité a connu un renouveau avec l'apparition des congés payés. Suivant l'essor du tourisme balnéaire, elle séduit une grande diversité de publics.

Accessible à tous, la pêche à pied est une activité de plein air qui se pratique sur les estrans lorsque la mer se retire, dévoilant animaux et végétaux marins. Les pêcheurs à pied n'utilisent pas d'engins flottant ni d'aide à la respiration. Ils ramassent des poissons, crustacés, coquillages, vers ou végétaux. A l'inverse des activités de pêche à pied professionnelle, leur récolte est destinée à une consommation familiale et ne peut être vendue. Sur le Bassin d'Arcachon cette activité est ancestrale. Autrefois pratiquée pour assurer une source de revenu ou d'alimentation, elle est aujourd'hui un loisir régulier pour les résidents et les touristes.

Le Bassin d'Arcachon est un territoire d'importance nationale pour la pêche à pied. Pourtant, cette activité a fait l'objet de très peu d'études et de publications locales. Les spécificités du Bassin d'Arcachon, la pêche à pied atypique qui y est pratiquée et le manque de connaissances l'ont désigné comme l'un des onze territoires pilotes du programme Life Pêche à pied de loisir. Les objectifs sont multiples : acquérir des connaissances sur l'activité de pêche à pied de loisir dans le périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et contribuer au plan de gestion de cette aire marine protégée. Les travaux menés ont vocation à mesurer l'impact de l'activité sur les milieux et les espèces et faire évoluer les pratiques des pêcheurs. Le projet vise aussi à expérimenter la mise en place d'une gestion de l'activité basée sur une gouvernance locale.

Le Bassin d'Arcachon a ainsi été, durant trois années, le lieu d'un travail approfondi sur les activités de pêche à pied récréative. Les connaissances acquises et les résultats du projet sont explicités dans le présent document. Celui-ci présentera les spécificités du territoire, la pratique locale de la pêche à pied et les enjeux qui y sont liés. Il détaillera les résultats issus des différentes actions menées depuis ses débuts. Ainsi, il sera possible de caractériser la fréquentation, de dresser un profil de pêcheurs à pied, d'étudier l'impact des pratiques sur les habitats et les ressources et d'évaluer l'incidence de la sensibilisation. Enfin, les conclusions du projet permettront d'introduire les suites à donner pour encourager une activité de pêche à pied récréative durable sur le Bassin d'Arcachon.

# CHAPITRE 1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DU BASSIN D'ARCACHON

Version provisoire

## I. Description géographique générale

### A. Le territoire du Bassin d’Arcachon

Au creux du golfe de Gascogne, le Bassin d’Arcachon constitue une lagune<sup>1</sup> remarquable par ses paysages et son patrimoine naturel. Cette lagune à marée, l’une des rares d’Europe, est en perpétuel mouvement en raison d’un fort dynamisme.

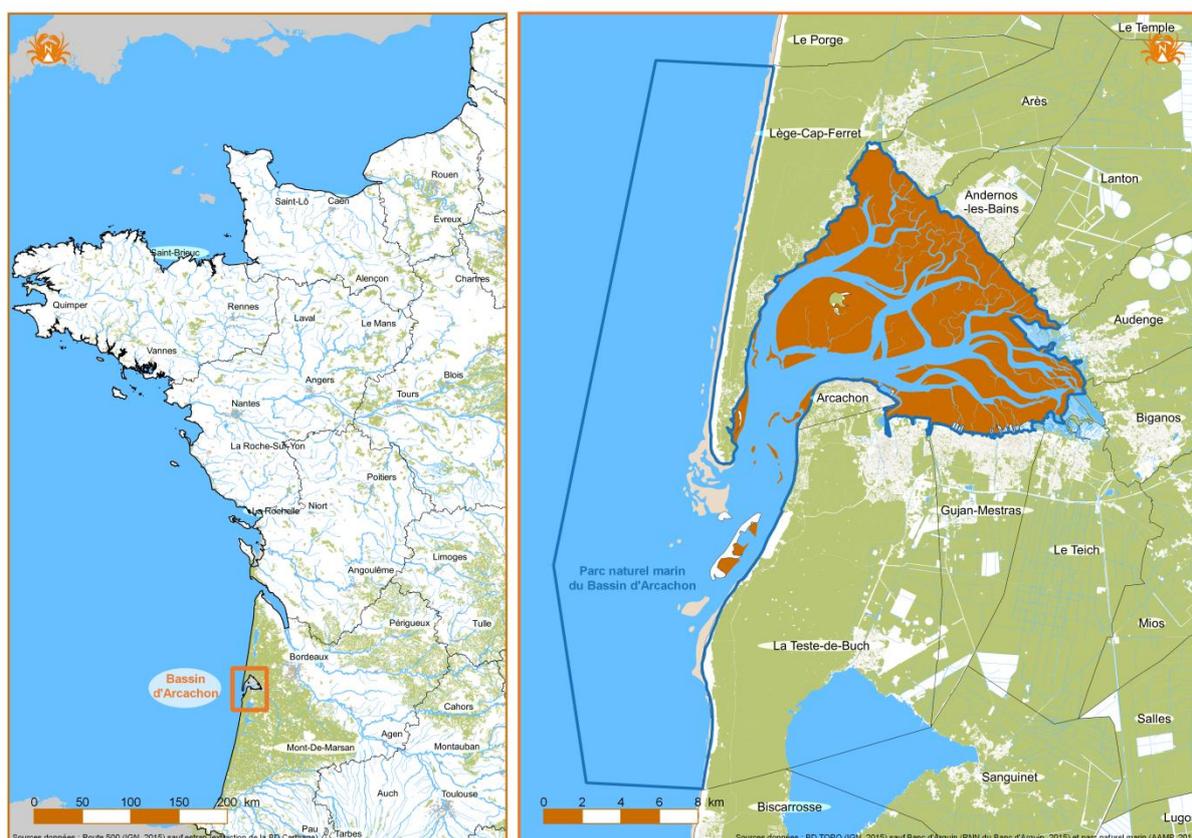


Figure 1 – Carte de localisation du Bassin d’Arcachon et du périmètre du Parc naturel marin

Les échanges avec l’océan, les cours d’eau douce et les déplacements de bancs de sables créent une mosaïque de paysages : delta de la Leyre, prés salés, vasières coquillères, chenaux, dunes battues, presqu’île du cap Ferret, îlots sableux dont le Banc d’Arguin à l’entrée du Bassin, vasières à zostères... Ces divers habitats assurent des fonctions écologiques essentielles : zones de reproduction, de nurserie, de reposoir, productions biologiques, drainage des eaux, piège à sédiments, recyclage de la matière...

Le Bassin d’Arcachon se situe dans le département de la Gironde et la région Nouvelle Aquitaine.

<sup>1</sup> Lagune : étendue d’eau marine retenue derrière un cordon littoral.

## B. Périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

En Gironde, sur la façade atlantique française, le projet s'inscrit dans le périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon - englobant le site Natura 2000 en mer Directive Habitats FR7200679 "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" et le site Directive Oiseaux FR 7212018 "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" – créé par décret ministériel du 5 juin 2014.

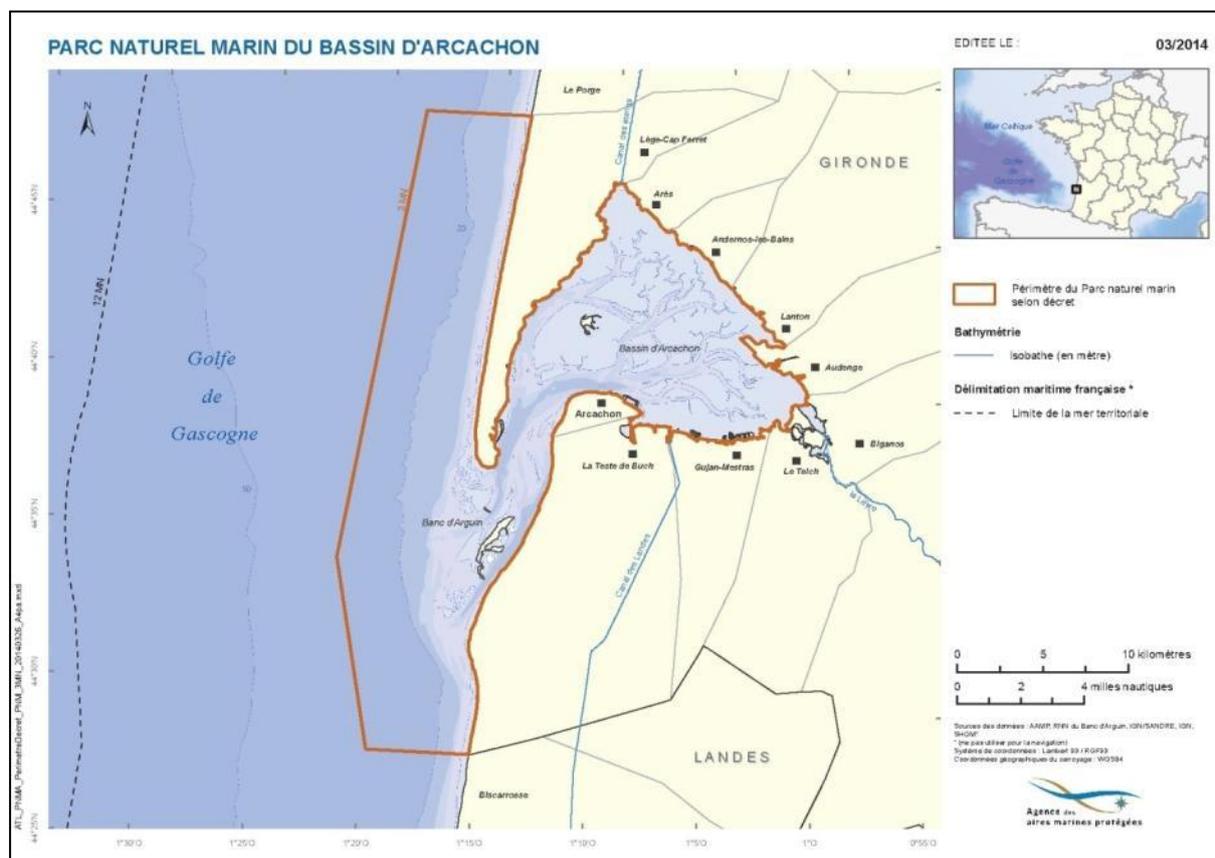


Figure 2 - Périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon couvre 435 km<sup>2</sup> d'espace marin avec 127 km de linéaires côtiers. Son périmètre permet de répondre au mieux aux enjeux naturels et humains, en prenant en compte l'ensemble des composantes physiques, biologiques, sociales et économiques.

Le périmètre du Parc est caractérisé par les limites suivantes : la totalité du Bassin est incluse dans le périmètre du Parc naturel marin. Côté littoral océanique, les limites correspondent aux frontières administratives entre les communes de Lège-Cap Ferret et Le Porge au nord, et entre les départements de la Gironde et des Landes au sud. Au large, vers l'ouest, le parc comprend l'ouvert du Bassin et va jusqu'aux trois milles nautiques.

Les limites du Parc naturel marin à l'intérieur du Bassin sont celles du domaine public maritime, à l'exception des Prés salés de la Teste-de-Buch qui en sont exclus.

## C. Les différents types d'estrans

A marée basse et par fort coefficient, deux tiers de la superficie du Bassin découvrent. Pour des marées hautes moyennes, seulement 3,3 % de la superficie de la lagune n'est pas recouverte d'eau.

La topographie est une caractéristique qui joue sur le temps d'exondation. La partie orientale de la lagune montre un relief très doux, de sable et de vase, creusé par un réseau de chenaux peu profonds de 2 à 8 mètres de profondeur. Le relief sous-marin de la partie occidentale est plus accentué. Les chenaux principaux conduisant à l'ouvert sont plus profonds, jusqu'à 20 mètres de profondeur, avec une petite fosse de 30 mètres, le Trou de Saint-Yves, devant Arcachon. Ces chenaux se creusent à travers un champ de dunes sous-marines.

Ainsi, l'estran<sup>2</sup> en fond de Bassin peut découvrir pendant 5 heures alors qu'à l'entrée du Bassin (Arcachon, Lège) la période de basse mer sera plus courte.

Le marnage varie de 1,10m pour une marée de faible amplitude, dite de morte eau, avec un coefficient théorique minimal de 20, à 4,95m pour une marée de forte amplitude, dite de vive eau, coefficient théorique maximal de 120.

A marée basse, la lagune perd les deux tiers de son volume d'eau, laissant apparaître une mosaïque d'habitats variés : prés salés, vasières (ou crassats<sup>3</sup>), récifs d'huîtres, herbiers de Zostère naine (*Zostera noltei*), plages, esteys<sup>4</sup> et chenaux.

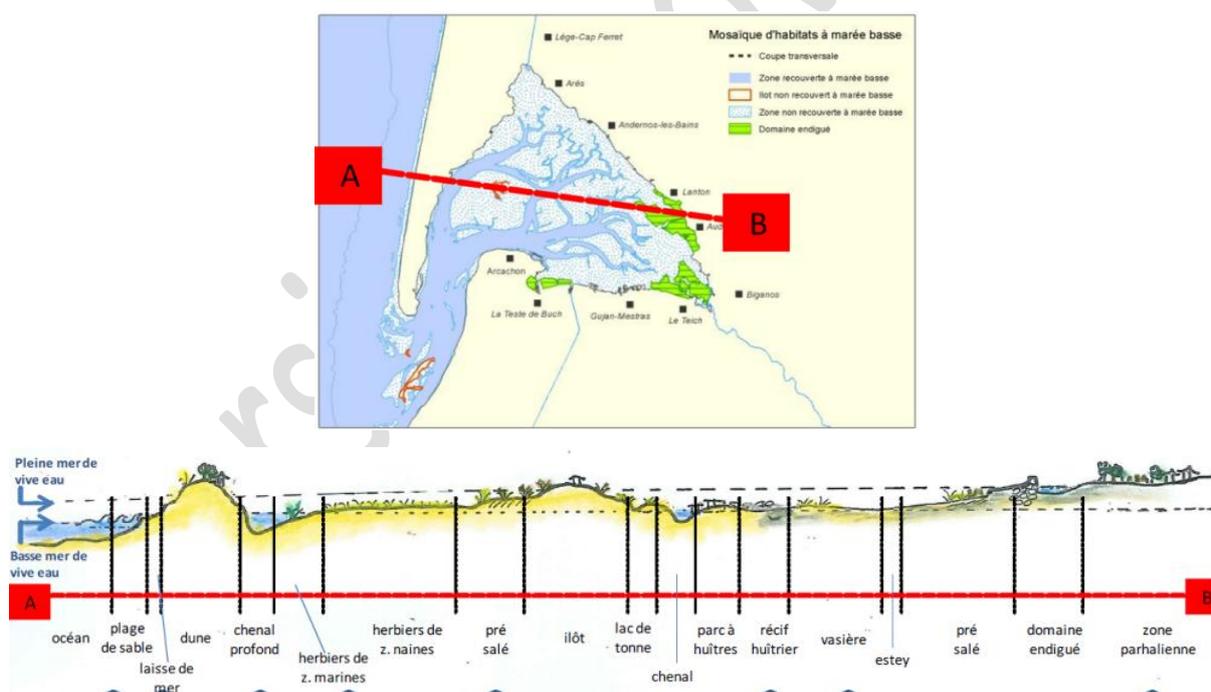


Figure 3 - L'estran à marée basse, une mosaïque d'habitats

<sup>2</sup> Estran (ou zone intertidale) : zone soumise à l'alternance des exondations et immersions. Celle-ci correspond à la partie du littoral située entre les limites extrêmes des plus hautes et des plus basses marées.

<sup>3</sup> Crassats : nom gascon donné aux territoires émergents qui découvrent à chaque marée. Les crassats ont des fonds de nature sablo-vaseuse à vaseuse et sont souvent recouverts par l'herbier de zostère naine (*Zostera noltei*). Sur ces zones sont installés les parcs à huîtres.

<sup>4</sup> Esteys : nom gascon donné aux petits chenaux s'écoulant dans des chenaux plus importants. Les esteys sont « des ruisseaux secondaires, de profondeur moindre, qui courent à la surface des crassats sans les séparer en de grands ensembles comme le font les chenaux » (Claude Labrid, 1969).

## D. Les sites pilotes choisis pour mener l'étude du Life + Pêche à pied de loisir

Le littoral océanique faisant l'objet d'une pêche à pied très marginale, l'étude se concentre sur les estrans de l'intra-bassin (de la pointe de la presqu'île du Cap Ferret à Arcachon, en passant par l'île aux Oiseaux) ainsi que sur les bancs de sable bordant les passes (Banc d'Arguin, plages du Pyla, banc de Bernet), ce qui représente environ 70 km de linéaire côtier partagé entre 10 communes et une lagune d'une surface de près de 174 km<sup>2</sup>.

Entre 2010 et 2012, les équipes des associations Vivarmor et IODDE ont parcouru les façades Manche, Atlantique et Méditerranée dans le but d'identifier les territoires à enjeux pour la pêche à pied de loisir et les acteurs souhaitant s'investir dans le projet et travailler en réseau.

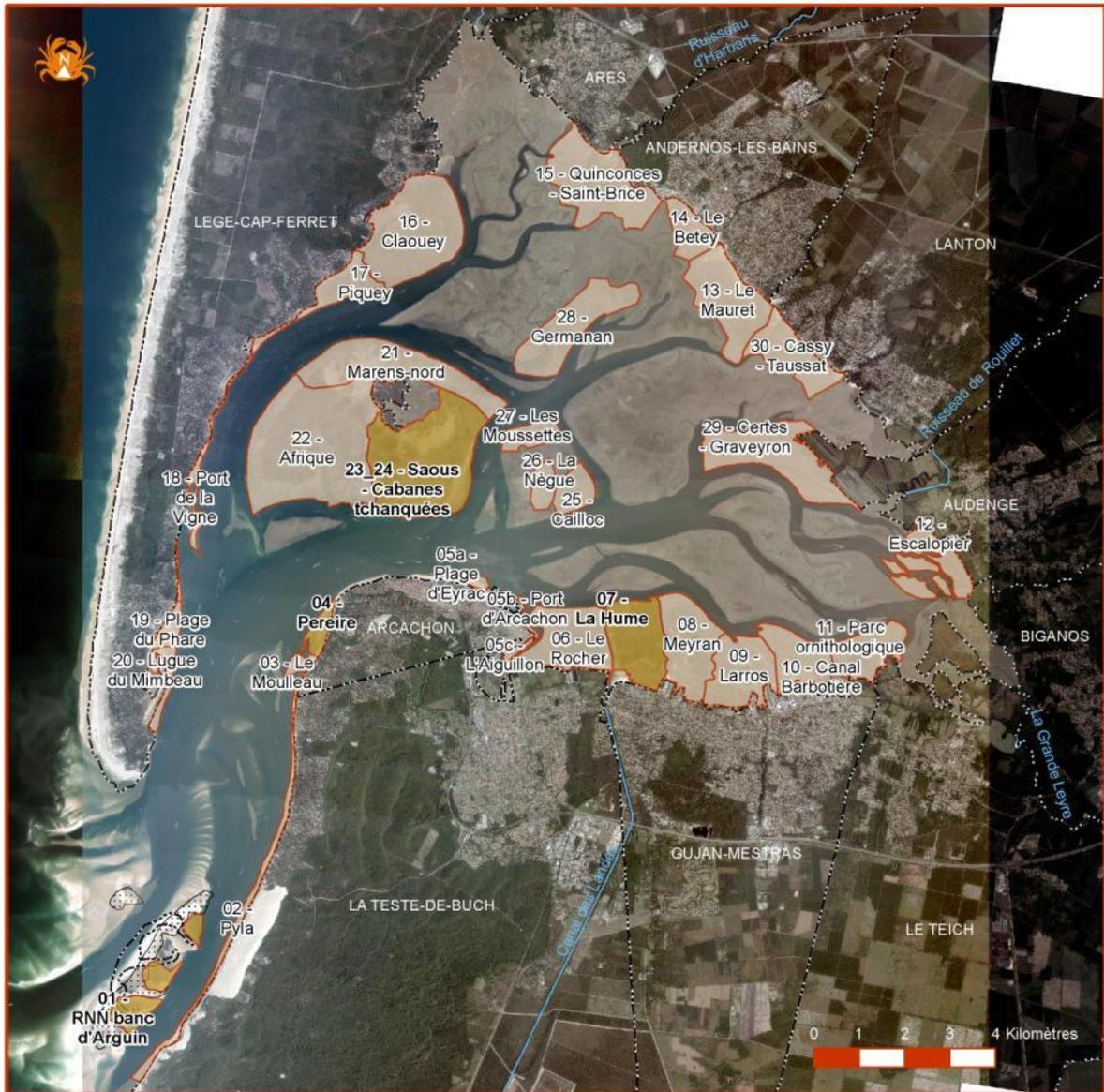
Le Bassin d'Arcachon a été identifié comme l'un de ces sites. La méconnaissance de la fréquentation, la gestion partagée de la ressource (avec l'enjeu fort de la pêche professionnelle de palourdes), les nombreux espaces protégés et la dimension du territoire ont été autant d'enjeux envisagés pour justifier de son intégration au projet Life + Pêche à pied de loisir.

La mission d'étude du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, alors référent du territoire auprès de Vivarmor et IODDE, avait préalablement identifié quatre sites témoins pour la pêche à pied de loisir et une trentaine de sites de pêche à pied récréative. Ce travail s'est fait lors de comptages nationaux de pêcheurs à pied avec l'aide d'associations et de gestionnaires de sites.

Cette carte a été la base de travail pour mener les actions du projet européen. Les quatre sites témoins préalablement identifiés ont été retenus pour la mise en place d'actions spécifiques (comptages simples, enquêtes, sensibilisation directe sur site, diagnostics écologiques) en raison d'une fréquentation plus importante des pêcheurs et d'un enjeu écologique.

Ces quatre sites pilotes sont :

- la Hume, sur la façade sud du Bassin,
- le Banc d'Arguin, à l'entrée de la lagune,
- l'île aux Oiseaux (secteurs Saous et cabanes tchanquées), îlot émergé en grande partie à marée haute au centre du Bassin,
- Pereire, plage au sud d'Arcachon.



Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

- Site pilote
- Site compté
- Autre estran
- Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)
- Limites de communes

Sources des données :  
 - Sites pêche à pied, estran : AAMP, 2016 (à partir de la BD Carthage)  
 - Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
 - Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
 - Principaux cours d'eau : BD Carthage  
 - Fond de carte : ortho littorale V2 (MEDDE, 2012)



ATL\_LPAP\_BARC\_etas\_20160222\_44po

Figure 4 - Sites de pêche à pied récréative

## 1) La Hume

Sur la commune de Gujan-Mestras, La Hume est connue pour être une plage très accessible, propice aux promenades et au farniente à marée basse et à la baignade familiale (faible dénivelé) ainsi qu'à la pratique du kitesurf à marée haute.

C'est aussi le lieu privilégié des pêcheurs de palourdes qui ne possèdent pas de bateau.

L'estran de 2,13 km<sup>2</sup> est constitué d'un haut de plage sableux, de prés salés puis d'un substrat sablo-vaseux à vaseux, recouvert en grande partie par l'herbier de *Zostère naine* (*Zostera noltii*). Le site est délimité par des chenaux à l'est, au nord et à l'ouest.

Le chenal d'accès au port de La Hume, limite ouest, fait partie du site d'étude, ainsi que les parcs à huîtres installés en fond de site, le long du chenal de Gujan et du chenal de La Hume. Des récifs huîtriers (huîtres sauvages) sont présents sur le site.

L'estran découvre jusqu'au chenal de Gujan à chaque marée, quel que soit le coefficient, offrant aux pêcheurs à pied une grande surface pour pratiquer leur loisir.

Les espèces pêchées principalement sont les palourdes et les coques (dans les vasières), les crabes verts (dans les esteys), les bigorneaux (en bordure de prés salés ou sur le sable et l'herbier), les vers (arénicoles et vers à tube en haut d'estran), les huîtres (à proximité des concessions ostréicoles et sur les récifs huîtriers) et les poissons plats (dans le chenal de La Hume).



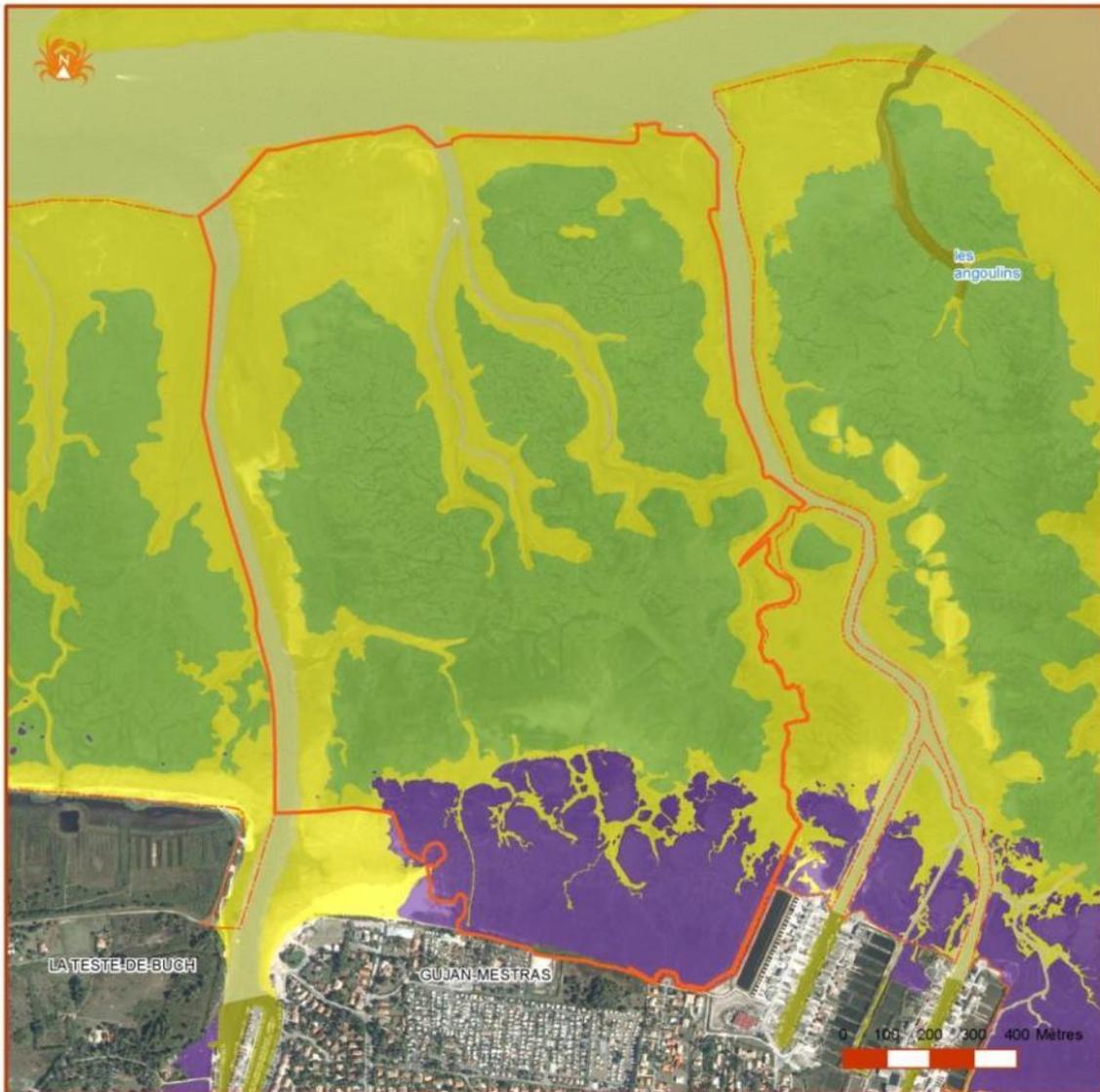
Figure 5 - Plage de La Hume en saison estivale



Figure 6 - Estran à marée basse : pêcheurs sur l'herbier de zostère naine

# SITE PILOTE DE LA HUME

## Limite de site et habitats naturels et semi-naturels



Système de coordonnées :  
 RGF 1993 Lambert 93

### Habitats naturels et semi-naturels (EUNIS)

- A2.24 - Estrans de sable vaseux dominés par des polychètes ou des bivalves
- A2.5 - Marais salés côtiers et roselières salines
- A2.61 - Herbiers de phanérogames marines sur sédiments intertidaux
- A5.22 - Sable subtidal soumis à des variations de salinité (estuaires)
- A5.24 - Sable vaseux infralittoral
- A5.33 - Vase sableuse infralittorale
- J2.53 - Dignes en milieu marin

- Site 7 : La Hume
- Autres sites

Sources des données :  
 - Sites pêche à pied : AAMP, 2016  
 - Habitats : Programme CARTHAM, contrat AAMP – CREOCEAN, EPOC, GEO Transfert, IMA, 2012 (selon données Université Bordeaux 1, IFREMER, GEO-Transfert, Conservatoire du littoral)  
 - Fonds de carte : ortholittorale V2 (MEDDE, 2012)

Figure 7 - Carte du site de La Hume et habitats

## 2) Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin

Le Banc d'Arguin est devenu Réserve Naturelle par décret n°86-53 du 9 janvier 1986 et est géré par la SEPANSO (Fédération de Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest). Il se situe sur le territoire de la commune de La Teste-de-Buch.



Figure 8 - Le Banc d'Arguin vu depuis la dune du Pilat

Située à l'entrée du Bassin d'Arcachon, la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin est en perpétuel mouvement, constituée d'îlots sableux émergés en permanence, d'une zone intertidale et d'une zone subtidale.

Les îlots sableux sont soumis aux dynamiques éoliennes et marines et sont perpétuellement remaniés par les vents et les courants marins. Leur superficie et leur altitude fluctuent d'une année sur l'autre (en 2014, environ 140 ha). Ces bancs de sable constituent les dunes et plages du Banc d'Arguin et sont fortement fréquentés par les promeneurs et baigneurs,

L'estran soumis au balancement des marées, est de 3 types : battu, semi-abrité et abrité. Le substrat est principalement constitué de sables fins ou sablo-vaseux et sa superficie atteint environ 800 ha. Y sont installés des parcs à huîtres. Les pêcheurs à pied fréquentent essentiellement les conches<sup>5</sup> du Banc d'Arguin qu'il s'agisse de sable, de vase ou même des concessions ostréicoles.

La zone subtidale de la RNN, immergée en permanence, est constituée d'un substrat de sables fins ou grossiers et de graviers. Elle atteint une superficie d'environ 1 660 ha. La profondeur, allant jusqu'à 20 m, varie en fonction des mouvements des bancs de sable.



Figure 9 - La Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

<sup>5</sup> Conche : nom local donné à la zone de l'estran comprise entre deux langues de sable.



**Figure 10 - Carte du site du Banc d'Arguin et habitats**

Une partie de l'estran et du banc de sable est en Zone de Protection Intégrale, interdite d'accès. Les trois conches définissent grossièrement les trois zones de comptages où sont présents les pêcheurs : zones nord, zone centre et zone sud. L'ensemble couvre 115,90 ha. Le Banc d'Arguin est accessible par bateau uniquement. Pour s'y rendre, il faut donc posséder ou louer un bateau de plaisance ou emprunter les navettes maritimes durant la saison estivale. Avec l'île aux Oiseaux, c'est l'un des sites privilégiés par les plaisanciers pour profiter de sorties sur l'eau.

Le nombre de plaisanciers fréquentant annuellement la réserve naturelle est évalué à plus de 250 000. En période estivale, les pics d'affluence peuvent atteindre 2 000 bateaux par jour avec une moyenne de 3,9 plaisanciers à bord. Ces maxima sont enregistrés les week-ends et en particulier les dimanches. La moyenne de fréquentation se situe à un peu plus de 600 navires par jour en juillet et en août. Les plaisanciers arrivent quelques heures avant la basse mer afin d'échouer le bateau alors que l'eau se retire.

Un certain nombre de plaisanciers pratique la pêche à pied dans les conches du Banc d'Arguin. Les espèces recherchées en majorité sont les coques, les palourdes, les couteaux et les bucardes (dans les zones sableuses à vaseuses), les moules (sur les moulières), les huîtres et les crabes verts (dans les concessions). On y trouve également des vernis ramassés de manière plus opportuniste et des donaces sur la plage de sable battu côté océan.



Figure 11 - Le Banc d'Arguin à marée basse : zones sableuses et parcs à huîtres

### 3) Ile aux Oiseaux

L'île aux Oiseaux est l'un des emblèmes du Bassin d'Arcachon, dont les deux cabanes tchanquées font figures de sentinelles. Ce site, localisé sur le domaine public maritime (DPM), a été attribué par l'Etat au Conservatoire du littoral afin de promouvoir le processus de gestion intégrée des zones côtières. Sa gestion est déléguée à la commune de La Teste-de-Buch.

D'une surface totale de 1 700 hectares à marée basse, l'île est composée d'une partie terrestre émergée de 263 hectares (dont 219 attribués au Conservatoire du Littoral) et d'un estran d'environ 1430 ha. Elle s'insère au cœur de la lagune constituée par le Bassin et est soumise aux mouvements de cette « petite mer intérieure ».



Figure 12 - Estrans de l'île aux Oiseaux à marée basse : étendue sableuse et herbier de *Zostère naine (Zostera noltei)*

Les caractéristiques géologiques de l'île aux Oiseaux peuvent être classifiées en trois grands domaines, en perpétuelle évolution sous l'effet des activités éoliennes et intertidales :

- les unités émergées en haute mer : édifices dunaires et sables des espaces interdunaires,
- les unités émergées en basse mer, ou estran : il s'agit des prés salés, des Bancs de sables émergents, des platiers vaso-sableux recouverts par l'herbier de *Zostère naine (Zostera noltei)* voire *Zostère marine (Zostera marina)* ou sur lesquels sont installés les parcs à huîtres), et de la zone parhalienne (transition avec le domaine continental),
- les unités immergées : chenaux et esteyes constitués de sables dunaires et de sables vaseux.

Etant donnée l'étendue du territoire, le site pilote de l'étude se limite à deux secteurs du sud de l'île : Saous et Cabanes tchanquées, sur une surface d'environ 5,21 km<sup>2</sup>.

L'île aux Oiseaux est très prisée par les plaisanciers qui sont les seuls à avoir accès à l'île, ainsi que les clients amenés par les bateliers.

L'affluence des plaisanciers auprès de l'île atteint des records lors de la période estivale avec une fréquentation moyenne de 278 embarcations, concentrée sur les secteurs cabanes tchanquées, Saous et chenal Afrique. L'île aux Oiseaux constitue l'un des secteurs géographiques de sortie en mer privilégié par les plaisanciers (32,2 % des sorties en mer, d'après une enquête réalisée sur le plan d'eau en été 2009). Comme au Banc d'Arguin, les plaisanciers arrivent quelques heures avant la basse mer afin d'échouer le bateau alors que l'eau se retire.

Ils peuvent s'adonner à la pêche à pied durant la basse mer qui dure plusieurs heures : palourdes, coques et couteaux (dans les zones sableuses à vaseuses), bigorneaux (dans les prés-salés), crabes verts (dans les esteys), huîtres (à proximité des parcs à huîtres et sur les récifs huîtriers) et poissons (dans le chenal de Palourdey).

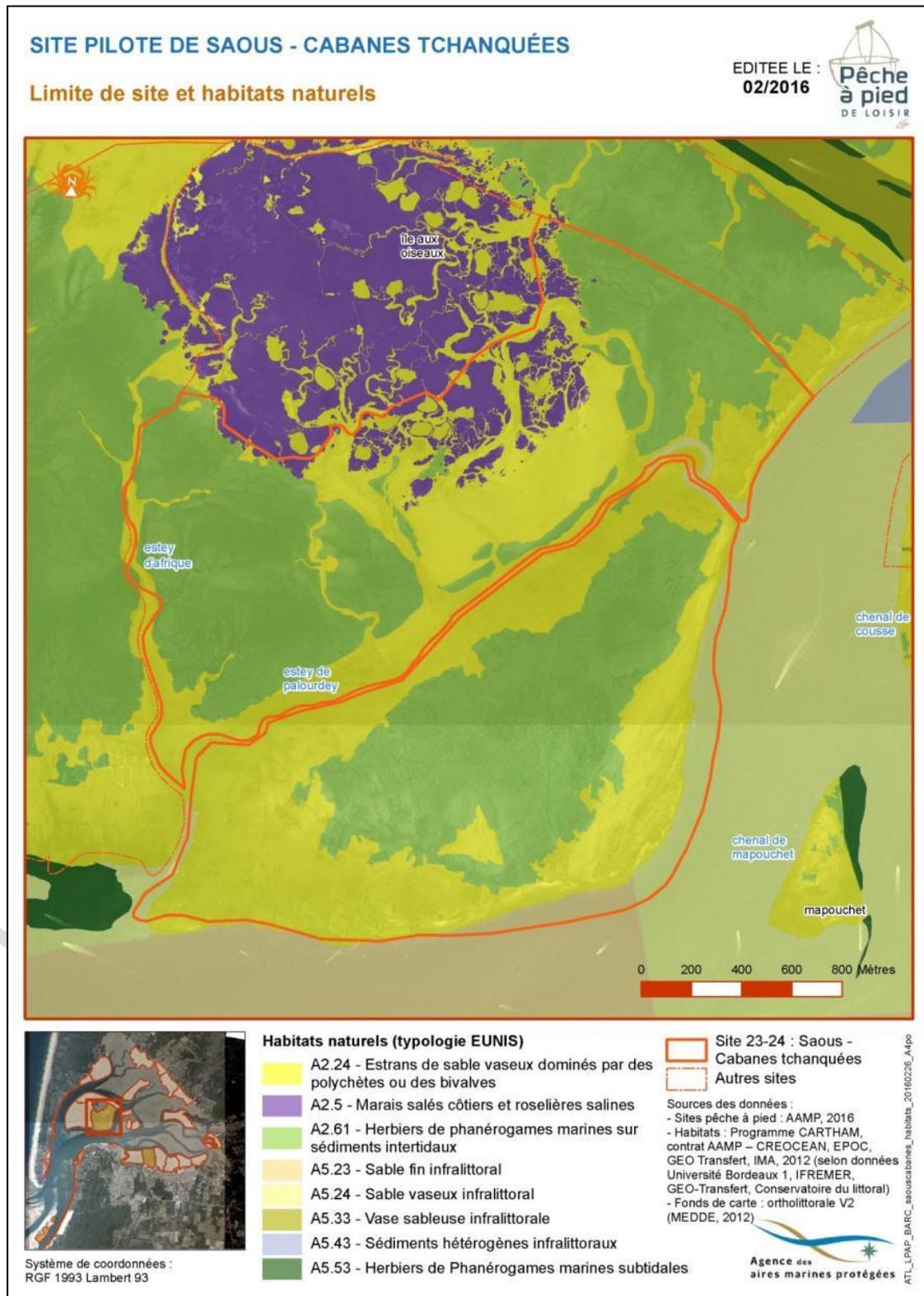


Figure 13 - Carte du site de l'île aux Oiseaux (secteurs Saous et Cabanes tchanquées) et habitats

#### 4) Pereire

Pereire est une plage fréquentée en masse l'été par les baigneurs, et par les promeneurs et pratiquants de surfcasting hors saison. Le site se situe à l'entrée du Bassin, au sud de la commune d'Arcachon, face à la presqu'île du Cap Ferret.

Il s'agit d'une plage de sable de type océanique. A marée basse, l'eau qui se retire laisse apparaître un grand Banc de sable, le Banc de Pereire, séparée de la plage par une large baie<sup>6</sup>.



Figure 14 - Pereire à marée basse : plage, baie et Banc de Pereire (pêcheurs "découverte")



Figure 15 – Vue aérienne du site de Pereire

L'estran à marée basse couvre environ 1,2 km de longueur sur 370 mètres de largeur, soit 41,20 ha.

Il est constitué de sable, d'une baie au substrat sableux à sablo-vaseux par endroits, d'îlots de zostère marine, d'un petit enrochement et de deux récifs d'hermelles délimitant le site d'étude.

La particularité de ce site au regard de l'étude est le double caractère de la pêche pratiquée et donc la diversité des espèces ciblées : coques, couteaux, moules, myes, vers (arénicoles et vers à tube) pour la consommation ; crabes verts, bernards l'ermite, cyclopes, nasses réticulées, macropodes, araignées, hippocampes, syngnathes, soles, crevettes, seiches et étoiles de mer au stade juvénile.... pour la découverte et le jeu des enfants.

<sup>6</sup> Baïne : nom gascon donné à la dépression temporaire, parallèle au rivage, formée par les vagues et le courant et visible à marée basse entre la plage et un Banc de sable.

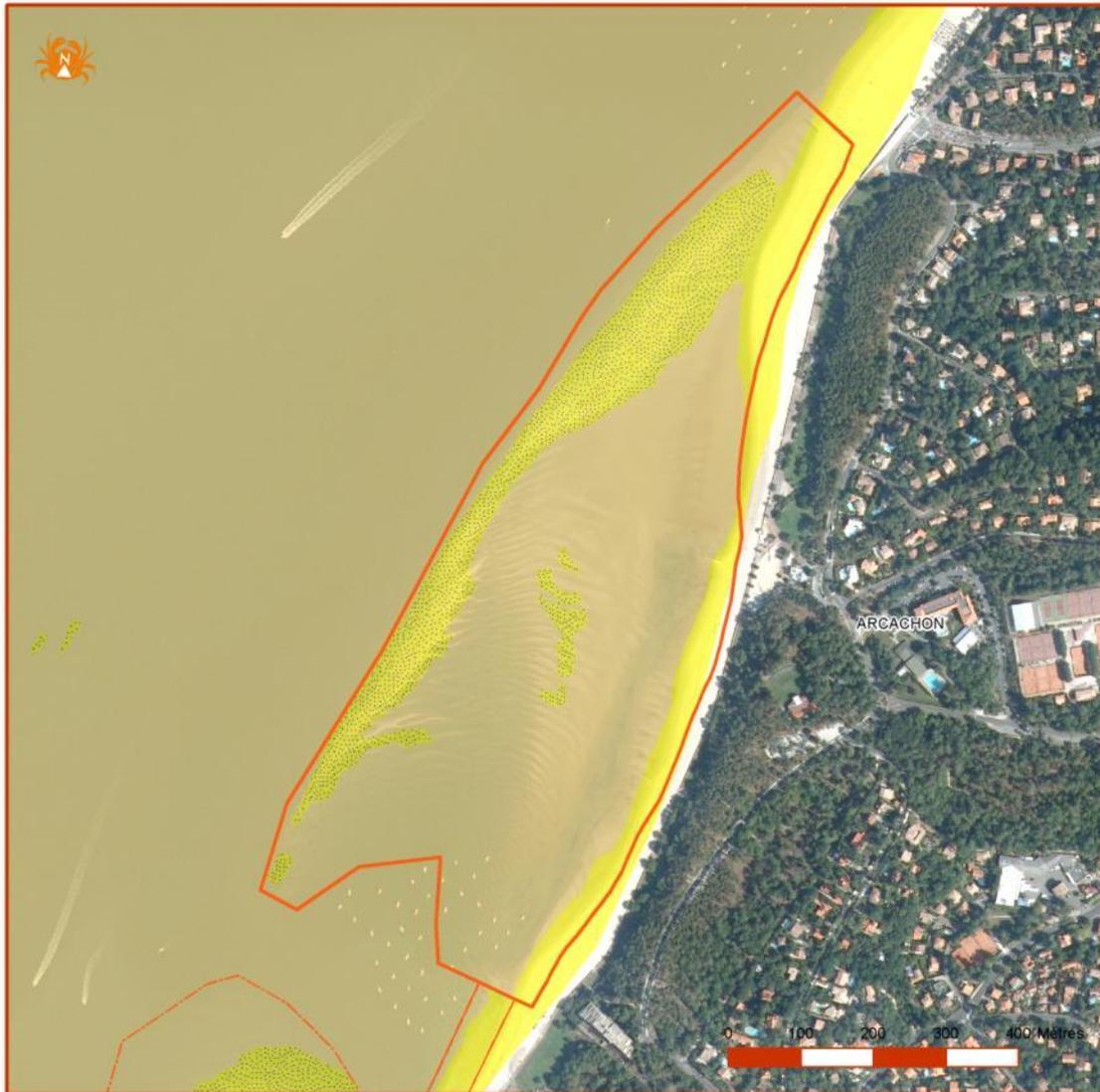
## SITE PILOTE DE PEREIRE

### Limite de site et habitats naturels

EDITEE LE :  
02/2016



Pêche  
à pied  
DE LOISIR



Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

#### Habitats naturels (typologie EUNIS)

-  A2.22 - Estrans de sable mobile, stérile ou dominé par des amphipodes
-  A2.23 - Estrans de sable fin dominés par des amphipodes ou des polychètes
-  A5.23 - Sable fin infralittoral

 Site 4 : Pereire

 Autres sites

#### Sources des données :

- Sites pêche à pied : AAMP, 2016
- Habitats : Programme CARTHAM, contrat AAMP – CREOCEAN, EPOC, GEO Transfert, IMA, 2012 (selon données Université Bordeaux 1, IFREMER, GEO-Transfert, Conservatoire du littoral)
- Fonds de carte : ortholittoral V2 (MEDDE, 2012)



Agence des  
aires marines protégées

AT\_LPAP\_BARC\_habitats\_20160226\_A4po

Figure 16 - Carte du site de Pereire et habitats

## II. La pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon

La pêche à pied récréative dans le Bassin d'Arcachon n'est pas empreinte d'une valeur patrimoniale aussi importante que celle observée dans les régions côtières plus au nord (Charentes, Vendée, Bretagne, Normandie). Les pratiquants sont moins nombreux et se concentrent durant la belle saison. La pêche de la palourde est prédominante et pratiquée sur presque tout le Bassin ; les coques sont ramassées plus spécifiquement au Banc d'Arguin et à Pereire ; les pêcheurs de vers quant à eux sont présents un peu partout en haut d'estran. D'autres espèces sont pêchées mais moins ciblées que les palourdes et les coques.

L'essentiel des connaissances sur la pêche à pied récréative émergeront de la présente étude. Les observations, les discussions et les enquêtes auprès des pêcheurs à pied de loisir constituent la plus grande source d'information jamais collectée à ce sujet sur le Bassin d'Arcachon.

### A. Les espèces pêchées et les pratiques locales

#### 1) Les principales pêches

##### a. La pêche des palourdes

Dans les années 80, des ostréiculteurs arcachonnais se sont lancés dans l'élevage de la palourde japonaise (*Ruditapes philippinarum*) sur estran. Cette production a été de courte durée en raison de la forte chute des cours due à la concurrence de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de la Tunisie, de l'action de prédateurs tels que le baliste et de mortalités importantes en 1992. La vénériculture<sup>7</sup> a alors été abandonnée.



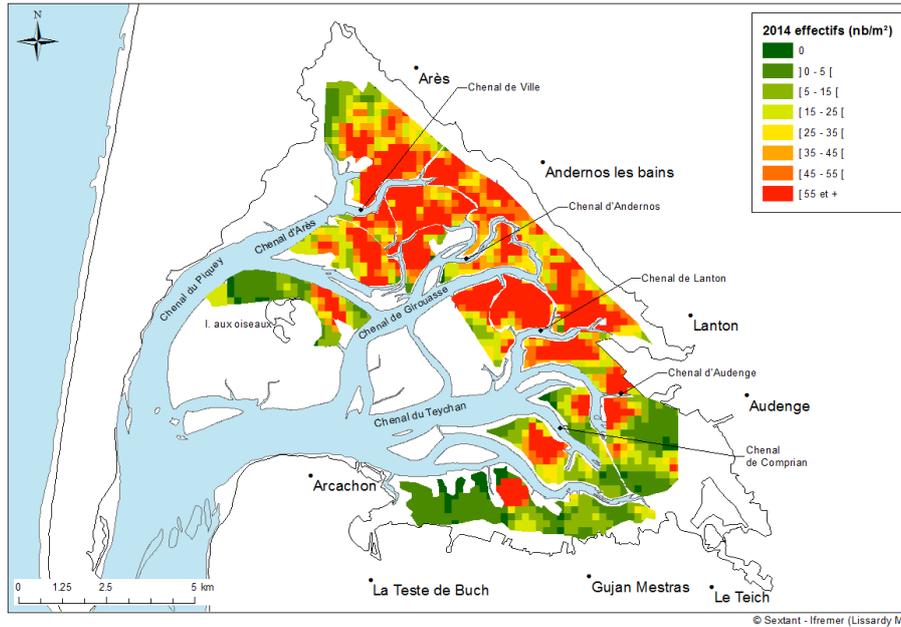
Figure 17 - Récolte de palourdes d'un pêcheur à pied

Cependant la palourde japonaise a trouvé des conditions favorables à son développement dans le Bassin d'Arcachon. Elle s'y est répandue rapidement et a supplanté l'espèce locale, la palourde européenne (*Ruditapes decussatus*), dès le début des années 90. La palourde jaune (*Politapes aureus*) est, elle, présente en très faible proportion. Lors de la dernière campagne d'évaluation du stock de palourdes du Bassin d'Arcachon menée par l'Ifremer, la palourde japonaise représentait 99% des effectifs et de la biomasse totale.

L'espèce est largement répandue dans le Bassin, des plages accessibles à tous aux bancs émergés de l'intra-Bassin (dont l'île aux Oiseaux), mais également au Banc d'Arguin et sporadiquement sur les plages à l'entrée du Bassin (Pereire).

C'est pourquoi la pêche à pied des palourdes est la plus représentée sur le Bassin, qu'elle soit professionnelle ou récréative.

<sup>7</sup> Vénériculture : élevage des palourdes.



NB : les zones blanches intra-Bassin n'ont pas été échantillonnées

Figure 18 - Carte des effectifs interpolés (en nb.m-2) pour la campagne 2014 (Ifremer, 2014)

La pêche de la palourde est pratiquée par les amateurs à marée basse, sur un estran sablo-vaseux à vaseux, les pêcheurs favorisant les secteurs couverts par l'herbier de zostère où ils s'enfoncent moins que dans la vase nue. Généralement le ramassage se fait à la main, soit par malaxage aléatoire du substrat soit "au trou", parfois à l'aide d'un outil tel que la griffe, le râteau ou la cuillère.

La pêche au trou est pratiquée par les pêcheurs de longue date, qui ont connu ce ramassage à l'époque où l'on ne trouvait que la palourde européenne. Celle-ci est repérée par les trous formés en diagonale par les deux siphons distincts du mollusque. Chez la palourde japonaise, les siphons plus proches ne forment souvent qu'un trou qui peut se confondre avec d'autres coquillages fouisseurs. Une autre technique (observée une fois) consiste à repérer une algue accrochée à la coquille qui émerge de la vase.



Figure 19 - Deux techniques de pêche des palourdes : à gauche au trou (Ile aux Oiseaux), à droite par malaxage (La Hume)

Il est recommandé de faire dégorger ces coquillages pendant quelques heures dans de l'eau de mer ou de l'eau salée avant de les consommer afin qu'ils "crachent" le sable filtré. Cependant, cela ne

semble pas être une pratique systématique chez les pêcheurs qui ramassent les palourdes dans la vase.

### b. La pêche des coques

La coque (*Cerastoderma edule*) se développe dans les zones sableuses à sablo-vaseuses. Le principal gisement de coques se trouve sur le Banc d'Arguin, à l'entrée du Bassin. Sur ce site, leur croissance est très rapide, puisqu'elles ne mettent qu'un an et demi pour atteindre leur taille pêchable et commerciale (30 mm). Par contre, ces populations sont très fluctuantes, en raison de vagues de mortalités dues aux déplacements des bancs de sable et/ou aux parasitoses.

Ainsi, à Pereire, l'on peut trouver d'une année sur l'autre des stocks plus ou moins importants, et certains pêcheurs y ciblent cette espèce. Un gisement se trouve également au Cap Ferret, entre Bélisaire et le sud de la Lague du Mimbeau. Par ailleurs, de petits individus sont dispersés sur l'ensemble de l'intra-bassin.

Les coques sont ramassées à la main en grattant aléatoirement le sable ou à l'aide d'un râteau. Dans l'intra-bassin, sans être l'espèce ciblée, quelques individus sont fréquemment retrouvés dans les paniers des pêcheurs parmi les palourdes.



Figure 20 - Ramassage de coques (Banc d'Arguin)

Les coques sont essentiellement ramassées par les pêcheurs récréatifs pour la consommation, mais peuvent également être utilisées comme appâts pour la pêche à la ligne. Elles doivent ensuite dégorger dans de l'eau salée ou de l'eau de mer.

### c. La pêche des couteaux

Le couteau (plusieurs espèces présentes) est pêché dans une moindre mesure en raison d'effectifs moins importants que les deux espèces précédentes. Sans en connaître sa répartition exacte dans le Bassin, les pêcheurs de couteaux ont été rencontrés sur des sites prospectés tels que le Banc d'Arguin, Pereire, l'île aux Oiseaux, ou encore Claouey (Lège Cap Ferret). Il semblerait donc que les couteaux soient présents un peu partout dans le Bassin, dans les zones sableuses à sablo-vaseuses hors herbier.

Les couteaux sont pêchés en repérant les deux trous formés par les siphons. On y verse du sel qui fait remonter l'animal à la surface ou on y introduit un crochet (ou une baleine de parapluie) qui déclenche la fermeture des coquilles qui enserrant l'outil.

Le couteau est pêché pour la consommation ou comme appât pour la pêche à la ligne.



Figure 21- Utilisation d'une baleine pour la pêche au couteau (Pereire)

#### d. La pêche des moules

Les moules (*Mytilus edulis* et *Mytilus galloprovincialis*) se développent en Bancs dans les chenaux, sur les Bancs de sable ou sur les substrats durs (jetées), plutôt dans la zone ouest du Bassin. La culture des moules est interdite dans le Bassin, afin d'éviter qu'elles rentrent en compétition avec les huîtres. Le ramassage des moules est pratiqué à la main par les pêcheurs de loisir à de nombreux endroits dans le Bassin. Sur les sites pilotes, les moules sont pêchées au Banc d'Arguin et à Pereire.



Figure 22 – Moules sur pilotis (jetée du Moulleau), pêcheur et récolte de moules

#### e. La pêche des huîtres

La culture de l'espèce indigène du Bassin d'Arcachon, la gravette ou huître plate (*Ostrea edulis*), connaît ses débuts au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

En 1868, l'huître portugaise a été introduite « accidentellement » par le Morlaisien, bateau chargé d'huîtres du Portugal dérouté à cause d'une tempête. Celle-ci a trouvé des conditions très favorables à son développement et fut à l'origine de bancs naturels très prolifiques.

En 1920, les parcs à huîtres plates sont dévastés par une épizootie<sup>8</sup> alors que les élevages de portugaises sont épargnés. Cela a marqué la fin de la culture de l'huître plate dont on ne trouve aujourd'hui que de rares individus à l'état sauvage. Puis l'huître portugaise disparaît à son tour d'une épizootie en 1971.

En 1970, de grandes quantités d'huîtres mères et de naissains d'huîtres japonaises (*Crassostrea gigas*) sont libérées dans le Bassin pour compenser les mortalités des huîtres portugaises. Aujourd'hui, l'huître creuse japonaise est la seule espèce élevée par les ostréiculteurs du Bassin d'Arcachon.

Par ailleurs, les parcs à huîtres abandonnés ou insuffisamment entretenus sont colonisés par des huîtres creuses sauvages et des récifs d'huîtres se forment à proximité des concessions. Ces huîtres qui se développent hors poches font le bonheur des pêcheurs à pied récréatifs malgré une interdiction de ramassage des huîtres dans tout le Bassin d'Arcachon depuis 1982. Cette pratique est répandue autour de la plupart des parcs du Bassin où les amateurs sont équipés de couteau à détroquer ou d'autres outils robustes.

#### f. La pêche des bigorneaux

La pêche du bigorneau (*Littorina littorea*), tout comme celle du couteau, semble avoir perdu en intérêt. Les individus, de petite taille, sont ramassés à la main en bordure de prés-salés ou sur l'herbier, à La Hume et à l'île aux Oiseaux en ce qui concerne les sites pilotes.



Figure 23 – Bigorneaux sur l'herbier à La Hume

#### g. La pêche des Crabes verts



Figure 24 – Crabes verts pêchés à Pereire

Le crabe vert (*Carcinus maenas*) se trouve sur les plages de sable, les rochers et dans les esteyes.

Il a été l'espèce la plus pêchée dans le Bassin au début des années 1980, avec environ 400 tonnes prélevées par an. Du fait d'une désaffection progressive des professionnels (l'espèce n'est plus exploitée que par une entreprise, à l'aide de casiers), de la forte prolificité de l'espèce et des conditions naturelles propices à son développement, les professionnels remarquent une augmentation du nombre de crabes verts dans le Bassin.

<sup>8</sup> Epizootie : maladie épidémique qui touche une espèce animale.

Ce crabe n'a pas de valeur gustative particulière. Il peut être ajouté à une soupe de poissons ou servir d'appât, écrasé, pour la pêche à la ligne ou à la balance.

Les pêcheurs amateurs le ramassent à la main ou à l'aide d'une époussette dans les esteys ou à l'intérieur des concessions ostréicoles, les pieds dans l'eau.

#### h. La pêche des vers comme appâts

Les vers sont pêchés en haut d'estran par les pêcheurs à la ligne du bord ou du bateau. Arrivant en général en début de marée descendante et munis d'une pelle ou d'une fourche, les pêcheurs retournent le sable par blocs et fouillent avec leurs mains pour y dénicher arénicoles (*Arenicola marina*) ou pistiches (*Marphysa sp.*).

En revanche la technique est plus précise pour les vers à tube (*Diopatra neapolitana*), ceux-ci étant très sensibles aux vibrations et donc à l'approche de l'homme, et dont la vitesse de déplacement leur permet une fuite rapide. Les vers à tube sont aussi pêchés à la main à l'aide de sel versé à l'entrée du tube.

Enfin le siponcle, ou bibi (*Sipunculus nudus*), très bon appât de pêche, est parfois pêché bien qu'interdit de ramassage dans le Bassin d'Arcachon depuis 1977.



Figure 25 – Extrémité du tube de vers à tube et bibi dans l'eau (Pereire)



Figure 26 – Pêche aux vers arénicoles (La Hume)

### i. La pêche à la foëne



Figure 27 – Pêcheurs munis de foëne (La Hume)

Cette pêche s'est raréfiée mais est toujours pratiquée dans les chenaux ou dans la baie de Pereire. Munis d'une large foëne, les pêcheurs sondent le fond du chenal de vifs coups de foëne. Les soles, carrelets, anguilles et rougets-barbets notamment peuvent être "enfouchées" de cette façon.

### j. La pêche "découverte"

Comme évoqué précédemment, le site de Pereire fait également l'objet d'une pêche dite "de découverte". Dès l'arrivée des beaux jours et pendant toute la saison estivale, les baigneurs sont nombreux sur la plage. L'eau qui se retire laisse progressivement place à une grande baie investie par les enfants et leurs parents. La pêche devient alors une activité de plage.

Dès lors, munis de seaux, d'épuisettes et de râtaux, les prélèvements se font sans objectif de consommation. En revanche, le fruit de cette pêche est relâché dans ou hors de l'eau, vivant ou mort. Ainsi sont ramassés :

- Araignées de mer juvéniles
- Bernards l'ermite
- Crabes verts
- Crevettes juvéniles
- Macropodes juvéniles
- Cyclopes
- Dentaies
- Nasses réticulées
- Etoiles de mer juvéniles
- Hippocampes juvéniles
- Soles / carrelets juvéniles
- Syngnathes juvéniles
- Seiches juvéniles
- Etc.



Figure 28 – Récolte d'une pêche découverte : nasses et bernard l'ermite



Figure 29 – Carrelet, étoile de mer, bernard l'ermite et hippocampe pêchés à Pereire

Cette pêche peut être observée sur tout le Bassin, mais plus particulièrement au Pyla, au Moulleau et à Pereire à Arcachon, à Andernos et à Lège Cap Ferret.

## k. La cueillette des végétaux



Figure 30 – Salicornes à La Hume

Certains végétaux des prés-salés sont ramassés à la main : Salicornes, Obione faux-pourpier, Aster maritime.

## 2) Liste exhaustive des espèces susceptibles d'être pêchées à la pêche à pied dans le Bassin d'Arcachon

Nom vernaculaire	Nom local	Nom scientifique
<b>ARTHROPODES (crustacés)</b>		
Araignée de mer*	Iranha ("iragne")	<i>Maja brachydactyla</i>
Bernard l'ermite*		<i>Eupagurus bernhardus</i>
Crabe vert / Crabe enragé*	Chancre	<i>Carcinus maenas</i>
Crevette rose / Bouquet*	Santat ("sanntat")	<i>Palaemon serratus</i>
Crevette ronde*	Ronda ("rounde")	<i>Palaemon elegans</i>
Crevette grise*	Boc ("bouc")	<i>Palaemon adspersus</i>
Etrille		<i>Necora puber</i>
Macropode*		<i>Macropodia spp</i>
<b>MOLLUSQUES (bivalves, gastéropodes, céphalopodes)</b>		
Amande de mer		<i>Glycymeris glycymeris</i>
Bigorneau	Cornichon ("cornichoun")	<i>Littorina littorea</i>
Bucarde tuberculée	Cœur de bœuf	<i>Acanthocardia tuberculata</i>
Bucarde de Norvège		<i>Laevicardium crassum</i>
Coque	Mailhòu ("mayow")	<i>Cerastoderma edule</i>
Couteau droit d'Europe ou Couteau gaine	Dilde	<i>Solen marginatus</i>
Couteau silique	Dilde	<i>Ensis siliqua</i>
Cyclope*		<i>Cyclope neritea</i>
Huître creuse japonaise	Gigàs	<i>Crassostrea gigas</i>
Lièvre noir de mer / Aplysie*	Pisse-vinaigre	<i>Aplysia fasciata</i>
Lutrinaire elliptique		<i>Lutraria lutraria</i>
Moule	Charron ("charroun")	<i>Mytilus edulis</i> <i>Mytilus galloprovincialis</i>
Mye	Claque	<i>Mya arenaria</i>
Nasse réticulée*		<i>Nassarius reticulatus</i>
Palourde européenne	Cotòia ("coutoye"), clovisse	<i>Ruditapes decussatus</i>
Palourde japonaise	Cotòia ("coutoye"), clovisse	<i>Ruditapes philippinarum</i>
Pétoncle noir	("pétounclé")	<i>Mimachlamys varia</i>
Praire		<i>Venus verrucosa</i>
Vernis / Palourde rouge		<i>Callista chione</i>

Donace/Telline	Lavanhon ("labagnoun") laganhon ("lagagnoun")	<i>Donax spp</i>
Seiche commune	Casseron (juvénile) Sipe (adulte)	<i>Sepia officinalis</i>
Scrobiculaire		<i>Scrobicularia plana</i>
<b>VERS</b>		
Arénicole	Boudic	<i>Arenicola marina</i>
Mouron	Pistiche	<i>Marphysa spp</i>
Siponcle	Bibi	<i>Sipunculus nudus</i>
Ver à tube		<i>Diopatra neapolitana</i>
<b>ECHINODERMES</b>		
Etoile de mer commune*		<i>Asterias rubens</i>
Oursin vert		<i>Psammechinus miliaris</i>
Oursin cœur*		<i>Echinocardium cordatum</i>
<b>POISSONS</b>		
Anguille d'Europe		<i>Anguilla anguilla</i>
Carrelet / Plie commune	Cardine	<i>Pleuronectes platessa</i>
Hippocampe moucheté*		<i>Hippocampus guttulatus</i>
Hippocampe à museau court*		<i>Hippocampus hippocampus</i>
Rouget-barbet	Vendangeur	<i>Mullus barbatus</i>
Sole commune*		<i>Solea solea</i>
Sole sénégalaise*		<i>Solea senegalensis</i>
Syngnathes*	Porte-plume	<i>Syngnathus sp.</i>
<b>VEGETAUX ET ALGUES</b>		
Aster maritime		<i>Pannonicum tripolium</i>
Lavande de mer		<i>Limonium vulgare</i>
Obione faux-pourpier		<i>Halimione portulacoides</i>
Salicorne		<i>Salicornia sp.</i>
Fucus vésiculeux		<i>Fucus vesiculosus</i>
<b>AUTRES ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE PECHEES (liste non exhaustive)</b>		
Tourteau / Crabe dormeur		<i>Cancer pagurus</i>
Bulot/Buccin		<i>Buccinum undatum</i>
Crépidule		<i>Crepidula fornicata</i>
Huître plate	Gravette, ustra	<i>Ostrea edulis</i>
Mactre glauque		<i>Mactra glauca</i>
Palourde jaune	Coutoye, clovisse	<i>Politapes aureus</i>
*Espèces pouvant être prélevées dans le cadre d'une pêche découverte, dont au stade juvénile.		

Tableau 1 - Espèces dont la pêche à pied est connue dans le Bassin d'Arcachon

## B. Législations applicables au Bassin d’Arcachon

### 1) Cadre général de la pêche à pied récréative

D’un point de vue réglementaire, la pêche à pied récréative est définie en France par le décret du 11 Juillet 1990 relatif à la pêche maritime de loisir : la pêche à pied (de loisir ou professionnelle) est déterminée comme la récolte d’une ressource naturelle vivante sur les estrans sans recours à tout engin flottant ou d’aide à la respiration et sans que la personne cesse d’avoir un appui au sol (Décret 90-618 du 11 juillet 1990 et décret de 2001 réglementant la pêche professionnelle). Par ailleurs "est autorisée comme pêche maritime de loisir la pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé à la vente, vendu sous quelque forme que ce soit, ou acheté en connaissance de cause".

La pêche professionnelle diffère de la pêche récréative dans le sens où elle est destinée à la revente et qu’elle est pratiquée par des personnes ayant un statut particulier et détenteurs d’une licence.

Est donc considéré comme pêcheur à pied récréatif toute personne qui, présente à marée basse sur l’estrans, prélève coquillages, crustacés, poissons, vers, algues ou plantes pour sa consommation personnelle ou celle de ses proches, sans intention de revente. Les personnes en excursion sur l’estrans, notamment les familles, qui ramassent dans les flaques quelques bernards l’ermite ou crevettes sont donc considérées comme des pêcheurs. Sont exclus les pêcheurs à la canne du bord (leurre manié, surf casting) et les pêcheurs posant à pied des engins dormants sur l’estrans (palangre, filets calés, casiers). Les pêcheurs d’appâts et les ramasseurs de végétaux vivants sont, par contre, considérés comme des pêcheurs à pied.

S’il s’agit d’une activité libre, la pêche à pied de loisir est tout de même encadrée par une réglementation européenne, nationale, régionale et locale qui traite des tailles minimales de prise, des quantités autorisées, des périodes de pêche, des interdictions locales, du marquage des captures, des engins de pêche autorisés ou encore des aspects sanitaires.

### 2) Zones interdites de pêche

*Texte en vigueur : arrêté n°7 du 23 mars 1965 portant interdiction de la pêche à proximité des parcs à huîtres sur le Bassin d’Arcachon.*

➤ La pêche à pied est interdite à moins de 15 mètres des parcs à huîtres.

*Texte en vigueur : arrêté préfectoral n°107/97 du 1<sup>er</sup> avril 1997 portant classement du point de vue administratif des gisements de palourdes et de coques du Bassin d’Arcachon et fixant les conditions d’exercice de la pêche des dits gisements.*

➤ Cet arrêté traite de la pêche professionnelle et de la pêche de loisir. Il est spécifié que la pêche est autorisée toute l’année, de jour du lever au coucher du soleil, excepté dans les zones de fermeture temporaire ou spatiale ponctuelle.

*Texte en vigueur : arrêté préfectoral du 28 mars 2013 portant modification de l’arrêté n°198/99 du 27 août 1999 relatif à la fermeture de certains gisements de palourdes du Bassin d’Arcachon.*

➤ Cet arrêté, modifié tous les deux ans, fait suite aux travaux menés par l'Ifremer pour évaluer le stock de palourdes. Le dernier texte en vigueur interdit la pêche de la palourde à titre professionnel et de loisir pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 dans les 3 zones Nord de l'île aux Oiseaux, Branne et Hautebelle illustrées ci-dessous :

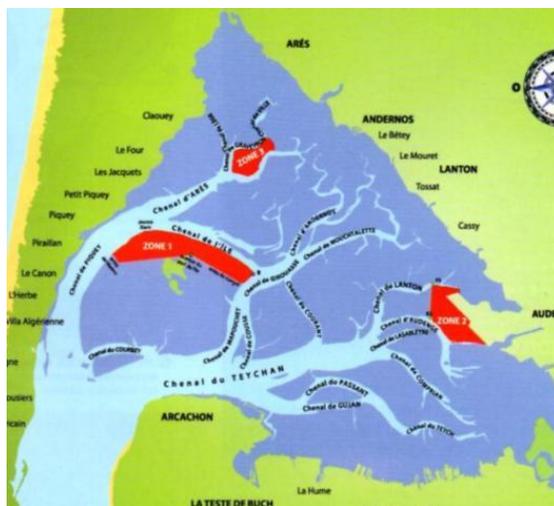


Figure 31 - Zones de cantonnement des palourdes du 1er avril 2013 au 31 mars 2015

*Texte en vigueur : arrêté préfectoral du 6 février 2015 portant modification de l'arrêté n°198/99 du 27 août 1999 relatif à la fermeture de certains gisements de palourdes du Bassin d'Arcachon.*

➤ Cet arrêté fait suite à celui-ci précédemment cité, et interdit la pêche de la palourde du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus en 2015 et 2016 dans les deux zones Germananot et Loc Blanc ci-dessous :



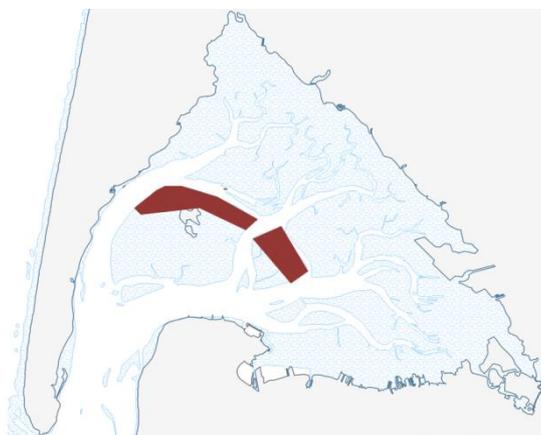
Figure 32 - Zones de cantonnement des palourdes du 1er mai au 31 octobre 2015 et 2016 (RAPPORTE jusqu'au 31 octobre 2016)

*Texte en vigueur : arrêté préfectoral du 19 juin 2015 rapportant l'arrêté préfectoral du 6 février 2015 créant deux zones d'interdiction de pêche de la palourde dans le Bassin d'Arcachon.*

➤ Le précédent arrêté créant deux zones de réserve de la palourde est rapporté jusqu'au 31 octobre 2016. Cela signifie qu'il n'y a plus de zone d'interdiction de pêche de la palourde du 19 juin 2015 au 31 octobre 2016.

*Texte en vigueur : arrêté préfectoral du 28 octobre 2016 portant création de deux zones d'interdiction de pêche de palourdes dans le Bassin d'Arcachon.*

- Deux zones sont interdites pour la pêche à la palourde : la partie nord de l'île aux Oiseaux, déjà fermée à la pêche en 2014 et 2015 et dénommée « Marens Nord » sur les cartes utilisées dans le Life + Pêche à pied de loisir ; le site de « la Humeyre ».
- Aucune date de fin d'interdiction n'a été précisée.



**Figure 33 - Zones d'interdiction de pêche de palourdes à partir du 1er novembre 2016**

*Texte en vigueur : décret n°86-53 du 3 janvier 1986 portant création de la réserve naturelle du Banc d'Arguin.*

- Tout acte de pêche, y compris le ramassage des coquillages, est interdit à l'intérieur de la zone de protection intégrale.

*Texte en vigueur : décret n°83-814 du 7 septembre 1983 portant création de la réserve naturelle des prés salés d'Arès et de Lège – Cap Ferret.*

- Il est interdit de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux animaux d'espèce non domestique et aux végétaux non cultivés, de les extraire ou de les emporter hors de la réserve. La pêche et la cueillette y sont donc interdites.

L'arrêté ministériel du 6 novembre 2013 indique que l'intérieur des zones d'activités portuaires ne pouvant pas être classé, la récolte des coquillages y est interdite.

### **3) Espèces interdites de pêche**

*Texte en vigueur : arrêté n°128 du 1<sup>er</sup> juillet 1977.*

- La pêche des vers appelés siponcles, ou bibis (appâts très apprécié), est interdite en tout temps dans les limites des affaires maritimes d'Arcachon.

*Texte en vigueur : arrêté n°190 du 9 juillet 1982 portant interdiction de la pêche des huîtres à pied, en plongée et en embarcation sur le Bassin d'Arcachon.*

- La collecte, la pêche à pied, la pêche en plongée sous-marine, des huîtres sont interdites à l'intérieur du Bassin d'Arcachon et dans les conches du Banc d'Arguin. La dégustation sur place ou sur le bateau est de fait interdite. Cependant cette mesure ne s'applique pas aux ostréiculteurs professionnels dans la limite de leurs concessions et dans un rayon de 15 mètres autour de celles-ci.
- Enfin, rappelons que les hippocampes sont sur la liste rouge de l'UICN et protégés par diverses conventions au niveau européen et international (CITES, convention OSPAR, convention de Berne).

#### 4) Tailles minimales de capture

Textes en vigueur : Annexe VII du règlement (CE) n°850/98 du Conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins et arrêté ministériel du 29 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

- Un certain nombre d'espèces animales sont soumises à une taille minimale de capture ou maille, définie par ces textes. Les espèces n'y figurant pas ne font pas l'objet d'une maille.

Ci-dessous les mailles des espèces pêchées dans le Bassin d'Arcachon :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Maille (cm)
<b>ARTHROPODES (crustacés)</b>		
Araignée de mer	<i>Maja brachydactyla</i>	12
Crevette rose / Bouquet	<i>Palaemon serratus</i>	5
Crevette ronde	<i>Palaemon elegans</i>	3
Crevette grise	<i>Palaemon adspersus</i>	3
Etrille	<i>Necora puber</i>	6,5
<b>MOLLUSQUES (bivalves, gastéropodes, céphalopodes)</b>		
Bulot	<i>Buccinum undatum</i>	4,5
Coque	<i>Cerastoderma edule</i>	3
Couteaux	<i>Ensis spp</i> <i>Pharus legumen</i> <i>Solen spp</i>	10
Moule	<i>Mytilus edulis</i> <i>Mytilus galloprovincialis</i>	4
Palourde européenne	<i>Ruditapes decussata</i>	4
Palourde japonaise	<i>Ruditapes philippinarum</i>	4
Pétoncle noir	<i>Chlamys varia</i>	4
Praire	<i>Venus verrucosa</i>	4,3
Vernis / Palourde rouge	<i>Callista chione</i>	6
<b>POISSONS</b>		
Carrelet / Plie commune	<i>Pleuronectes platessa</i>	27
Rouget-barbet	<i>Mullus barbatus</i>	15
Sole commune	<i>Solea lascaris</i>	24
Sole sénégalaise	<i>Solea senegalensis</i>	24
<b>AUTRES ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE PECHEES (liste non exhaustive)</b>		
Tourteau / Crabe dormeur	<i>Cancer pagurus</i>	13
Donax/Telline	<i>Donax spp</i>	2,5

Tableau 2 - Liste des espèces maillées pêchées dans le Bassin d'Arcachon

*Texte en vigueur : arrêté préfectoral n°107/97 du 1<sup>er</sup> avril 1997 portant classement du point de vue administratif des gisements de palourdes et de coques du Bassin d'Arcachon et fixant les conditions d'exercice de la pêche des dits gisements.*

➤ Le tri et le rejet des coquillages (coques et palourdes) n'ayant pas atteint la taille minimale requise doivent être effectués immédiatement sur les gisements où ils ont été prélevés.

## 5) Quantités autorisées

*Texte en vigueur : arrêté préfectoral n°107/97 du 1<sup>er</sup> avril 1997 portant classement du point de vue administratif des gisements de palourdes et de coques du Bassin d'Arcachon et fixant les conditions d'exercice de la pêche des dits gisements.*

➤ La quantité maximale de coques et palourdes cumulées admise à bord d'un bateau de plaisance est égale à 10 litres, sans qu'elle n'excède 3 litre par personne. La quantité maximale autorisée pour chaque pêcheur à pied sur l'estran est égale à 3 litres.

➤ Les autres espèces ne sont pas soumises à des quotas. Cependant, nous pouvons noter que l'arrêté préfectoral n°254 du 19 juillet 1991 réglementant la pêche sous-marine de loisir autorise la capture des araignées de mer dans la limite de 6 unités par personne et par jour. Cette réglementation ne s'applique pas à la pêche à pied.

## 6) Périodes autorisées

La pêche à pied de loisir est autorisée toute l'année. Cela n'a pas toujours été le cas. En 2009, un arrêté préfectoral a interdit la pêche à pied des palourdes le dimanche. Cette mesure a été levée trois ans plus tard par arrêté du 9 mars 2012.

## 7) Marquage des captures

*Texte en vigueur : arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.*

➤ Cet arrêté s'applique à la pêche maritime de loisir sous toutes ses formes (à pied, du rivage, sous-marine ou embarquée). Un certain nombre d'espèces de poissons et de crustacés doivent faire l'objet d'une ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale. Il s'agit d'une mesure évitant la vente des produits de la pêche. La sole, pêchée à la foëne en fait partie. Cependant le poisson étant enfourché, la vente est de fait compromise.

## C. La réglementation sanitaire

Le pêcheur à pied s'expose à un risque toxicologique avéré : les mollusques filtreurs et brouteurs peuvent concentrer des polluants (bactéries, métaux lourds, toxines phytoplanctoniques et bactériologiques) présents dans le milieu.

Les risques liés à la consommation de fruits de mer contaminés sont divers. Les suites les plus courantes sont des nausées et des gastro-entérites, mais dans certains cas extrêmes des séquelles neurologiques, des hépatites et des risques accrus de cancers sont possibles.

Pour cette raison la qualité des coquillages destinés à la consommation humaine est surveillée par différents organismes : IFREMER, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (animation des réseaux REPAR – réseau de surveillance de pesticides - et REMPLAR – réseau des micropolluants) et Agence Régionale de la Santé qui a vocation à surveiller les sites de pêche à pied de loisir selon des critères de fréquentation déterminés.

Le suivi des sites accueillant des activités professionnelles (cohabitant ou non avec la pêche à pied amateur) est assuré par l'IFREMER qui s'occupe des gisements conchylicoles et de la qualité des masses d'eaux côtières au travers de différents réseaux. L'institut mène des suivis microbiologiques, de phytoplancton et phycotoxines, contaminants chimiques (Plomb, Cadmium, Mercure, Zinc, Cuivre, HAP, PCB), peuplements benthiques, croissance, mortalité, reproduction des huîtres. Chaque année l'IFREMER produit un bilan de surveillance sur la qualité du milieu marin littoral basé sur différents réseaux d'observation et de surveillance de la mer côtière dont :

- REMI : Réseau de contrôle microbiologique
- REPHY : Réseau d'observation et de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines
- ROCCH : Réseau d'observation de la contamination chimique
- REBENT : Réseau benthique
- ARCHYD : Réseau hydrologique du Bassin d'Arcachon

La surveillance sanitaire est effectuée selon les normes issues de deux textes réglementaires :

- *l'arrêté du 21 mai 1999, relatif au classement de salubrité et à la surveillance des zones de productions et des zones de reparcage des coquillages vivants,*
- *le règlement (CE) n° 1881/2006 de la commission du 19 décembre 2006 portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires.*

Localement, l'arrêté préfectoral n°294 du 30 mai 2008 porte classement de salubrité des zones de production de coquillages dans le département de la Gironde.

Les coquillages y sont classés en trois groupes selon leur aptitude à la purification :

- groupe 1 : gastéropodes (bigorneaux, bulots), échinodermes (oursins), tuniciers,
- groupe 2 : bivalves fouisseurs, c'est-à-dire les mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat permanent est constitué par les sédiments (palourdes, coques, tellines, myes...),
- groupe 3 : bivalves non fouisseurs, c'est-à-dire les autres bivalves filtreurs (moules, huîtres).

Les zones de pêche sont classées en quatre catégories :

- Zones A : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe. La pêche à pied de loisir des coquillages y est autorisée.
- Zones B : zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après avoir subi, pendant un temps suffisant, soit un traitement dans un centre de purification associé ou non à un

reparcage, soit un reparcage. La pêche à pied de loisir des coquillages y est autorisée, sous réserve d'un affichage d'information sanitaire et de recommandations (cuisson des coquillages).

- Zones C : zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après un reparcage de longue durée, associé ou non à une purification, ou après une purification intensive mettant en œuvre une technique appropriée. La pêche à pied de loisir des coquillages y est interdite.
- Zones D : zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être récoltés ni pour la consommation humaine directe, ni pour le reparcage, ni pour la purification. Toute pêche à pied de coquillage y est interdite.

Dans le Bassin d'Arcachon, le groupe 2 est en zone B, le groupe 3 en majorité en zones A et B ; la pêche à pied de loisir est donc autorisée d'un point de vue sanitaire dans la totalité du Bassin d'Arcachon.

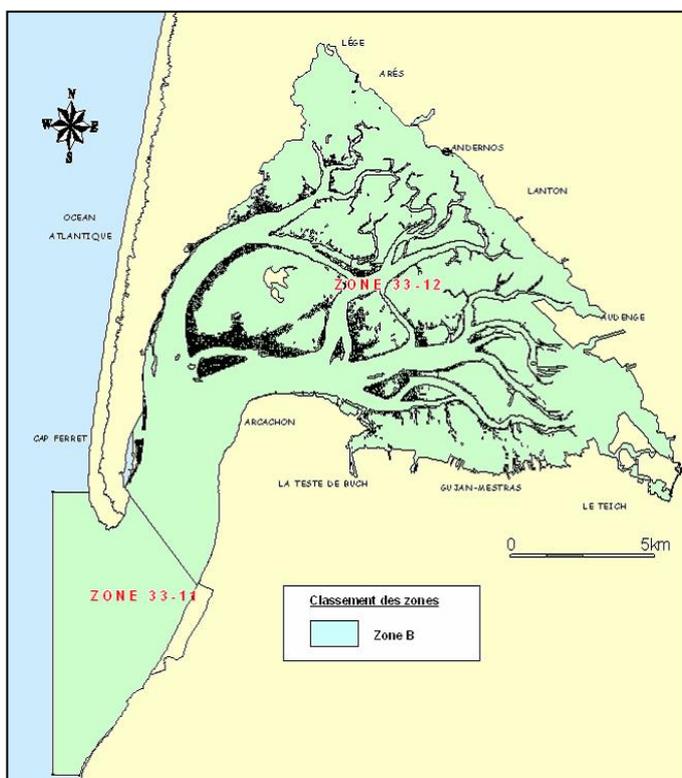


Figure 34 - Zones de production du groupe 2

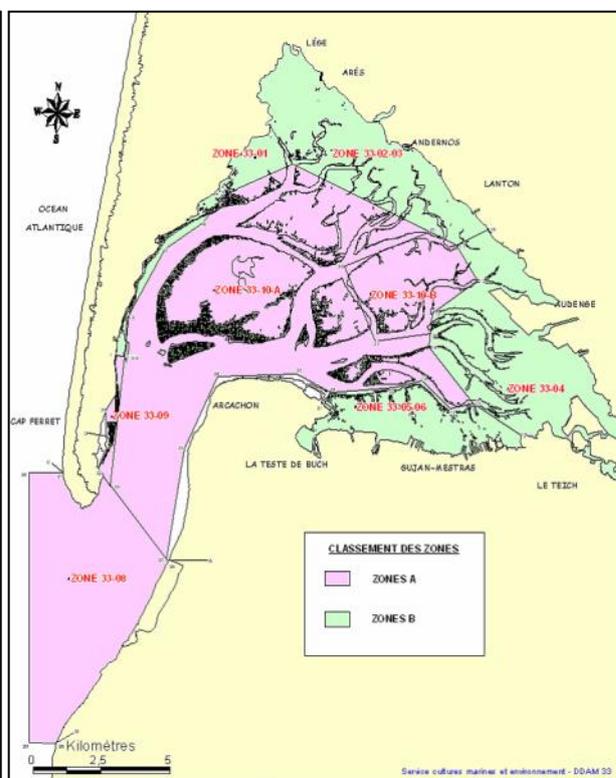


Figure 35 - Zones de production du groupe 3

Un nouvel arrêté national, publié au 1<sup>er</sup> janvier 2017, revoit la signification de chacune des zones de classement sanitaire. En conséquence, le classement des zones sera lui aussi revu et fixé par un nouvel arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté n°294 du 30 mai 2008. Jusqu'à la publication de ce nouvel arrêté, les zones de classement sanitaires restent celles définies ci-dessus.

Par ailleurs, des alertes peuvent être émises avec interdictions temporaires de ramassage de coquillages en raison de la présence de toxines ou de polluants.

Le Bassin est particulièrement concerné par la présence temporaire de fortes concentrations de *Dinophysis*, un phytoplancton qui se développe au printemps (forte luminosité, apport en nutriments) et qui peut provoquer des diarrhées.

Sa prolifération peut atteindre des seuils critiques dans les huîtres, moules, coques et pétoncles. Ainsi, chaque année au printemps, un arrêté portant interdiction temporaire de la pêche et du ramassage des huîtres, moules, coques et pétoncles du Bassin d'Arcachon est pris, en raison de la présence de *Dinophysis* et de toxines lipophiles dans les coquillages dépassant le seuil sanitaire réglementaire au Banc d'Arguin et dans l'intra-bassin. L'interdiction est progressivement levée selon les espèces et les sites jusqu'au rétablissement total de l'autorisation de pêche en début d'été. Les mesures d'interdictions se sont étalées du 7 mai au 27 juin 2014 et du 24 avril au 23 juillet 2015.

Version provisoire

### III. Spécificités et enjeux locaux

#### A. Les spécificités du Bassin d’Arcachon

##### 1) La lagune à marée basse, plusieurs heures de découverte de l’estran

A marée basse et par fort coefficient, deux tiers de la superficie du Bassin découvrent. A la côte, l’eau libère les plages de sable sur quelques centaines de mètres. Même par petit coefficient, l’estran de l’intra-bassin découvre en grande partie et la plupart des sites de pêche sont accessibles dans leur quasi-totalité (seuls les talus des chenaux découvrent plus ou moins). Le banc de sable de Pereire découvre également à chaque marée quelque soit le coefficient ; la baie est systématiquement formée mais plus ou moins étendue.

Les plages de la presqu’île du Cap Ferret et du Pyla découvrent plus ou moins selon le coefficient de marée.

L’estran peut donc être praticable pendant au moins 5 heures.

Dans l’intra-bassin, les arrivées de pêcheurs sont donc étalées entre 3 heures avant la basse mer et 1h à 1h30 après la basse mer. Ces mouvements dépendent de la disponibilité journalière des pêcheurs (rythme journalier, matin, heure du déjeuner...). Sur les bancs de sable de l’intra-bassin et le Banc d’Arguin, les plaisanciers arrivent quelques heures avant la basse mer afin d’échouer le bateau alors que l’eau se retire, donc une basse mer tôt le matin aura une fréquentation faible, représentée par les bateaux ayant mouillé la nuit.

Cela pose des difficultés d’interprétation des résultats de comptage réalisés à un instant t.

##### 2) L’herbier de zostères naines, support de l’activité de pêche des palourdes

Les zostères sont des plantes marines qui se développent sur les sédiments sableux et sablo-vaseux. Dans le Bassin d’Arcachon, elles forment des herbiers pouvant être constitués de deux espèces différentes :

- les zostères marines (*Zostera marina*) se développent principalement en limite inférieure d’estran, ainsi qu’en zone subtidale, à faible profondeur, principalement en bordure des chenaux,
- les zostères naines (*Zostera noltii*), plus petites, colonisent les vasières du haut de l’estran, zones découvertes régulièrement à marée basse où se pratique la pêche à pied de la palourde.

Les herbiers sont recensés parmi les habitats menacés dans la "Directive Habitat"(92/43) et reconnus désormais comme des habitats d’intérêt majeur, nécessitant des mesures de gestion et de conservation particulières.

La "Directive Cadre Eaux"(2000/60/CE), qui a pour objectif de prévenir et réduire la pollution des eaux et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques, a également retenu les herbiers comme habitat devant être considéré pour évaluer la qualité des masses d'eaux.

Les herbiers de zostères sont également répertoriés par la "Convention OSPAR" pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est, parmi la liste des espèces et habitats menacés et/ou en déclin (2004).

Il y a donc, à l'échelle de l'Europe, un contexte favorable pour que les connaissances sur les herbiers progressent et que leur dynamique globale soit surveillée dans le moyen terme.

Les herbiers de zostères constituent un élément essentiel de l'équilibre biologique de la lagune. Ils assurent en effet plusieurs fonctions écologiques importantes :

- régulation de la qualité de l'eau,
- impact sur la dynamique sédimentaire,
- production primaire,
- habitat et refuge pour la biodiversité.

Jusqu'aux années 80, le Bassin d'Arcachon possédait le plus grand herbier de zostères naines. Il couvrait alors 4 564 hectares en 2007, pour une surface du plan d'eau de 4 900 hectares à marée basse.

Les biomasses de zostères sont maximales pendant l'été et minimales en hiver.

Cependant les herbiers de zostères naines ont connu une régression importante de 38% entre 1989 et 2011. Ce phénomène affecte surtout le sud-est du Bassin. Les zostères sont toutefois dotées d'une forte capacité de recolonisation du milieu lorsque les conditions redeviennent favorables.

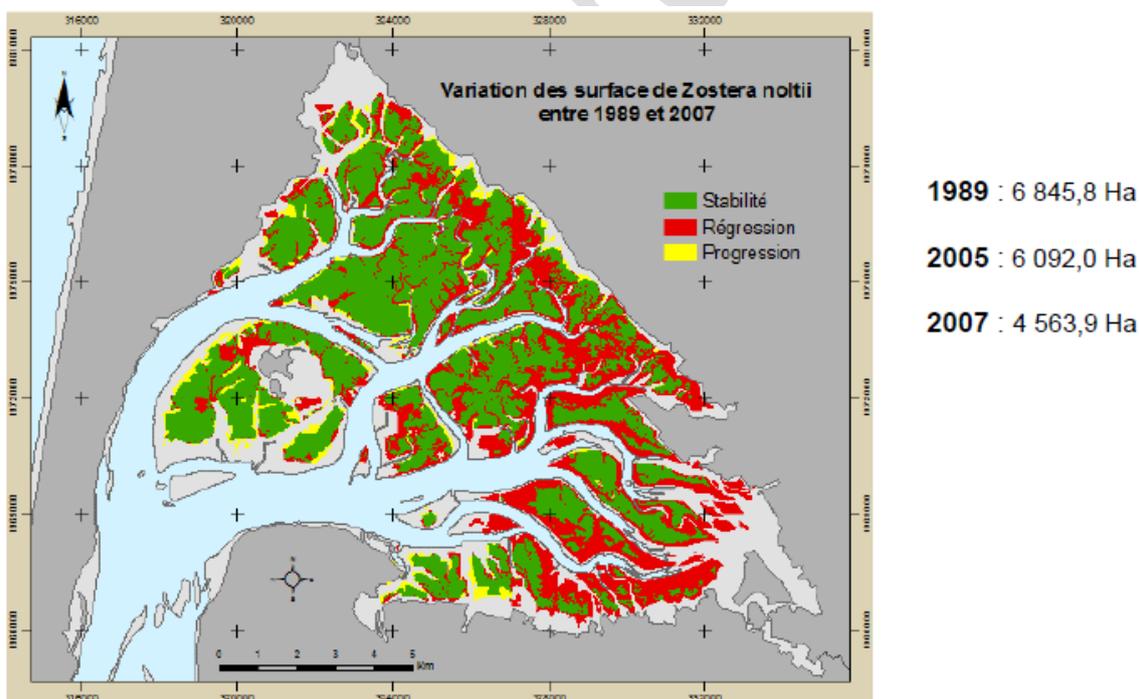


Figure 36 - Variation de l'extension des herbiers de *Zostera noltii* entre 1989 et 2007 (Ifremer)

Cinq causes potentielles sont évoquées pour expliquer cette régression :

- une modification des paramètres climatiques et hydrologiques influant sur l'installation, le maintien et la croissance des zostères ;

- l'effet de la maladie "wasting disease" (ou "maladie du dépérissement") vraisemblablement causée par un micro-organisme et connue pour affecter les zostères marines ;
- l'impact des oiseaux herbivores (bernache cravant, cygne tuberculé, canard siffleur) ;
- l'effet des herbicides présents dans les eaux de la lagune ;
- l'impact de la pêche à pied.

Cependant, le programme « Etude des causes de régression de l'herbier de zostères du Bassin d'Arcachon », réalisé sous la responsabilité scientifique de l'Ifremer sur la période 2009-2011 n'a pu affirmer l'influence avérée de ces différents facteurs.

Par ailleurs, depuis 2006 est mis en œuvre le suivi stationnel des herbiers de zostère naine du Bassin d'Arcachon et des autres sites du Bassin Adour-Garonne, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le comportement des pêcheurs de palourdes constitue donc un réel enjeu, même si l'impact de l'activité n'est pas connu. La carte de l'emprise des herbiers montre que le site de la Hume, là où se trouvent les pêcheurs récréatifs, n'est pas touché par une forte régression de l'herbier mais on y observe plutôt une stabilisation et une progression ; cependant le taux de recouvrement diminue entre 2005 et 2007.

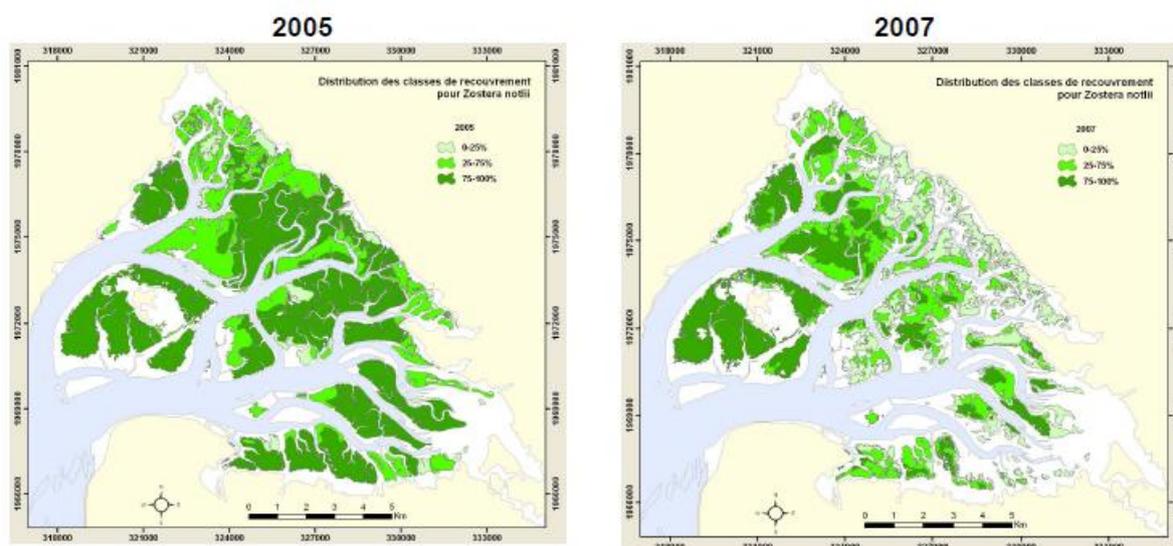


Figure 37 - Classes de recouvrement des herbiers en 2005 et 2007 (Ifremer)

Le piétinement, l'enfoncement dans la vase pendant la progression sur l'estran et la méthode du malaxage sont autant de pratiques qui peuvent localement affecter l'herbier de zostères naines. D'autant que la fréquentation des pêcheurs est maximale en été, période de plus forte biomasse, et que rares sont ceux qui chaussent des patins à vase (utilisés par les pêcheurs professionnels).



Figure 38 - Utilisation des patins à vase, une pratique à privilégier

### 3) Les palourdes « boudeuses » du Bassin d’Arcachon

Tous les deux ans, l’Ifremer mène avec le CDPMEM 33 (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde) une campagne d’évaluation du stock de palourdes du Bassin d’Arcachon. Ces campagnes permettent d’estimer le stock et ses principales caractéristiques sur l’aire de répartition supposée de la palourde intra-bassin, exploitée par les pêcheurs professionnels. L’évolution des indicateurs suivis et les connaissances acquises par les travaux de recherche permettent l’émission de recommandations ou d’avis par l’Ifremer aux structures en charge de la gestion de la ressource.

Les rapports produits depuis 2006 mettent en évidence des effectifs de palourdes de 40 mm et plus extrêmement faibles. En 2014, les individus de palourde japonaise mesurent entre 4 et 41 mm avec l’observation de deux modes dominants, un à 8-12 mm et un à 28-32 mm.

En effet, des travaux ont montré, en comparaison avec d’autres sites français, que la palourde avait une croissance ralentie à partir de 32 mm pour le Bassin d’Arcachon. Cette particularité s’expliquerait d’après les scientifiques par des facteurs environnementaux particuliers au Bassin.

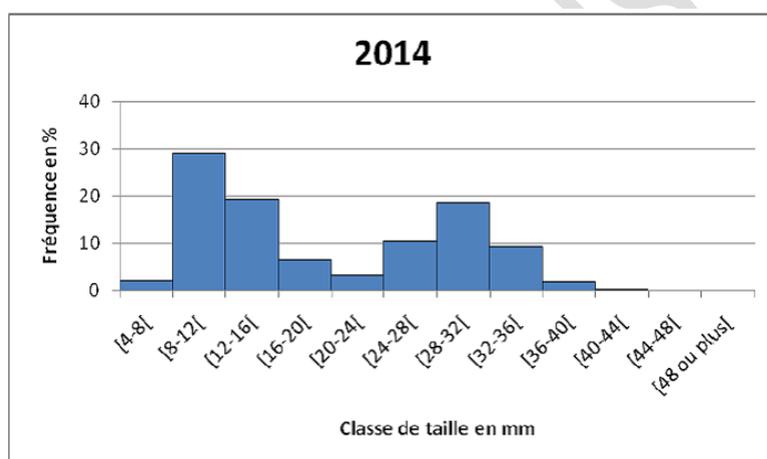


Figure 39 - Histogramme de fréquence de taille de la palourde japonaise à partir des mesures réalisées sur les strates de référence échantillonnées en 2014 (Ifremer)



Par ailleurs, un changement significatif de morphologie a été mis en évidence à partir d’une longueur voisine de 16-20 mm qui correspond à la deuxième année de vie. À partir de cette taille, les taux de croissance de la hauteur et du poids de la valve sont donc plus importants que celui de la longueur et lui donnent un caractère globuleux.

Pour atteindre 40 mm (taille minimum autorisée pour les pêcheurs récréatifs), la palourde pourra mettre 2,4 à plus de 10 ans selon les individus et les endroits.

Or la taille réglementaire de capture reposant uniquement sur la longueur, les chances de trouver des palourdes maillées sont extrêmement faibles.

Figure 40 – Forme globuleuse de la palourde « boudeuse »

## 4) Le gisement de coques

La coque est la seconde espèce la plus pêchée dans le Bassin d'Arcachon après la palourde. Trois secteurs constituent les plus gros stocks : le Banc d'Arguin, Pereire et le Mimbeau. Le reste de la population est dispersé dans l'intra-bassin. Les pêcheurs de coques se concentrent donc sur ces deux sites, les plaisanciers préférant se rendre sur le Banc d'Arguin.

Cependant, si les coques du Banc d'Arguin semblent bénéficier de bonnes conditions favorables à leur développement (certaines zones concentrent des coques maillées à 3 cm), la plupart des coques à Pereire sont de petite taille. Le taux de recrutement varie beaucoup d'une année sur l'autre. Cela n'empêche pas les pêcheurs de prélever des paniers entièrement sous maillés.

## 5) Cas particulier de la pêche « découverte »

La pêche "découverte" compte parmi l'activité de pêche à pied puisqu'elle fait l'objet de prélèvements sur les estrans qui ne sont pas systématiquement remis à l'eau. Elle est pratiquée en masse sur le site pilote de Pereire, où se pratiquent les pêches des coques, des couteaux et des vers, largement supplantées durant la saison estivale. En raison du prélèvement de multiples espèces qui y est observé, et de la relâche non systématique (ou de relâche hors estran), cette pratique est tout de même étudiée.

Avant de dresser cette typologie binaire de pêcheurs à pied, la distinction entre pêcheurs "consommateurs" et pêcheurs "découverte" a rarement été faite en 2014 au démarrage du projet sur le Bassin d'Arcachon et ces données sont à prendre avec précaution.

Il n'a pas été possible de soumettre le questionnaire d'enquête à ces pratiquants, mais un message de sensibilisation sur la biodiversité et le respect de la nature et du littoral peut être communiqué.

## B. Les enjeux sur le Bassin d'Arcachon

### 1) La conservation des habitats sensibles et la préservation des stocks d'espèces pêchées

Comme toute activité de prélèvements de ressources naturelles, la pêche à pied de loisir peut avoir un impact sur les habitats et les espèces. Dans les cas où la pression de pêche est trop forte par rapport à la santé et à la résilience du gisement, le stock est mis en danger. De même, un milieu sensible peut pâtir des conséquences d'une pêche à pied destructrice.

Sur le Bassin d'Arcachon, les enjeux sont donc d'assurer la protection des habitats sensibles tels que les herbiers de zostères, les récifs d'hermelles et les enrochements.

Ces milieux sont tous garants d'une bonne santé de la biodiversité qu'ils abritent. Refuges, nourriceries, lieux de reproduction, ils sont primordiaux dans le cycle de vie de certaines espèces.

Les pêcheurs à pied peuvent les impacter en les piétinant, en les malaxant ou en les manipulant. En général méconnues du grand public, les caractéristiques de ces milieux sont à diffuser. Il est plus

simple d'adopter une bonne pratique lorsque celle-ci est justifiée. La sensibilisation doit donc s'orienter sur le rôle de ces habitats et sur la prévention des gestes destructeurs.

Les stocks d'espèces, s'ils sont mis en danger, peuvent impacter la pérennisation de l'activité de pêche à pied de loisir. Une pêche en grande quantité d'une même espèce sur un lieu donné, le prélèvement de juvéniles ou la mortalité de femelles portant des œufs sont autant de facteurs d'appauvrissement des stocks. Pour préserver les gisements d'espèces pêchées et la durabilité de la pratique de la pêche à pied, les pêcheurs à pied doivent être sensibilisés aux bonnes pratiques.

## **2) L'amélioration des connaissances réglementaires et des pratiques de pêche à pied**

Les aspects réglementaires encadrent l'activité de pêche à pied à plusieurs niveaux :

- La régulation des prélèvements en fixant des tailles minimum de capture et des quotas,
- Le maintien et le renouvellement des stocks en requérant un tri immédiat et sur place des récoltes,
- Le respect des activités professionnelles en interdisant la pêche dans les concessions conchylicoles,
- La sécurité sanitaire des pratiquants en établissant des zones ou des périodes de fermeture de pêches dangereuses,
- La protection de la faune et de la flore du Bassin d'Arcachon en interdisant la pêche dans des zones des Réserves naturelles nationales.

La durabilité de l'activité de pêche à pied est directement liée à l'adoption de ces règles par les pêcheurs. Cette réglementation doit être connue et appliquée localement. Elle figure dans l'ensemble des supports de sensibilisation et d'information à destination des pêcheurs à pied.

Les bonnes pratiques de pêche sont aussi diffusées. En se les appropriant, les pêcheurs à pied pourront faire évoluer leurs comportements de pêche et inciter leur entourage à en faire autant.

## **3) L'amélioration de la gouvernance locale sur le thème de la pêche à pied de loisir**

L'enjeu de la mise en place d'une gouvernance locale est celui de l'appropriation par les acteurs des problématiques liées à la pêche à pied de loisir sur le territoire.

A l'état initial du projet, cette gouvernance est inexistante. Elle est pourtant nécessaire pour que la gestion de l'activité se fasse le plus en adéquation possible avec les réalités et les besoins exprimés localement. Une gouvernance locale c'est une voix donnée à la pêche à pied de loisir pour défendre ses intérêts.

En s'organisant, les acteurs concernés pourront maintenir l'activité et la gérer de manière concertée.

## CHAPITRE 2. L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX ET LA GOUVERNANCE LOCALE

Version provisoire

## I. Les acteurs du territoire

Inscrit au volet Life+ "politique et gouvernance", le projet est mené en concertation avec les acteurs locaux qui sont associés à plusieurs niveaux. En effet, leur appropriation des tenants et aboutissants du projet est une garantie de réussite. Ces acteurs locaux sont concernés de près ou de loin par la thématique de la pêche à pied récréative (réglementation, pratiques, impacts, communication, sensibilisation...).

Dans un premier temps, plusieurs acteurs ont été identifiés, chacun appartenant à une catégorie.

### A. Les services de l'Etat

Ils assurent la mise en place, la gestion et l'évaluation des politiques publiques. Ils sont gestionnaires du domaine public maritime et des sites Natura 2000. Leurs fonctions sont de surveiller et réguler les usages et le respect de la réglementation. Enfin, les mesures sanitaires relèvent directement des services de l'Etat.

Sur le territoire, les acteurs des services de l'Etat sont les suivants :

- DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service Délégation à la Mer et au Littoral / Unité Encadrement et contrôle des usages / Unité Littorale Affaires Maritimes)
- DREAL - Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement Littoral (Natura 2000 en mer)
- DIRM SA - Direction Interrégionale de la mer Sud-Atlantique (Bureau Ressources Durables et Action Economique – Réglementation pêches /et/ Mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral)
- ARS Aquitaine, Délégation territoriale de la Gironde – Agence Régionale de Santé (Pôle veille et sécurité sanitaire et santé environnement)
- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Conservatoire du Littoral, Délégation Aquitaine
- Gendarmerie nationale / Brigade de surveillance du littoral

### B. Les collectivités territoriales et assimilés

Les collectivités territoriales sont des vecteurs de communication, de sensibilisation et de l'organisation d'actions locales sur des thématiques comme la pêche à pied de loisir. Ce sont elles qui gèrent le domaine terrestre côtier, les ports et les capitaineries.

Sur le Bassin d'Arcachon, les collectivités territoriales et assimilées sont les suivantes :

- Les 10 communes du Bassin d'Arcachon : Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap Ferret
- COBAS – Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
- COBAN – Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord
- SIBA – Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

- Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre / Axe 4 FEP (Fonds Européen pour la Pêche)
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
- GIP Littoral aquitain
- Conseil départemental de la Gironde (Service Littoral Aménagement intégré /et/ Pôle valorisation des espaces naturels et touristiques)
- Conseil Régional d'Aquitaine (Service Environnement-Littoral et Service pêche)

### C. Les gestionnaires de sites

La thématique « pêche à pied de loisir » s'inscrit ou peut s'inscrire dans les plans de gestion de certains sites d'importance sur le territoire :

- SEPANSO Gironde : gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin
- Commune de La Teste de Buch : gestionnaire de l'Ile aux Oiseaux
- ONCFS Délégation interrégionale Sud-ouest : gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret

### D. Les offices de tourisme

Structures relais de l'information auprès des touristes, des résidents et des nouveaux arrivants, les offices de tourisme sont des lieux d'échanges et d'information.

On en compte huit sur le Bassin d'Arcachon :

- L'office de tourisme d'Arcachon
- L'office de tourisme de La Teste-de-Buch
- L'office de tourisme de Gujan-Mestras
- L'office de tourisme du Teich
- L'office de tourisme Cœur de Bassin de Biganos, Audenge et Lanton
- L'office de tourisme d'Andernos-les-Bains
- L'office de tourisme d'Arès
- L'office de tourisme de Lège-Cap Ferret

### E. Les représentants de professionnels

Les représentants de professionnels sont des interlocuteurs intéressants pour le projet Life pêche à pied de loisir puisqu'ils peuvent renseigner sur les interactions entre les activités de l'estran, la gestion et l'état des ressources ou les conflits d'usages.

Sur le territoire du Bassin d'Arcachon ces représentants sont :

- CDPEMEM 33 - Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde
- CRPEMEM Aquitaine - Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Aquitaine
- Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine

## F. Les organismes de recherche

Les organismes de recherche apportent des connaissances sur les habitats et les espèces ainsi que sur les impacts des activités sur les milieux et les ressources. Ils peuvent également renseigner sur l'évolution d'une activité.

Les organismes de recherche pouvant être concernées par le projet Life + Pêche à pied de loisir sont les suivants :

- Université Bordeaux 1 : EPOC (Environnements et Paléo environnements Océaniques et Continentaux)
- Université Bordeaux 1 : UMR PASSAGES
- IFREMER Arcachon : LERA (Laboratoire Environnement Ressources d'Arcachon)
- IFREMER Anglet : LRHA (Laboratoire Ressources Halieutiques d'Aquitaine)

## G. Les associations de pêcheurs plaisanciers

Ces associations apportent leurs connaissances sur l'activité de pêche à pied récréative sur le territoire. Elles peuvent aussi être vectrices de sensibilisation auprès de leurs membres. Ces associations sont :

- APPBA - Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon
- AUPPM 33 - Association des Usagers Plaisanciers et Pêcheurs et des Mouillages en Gironde
- APBA - Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon
- CDROM – Cercle de réflexion sur l'organisation des mouillages du Bassin d'Arcachon
- UNAN 33 - Union Nationale des associations de navigateurs section Gironde
- APCG - Association des Pêcheurs Côtiers Girondins
- Association Teich Plaisance
- Club nautique audengeois
- SAM - Société Arcachonnaise de la Mer

## H. Les organismes d'éducation à l'environnement et guides de pêche

Ces acteurs ont pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public sur les thématiques de biodiversité et d'environnement. Sur le Bassin d'Arcachon ce sont :

- Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon
- Centre de Mer et d'Education au Développement Durable
- AROEVEN
- Compagnie des guides de pêche de Gironde
- Nature et Bassin
- Cap Termer
- Terre et Océan
- SURFRIDER

## I. Les associations de défense de l'environnement

Les associations de défense de l'environnement mènent des projets de protection des milieux et des espèces. Elles peuvent être impliquées dans les actions de suivi participatif, de communication ou de sensibilisation du projet. Ces associations sont les suivantes :

- CEBA - Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon
- Bassin d'Arcachon Ecologie
- Gujan-Mestras Environnement
- Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon
- Sauvegarde du site naturel des Quinconces St Brice
- PALCF - Protection et aménagement de Lège-Cap Ferret
- ADPPM - Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer
- Amis du littoral nord Bassin d'Arcachon
- Les Amis du Lapin Blanc
- A2DBA - Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon
- CODEPPI - Comité de Défense et Protection de la presqu'île de Lège Cap Ferret
- Bétey Environnement
- Le Pré Salé entouré

## J. Les autres associations

D'autres associations en lien avec l'environnement littoral et les activités maritimes peuvent être concernées par les activités du projet Life + Pêche à pied de loisir :

- ACMBA - Association de Chasse Maritime du BA
- SNSM - Arcachon, Arès, Lège-Cap Ferret

Conjointement aux instances formées par le comité local de concertation et les groupes de travail développés ci-dessous, des rencontres et échanges ont lieu régulièrement avec ces différents interlocuteurs.

## II. Les instances de concertation

### A. Le comité local de concertation

Réuni deux fois par an, il s'agit de la plus grande instance de gouvernance du projet au niveau local. Dès l'installation de la mission Life+ sur le Bassin d'Arcachon, les acteurs du territoire ont été intégrés à un comité local de concertation. Son rôle est de valider les données recueillies par les diagnostics, d'évaluer les progrès obtenus, d'aider à la définition des actions, de décider des stratégies locales, de prolonger dans leurs instances participantes les informations échangées et les éléments de communication. Chaque comité fait l'objet d'un compte-rendu public.



Figure 41 – Participants du 2<sup>ème</sup> comité local de concertation

Tout acteur du Bassin potentiellement intéressé par la thématique pêche à pied de loisir est invité à participer à ce comité. Au début du projet, des recherches locales ont permis d'identifier une cinquantaine d'acteurs. Le nombre d'invités n'a ensuite cessé de croître au fur et à mesure des années du projet avec l'identification de nouveaux acteurs pour atteindre une centaine lors du dernier comité local de concertation en avril 2017.

### B. Les groupes de travail thématiques locaux

Parallèlement au comité local de concertation, des groupes de travail sont mis en place. Trois groupes sont identifiés sur le Bassin d'Arcachon, ils ont été proposés aux membres du comité local de concertation :

- Groupe de travail suivi participatif
- Groupe de travail sensibilisation
- Groupe de travail diagnostics écologiques

Par manque de temps durant la première année du projet sur le Bassin d'Arcachon (débutée en mai 2014) les groupes de travail sensibilisation et diagnostics écologiques n'ont pu être réunis.

Seul le groupe suivi participatif avait été anticipé et animé une fois en juin 2014, au début du projet.

#### 1) Groupe de travail suivi participatif

Pour mémoire, en 2012 la mission d'étude du Parc naturel marin avait participé aux comptages nationaux, et un certain nombre de personnes s'était mobilisé pour participer aux mois d'avril et d'août. Le listing a servi de base pour un appel à des bénévoles réguliers dans le cadre du projet Life+ Pêche à pied de loisir.

Ainsi, le 3 juin 2014, six personnes (sur 33 invitées) issues d'associations se sont réunies afin de discuter des besoins en bénévoles et de leur mobilisation pour les comptages collectifs et marées de sensibilisation. Malgré un faible taux de participation, les personnes présentes ont fait part de leurs connaissances en matière de pêche à pied récréative sur le Bassin d'Arcachon et ont notamment permis de confirmer l'intérêt du choix des 4 sites pilotes qui sont les plus fréquentés.

Un réseau de bénévoles s'est constitué au fil des comptages collectifs de 2014 et ces derniers ont tous été conviés à une nouvelle réunion du groupe de travail en février 2015, à laquelle ont participé 10 personnes, destinée à affiner la méthode de comptage, à attribuer les sites de pêche à suivre, à fournir des éléments de connaissance et de sensibilisation à transmettre aux pêcheurs.

Tout au long de l'année et des comptages collectifs, l'ensemble des bénévoles est informé des résultats.

## **2) Groupe de travail sensibilisation et communication**

Seize personnes issues du comité local de concertation se sont inscrites à ce groupe de travail.

Celui-ci s'attache à traiter des documents de sensibilisation (contenus et diffusion) tels que réglettes, dépliants, panneaux, site internet (page locale).

Des échanges sont menés sur la communication via la presse et les médias locaux, ainsi que les interventions de la coordination (réunions thématiques, expositions...).

Une réunion a eu lieu en février 2015.

## **3) Groupe de travail diagnostics écologiques**

Douze personnes se sont inscrites à ce groupe de travail, proposé lors du premier comité local de concertation. Cependant le travail préalable sur les diagnostics écologiques mené avec les scientifiques et les gestionnaires de sites ont permis de revoir les études prévues initialement. Ce groupe de travail n'est finalement pas maintenu en raison de diagnostics annulés, mais les sujets sont traités en comité local de concertation.

## **C. Les réunions bilatérales**

Tout au long du projet et en fonction des sujets à traiter (comptages, études, outils de sensibilisation...), des réunions sont tenues avec les acteurs du territoire.

### III. L'implication des acteurs autour de la pêche à pied de loisir

#### A. La participation aux comités locaux de concertation

##### 1) Premier et deuxième comités locaux de concertation – 2014

En 2014, le comité local de concertation s'est réuni à deux reprises, le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 novembre. La première réunion a été l'occasion de présenter le projet dans son ensemble à l'échelle nationale et locale. Fin novembre, à l'issue d'une première saison de travail, ont été présentées les actions mises en place et les premières tendances issus des comptages et enquêtes auprès des pêcheurs. Ce deuxième comité a également permis de discuter plus précisément des actions de communication et de sensibilisation à développer dans les mois à venir.



Figure 42 – Premier et deuxième comités locaux de concertation

##### 2) Troisième et quatrième comités locaux de concertation – 2015

En 2015, les réunions ont eu lieu le 25 juin et le 25 novembre. Lors du 3<sup>e</sup> comité de juin ont été présentés les résultats du diagnostic de l'année 2014, les suivis écologiques mis en place et a fait le bilan des actions menées et à poursuivre sur l'année 2015. Le dernier comité en date a permis de faire un zoom sur les comptages collectifs qui ont mobilisé une cinquantaine de bénévoles en 2 ans, de détailler la méthode employée pour évaluer la fréquentation des pêcheurs à pied et de présenter le projet de panneaux de sensibilisation aux bonnes pratiques.



Figure 43 – Troisième et quatrième comités locaux de concertation

Plus de 70 structures et 90 personnes ont été associées à ce comité local. Les structures qui se sont rendues aux comités à chacune des quatre dates, sans qu'il s'agisse des mêmes, sont représentatives des différentes catégories d'acteurs. Cela révèle un intérêt certain de la part de tous pour les enjeux liés à la pêche à pied récréative. Le taux de participation a tout de même chuté, passant le 37% des structures présentes au 1<sup>er</sup> comité à 21% au dernier comité de novembre 2015. Cela n'est pas symptomatique d'un désintérêt pour le projet, mais tient du fait que les acteurs sont rencontrés et tenus informés des actions au cours de l'année. Au fil des rencontres bilatérales, on observe au contraire un intérêt croissant pour le sujet.

### 3) Cinquième comité local de concertation – 2016



Figure 44 – Cinquième comité local de concertation

Le 15 septembre 2016, le cinquième comité local de concertation s'est tenu à la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon au Teich. Ce comité local a été important dans le processus de concertation avec les acteurs locaux. Il a été l'occasion de demander aux structures présentes de s'exprimer sur l'avenir de la gestion de l'activité de pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon. Les points abordés ont servi d'ébauche pour la construction d'un plan d'action local.

Au moins un représentant de chaque catégorie d'acteurs du Bassin d'Arcachon a été présent. Avec 16 structures différentes, 21% des structures invitées y ont participé. Le nombre de personnes présentes est resté stable par rapport à l'année 2015, avec un total de 16 participants. Le noyau dur formé par les personnes présentes à chaque comité local de concertation démontre de l'intérêt pour la thématique et la volonté de s'y impliquer.

### 4) Sixième comité local de concertation – 2017

Le comité local de concertation, organisé le 6 avril 2017 a été le sixième et dernier comité organisé par le programme Life sur le territoire. Il a été l'occasion de dresser un bilan des trois années du projet. Il a été question de revenir sur les enjeux initiaux sur le territoire, les actions menées et les résultats obtenus pendant toute la durée du projet. En seconde partie, les pistes d'actions pour le maintien d'une activité de pêche à pied durable ont été exposées et expliquées aux acteurs. Elles ont amené des discussions entre les participants, l'équipe du projet et l'équipe du Parc naturel marin. Les membres du comité, investis sur la question de la poursuite des actions, se sont montrés concernés



Figure 45 – Sixième comité local de concertation

par cette thématique et ont exprimé leur opinion des pistes d'action présentées. Cela a conduit à un travail de redéfinition de certaines actions pour que le plan d'action s'adapte au mieux aux attentes locales.

Si l'on résume, la participation aux 6 comités locaux de concertation sur le Bassin d'Arcachon est la suivante :

**Tableau 3 – Participation aux comités locaux de concertation (en nombre de personnes)**

CLC n°1	CLC n°2	CLC n°3	CLC n°4	CLC n°5	CLC n°6
23	28	16	16	17	10

Si la concertation sur le projet a soulevé les intérêts à ses débuts, elle n'a pas su conserver une participation stable tout au long du projet. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette décroissance de participation :

- L'initiation d'un nouveau projet sur le Bassin d'Arcachon a attisé les curiosités mais s'est suivie d'un désintérêt pour les problématiques abordées ;
- Voyant que le projet se déroulait correctement les acteurs locaux s'en sont remis à l'équipe coordinatrice, n'y voyant pas suffisamment de raison d'intervenir ;
- La fin du projet et la perspective d'un bilan sur des sujets déjà abordés peut être peu attrayant pour les participants du comité. De plus, le changement d'animation a pu également entraîner une démobilitation des acteurs habitués et attachés à une équipe coordinatrice ;
- Le format du comité local de concertation et le cadrage du projet ont été considérés comme trop peu adaptés à l'instauration d'un réel système de concertation. Les participants ont pu y voir un frein à leurs propositions et n'ont plus trouvé pertinent de s'impliquer dans un projet déjà cadré.

Quoi qu'il en soit, et même si la concertation n'a pas donné lieu à une gouvernance propre sur la thématique de la pêche à pied de loisir, les acteurs intéressés se sont impliqués, même peu nombreux, pour s'informer et donner leur avis quant à la poursuite à donner aux actions du projet Life.

## **B. Le maillage du territoire grâce aux structures relais**

Divers organismes ont participé à la transmission des bonnes pratiques de pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon. En plus de délivrer un message de sensibilisation, ces structures ont aussi été un vecteur de diffusion des outils de sensibilisation. Le nombre de structures associées au projet Life a été croissant au cours des années.

Tableau 4 – Nombre de structures relais par catégories d'acteurs

Catégories de structures relais	
Contrôle	2 structures
Gestionnaires	2 structures
Offices de tourisme	10 structures
Capitaineries	10 structures
Clubs nautiques	7 structures
Corps-morts	3 structures
Chantiers navals	2 structures
Coopératives maritimes	6 structures
Magasins de pêche	5 structures
Guide de découverte de l'estran	7 structures
Camping et résidence de loisir	8 structures
Surveillance baignade	2 structures
Associations	7 structures
Autres	5 structures

Elles ont été 75 au total. Elles sont réparties sur tout le territoire du Bassin d'Arcachon. Interlocutrices de l'équipe coordinatrice, ces structures ont permis de récolter une information sur la diffusion des outils de sensibilisation. Elles ont été le point de contact entre la coordination locale du projet et les pêcheurs à pied de loisir.

### C. Les bénévoles mobilisés lors des suivis participatifs

Avec la mise en place du groupe de travail « suivis participatifs » dès juin 2014, les échanges ont été menés entre l'équipe coordinatrice et les bénévoles volontaires pour participer aux actions de suivis. Au fil des années, les bénévoles ayant travaillé sur le projet ont été de plus en plus nombreux, révélant un intérêt certain pour la thématique sur le territoire.

Au total et durant les trois années du projet, 71 bénévoles ont apporté leur contribution, que celle-ci ait été ponctuelle ou régulière, au projet Life + pêche à pied de loisir.

Ils ont permis d'étudier la fréquentation par les pêcheurs à pied de loisir à l'échelle du Bassin d'Arcachon, et ont quelques fois contribué à la diffusion des bonnes pratiques de pêche et à la distribution de réglottes et de dépliants.

### D. Conclusion sur l'implication des acteurs

La pêche à pied de loisir et le projet Life ont fédéré les acteurs locaux, tant professionnels que bénévoles. Dès le démarrage du projet, la coordinatrice a pu regrouper autour d'elle et de ses actions la volonté de personnes investies. Le nombre de bénévoles pour l'appuyer au comptage et à la sensibilisation a été croissant chaque année. Un effet de bouche à oreille a permis de faire connaître

le projet et à attirer de nouveaux volontaires. La présence de nombreuses associations parmi les instances de gouvernances et les sessions de formation a participé à cette multiplication d'acteurs impliqués.

Les structures relais ont, elles aussi, été plus nombreuses et plus diversifiées chaque année.

Bien que la fréquentation des comités locaux de concertation soit faible comparée au nombre d'invités, une grande diversité d'acteurs y a été représentée. Le nombre de personnes présentes y a été décroissant. On remarque cependant la présence d'un noyau dur, dont l'intérêt pour la pêche à pied de loisir se fait ressentir.

Le comité local de concertation a permis de faire émerger des idées et une demande de la part des participants à prendre part au plan d'action local. La participation des acteurs n'est donc pas négligeable pour l'avenir de la pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon.

A terme et avec la poursuite des actions initiées localement par le projet Life +, c'est l'émergence d'une gouvernance propre à la pêche à pied et autonome qui est visée.

Version provisoire

## CHAPITRE 3. EVALUATION QUANTITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED : LES COMPTAGES

Version provisoire

## I. Les comptages simples

(Cf. Cahier technique : estimation quantitative de la fréquentation des pêcheurs à pied de loisir)

La mesure de la fréquentation par les pêcheurs à pied est un préalable à l'atteinte de plusieurs objectifs. Elle permet d'estimer les enjeux (forte densité de pêcheurs ou non), elle est nécessaire à l'évaluation des prélèvements et des autres impacts anthropiques et elle permet *in fine* le dimensionnement des campagnes de sensibilisation. L'estimation de la fréquentation est donc favorisée sur les sites pilotes (La Hume, Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, Ile aux Oiseaux, Pereire) avec des comptages réguliers tout au long de l'année.

### A. Comptage sur sites pilotes

En 2012, avant le démarrage du projet Life+ sur le Bassin d'Arcachon, une trentaine de sites de pêche récréative ont été identifiés par la mission d'étude du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon avec l'aide d'associations et de gestionnaires de sites lors de comptages nationaux de pêcheurs à pied. Cette carte a été la base de travail pour mener les actions du projet européen ; parmi ces sites de pêche, 4 ont été retenus pour la mise en place d'actions spécifiques (comptages simples, enquêtes, sensibilisation directe sur site, diagnostics écologiques) en raison d'une fréquentation plus importante des pêcheurs et d'un enjeu écologique.

#### 1) Méthode et moyens sur site

La durée du comptage est d'une dizaine de minutes, selon l'étendue du site et la nécessité d'effectuer le comptage à plusieurs reprises pour éviter les erreurs.

Durant chaque comptage simple sont relevées les informations relatives au type de pêcheurs se trouvant sur l'estran et au contexte.

Les pêcheurs « consommateurs / appâts » (appelés « consommateurs » dans le reste du document) sont différenciés des pêcheurs « découverte ». Les pêcheurs consommateurs sont les pêcheurs de loisir qui consommeront le produit de leur pêche directement à la sortie de pêche, sur leur bateau ou à leur domicile ; ou qui utiliseront le produit de leur pêche comme appât pour la pêche à la ligne.

Les pêcheurs « découverte » en revanche n'ont pas l'intention de consommer leur récolte. Ils rejeteront ce qu'ils auront pêché directement sur l'estran ou plus tard, une fois la plage quittée. On les distingue généralement par la possession de petits seaux de plage et d'outils en plastique et par les espèces recherchées : crevettes, crabes verts, bernard l'ermite, nasses, cyclopes, étoiles de mer, petits poissons... Ce sont majoritairement des enfants, accompagnés ou non par des adultes.

Sont différenciés les adultes, les enfants (4 à 14 ans environ) et les tout-petits (moins de 4 ans).

Selon les sites, on pourra identifier aussi les pêcheurs se trouvant sur les milieux sensibles : les massifs d'hermelles et les herbiers de zostères, et dans les concessions conchylicoles.

Les informations de contexte sont également notées sur chaque fiche de comptage afin d'être en capacité de catégoriser le comptage. On y retrouve :

- Date
- Coefficient de marée
- Heure de la basse mer
- Heure du comptage
- Température
- Présence et force des précipitations
- Présence et force du vent et rafales
- Couverture du ciel
- Présence d'autres activités professionnelles et de loisir

Le matériel nécessaire au comptage :

- jumelles nécessaires pour différencier les pêcheurs des promeneurs, et les pêcheurs dits "consommateurs/appâts" des pêcheurs "découverte",
- un carnet de notes ou feuille de comptage.



Pêche à pied de l'Arcachon



Agence des Aires Marines Protégées

**FICHE DE COMPTAGE PECHEURS A PIED DE LOISIR**

**Site :** 04\_PEREIRE

**Nom du compteur / Association :**

**Date :**

**Horaires du comptage :**

**Coef de marée :**

**Heure de basse mer :**

**Température (si connue) :**

**Pluie :**

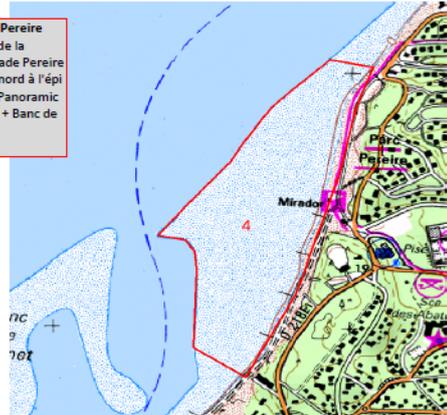
**Vent :**

**Ciel :**

**Pluie**

0 : pas de précipitations  
 1 : bruine / pluie fine  
 2 : courtes averses  
 3 : pluies continues / averses régulières  
 4 : pluies torrentielles/ averses violentes ou orageuses/ averses de

Vent	Ciel
pas de vent	0 : grand bleu
légère brise	1 : voilé/passages nuageux
petit vent	2 : nuageux avec éclaircies
vent fort	3 : nuageux
	4 : couvert/orageux



**Secteur Pèrèire**  
 Le long de la promenade Pèrèire de l'épi nord à l'épi face au Panoramic compris + Banc de Pèrèire

Horaires des comptages	Pêcheurs "consommation/appâts"					Pêcheurs "découverte"			Sur hercier	Sur hermelles	Espèces (si identifiables)	Groupe encadré (groupe scolaire, sortie guidée sur l'estran...)	Présence autres usagers professionnels (ostréiculteurs, pêcheurs pro)	Présence autres usagers loisirs (autres pêcheurs, promeneurs, jogging, baignade, plage, sport nautique, ...)
	Total consommation	Dont enfants (4-14 ans)	Dont dans les concessions	Dont en arrivée	Dont au départ	Total découverte	Dont enfants (4-14 ans)	Dont tout petits (1-4 ans)						

Figure 46 – Exemple d'une fiche de comptage (pour le site Pèrèire)

Moyens humains :

- La Hume : équipe coordinatrice du PNMB et bénévoles de l'association Gujan-Mestras Environnement en cas d'indisponibilité ponctuelle et lors des comptages collectifs ;
- Pèrèire : équipe coordinatrice du PNMB et bénévoles de l'association Bassin d'Arcachon Ecologie en cas d'indisponibilité ponctuelle et lors des comptages collectifs ;

- Banc d'Arguin : SEPANSO, association gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale ; aide de l'équipe coordinatrice du PNMBA lors de sa présence pour les enquêtes et les marées de sensibilisation ;
- Ile aux Oiseaux : Ville de La Teste de Buch par le biais du Garde de l'Ile aux Oiseaux, gestionnaire du site du Conservatoire du Littoral ; bénévoles de l'île ; agents de la SEPANSO ; l'équipe coordinatrice du PNMBA est intervenue lors de sa présence pour les enquêtes et les marées de sensibilisation.

**Tableau 5 – Moyens humains déployés pour réaliser les comptages**

La Hume	PNMBA : Delphine Martins de Mourgues, Pauline Blanchard, Benjamin Beriou Gujan-Mestras Environnement : Yvonne Rossi
Pereire	PNMBA : Delphine Martins de Mourgues, Pauline Blanchard, Benjamin Beriou Bassin d'Arcachon Ecologie : Françoise Branger
RNN Banc d'Arguin	SEPANSO : Dimitri Delorme, Matthias Grandpierre, Sylvain Laurent, Olivier Pichon, Clément Oncyns, Christophe Le Noc, bénévoles PNMBA : Delphine Martins de Mourgues, Pauline Blanchard, Benjamin Beriou
Ile aux Oiseaux	Ville de La Teste de Buch : Thierry Duprat Bénévoles de l'île : Alain Juge, Nathalie Juge, Philippe Richet, Noémie Lenoir, Thibault Castets SEPANSO : Dimitri Delorme, Matthias Grandpierre PNMBA : Delphine Martins de Mourgues, Pauline Blanchard, Benjamin Beriou

## 2) Résultats

Les nombres de comptages effectués par site sont déséquilibrés. Les sites terrestres, plus faciles d'accès, ont été plus souvent observés que les sites insulaires. La mobilisation de gestionnaires de site a été primordiale pour la mesure de la fréquentation sur ces deux sites. Le nombre de comptages dépend directement de leur disponibilité.

**Tableau 6 – Nombre de comptages réalisés par site pilote et par année**

	La Hume	Pereire	IAO	RNN Banc d'Arguin
Nb comptages 2014	28	30	17	22
Nb comptages 2015	48	47	13	30
Nb comptages 2016	51	51	22	32
<b>Total comptages</b>	<b>127</b>	<b>128</b>	<b>52</b>	<b>84</b>

A l'issue de l'étude des données de comptage il a été possible de caractériser la fréquentation globale sur les sites pilotes du Bassin d'Arcachon.

Ci-dessous sont présentées les variations de fréquentation sur les sites pilotes selon les mois de l'année.

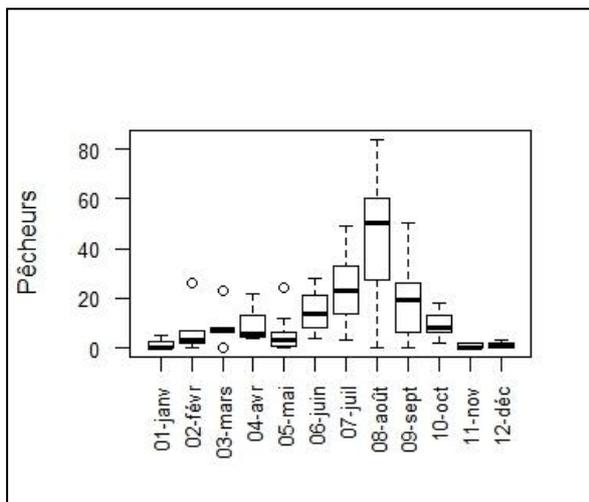


Figure 47: La Hume

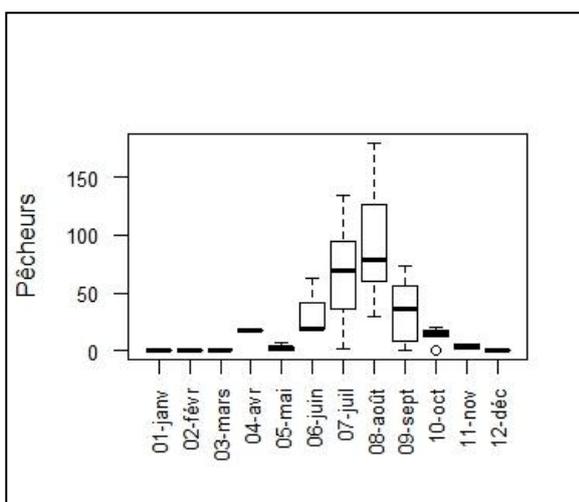


Figure 48: Ile aux Oiseaux

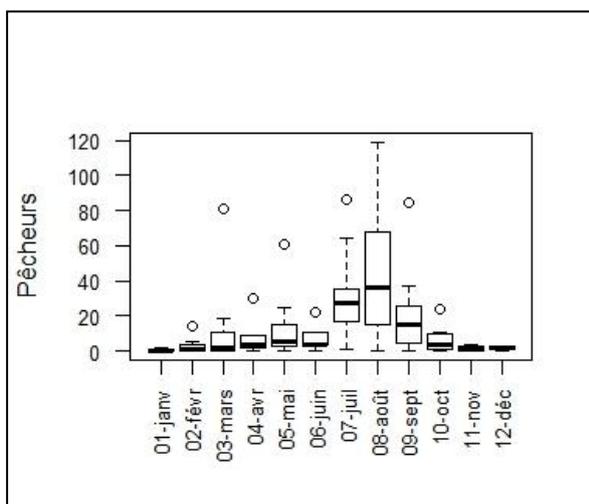


Figure 49: Banc d'Arguin

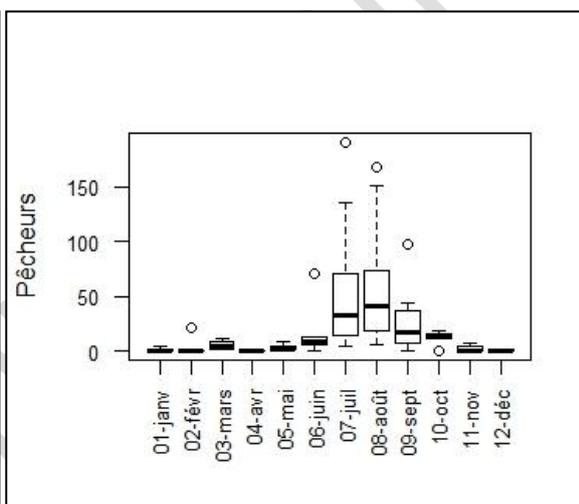


Figure 50: Pereire

Sur tous les sites pilotes, la fréquentation fluctue beaucoup au cours de l'année. La fréquentation moyenne observée sur une année a été de :

- 17 pêcheurs à La Hume
- 39 pêcheurs sur L'Ile aux Oiseaux
- 26 pêcheurs sur le Banc d'Arguin
- 16 pêcheurs à Pereire.

Ces résultats ne reflètent pas la réalité locale des dynamiques de fréquentation. Pour approfondir l'étude, des catégories de marées ont été définies.

## B. Réajustement des catégories de marées

### 1) Méthode

A début du projet sur le Bassin d’Arcachon, les catégories de marées ont été formulées à partir des recommandations du cahier méthodologique rédigé par les associations Vivarmor et IODDE. Ces catégories de marées, peu adaptées au contexte du Bassin d’Arcachon ont été revues chaque année. Le planning des comptages des années 2014, 2015 et 2016 a été élaboré pour prévoir un nombre de comptages défini pour chaque catégorie de marée. Les résultats des comptages de ces trois années ont été analysés statistiquement. L’étude des nuages de points et des boîtes à moustaches a permis d’identifier les facteurs influençant la fréquentation sur les estrans et ceux ayant un impact moindre ou non-significatif.

Ces facteurs impactant ont été différents selon les sites de pêche et la période de l’année. Les catégories de marée ont été construites d’après ces données.

### 2) Catégories de marées 2017

Les résultats traités dans le cahier technique annexe de ce diagnostic, ont permis de mettre en évidence certaines variables susceptibles d’avoir un impact sur la fréquentation. Les variables ont été testées pour avoir une meilleure représentation de leur effet sur la fréquentation. Les facteurs retenus sont (i) le site, (ii) la saison administrative, (iii) le type de jour (vacance/hors vacances et semaine/week-end) et (iv) l’heure de basse mer pour les horaires décalés (ils sont pris en compte seulement l’été car les journées sont plus longues que le reste de l’année). Ces variables n’agissent pas de la même façon selon le site étudié. Le tableau ci-dessous liste les différentes catégories de marées attribuées à chacun des sites.

Tableau 7 – Catégories de marée sur les 4 sites pilotes du Bassin d’Arcachon

Catégories de marées 2017 Bassin d'Arcachon			
LH_1	La Hume/Hiver/Semaine	IAO_1	Ile aux Oiseaux/Hiver
LH_2	La Hume/Hiver/Week-end	IAO_2	Ile aux Oiseaux/Printemps/Semaine
LH_3	La Hume/Printemps/semaine	IAO_3	Ile aux Oiseaux/Printemps/Week-end
LH_4	La Hume/Printemps/Week-end	IAO_4	Ile aux Oiseaux/Eté/Vacances
LH_5	La Hume/Eté/Vacances	IAO_5	Ile aux Oiseaux/Eté/Hors vacances
LH_6	La Hume/Eté/Hors-vacances	IAO_6	Ile aux Oiseaux/Eté/Horaires décalés
LH_7	La Hume/Eté/Horaires décalés	IAO_7	Ile aux Oiseaux/Automne/Semaine
LH_8	La Hume/Automne	IAO_8	Ile aux Oiseaux/Automne/Week-end
P_1	Pereire/Hiver	RNN_1	RNN Banc d’Arguin/Hiver
P_2	Pereire/Printemps/Vacances	RNN_2	RNN Banc d’Arguin/Printemps/Semaine
P_3	Pereire/Printemps/Hors vacances/Semaine	RNN_3	RNN Banc d’Arguin/Printemps/Week-end
P_4	Pereire/Printemps/Hors vacances/Week-end	RNN_4	RNN Banc d’Arguin/Eté/Vacances
P_5	Pereire/Eté/Vacances	RNN_5	RNN Banc d’Arguin/Eté/Hors vacances
P_6	Pereire/Eté/Hors vacances	RNN_6	RNN Banc d’Arguin/Eté/Horaires décalés
P_7	Pereire/Eté/Horaires décalés	RNN_7	RNN Banc d’Arguin/Automne/Vacances
P_8	Pereire/Automne/Vacances	RNN_8	RNN Banc d’Arguin/Automne/Hors vacances/Semaine
P_9	Pereire/Automne/Hors vacances	RNN_9	RNN Banc d’Arguin/Automne/Hors vacances/Week-end

### C. Estimation de la fréquentation sur site pilote

En s’inspirant du cahier méthodologique rédigé par IODDE et Vivarmor au début du projet, une estimation de la fréquentation annuelle a pu être calculée.

Les catégories de marées ont été formulées d’après les résultats de comptages en identifiant les facteurs influençant significativement la fréquentation. Pour chacune des catégories de marée, la moyenne des comptages a été calculée. Pour chaque année, le nombre de marées correspondant à la catégorie a été recensé. La moyenne des comptages, multipliée au nombre de marées de la catégorie, a donné l’estimation moyenne annuelle de sessions de pêche pour la catégorie de marée identifiée. Enfin, les résultats additionnés des estimations par catégories de marées sur une année complète a été la dernière étape pour évaluer la fréquentation annuelle sur les sites pilotes du Bassin d’Arcachon.

Les résultats sont donc exprimés par moyenne de fréquentation. Pour une meilleure fiabilité de l’information, il aurait été nécessaire de déterminer un intervalle de confiance pour borner les résultats de fréquentation estimés pour chaque catégorie de marée. Ce manque d’information contraint à considérer avec une grande précaution les résultats énumérés ci-après.

Les tableaux donnés ci-dessous regroupent ces données. La première colonne fait apparaître les différentes catégories de marées attribuées au site concerné. La seconde colonne correspond à la moyenne du nombre de séances de pêche, sur les trois ans du projet, pour la catégorie en question. Puis la troisième, cinquième et septième colonnes regroupent le nombre de jours dans l’année correspondants à la catégorie de marée définie pour ce site.

Enfin la quatrième, sixième et dernière colonnes donnent les estimations de fréquentation pour chacune des catégories ainsi que le total du nombre de sessions de pêche estimé.

## 1) La Hume

Tableau 8 – Estimation annuelle de la fréquentation sur le site de La Hume

La Hume							
Catégories de marées	Moyenne de sessions de pêche par catégorie	Nombre de jours 2014	Estimation	Nombre de jours 2015	Estimation	Nombre de jours 2016	Estimation
LH_1	2,22	64,00	142,08	63,00	139,86	64,00	142,08
LH_2	12,40	24,00	297,60	24,00	297,60	26,00	322,40
LH_3	7,67	67,00	513,67	66,00	506,00	66,00	506,00
LH_4	27,00	26,00	702,00	27,00	729,00	27,00	729,00
LH_5	51,00	43,00	2 193,00	43,00	2 193,00	42,00	2 142,00
LH_6	22,00	25,00	550,00	27,00	594,00	29,00	638,00
LH_7	10,00	26,00	260,00	24,00	240,00	22,00	220,00
LH_8	8,30	90,00	747,00	91,00	755,30	90,00	747,00
Total		365,00	5 405,35	365,00	5 454,76	366,00	5 446,48

En moyenne, la fréquentation annuelle globale sur le site de La Hume est estimée à 5 435,53 sessions de pêche.

## 2) Pereire

Tableau 9 - Estimation annuelle de la fréquentation sur le site de Pereire

Pereire							
Catégories de marées	Moyenne de sessions de pêche par catégorie	Nombre de jours 2014	Estimation	Nombre de jours 2015	Estimation	Nombre de jours 2016	Estimation
P_1	1,79	88,00	157,52	87,00	155,73	90,00	161,10
P_2	15,18	27,00	409,86	33,00	500,94	33,00	500,94
P_3	5,00	52,00	260,00	47,00	235,00	47,00	235,00
P_4	22,00	14,00	308,00	13,00	286,00	13,00	286,00
P_5	45,70	43,00	1 965,10	43,00	1 965,10	42,00	1 919,40
P_6	40,25	25,00	1 006,25	27,00	1 086,75	29,00	1 167,25
P_7	0,33	26,00	8,67	24,00	8,00	22,00	7,33
P_8	10,50	22,00	231,00	20,00	210,00	21,00	220,50
P_9	6,00	68,00	408,00	71,00	426,00	69,00	414,00
Total		365,00	4 754,40	365,00	4 873,52	366,00	4 911,52

En moyenne, la fréquentation annuelle globale sur le site de Pereire est estimée à 4 847,48 sessions de pêche.

### 3) Ile aux Oiseaux

Tableau 10 - Estimation annuelle de la fréquentation sur le site de l'Ile aux Oiseaux

Ile aux Oiseaux							
Catégories de marées	Moyenne de sessions de pêche par catégorie	Nombre de jours 2014	Estimation	Nombre de jours 2015	Estimation	Nombre de jours 2016	Estimation
IAO_1	0,00	88,00	0,00	87,00	0,00	90,00	0,00
IAO_2	6,83	67,00	457,61	66,00	450,78	66,00	450,78
IAO_3	24,30	26,00	631,80	27,00	656,10	27,00	656,10
IAO_4	58,71	43,00	2 524,71	43,00	2 524,71	42,00	2 466,00
IAO_5	41,50	25,00	1 037,50	27,00	1 120,50	29,00	1 203,50
IAO_6	0,00	26,00	0,00	24,00	0,00	22,00	0,00
IAO_7	4,50	64,00	288,00	65,00	292,50	64,00	288,00
IAO_8	31,00	26,00	806,00	26,00	806,00	26,00	806,00
Total		365,00	5 745,62	365,00	5 850,59	366,00	5 870,38

En moyenne, la fréquentation annuelle globale sur le site de l'Ile aux Oiseaux est estimée à 5 822,29 sessions de pêche.

### 4) RNN Banc d'Arguin

Tableau 11 - Estimation annuelle de la fréquentation sur le site du Banc d'Arguin

Banc d'Arguin							
Catégories de marées	Moyenne de sessions de pêche par catégorie	Nombre de jours 2014	Estimation	Nombre de jours 2015	Estimation	Nombre de jours 2016	Estimation
RNN_1	2,85	88,00	250,80	87,00	247,95	90,00	256,50
RNN_2	4,60	67,00	308,20	66,00	303,60	66,00	303,60
RNN_3	70,00	26,00	1 820,00	27,00	1 890,00	27,00	1 890,00
RNN_4	76,38	43,00	3 284,13	43,00	3 284,13	42,00	3 207,75
RNN_5	31,00	25,00	775,00	27,00	837,00	29,00	899,00
RNN_6	5,00	26,00	130,00	24,00	120,00	22,00	110,00
RNN_7	13,50	22,00	297,00	20,00	270,00	21,00	283,50
RNN_8	13,00	16,00	208,00	18,00	234,00	18,00	234,00
RNN_9	0,00	52,00	0,00	53,00	0,00	51,00	0,00
Total		365,00	7 073,13	365,00	7 186,68	366,00	7 184,35

En moyenne, la fréquentation annuelle globale sur le site du Banc d'Arguin est estimée à 7 148,05 sessions de pêche.

## D. Limites de la méthode et perspectives

Une des limites de l'étude était l'heure choisie arbitrairement pour faire le comptage en visant le pic de fréquentation. D'après les résultats des suivis de marées (*voir partie II. Suivis de marées*), la fréquentation peut être très diffuse sur une seule marée. Le comptage effectué ne comprend donc qu'un pourcentage variable de la totalité des sessions de pêches de la marée. Les moyens attribués n'ont pas permis de multiplier les suivis de marées afin de trouver le créneau horaire, pour chaque site pilote, le plus représentatif du nombre de sessions de pêche sur une marée. Il a donc été choisi de réaliser les comptages au plus proche de l'heure de basse mer. Il conviendrait, si cette méthode est réutilisée à l'avenir, de mener des suivis de marée en amont pour déterminer l'heure de comptage optimale sur chaque site et la part de la population de pêcheurs captée.

Une des conséquences non négligeable de cette limite est que le résultat final de l'estimation de la fréquentation annuelle sera largement sous-estimé ; néanmoins la refonte des catégories de marées a permis une estimation plus proche de la réalité en prenant en compte une grande partie des facteurs de variation de la fréquentation sur les quatre sites pilotes.

De plus, un manque de données de comptages s'est fait ressentir lors du traitement statistique. En effet, sur certains sites comme l'île aux Oiseaux, le nombre de comptage apparait comme relativement faible en comparaison avec les sites comme la Hume ou Pereire. La cause étant les difficultés de déployer des moyens humains sur ce site pour faire les actions de comptage. L'accessibilité étant réduite, et n'ayant aucune association s'y rendant tout les jours, le nombre de comptages est resté limité.

Ce manque de données se traduit par une faible fiabilité dans l'analyse et l'interprétation des résultats concernant la mise en place des catégories de marées. Ce qui pourrait avoir un impact sur l'estimation de la fréquentation sur ce site.

On peut trouver deux types de pêcheurs sur l'estran, le pêcheur consommateur (pêcheur de vers compris) et le pêcheur découverte. Dans les résultats aucune distinction n'a été faite sur le type de pêcheur. En effet, ce dernier peut avoir un réel impact. Comme par exemple sur le site de Pereire, où la fréquentation lors de la saison estivale est dominée par les pêcheurs découverte car il s'agit d'une plage familiale et facile d'accès. Il serait donc intéressant d'avoir un travail plus approfondi sur le sujet de la pêche découverte.

Les seules variables testées pour leur potentiel impact sur la fréquentation par les pêcheurs à pied sont les variables « contextuelles » renseignées sur les fiches au moment du comptage. Il s'agit des facteurs saisonniers, de disponibilité ou de conditions climatiques. Les facteurs limitant les sorties de pêche à pied sont extrêmement variés et peuvent concerner des domaines très différents (les interdictions temporaires, les périodes d'ouverture de la pêche embarquée, les dates de mises à disposition des corps morts...). L'analyse et la définition des catégories de marées seront donc toujours limitées par les seuls facteurs étudiés.

Enfin, les moyennes de sessions de pêche par catégories laissent quelquefois apparaître de fortes similitudes. C'est la construction même des catégories de marées d'après les analyses statistiques des données qui est à remettre en cause. Le premier facteur d'impact sur la fréquentation des sites de pêche est la saisonnalité. Partant de ce constat, la saison administrative a été placée en premier

niveau de classement dans la construction en arborescence des catégories de marées. Cela donne lieu dans certains cas à des moyennes de fréquentation très proches pour deux catégories de marées sur un même site, questionnant la réelle significativité des résultats. Dans le cas d'une étude ultérieure de la fréquentation sur le Bassin d'Arcachon, la construction des catégories de marées pourra être prévue, non pas selon une arborescence hiérarchisant les facteurs, mais de manière plus linéaire sur chacun des sites.

Version provisoire



Le total est calculé *a posteriori*, pour déterminer le nombre de pêcheurs total sur l'estran à un instant *t*.

Il était au départ prévu de réaliser un suivi de marée par plage horaire de marée basse sur chaque site, mais les contraintes liées au planning d'actions de terrain, aux conditions d'accessibilité et aux conditions météorologiques (limitant parfois le nombre de pêcheurs), n'ont pas permis d'atteindre cet objectif. Les heures de basse mer concernées sont celles se situant dans l'intervalle 10h – 18h ; en-dehors de ce créneau la fréquentation est faible.

## B. Objectifs des suivis de marées

Les suivis de marées ont pour but de mesurer l'évolution de la fréquentation de la pêche à pied sur les estrans selon le site et la plage horaire de la basse mer.

A leur mise en place, les suivis de marées ont trois objectifs :

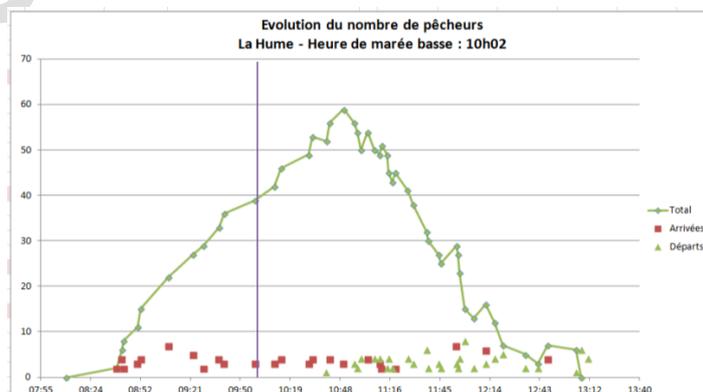
- Modéliser la dynamique de fréquentation sur les sites pilotes du Bassin d'Arcachon,
- Extrapoler les données pour associer à chaque comptage instantané un pourcentage de fréquentation atteint par rapport à la fréquentation totale sur la durée de la marée,
- Estimer le nombre d'actions de pêche total par site et par jour.

## C. Résultats des suivis de marées

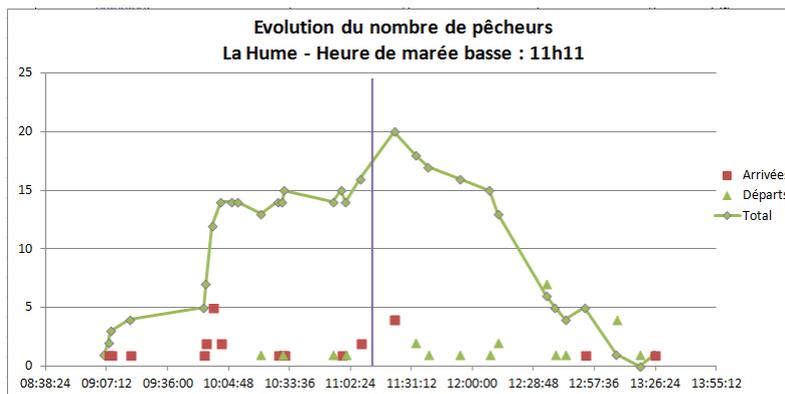
Les courbes tracées montrent l'évolution du total de pêcheurs sur l'estran. Les nuages de points indiquent chaque arrivée et chaque sortie de pêcheurs. La droite violette représente l'heure de basse mer. Pour se rendre compte d'une influence possible des conditions météo sur les résultats obtenus, les observations sont notées sous la courbe correspondante.

### 1) Suivis de marées La Hume

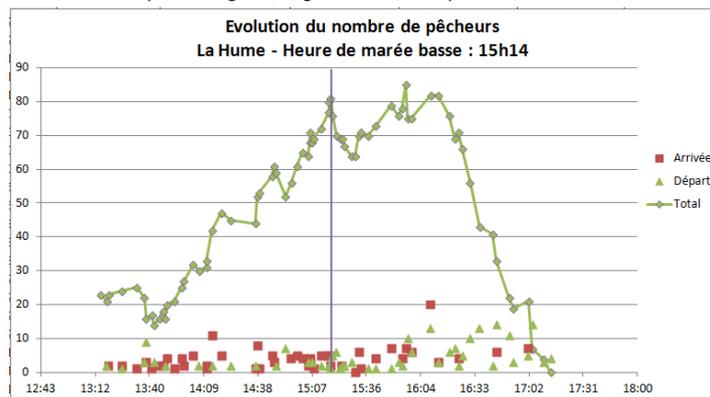
#### a. Résultats bruts des suivis de marées



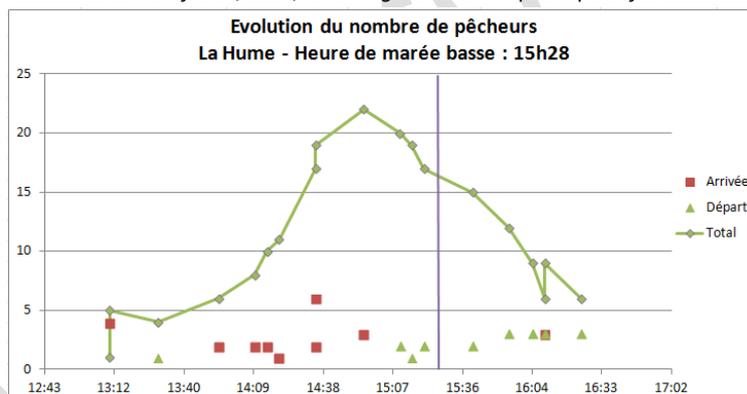
Bonnes conditions météo, petit vent, ciel peu ou pas nuageux.



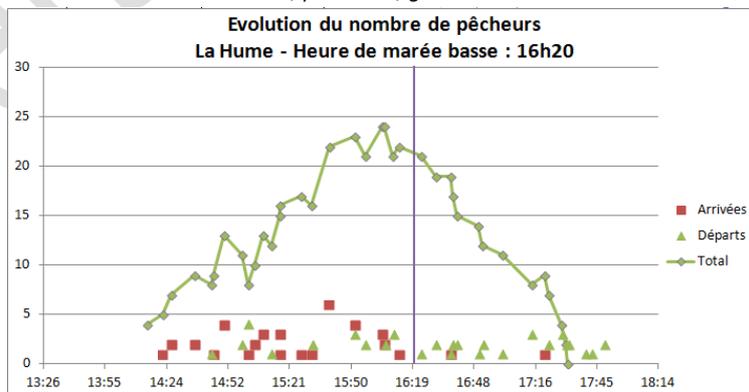
*Ciel peu nuageux, légère brise, température de 25°C.*



*Vent très faible, 22°C, ciel nuageux entrecoupé de pluie fine.*



*30°C, petit vent, grand bleu.*



*20°C, vent, ciel peu nuageux.*

**Figure 52 - Courbes issues des suivis de marée à La Hume à différentes heures de marée basse**

Seuls 5 comptages ont pu être faits à la Hume, au lieu des 7 prévus, en raison d'un temps frais au mois de septembre et d'un nombre trop faible de pêcheurs.

## b. Répartition temporelle de la fréquentation à La Hume

Dans la plupart des cas, lorsque l'heure de marée basse est en pleine journée, la fréquentation maximale sur l'estran se concentre dans l'heure qui précède et qui suit la basse mer. Les arrivées et les départs de pêche sont assez bien répartis dans le temps : les arrivées se regroupent dans l'heure qui précède la basse mer et les départs surviennent après l'heure de marée basse.

Quand la basse mer est à 10h00, la plupart des pêcheurs arrive dans le courant de la matinée et très peu sont présents avant l'heure de la marée basse.

A La Hume, le pic de fréquentation intervient en moyenne 42 minutes après l'heure de marée basse. Ce résultat change lorsque la marée est en fin de journée. C'est le seul test pour lequel le pic arrive avant l'heure de marée basse.

Tableau 12 - Comparaison du pic de fréquentation et de la fréquentation totale de pêcheurs à La Hume

	Heure de basse mer	Heure pic de fréquentation - Heure BM (Minutes)	Pic fréquentation (Nb pêcheurs)	Total fréquentation sur la marée (Nb pêcheurs)	Pic fréquentation/ Total fréquentation
La Hume	10h02	48	59	88	67%
	11h11	12	20	26	77%
	15h14	43	85	206	41%
	15h28	33	22	26	85%
	16h20	-14	24	44	55%

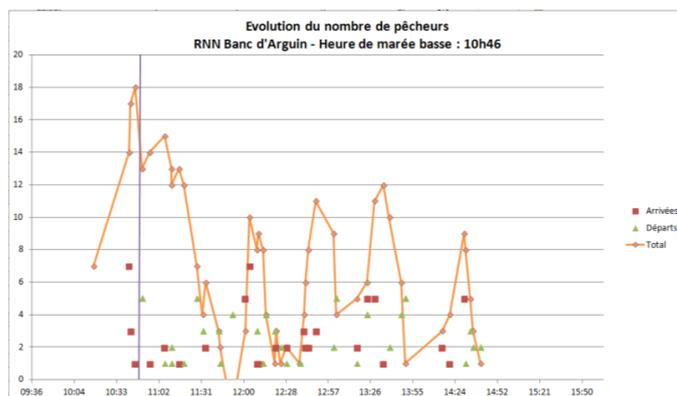
Les pics de fréquentation se rapprochant le plus du nombre total de pêcheurs observés sur la marée sont ceux intervenant environ 35 minutes après la marée basse, pour une marée basse atteinte à 15h30. A 11h, le nombre maximum de pêcheurs est atteint plus près de l'heure de marée basse ; Pour confirmer ces données, des tests supplémentaires seraient nécessaires sur les heures non-observées. Ils permettraient aussi de multiplier les informations obtenues pour une heure de basse mer.

La comparaison entre l'effectif maximal sur une marée et la totalité des pêcheurs dénombrés montre que la plupart des pêcheurs à pied de loisir se regroupent aux alentours de la même tranche horaire.

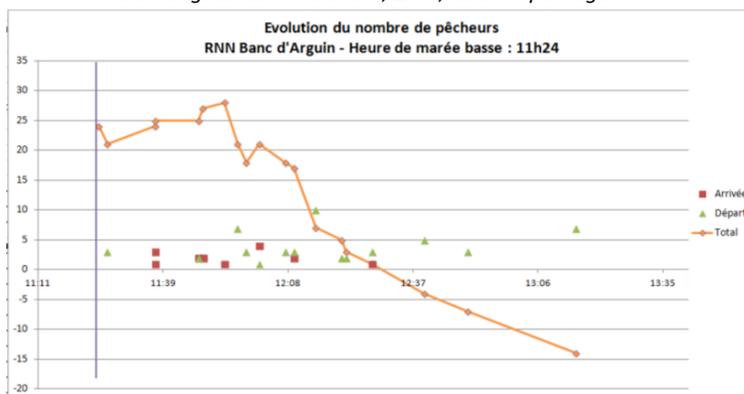
## 2) Suivis de marées RNN du Banc d'Arguin

### a. Résultats bruts des suivis de marées

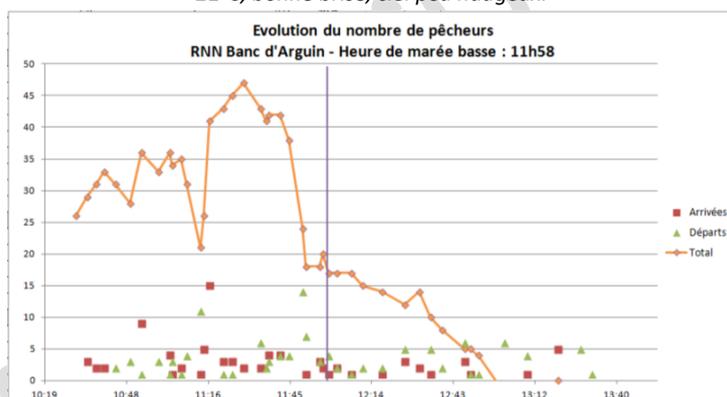
L'accessibilité du Banc d'Arguin et les conditions de transport pour s'y rendre n'ont pas permis de mener des suivis de marées complets sur le site.



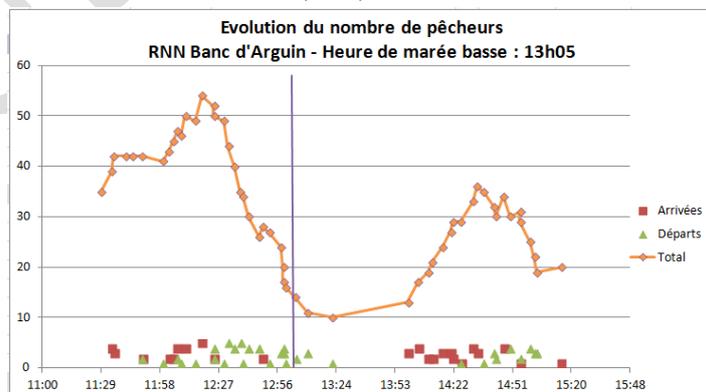
*Ciel nuageux avec éclaircies, 26°C, averses passagères.*



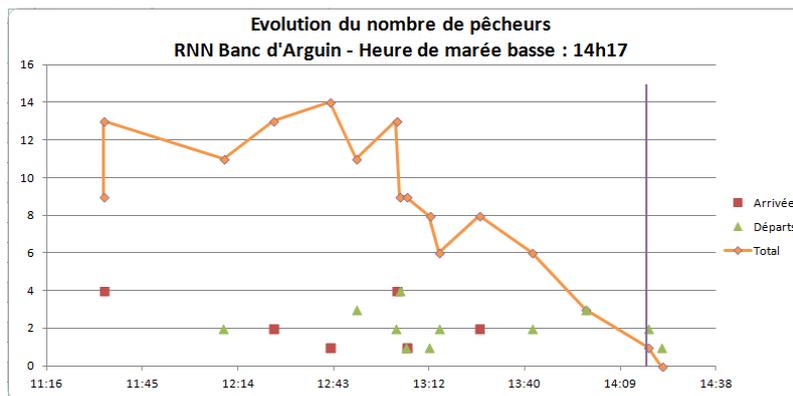
*21°C, bonne brise, ciel peu nuageux.*



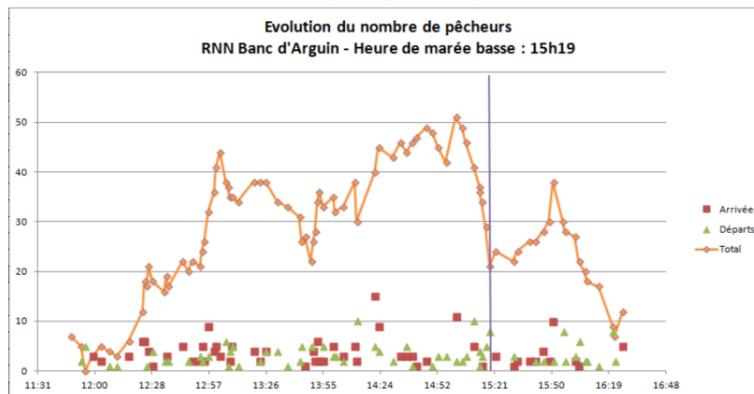
*34°C, vent, ciel bleu.*



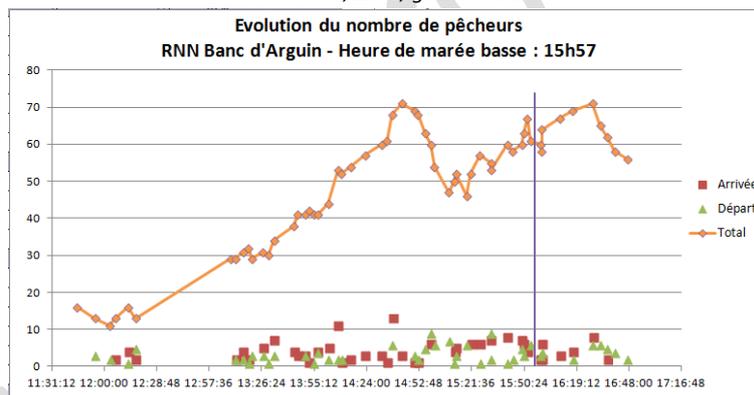
*23°C, petite brise, ciel peu nuageux.*



*Vent, 23°C, ciel voilé.*



*Petit vent, 28°C, grand bleu.*



*25°C, petit vent, ciel voilé.*

**Figure 53: Courbes issues des suivis de marée au Banc d'Arguin à différentes heures de marée basse.**

Le seul suivi qui a pu être effectué tout au long de la marée est celui de la basse mer à 15h19. Avec les résultats des suivis de marées incomplets, on peut imaginer l'allure générale de la courbe. Dans tous les cas, on remarque que la fréquentation de pêcheurs est très fluctuante sur la durée de la marée. Les arrivées et les départs de pêcheurs sont toujours confondus, que l'on soit avant ou après l'heure de basse mer.

### **b. Répartition temporelle de la fréquentation sur la RNN du Banc d'Arguin**

On observe une diminution de la fréquentation à l'heure du déjeuner. Lorsque l'heure de basse mer le permet (aux alentours de 13h), la fréquentation repart à la hausse après le déjeuner, formant deux plages distinctes de fréquentation en pêche à pied. Ce constat est visible sur la courbe de la basse mer à 13h05. Cela reste à confirmer avec de nouveaux suivis.

Sur la RNN du Banc d'Arguin, le maximum de la fréquentation est atteint généralement avant l'heure de marée basse. Il se situe en moyenne 52 minutes avant la marée basse. Les données présentent cependant un fort écart type qui ne permet sûrement pas d'établir une généralité sur le maximum de fréquentation.

Selon l'heure de basse mer, les données obtenues sont les suivantes :

**Tableau 13: Comparaison du pic de fréquentation et de la population totale de pêcheurs sur la RNN du Banc d'Arguin.**

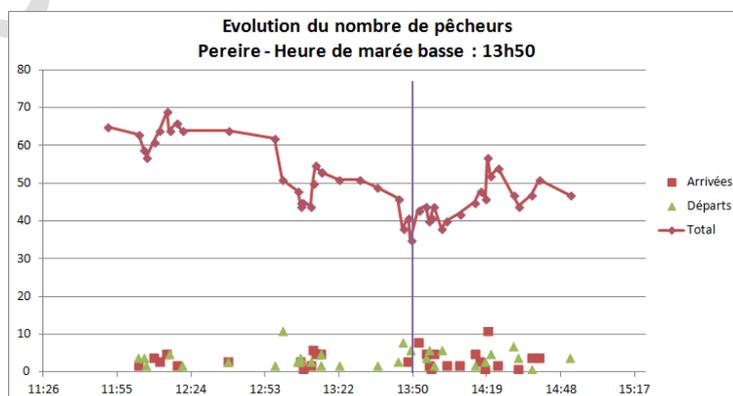
	Heure de basse mer	Heure pic de fréquentation - Heure BM (Minutes)	Pic fréquentation (Nb pêcheurs)	Total fréquentation sur la marée (Nb pêcheurs)	Pic fréquentation/Total fréquentation
Arguin	10h46	0	18	73	25%
	11h24	30	28	40	70%
	11h58	-29	47	115	41%
	13h05	-46	54	98	55%
	14h17	-95	14	23	61%
	15h19	-17	51	208	25%
	15h57	-74	71	218	33%

Au Banc d'Arguin, l'effectif maximum recensé à un instant t est assez faible comparé au nombre total de pêcheurs sur l'estran. On peut en déduire que la fréquentation est plutôt étalée dans le temps. La courbe de la fréquentation prendra alors moins l'apparence d'une cloche.

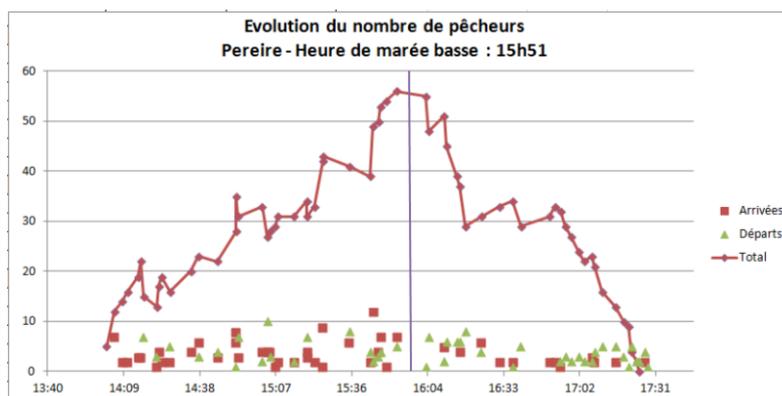
### 3) Suivis de marées Pereire

#### a. Résultats bruts des suivis de marées

Pereire n'étant au départ pas prévu dans les suivis de marées 2015, les deux suivis qui y ont été faits permettent de visualiser la répartition des pêcheurs à pied sur le site. Cependant seul l'un d'eux est réellement utilisable puisqu'il a été commencé lorsque le nombre de pêcheurs était encore faible et s'est terminé lorsque ce nombre était presque nul (suivi de 15h51).



32°C, petite brise, grand bleu.



34°C, petit vent, grand bleu.

Figure 54: Courbes issues des suivis de marée à Pereire à différentes heures de marée basse.

### b. Répartition temporelle de la fréquentation à Pereire

Sur le graphique représentant le suivi pour une marée basse à 15h51, on remarque une symétrie entre la partie de la courbe précédant l'heure de basse mer et la partie de la courbe la suivant. Ce qui caractérise le site de Pereire est la très forte dynamique de fréquentation de la pêche à pied de loisir. Les pêcheurs entrent et sortent sans cesse du site quelle que soit l'heure. Il est donc très difficile, lors d'un comptage simple, de se rendre compte du nombre total de pêcheurs qui seront restés sur l'estran au cours de la marée. La sous-estimation est très importante sur ce site.

A Pereire, avec seulement deux suivis, il est difficile de déterminer quand a lieu le pic de fréquentation.

Tableau 14 - Comparaison du pic de fréquentation et de la population totale de pêcheurs à Pereire

	Heure de basse mer	Heure pic de fréquentation - Heure BM (Minutes)	Pic fréquentation (Nb pêcheurs)	Total fréquentation sur la marée (Nb pêcheurs)	Pic fréquentation/Total fréquentation
Pereire	13h50	25	69	165	42%
	15h51	2	56	169	33%

On remarque tout de même que le pic de fréquentation ne représente qu'une faible partie de la totalité des pêcheurs sur l'estran, pas même la moitié.

## D. Limites de la méthode de suivis de marées et besoins en données

D'après les limites de la méthode des comptages instantanés vues précédemment, la définition de l'heure de comptage devait être revue par site pour être en capacité d'observer le pic de fréquentation. Cette horaire optimal peut dépendre de l'heure de basse mer, de la saison, du type de

jour et du site. Pour être complet, il conviendrait d'étudier la fréquentation sur les estrans pour chacune des modalités de ces critères. Le temps et les moyens disponibles ne le permettant pas, les fréquentations ont été observées par heure de marée basse.

Ce travail demande de monopoliser une grande partie de la journée. Pour limiter le nombre de suivis de marée nécessaires, il conviendrait de simplifier la méthode en groupant les plages horaires de marée basse comme suit :

Tôt (8h – 10h), matin (10h – 12h), midi (12h – 14h), après-midi (14h – 18h) et soir (18h – 19h).

Faire un suivi de marée n'a de sens que lorsque le nombre de pêcheurs sur l'estran est suffisant pour tracer les grandes tendances de la dynamique de pêche. Il serait donc conseillé de ne les réaliser que durant les saisons où la fréquentation est la plus importante : en été.

Les pics de fréquentation identifiés pourront ensuite servir pour prévoir les horaires des comptages à venir.

Mise à part l'heure de basse mer, beaucoup de facteurs entrent en jeu et peuvent influencer la fréquentation durant une marée : les conditions météo, le coefficient de marée, la période de vacances... De plus, le profil des pêcheurs présents sur l'estran peut lui aussi faire varier les résultats des suivis de marées. Les pêcheurs « découverte » seront peut être moins renseignés sur l'heure de marée qu'un pêcheur « consommateur » et ne fréquenteront pas le site au même moment. Si l'on prend en compte l'influence de tous ces critères, il s'entend bien que l'échantillon doit être suffisamment grand pour révéler les dynamiques générales de fréquentation et mettre de côté les résultats exceptionnels.

Théoriquement, au moins 3 suivis de marée devraient être réalisés par site et par plage horaire pour entrevoir des tendances de fréquentation. Cela reviendrait à mener 15 suivis de marée par site. Le besoin estimé pour l'ensemble des sites pilotes serait donc de 60 suivis de marée répartis sur les saisons de juin-septembre et d'été. Les moyens humains à déployer pour obtenir de telles données sont extrêmement importants et n'ont malheureusement pas pu être prévus sur le projet.

## E. Objectifs revus des suivis de marées et perspectives

Les résultats de ces suivis montrent un manque de données dû aux difficultés de mise en place parmi de nombreuses actions de terrain. Si la disponibilité de l'équipe porteuse de la thématique pêche à pied le permet, le protocole pourra être répété après la fin du projet Life. Idéalement, il nécessitera de représenter toutes les plages horaires, mais également de doubler les observations. Tels quels, les résultats 2015 ne permettent pas une représentativité fiable et il n'a pas été possible d'établir un modèle type de dynamique de fréquentation sur les sites pilotes du Bassin d'Arcachon. Le calcul du nombre de sessions de pêche par site et par jour à partir d'une courbe modélisée n'est donc plus envisageable.

En revanche, l'heure et la valeur du pic de fréquentation sont des données exploitables. Elles donnent des indications sur le comportement des pêcheurs par plage horaire de basse mer et par site. Avec le relevé des données contextuelles, elles pourront éventuellement renseigner aussi sur les différences de dynamique de fréquentation entre les modalités de variable (hors vacances et en vacances, par beau ou mauvais temps...).

Le pic de fréquentation permettra également de déterminer des horaires de comptages plus appropriés aux sites du Bassin d’Arcachon. Il sera alors possible de se rapprocher d’un maximum de fréquentation instantanée lors des comptages.

Enfin, les suivis de marées seront utiles au calcul de la valeur (sous estimée) de fréquentation par marée.

Version provisoire

### III. Les comptages collectifs

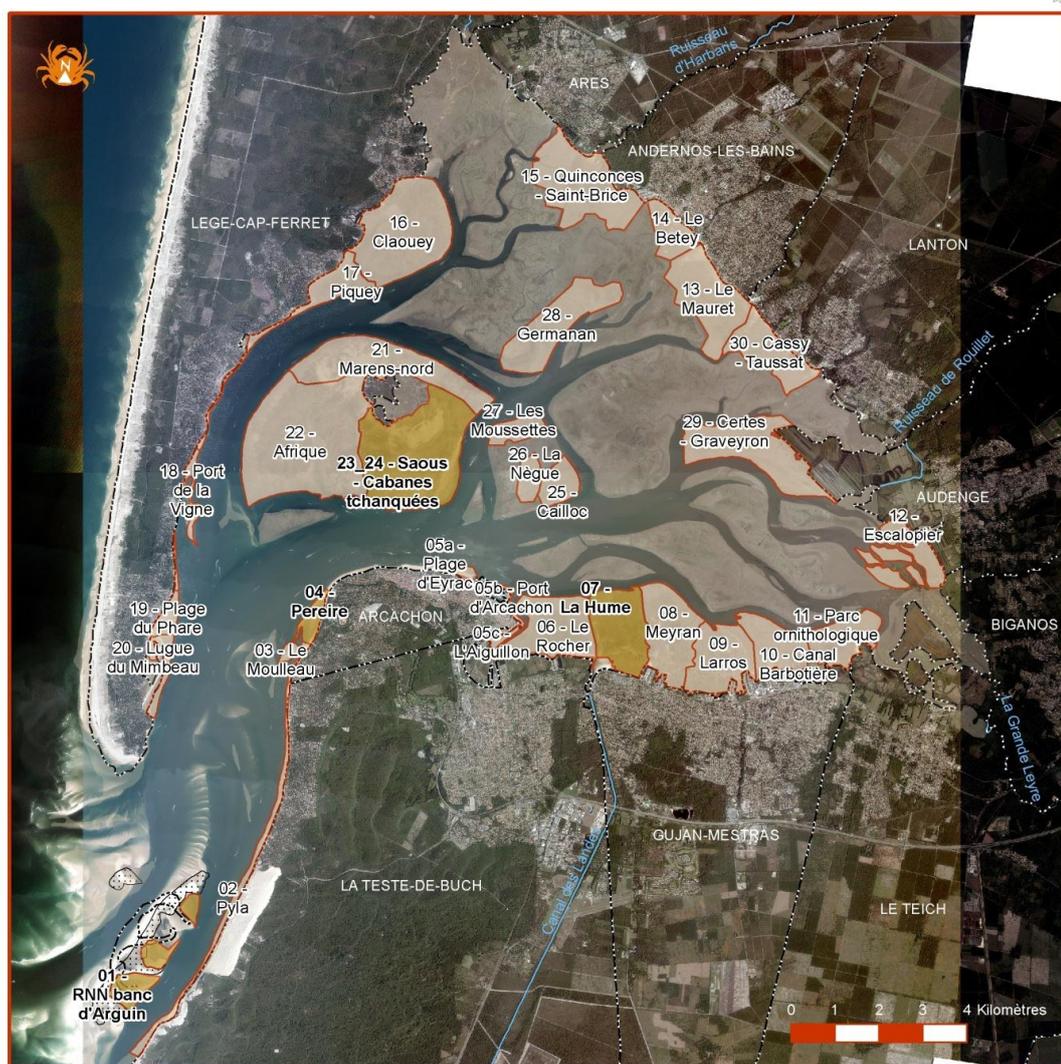
Les comptages collectifs permettent d'avoir une estimation de la fréquentation sur l'ensemble du territoire lors d'une même marée.

Six comptages collectifs sont prévus par an. Ils comprennent les deux comptages nationaux qui sont réalisés sur tous les territoires du projet Life à la même date.

#### BASSIN D'ARCACHON

#### Les sites suivis pour la pêche à pied de loisir en 2015

EDITEE LE :  
02/2016

Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

- Site pilote
- Site compté
- Autre estran
- Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)
- Limites de communes

Sources des données :  
- Sites pêche à pied, estran : AAMP, 2016 (à partir de la BD Carthage)  
- Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau : BD Carthage  
- Fond de carte : orthoitorale V2 (MEDDE, 2012)

Agence des  
aires marines protégées

ATL\_LFAP\_BARC\_aires\_20160222\_4pp

Figure 55 – Carte des sites suivis durant le projet Life Pêche à pied de loisir

## A. La mobilisation de bénévoles

28 sites de pêche ont été identifiés en début de projet. Deux ont été ajoutés en 2015 : Certes-Graveyron et Cassy-Taussat. Pour mener à bien les comptages collectifs, il s'est avéré nécessaire de mobiliser des bénévoles.

A cet effet, une première réunion a eu lieu début juin 2014 avec quelques associations (6 personnes) afin de les associer au projet et de présenter la méthode. Au fil des comptages, de nouveaux participants se sont portés volontaires. Au total, ce sont 15 associations et au moins 70 bénévoles qui ont participé aux comptages collectifs. L'équipe du Parc naturel marin est intervenue sur plusieurs sites pour combler les lieux non couverts par les bénévoles.

**Tableau 15 - Observateurs ayant participé aux comptages collectifs**

01_Banc d'Arguin	SEPANSO : Dimitri Delorme, Matthias Grandpierre, Sylvain Laurent, Olivier Pichon, Clément Oncyns, Christophe Le Noc, bénévoles
02_Pyla	ADPPM* : Jacques Storelli, Mme Bérillon, Jean Fribourg
03_Le Moulleau	Bassin d'Arcachon Ecologie : Gilbert Lacassagne ADPPM : Jean Fribourg
04_Pereire	Bassin d'Arcachon Ecologie : Françoise Branger, Anne Schall, Peter Dietmüller, Antoine Durbigny, Gilbert Lacassagne, Jennyfer Andrieux, Marie-Hélène Papion du Château
05a_Jetée d'Eyrac	-
05b_Port d'Arcachon	-
05c_Aiguillon	Bassin d'Arcachon Ecologie : Ludovic Teynie AUPPM 33* : Claude Mulcey-Longau
06_Le Rocher	Bassin d'Arcachon Ecologie : Patricia Mora, Claude Mulcey-Longau
07_La Hume	Gujan-Mestras Environnement : Yvonne Rossi, Herminia Prat, Roland Rivière, Geneviève Gaultier, Alain Deprez, G. Ouvrard
08_Meyran	APPBA* : Michel Brun AUPPM 33 : Claude Mulcey-Longau
09_Larros	SEPANSO : Jean-Marie Froidefond, Catherine Brouillaud, I. Spoladore
10_Canal Barbotière	SEPANSO : Jean-Marie Froidefond CDROM* : Pierre Contré Michel Arbez
11_Parc ornithologique	CDROM : Pierre Contré
12_Escalopier	Courant d'Eyre : Sandra Bâcle Lou Batel'Eyre : Yannick Durante
29_Domaine de Certes-Graveyron	Courant d'Eyre : Sandra Bâcle Lou Batel'Eyre : Yannick Durante
30_Cassy-Taussat	AUPPM 33 : Patrick Bruzac
13_Le Mauret	Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon : Hervé Lagarde, Josiane Giraudel Association de sauvegarde des Quinconces-St Brice : Marie-Hélène Ricquier Michel Prada
14_Le Bety	Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon : Jamila Mimouni, Christian Hauttecoeur, B. Boucher
15_Quinconces – St Brice	Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon : Josiane Giraudel, Catherine Pascal, JJ Duhamel Association de sauvegarde des Quinconces-St Brice : Marie-Hélène Ricquier, Dominique Baudoin, M. Jeanson, N. Destouesse
16_Claouey	Cap Termer : Annick Tatry, Geneviève Brousse-Marquet, Maryse Cambreling, Florian Collado
17_Piquey	APPBA : Viviane Larrose, Jean-Pierre Larrose, Daniel Jordana CODEPPI* : Jean-Pierre Camut

18_Port de la Vigne	APPBA: Viviane Larrose, Jean-Pierre Larrose
19_Plage du Phare	PALCF* : Joël Mellet, Patricia Hermet, Jean Mazodier
20_Lugue du Mimbeau	PALCF : Joël Mellet, Patricia Hermet
21_Marens Nord	Bénévole de l'île : Philippe Richter, La Teste de Buch : Thierry Duprat ADPPM : Jean Fribourg
22_Afrique	Bassin d'Arcachon Ecologie : Bernadette Rougier Bénévole de l'île : Christophe Babillot La Teste de Buch : Thierry Duprat APPBA : Viviane Larrose, Jean-Pierre Larrose ADPPM : Jean Fribourg
23-24_Saous-Cabanes tchanquées	Garde Ile aux Oiseaux : Thierry Duprat Bénévoles de l'île : Alain Juge, Nathalie Juge, Philippe Richet, Noémie Lenoir, Thibault Castets, Eric Boutelié, Joël La Teste de Buch : Thierry Duprat, Florian Collado, A. Gergaud AUPPM 33 : Claude Mulcey-Longau Lou Paliquey : Matthieu Cabaussel, Cassandre Cabaussel, Emmanuel Joussemet
25_Cailloc	AUPPM 33 : Claude Mulcey-Longau APPBA : Daniel et Viviane Jordana
26_La Nègue	AUPPM 33 : Claude Mulcey-Longau
27_Les Moussettes	AUPPM 33 : Claude Mulcey-Longau
28_Germanan	-
29_Certes Graveyron	Courant d'Eyre : Sandra Bâcle Lou Batel'Eyre : Yannick Durante
30_Cassy-Taussat	AUPPM33 : Patrick Bruzac

\*ADPPM : Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

\*APPBA : Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon

\*AUPPM 33 : Association des Usagers Plaisanciers et Pêcheurs et des Mouillages en Gironde

\*CDROM : Cercle de réflexion sur l'organisation des mouillages du Bassin d'Arcachon

\*CODEPPI : Comité de Défense et de Protection de la Presqu'île de Lège-Cap Ferret

\*PALCF : Protection et aménagement de Lège-Cap Ferret

## B. Méthode employée pour les comptages collectifs

### 1) Méthode mise en place au démarrage du projet

En raison de la durée de la basse mer, il a été convenu de rester 2 heures sur site afin de connaître le nombre de sessions de pêche durant ce laps de temps, qui représente entre un tiers et la moitié de la durée de la marée découvrant l'estran.

Les compteurs ont chacun une fiche relative à leur site de pêche.

La méthode de comptage n'ayant pas été assez précise, les notes sont assez hétérogènes :

- Seul le maximum de fréquentation à un instant  $t$  est indiqué ; ou
- Une estimation "à l'œil" est indiquée sans préciser s'il s'agit d'un horaire précis ou du total sur la durée du comptage ; ou
- Pas de différenciation "consommateurs" et "découverte", voire même promeneurs ; ou
- Les entrées et sorties sont détaillées tout au long des 2 heures.

Les données issues de ces comptages ont donc été étudiées telles quelles, brutes, sans pouvoir comparer avec précision les sites les uns aux autres, ou les extrapoler.

Date : 8 avril 2012 Coefficient : 114 / BM : 13h36 Conditions météorologiques : ..... .....	<b>Fiche de comptage des pêcheurs à pied</b>  Heure du comptage : .....  Compteur(s) : .....	<b>Secteur GERMANAN</b>
Nombre de pêcheurs : .....		
Zones de pêche (plage, vasière, chantier ostréicole...) + localisation grossière sur la carte : ..... .....		
Espèces pêchées (si reconnaissable) : ..... .....		
Autres activités sur le site : - Professionnelles (conchyliculture, pêche) : ..... - Loisir (balade, sport nautique...) : .....		
Remarques : .....		

Figure 56 - Exemple de fiche de comptage collectif 2014

## 2) La méthode de comptages collectifs revue en 2015

Face à la diversité des données récoltées par les observateurs bénévoles, la méthode de comptage a été revue en 2015. Une réunion « suivi participatif » a été organisée en début d'année pour redéfinir la méthode avec les participants aux comptages. Les bénévoles mobilisés reçoivent, à l'occasion de chaque comptage collectif, un rappel de la méthode.

Les comptages ne durent plus deux heures mais une. L'heure de début et de fin de comptage est prévue à l'avance selon l'heure de basse mer et est identique pour tous les sites.

Le nombre de pêcheurs « consommateurs », « découverte » et des autres usagers de l'estran est noté tous les quarts d'heure. Sont également différenciés les enfants des adultes et des tout-petits.

Se basant sur le modèle de la fiche de comptage simple, la feuille de comptage collectif a été reformulée :

**FICHE DE COMPTAGE PECHEURS A PIED DE LOISIR**

**Pêche à pied**  
DE LOISIR

Agence des  
aires marines protégées

Site : 09\_LARROS

Nom du compteur / Association :

Date :

Horaires du comptage :

Coef de marée :

Heure de basse mer :

Température (si connue) :

Pluie :

Vent :

Ciel :

**Pluie**

0 : pas de précipitations  
1 : bruine / pluie fine  
2 : courtes averses  
3 : pluies continues / averses régulières  
4 : pluies torrentielles/ averses violentes ou orageuses/ averses de

**Vent**

pas de vent  
légère brise  
petit vent  
vent  
vent fort

**Ciel**

0 : grand bleu  
1 : voilé/passages nuageux  
2 : nuageux avec éclaircies  
3 : nuageux  
4 : couvert/orageux

Secteur Larros  
Port de Gujan  
et port de  
Larros / Près  
salés et parcs à  
huîtres

Source : e-navigant / SIBA

Horaires des comptages	Pêcheurs "consommation/appâts"				Pêcheurs "découverte"			Espèces (si identifiables)	Groupe encadré (groupe scolaire, sortie guidée sur l'estran...)	Présence autres usagers professionnels (ostréiculteurs, pêcheurs pro)	Présence autres usagers loisirs (autres pêcheurs, promeneurs, jogging, baignade, plage, sport nautique, ...)
	Total consommation	Dont enfants (4-14 ans)	Dont dans les concessions	Dont en arrivée	Dont au départ	Total découverte	Dont enfants (4-14 ans)				

Figure 57 - Exemple de fiche de comptage collectif 2015

### C. Résultats des comptages collectifs

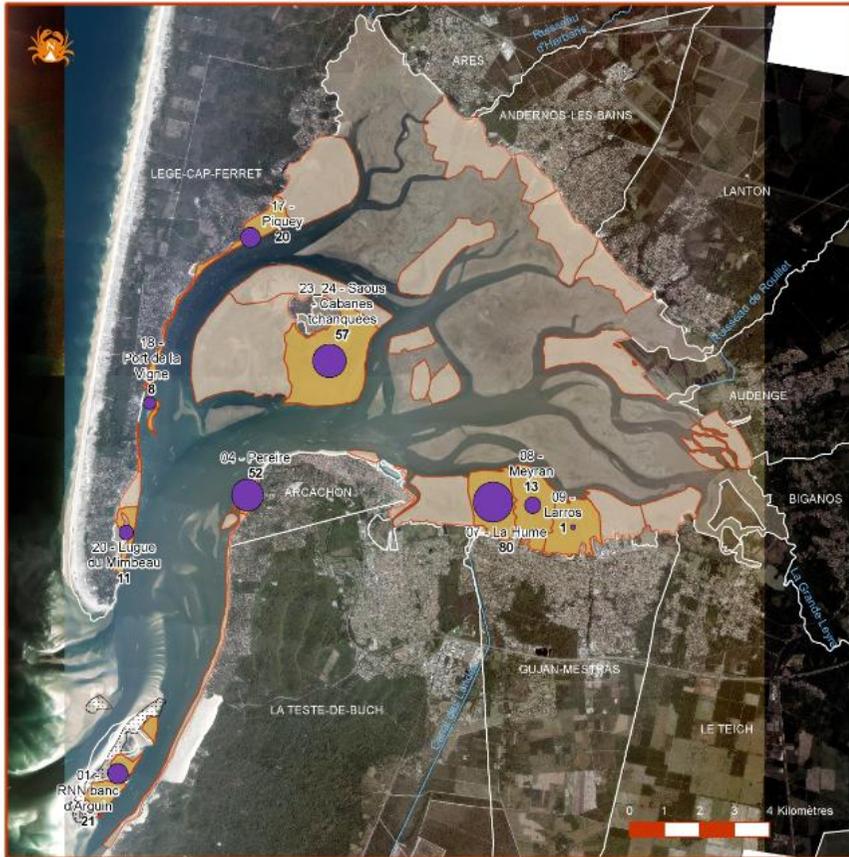
Onze comptages collectifs et cinq comptages nationaux ont été réalisés au cours du projet. Les comptages nationaux (2 par an) sont organisés à l'échelle du littoral français et menés par les gestionnaires de sites Life ainsi qu'un ensemble d'acteurs locaux. Les dates sont définies par les partenaires Life aux périodes habituelles de forte affluence sur les estrans de pêche, c'est-à-dire pendant les grandes marées de printemps et de fin d'été (le 1<sup>er</sup> comptage national de 2015 a été organisé antérieurement au démarrage du projet Life+ sur le Bassin d'Arcachon, seuls deux sites ont été suivis).

Les résultats des comptages collectifs et nationaux ont été cartographiés.

## BASSIN D'ARCACHON

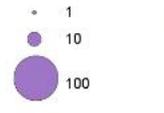
Résultat du comptage collectif du 2 août 2014

EDITEE LE :  
03/2016



Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

### Nombre de pêcheurs



Nombre d'observateurs pour ce comptage : 12

### Sites comptés

Sites non comptés

Autre estran

Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)

Sources des données :  
- Sites pêche à pied, estran :  
AAMP 2016  
(à partir de la BD Carthage)  
- Communes :  
BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle  
Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau :  
BD Carthage  
- Fond de carte :  
orthoïtorale V2 (MEDDE, 2012)

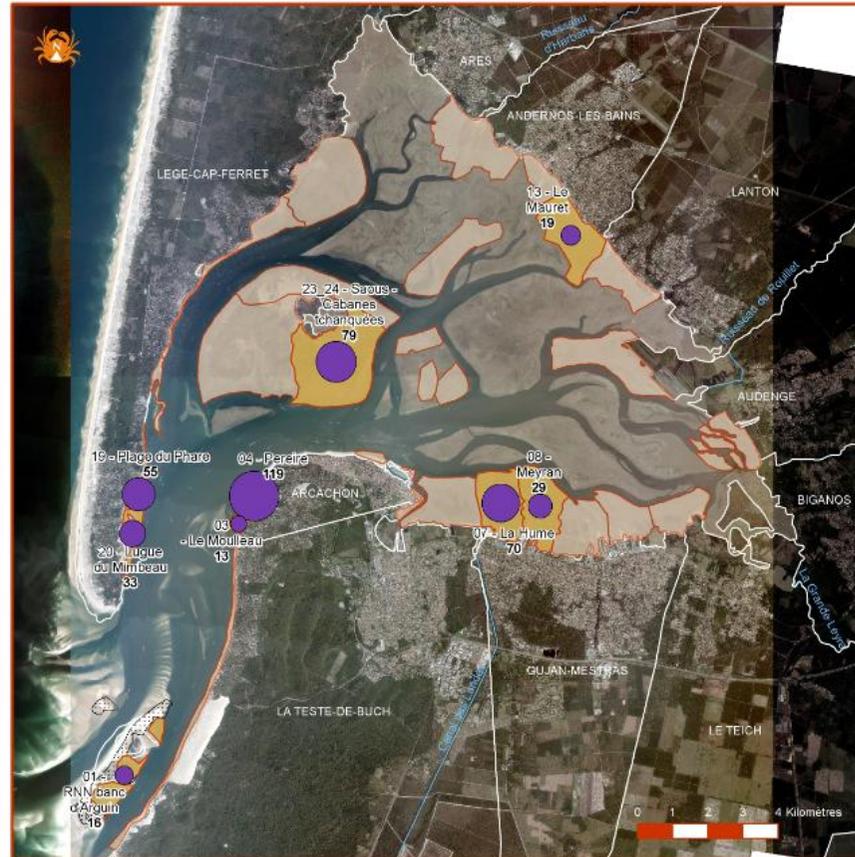


ATL\_PEP\_BANC\_comptage\_20140802\_03190310\_4.jpg

## BASSIN D'ARCACHON

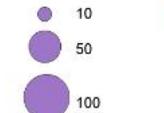
Résultat du comptage collectif du 13 août 2014

EDITEE LE :  
03/2016



Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

### Nombre de pêcheurs



Nombre d'observateurs pour ce comptage : 10

### Sites comptés

Sites non comptés

Autre estran

Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)

Sources des données :  
- Sites pêche à pied, estran :  
AAMP 2016  
(à partir de la BD Carthage)  
- Communes :  
BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle  
Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau :  
BD Carthage  
- Fond de carte :  
orthoïtorale V2 (MEDDE, 2012)

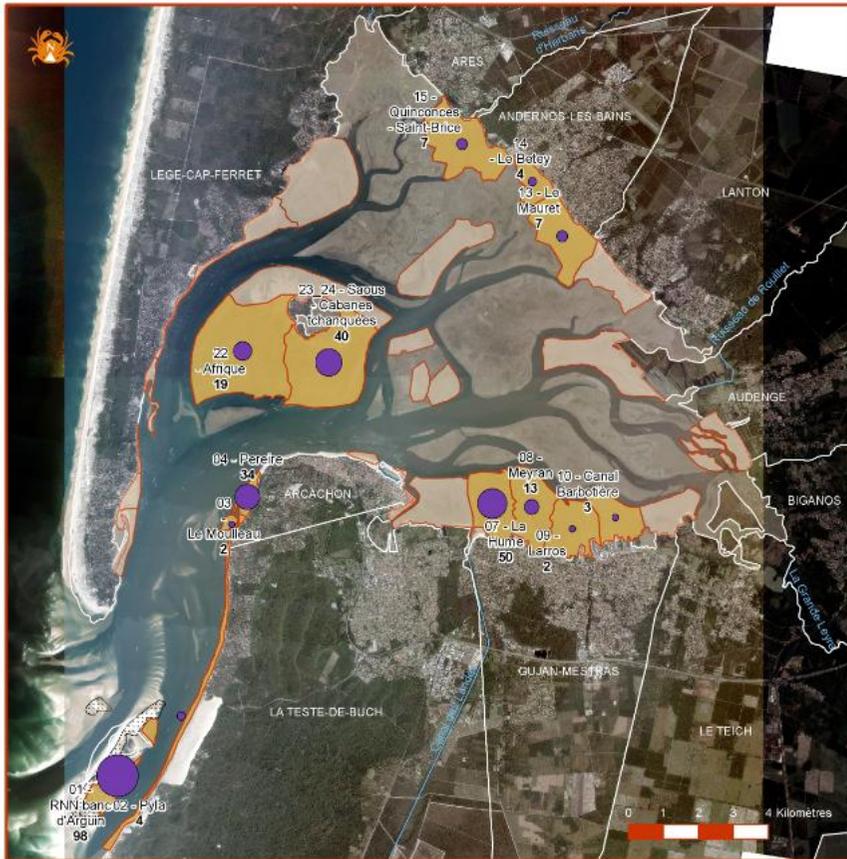


ATL\_PEP\_BANC\_comptage\_20140813\_03190310\_4.jpg

## BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage national du 10 septembre 2014

EDITEE LE :  
03/2016



Sources des données :  
- Sites pêche à pied, estran : AAMP 2016 (à partir de la BD Carthage)  
- Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau : BD Carthage  
- Fond de carte : ornoitlorale V2 (MEDDE, 2012)

Agence des aires marines protégées

ATL\_L1942\_BARRC\_comptage\_20140910\_44pp

Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

## BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage collectif du 28 septembre 2014

EDITEE LE :  
03/2016



Sources des données :  
- Sites pêche à pied, estran : AAMP 2016 (à partir de la BD Carthage)  
- Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau : BD Carthage  
- Fond de carte : ornoitlorale V2 (MEDDE, 2012)

Agence des aires marines protégées

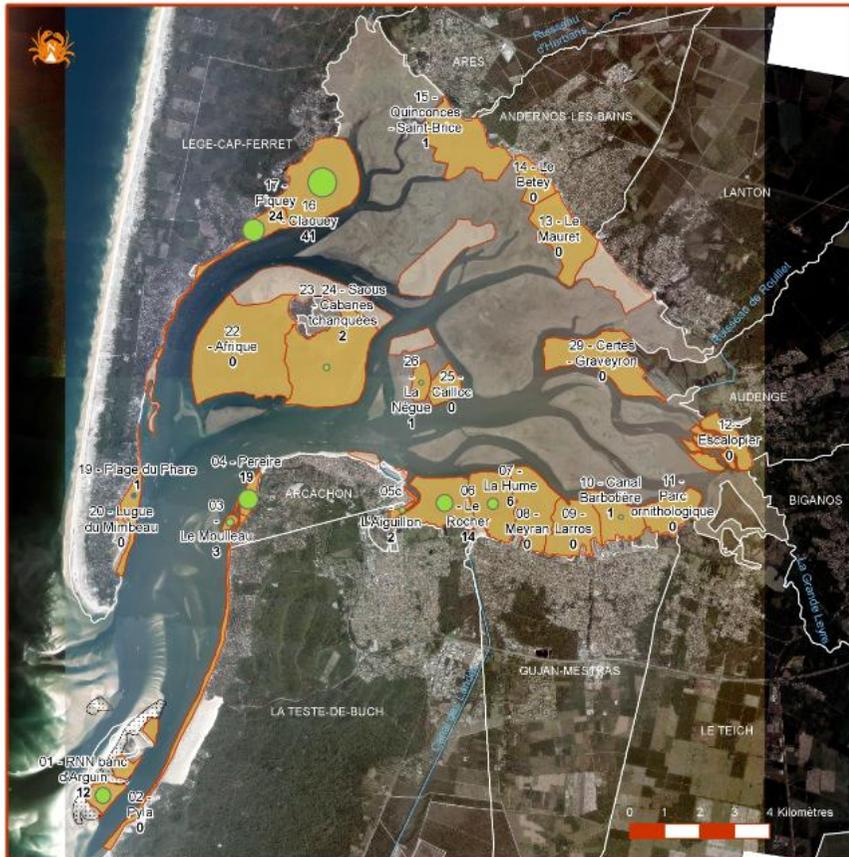
ATL\_L1942\_BARRC\_comptage\_20140928\_20140928\_44pp

Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

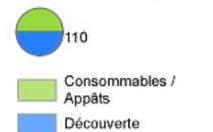
# BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage national du 20 mars 2015

EDITEE LE : 03/2016  
**Pêche à pied**  
 DE LOISIR



Nombre de pêcheurs à pied en action, selon le profil



Nombre d'observateurs pour ce comptage : 30

- Sites comptés
- Sites non comptés
- Autre estran
- Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)

Sources des données :  
 - Sites pêche à pied, estran : AAMP 2016 (à partir de la BD Carthage)  
 - Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
 - Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
 - Principaux cours d'eau : BD Carthage  
 - Fond de carte : orthométrale V2 (MEDDE, 2012)

Agence des aires marines protégées

ATL\_PMP\_BANC\_COMPTAGE\_2015\_03\_20\_160308\_A490

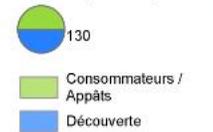
# BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage collectif du 16 mai 2015

EDITEE LE : 03/2016  
**Pêche à pied**  
 DE LOISIR



Nombre de pêcheurs à pied en action, selon le profil



Nombre d'observateurs pour ce comptage : 18

- Sites comptés
- Sites non comptés
- Autre estran
- Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)

Sources des données :  
 - Sites pêche à pied, estran : AAMP 2016 (à partir de la BD Carthage)  
 - Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
 - Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
 - Principaux cours d'eau : BD Carthage  
 - Fond de carte : orthométrale V2 (MEDDE, 2012)

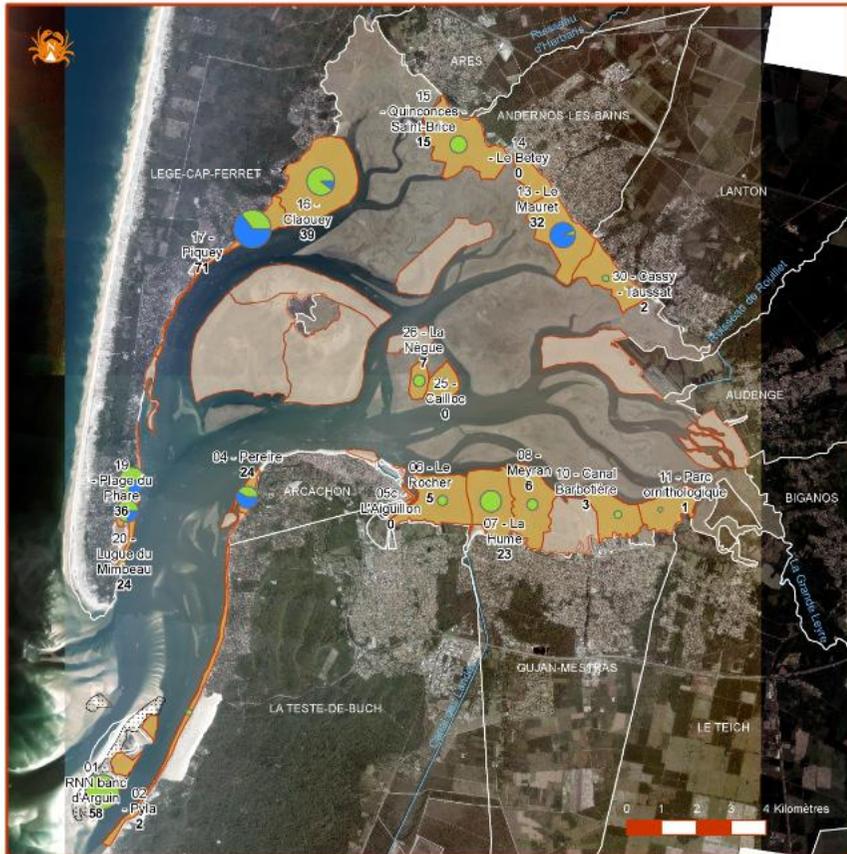
Agence des aires marines protégées

ATL\_PMP\_BANC\_COMPTAGE\_2015\_05\_16\_20160308\_A490

## BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage collectif du 15 juillet 2015

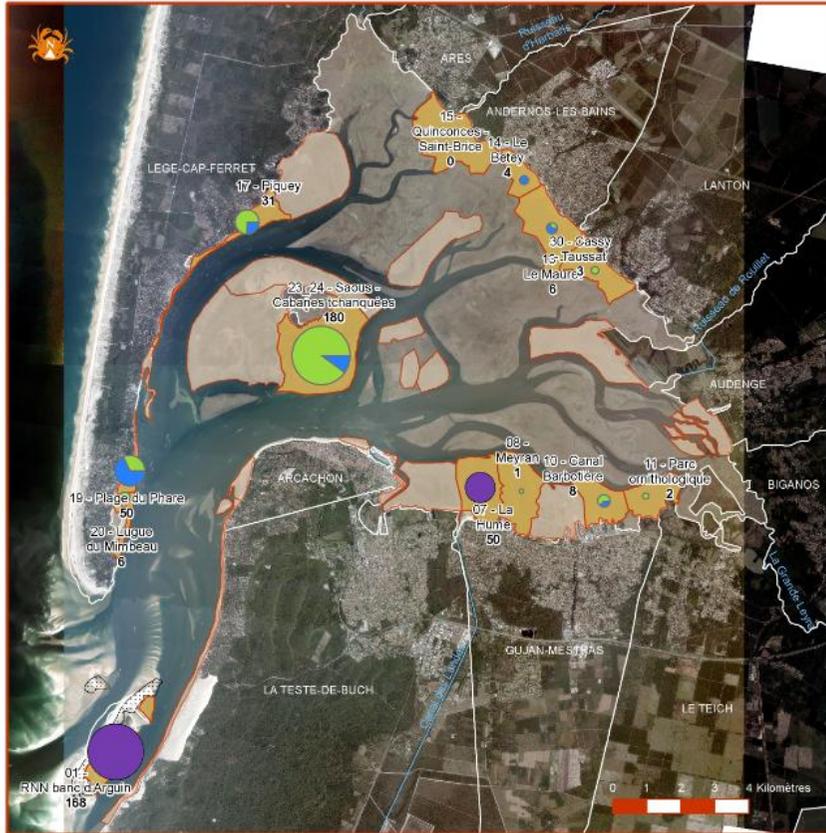
EDITEE LE :  
03/2016



# BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage national du 30 août 2015

EDITEE LE : 03/2016



Sources des données :  
 - Sites pêche à pied, estran : AAMP 2016 (à partir de la BD Carthage)  
 - Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
 - Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
 - Principaux cours d'eau : BD Carthage  
 - Fond de carte : orthoïtorale V2 (MEDDE, 2012)

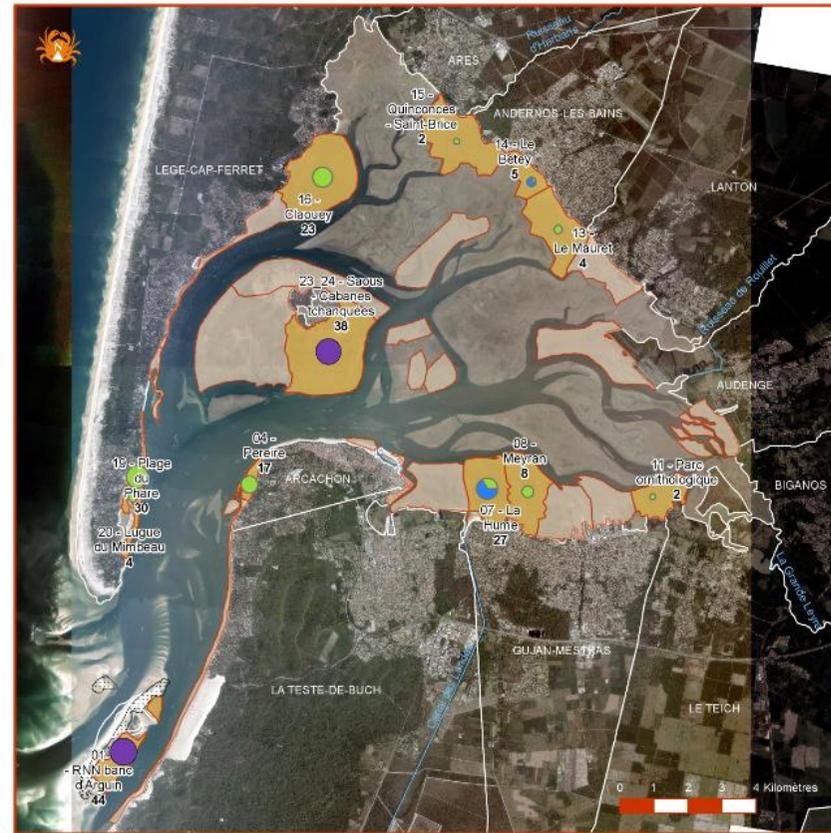


Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

# BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage collectif du 27 septembre 2015

EDITEE LE : 03/2016



Sources des données :  
 - Sites pêche à pied, estran : AAMP 2016 (à partir de la BD Carthage)  
 - Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
 - Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
 - Principaux cours d'eau : BD Carthage  
 - Fond de carte : orthoïtorale V2 (MEDDE, 2012)



Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

# BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage national du 8 avril 2016



**Nombre de pêcheurs à pied en action**  
**Consommateurs / Appâts**  
 9  
 Sites comptés  
 Sites non comptés  
 Autre estran  
 Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)

Sources des données :  
 - Sites pêche à pied, estran : AAMP, 2016 (à partir de la BD Carthage)  
 - Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
 - Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
 - Principaux cours d'eau : BD Carthage  
 - Fond de carte : orthométrale V2 (MEDDE, 2012)

Nombre d'observateurs pour ce comptage : 16



Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

# BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage collectif du 4 juin 2016



**Nombre de pêcheurs à pied en action, selon le profil**  
 21  
 Consommateurs / Appâts  
 Découverte  
 Sites comptés  
 Sites non comptés  
 Autre estran  
 Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)

Sources des données :  
 - Sites pêche à pied, estran : AAMP, 2016 (à partir de la BD Carthage)  
 - Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
 - Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
 - Principaux cours d'eau : BD Carthage  
 - Fond de carte : orthométrale V2 (MEDDE, 2012)

Nombre d'observateurs pour ce comptage : 12

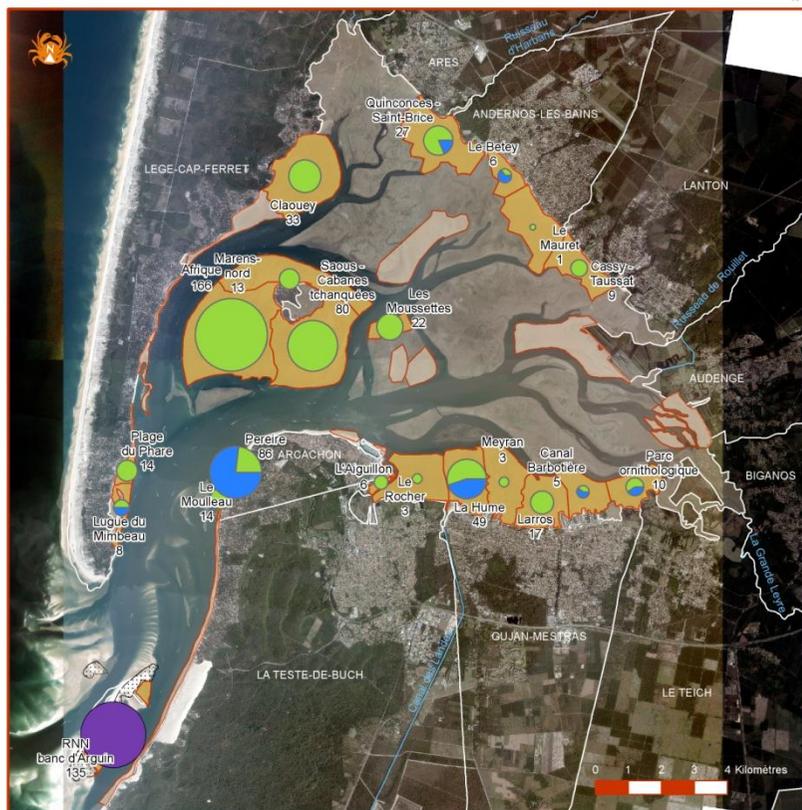


Système de coordonnées : RGF 1993 Lambert 93

## BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage collectif du 24 juillet 2016

EDITEE LE :  
08/2016



Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

Nombre de pêcheurs à pied en action, selon le profil



Consommateurs / Appâts  
Découverte  
Non discriminé

Nombre d'observateurs pour ce comptage : 22

Sites comptés  
Sites non comptés  
Autre estran  
Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)

Sources des données :  
- Sites pêche à pied, estran : AAMP, 2016 (à partir de la BD Carthage)  
- Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau : BD Carthage  
- Fond de carte : ortholittorale V2 (MEDDE, 2012)



ATL\_LIMP\_BANC\_comptet\_20160724\_01100111\_Amp

## BASSIN D'ARCACHON

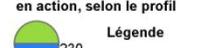
Résultat du comptage collectif du 8 août 2016

EDITEE LE :  
11/2016



Système de coordonnées :  
RGF 1993 Lambert 93

Nombre de pêcheurs à pied en action, selon le profil



Consommateurs / Appâts  
Découverte

Nombre d'observateurs pour ce comptage : 14

Sites comptés  
Sites non comptés  
Autre estran  
Banc d'Arguin (bancs émergés à marée haute en mars 2015)

Sources des données :  
- Sites pêche à pied, estran : AAMP, 2016 (à partir de la BD Carthage)  
- Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau : BD Carthage  
- Fond de carte : ortholittorale V2 (MEDDE, 2012)

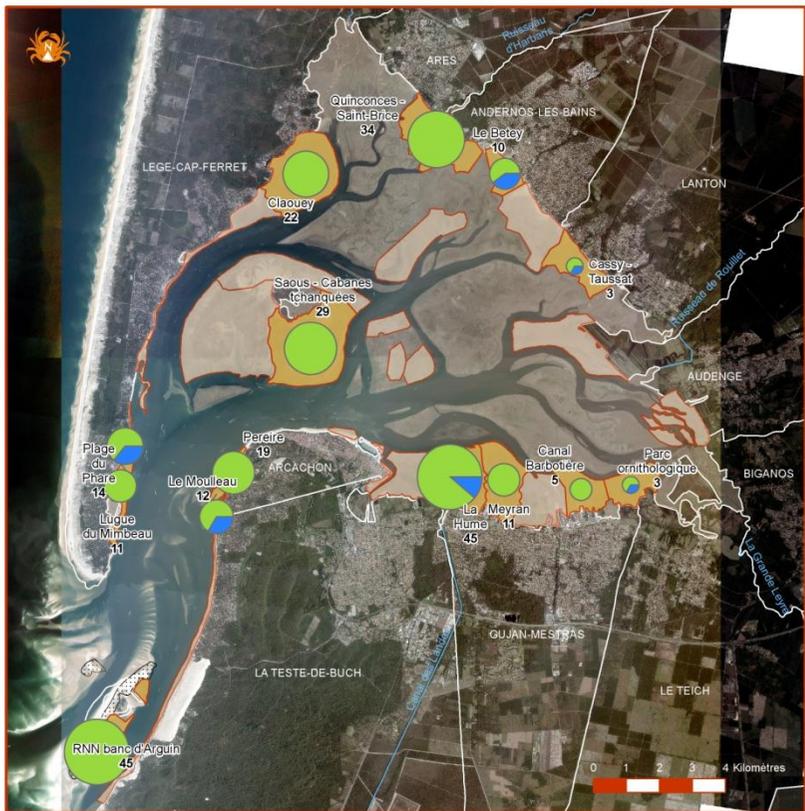


ATL\_LIMP\_BANC\_comptet\_20160808\_01101111\_Amp

BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage national du 20 août 2016

EDITEE LE : 11/2016  
Pêche à pied DE LOISIR



**Nombre de pêcheurs à pied en action, selon le profil**  
Légende  
21  
Consommateurs / Appâts  
Découverte

**Nombre d'observateurs pour ce comptage : 14**

**Sources des données :**  
- Sites pêche à pied, estran : AAMP, 2016 (à partir de la BD Carthage)  
- Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau : BD Carthage  
- Fond de carte : ortholittorale V2 (MEDDE, 2012)

Agence des aires marines protégées

BASSIN D'ARCACHON

Résultat du comptage collectif du 17 septembre 2016

EDITEE LE : 11/2016  
Pêche à pied DE LOISIR



**Nombre de pêcheurs à pied en action, selon le profil**  
Légende  
110  
Consommateurs / Appâts  
Découverte

**Nombre d'observateurs pour ce comptage : 16**

**Sources des données :**  
- Sites pêche à pied, estran : AAMP, 2016 (à partir de la BD Carthage)  
- Communes : BD CARTO (IGN, 2014)  
- Banc d'Arguin : Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin (2015)  
- Principaux cours d'eau : BD Carthage  
- Fond de carte : ortholittorale V2 (MEDDE, 2012)

Agence des aires marines protégées

Figure 58 - Résultats cartographiés des comptages collectifs de 2014 à 2016

Les résultats chiffrés des moyennes de fréquentation selon la période de l'année sont exposés dans le tableau suivant :

SITE	Moyennes des comptages collectifs par site				
	Minimum de pêcheurs	Maximum de pêcheurs	Moyenne à l'année	Moyenne en basse saison (mars, mai, septembre)	Moyenne en saison (juillet, aout)
1 Banc d'Arguin	-	168	49,3	27,5	71,0
2 Pyla	-	4	2,0	2,0	2,0
3 Le Moulleau	2	14	7,8	2,7	13,0
4 Pereire	7	119	40,7	19,5	65,0
5a Plage d'Eyrac	-	-	-	-	-
5b Port d'Arcachon	-	-	-	-	-
5c L'Aiguillon	-	6	2,8	2,0	3,3
6 Le Rocher	-	14	6,4	7,4	4,0
7 La Hume	5	80	35,3	20,3	50,3
8 Meyran	-	29	8,0	5,9	10,5
9 Larros	-	15	5,3	4,0	8,0
10 Canal Barbotière	-	12	5,3	4,7	5,8
11 Parc ornithologique	-	10	2,2	1,1	3,3
12 Escalopier	-	-	-	-	6,0
29 Certes-Graveyron	-	-	-	-	14,5
30 Cassy-Taussat	-	9	3,5	-	3,5
13 Le Mauret	-	32	7,2	2,8	12,4
14 Le Betey	-	15	4,5	2,9	6,5
15 Quinconces - St Brice	-	47	13,8	3,6	27,3
16 Claouey	4	41	25,2	20,7	32,0
17 Piquey	17	71	35,8	31,0	40,7
18 Port de la Vigne	8	8	8,0	-	8,0
19 Plage du Phare	1	55	27,8	13,3	34,0
20 Luge du Mimbeau	-	33	10,7	3,2	15,4
21 Marens Nord	1	27	13,7	1,0	20,0
22 Afrique	-	166	34,7	6,0	92,0
23-24 Saous - Cabanes tchanquées	2	180	52,4	28,8	84,0
25 Cailloc	-	-	-	-	-
26 La Nègue	1	12	6,7	1,0	9,5
27 Les Moussettes	9	22	15,5	-	15,5
28 Germanan	-	-	-	-	-

Tableau 16 - Fréquentations minimales, maximales et moyennes par site de pêche

La fréquentation est très disparate selon les sites. Sur certains, le maximum de pêcheurs observés ne dépasse pas 15 et la moyenne de fréquentation est faible quelque soit la période de l'année. Sur ces sites, la fréquentation moyenne apparait comme minime. L'impact de la pêche à pied de loisir sur les ressources peut donc y être perçu comme négligeable.

La RNN du Banc d'Arguin, Pereire, l'île aux Oiseaux et la Hume sont les sites les plus fortement fréquentés tout au long de l'année. Les moyennes de fréquentation y sont plus que doublées durant l'été par rapport à la basse saison. Les sites de Claouey, Piquey, et Plage du Phare sont aussi des sites

fréquentés sur le Bassin d’Arcachon. Les moyennes de fréquentation plus élevées en haute et en basse saison les démarquent des autres sites du Bassin.

Pour ajuster l’effort de sensibilisation et de communication à l’issue du projet, les sites ont été catégorisés selon les niveaux de fréquentation observés.

**Tableau 17 – Catégorisation des sites de pêche du bassin d’Arcachon selon la fréquentation**

Sites de pêche			
Fréquentation très élevée	Fréquentation élevée	Fréquentation moyenne	Fréquentation faible
RNN Banc d'Arguin Pereire La Hume Afrique Saous-Cabanes Tchanquées Piquey	Plage du phare Claouey Quinconces Saint Brice	Le Moulleau Meyran Certes-Graveyron Le Mauret Les Moussettes Marens Nord Lugue du Mimbeau	Pyla Aiguillon Le Rocher Larros Canal Barbotière Parc ornithologique Escalopier Cassy-Taussat La Nègue Le Bétéy Port de la Vigne

L’activité de pêche est hétérogène dans l’espace et dans le temps. Elle est souvent démultipliée en saison sur beaucoup de sites.

Les résultats des comptages collectifs et la comparaison entre les sites apportent une information non négligeable. En identifiant les sites où la fréquentation est plus importante, il est possible de déterminer quels sont ceux sur lesquels l’effort de sensibilisation doit être le plus important. Ces données permettent également de planifier les marées de sensibilisation selon les moments de l’année les plus propices à la pêche à pied.

### 3) Limites de la méthode de comptages collectifs

Certains problèmes se posent dus au grand nombre de bénévoles participant aux comptages collectifs :

- Lorsque le comptage est fait en dehors de la tranche horaire définie, ou de la date prévue, il n’est plus exploitable dans l’analyse puisqu’il n’est pas comparable avec les autres sites.
- Les observateurs ont parfois du mal à distinguer les pêcheurs consommateurs et des pêcheurs découverte, ce qui rend difficile l'analyse par typologie.
- Lorsque les usagers de l’estran (les groupes encadrés par exemple) sont confondus avec les pêcheurs. Le nombre total de pêcheurs est alors fortement surestimé.
-

## IV. Conclusion sur la fréquentation par les pêcheurs à pied de loisir

Sans éléments de comparaison, les études menées sur la fréquentation et leurs résultats ne donnent qu'une information partielle et immédiate sur l'activité de pêche à pied de loisir. Tout d'abord le nombre de sessions de pêche, estimé à une moyenne globale de 5 813 sessions de pêche sur un site pilote en un an, ne donne qu'une information quantitative. Elle peut cependant, par la suite, être utilisée pour renseigner sur une pression de pêche ou bien sur une tendance d'évolution de la fréquentation à la pêche à pied de loisir. En effet, cette donnée, comparée au résultat d'une étude similaire menée sur les mêmes sites du Bassin d'Arcachon dans plusieurs années, pourra informer sur la progression du nombre de séances de pêche annuelles.

Il en est de même pour la comparaison des sites de pêche entre eux. Sur le Bassin d'Arcachon, les comptages collectifs ont donné une image de la fréquentation sur les estrans à un moment donné. L'information qui en découle, si elle reste quantitative, permettrait, en répliquant la même étude au cours des années à venir, de constater d'une mobilité des pêcheurs à pied de loisir et de l'évolution des sites fréquentés selon le type de pêcheur à pied.

De manière générale, les études de fréquentation menées lors du projet Life ont permis d'acquérir des connaissances sur le nombre et les dynamiques de sorties à la pêche sur les estrans du Bassin d'Arcachon. En plus de l'information quantitative qu'elles donnent, ces études ont aussi vocation à adapter l'effort de sensibilisation au cours du projet et dans sa poursuite. Les sites identifiés comme étant les plus fréquentés pourront alors être étudiés de manière plus approfondie et connaître un effort de sensibilisation accentué. De la même manière, il conviendra de se pencher sur les raisons du report de pêcheurs à pied sur certains sites de pêche lorsque ceux-ci seront identifiés comme en déclin.

## **CHAPITRE 4. EVALUATION QUALITATIVE DE L'ACTIVITE DE PECHE A PIED : LES ENQUETES**

Version provisoire

## I. Méthode d'enquêtes

### A. Une méthode nationale appliquée au Bassin d'Arcachon

#### 1) Les enquêtes en début de projet - état initial de la situation locale

L'objectif est de connaître le profil et les habitudes des pêcheurs à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon. D'où viennent-ils ? Que recherchent-ils en pratiquant la pêche à pied ? Comment s'y sont-ils préparés ? Où et quand ont-ils l'habitude de pêcher ? Quelles sont les techniques qu'ils utilisent et les espèces qu'ils recherchent ?

Les enquêtes ont aussi pour objectif d'évaluer le niveau de connaissance de la réglementation par les pêcheurs à pied et le respect de celles-ci. Les pêcheurs se renseignent-ils et à quel endroit ? Connaissent-ils les différents aspects de la réglementation ? La respectent-ils ?

Enfin, il est prévu de déterminer et de prévoir les quantités récoltées par les pêcheurs. En plus de donner une information sur le respect des quotas, les enquêtes renseignent aussi sur les pressions de pêche par site et par espèce.

S'appuyant sur le travail de Vivarmor et de IODDE et leur « Cahier méthodologique et recueil d'expérience » la méthode d'enquêtes est définie globalement pour donner un cadre d'étude à tous les territoires Life du littoral français. Si cette méthode a été revue pour s'adapter aux spécificités et aux besoins des sites d'étude, elle a servi de trame commune à l'ensemble des territoires.

Un questionnaire a ainsi pu être élaboré pour répondre aux différents besoins de connaissances sur les profils des pêcheurs à pied, leurs habitudes et pratiques. Il a également servi à étudier la connaissance et le respect de la réglementation par les pêcheurs à pied.

Point de départ de la caractérisation des pêcheurs à pied sur les sites, le questionnaire a été modifié pour s'adapter aux caractéristiques sur le Bassin d'Arcachon.

Sa version locale est donnée ci-dessous :

Fiche n° (ne pas remplir).....  
 Observateur .....  
 Site.....  
 Secteur .....  
 Date.....Heure.....  
 Milieu(x) de pêche.....



## LIFE+ Pêche à pied de loisir Enquête Pêcheur

### 1) Constitution du groupe

Pêcheur seul  En couple  En famille  En groupe d'amis

Nb adultes : ..... Nb enfants : ..... Observations.....

### 2) Préparation de la sortie

• Avez-vous regardé l'annuaire des marées pour programmer votre sortie ?  Oui  Non

• Avez-vous cherché à vous renseigner sur l'état sanitaire du site (zones sanitaires et interdictions temporaires) ?  Oui  Non  NC

*Si oui, où ?*.....

• Selon quel(s) critère(s) avez-vous choisi ce site :

Qualité ;  Proximité ;  Fidélité ;  Recommandation ;  Accessibilité  
 (parkings...)  Plage  Sortie en bateau  Autre.....

### 3) Pratique de la Pêche

• Quelle(s) espèce(s) recherchez-vous aujourd'hui ?.....

• Quel(s) outil(s) ou technique utilisez-vous ?.....

• Ces 10 dernières années, quelles autres espèces vous est-il déjà arrivé de ramasser en pratiquant la pêche à pied ?  
 .....  
 .....

• Est-ce votre première sortie de pêche à pied ? :  Oui  Non

*Si non : quand avez-vous pêché pour la première fois ? Année:.....OU Age :...*

• Si ce n'est pas votre 1<sup>ère</sup> pêche :

- Pêchez-vous à pied chaque année ?  Oui  Non

*Si non, fréquence*.....

*Si oui : En quels mois de l'année pouvez-vous pêcher à pied ?*

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
------	------	------	-------	-----	------	-------	------	------	------	------	------

- Au cours des 10 dernières années, combien de fois par an en moyenne avez-vous pratiqué la pêche à pied ? .....

- Votre pêche du jour est-elle pour vous ? :

Votre seule pratique de pêche à pied  Principale (+60% des sorties)  
 Régulière (+25% des sorties)  Occasionnelle (+ de 5% des sorties)  
 Plutôt rare (-5% des sorties)  La 1<sup>ère</sup> fois pour cette pêche

- Quand venez-vous à la pêche ? (2 choix si critères cumulatifs) :

En semaine  Durant les week-ends  Pendant les vacances  
 Uniquement aux grandes marées  Lorsque la météo est favorable

- A partir de quel coefficient de marée allez-vous à la pêche ?.....

- Au cours des 10 dernières années, avez-vous fréquenté d'autres sites de pêche à pied ?  
 Oui  Non

*Si oui, quels sites sur le bassin d'Arcachon ?*  
 .....

*Si oui, dans quel(s) département(s) et sur quel(s) site(s) ?*  
 .....

• Quelles sont les raisons qui vous motivent le plus à aller pêcher à pied (2 réponses max) ? :

Manger des « fruits de mer » gratuit  Manger des « fruits de mer » de qualité  
 Appâts pour la pêche gratuits  Profiter du paysage et du bon air  
 L'aspect ludique (découverte, amusement)  La convivialité  
 Par habitude pendant mes vacances  Par habitude pour les grandes marées

• Pratiquez-vous d'autres types de pêches ?

En bateau :  Ligne  Engins dormants (casier, filet)  Chasse sous-marine  
 Depuis le bord :  Ligne  Engins dormants  Chasse sous-marine  
 Pêche en « eaux douces »

### 4) Connaissances du pêcheur :

• Etes-vous membre d'une association de pêcheur plaisancier ? Oui  Non

• Savez-vous si l'espèce que vous pêchez aujourd'hui a une taille réglementaire de capture ? (PRÉCISER L'ESPECE)

Oui, elle a une maille  Non, elle n'a pas de maille  Je ne sais pas

Si oui, quelle est cette taille ? .....  Je ne sais pas

• Utilisez-vous un outil de mesure ?  Oui  Non  Pas aujourd'hui

-> Si oui, comment vous l'êtes-vous procuré ? :

« Anatomique »  Fait main  Commerce  Campagne de sensibilisation

-> Noter le type d'outil : ..... (Outil conforme :  Oui  Non)

• Savez-vous s'il existe une quantité à ne pas dépasser pour l'espèce que vous pêchez ?

Oui, il y a un quota  Non, il n'y a pas de quota  Je ne sais pas

Si oui, quelle est cette quantité ? .....  Je ne sais pas

[ • Dans les concessions : Connaissance réglementation :  Oui  Non ]

[ • Pêcheur huîtres : Connaissance réglementation :  Oui  Non ]

• Comment avez-vous été informé de la législation ?

Panneau d'information  Presse/Médias  Internet  
 Office de tourisme  Autre pêcheur  Association plaisanciers  
 Campagne de sensibilisation  Affaires maritimes  Guide de plaisance  
 Annuaire des marées  Autre : .....

• Pour les pêcheurs de coques, palourdes et couteaux :  Non concerné

Savez-vous ce qu'il est conseillé de faire avant de consommer ces coquillages ?

Oui Réponse : .....  Non

### 5) Pêche d'aujourd'hui :

• Depuis combien de temps ..... avez-vous commencé à pêcher ?

• Dans combien de temps ..... comptez-vous arrêter de pêcher ?

• Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte (panier du pêcheur) : .....

TEMPS Total  
de pêche :  
.....

Récoltes (panier auquel le pêcheur a participé)

Espèces	Poids total	Nb d'inds total	Poids maillé	Nb inds maillés	Relâche

### 6) Liens avec le territoire

Commune de résidence principale + Département : .....

Retraité vivant une partie de l'année sur le bassin d'Arcachon (remplir encart ci-dessous)

Pour les non résidents bassin d'Arcachon et proximité :

• Êtes-vous :  de passage pour la journée ;

en séjour (au moins 1 nuit), sur quelle commune : .....

-> Durée du séjour : .....

-> Type d'hébergement :

Camping-car  Location / Hôtel  Famille/Amis  Camping  
 Mobil-home longue durée  Bateau  Terrain privé  Rés. secondaire

• Est-ce la 1<sup>ère</sup> fois que vous venez sur le bassin d'Arcachon :  Oui  Non

Si non, fréquence des visites : .....

• La pratique de la pêche à pied a-t-elle influencé votre choix de destination de séjour ou de passage pour la journée (ou d'achat d'une résidence secondaire ou d'un terrain privé) ?

oui, déterminant  oui, en partie  non, secondaire

### Informations personnelles

	Sexe	Année de naissance	Catégorie socio-professionnelle
Personne interviewée			
Autres membres du groupe			

La catégorie socio-professionnelle correspond au secteur d'activité de la personne interrogée (agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise, ouvrier, médecin, pêcheur, cadre, sans emploi, au foyer, étudiant, retraité, etc.) Pour les retraités préciser aussi l'ancienne activité.

Remarques :

Nb réglottes distribuées : .....

Nb dépliants distribués : .....

Tri de la récolte : Non – Partiel – Complet - NC

Accueil : Refus - Bon – Moyen – Mauvais

Sensibilisation : Oui – Moyen - Non

Questionnaire Life BA mis à jour le 2015-03-19

Figure 59 - Questionnaire d'enquête utilisé en début de projet

Version provisoire

Le questionnaire est soumis aux pêcheurs directement sur le lieu de prélèvement ou en sortie de pêche. Sont uniquement ciblés les pêcheurs consommateurs et les pêcheurs d'appâts. Selon la disponibilité de l'enquêté, le temps consacré varie de 5 minutes (pêcheurs de vers) à 20 minutes (avec un temps d'échange et de sensibilisation). Dans un groupe de pêcheurs, seule une personne est interrogée.

Les questions portent sur la constitution du groupe, les précautions prises avant la sortie de pêche, les pratiques et habitudes de pêche, les connaissances en matière de réglementation et de bonnes pratiques, l'observation de la récolte, le lieu de résidence, l'âge et l'activité.

Les sessions d'enquêtes organisées en 2014 n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de 50 questionnaires soumis par site pilote. Les enquêtes ont donc repris à l'été 2015 pour compléter le manque de données. L'état initial de la situation locale a donc été mesuré sur les années 2014 et 2015.

A Pereire, la difficulté de rencontrer des pêcheurs consommateurs a augmenté considérablement l'effort d'enquêtes. Les questionnaires des premières enquêtes ont donc été utilisés jusqu'en octobre 2016 pour améliorer le niveau de connaissances sur ce site.

## 2) Les enquêtes de fin de projet – évolution des pratiques et des connaissances

A la fin du projet, en 2016, les enquêtes ne sont plus menées pour répondre aux mêmes objectifs. Il s'agit alors de comparer les comportements relevés en début de projet et de mesurer, dans la mesure du possible, l'évolution des pratiques. Sur le Bassin d'Arcachon, les premières sessions d'enquêtes se sont terminées à l'été 2015 en raison d'un besoin en données importants pour assurer une solidité statistique des résultats (minimum 50 questionnaires par site) et d'une faible disponibilité des pêcheurs sur les estrans. Les secondes sessions d'enquêtes se sont déroulées à partir de mai 2016.

Le délai très court ne permet pas de constater une réelle évolution des comportements de pêcheurs. Considérés avec prudence, ces résultats donneront cependant une idée de l'impact de l'effort de sensibilisation sur les pratiques de pêche dans le Bassin d'Arcachon.

Pour répondre à cet objectif, un nouveau questionnaire a été établi en 2016. Simplifié, il reprend les questions importantes concernant la connaissance de la réglementation et permet de quantifier les récoltes.



5) Pêche d'aujourd'hui :

- Depuis combien de temps ..... avez-vous commencé à pêcher ?
- Dans combien de temps ..... comptez-vous arrêter de pêcher ?
- Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte (panier du pêcheur) : .....

**TEMPS Total de pêche :**  
 .....

**Récoltes** (panier auquel le pêcheur a participé)

Espèces	Poids total	Nb d'inds total	Poids maillé	Nb inds maillés	Relâche

6) Liens avec le territoire

Commune de résidence principale + Département : .....

- Retraité vivant une partie de l'année sur le bassin d'Arcachon (remplir encart ci-dessous)

**Pour les non résidents Bassin d'Arcachon et proximité :**

- Êtes-vous :  de passage pour la journée ;  
 en séjour (au moins 1 nuit), sur quelle commune : .....  
 -> Durée du séjour : .....  
 -> Type d'hébergement :  
 Camping-car    Location / Hôtel    Famille/Amis    Camping  
 Mobil-home longue durée    Bateau    Terrain privé    Rés. secondaire
- Est-ce la 1<sup>ère</sup> fois que vous venez sur le Bassin d'Arcachon :  Oui    Non  
 Si non, fréquence des visites : .....
- La pratique de la pêche à pied a-t-elle influencée votre choix de destination de séjour ou de passage pour la journée (ou d'achat d'une résidence secondaire ou d'un terrain privé) ?  
 oui, déterminant    oui, en partie    non, secondaire

Informations personnelles

	Sexe	Année de naissance	Catégorie socio-professionnelle
Personne interviewée			
Autres membres du groupe			

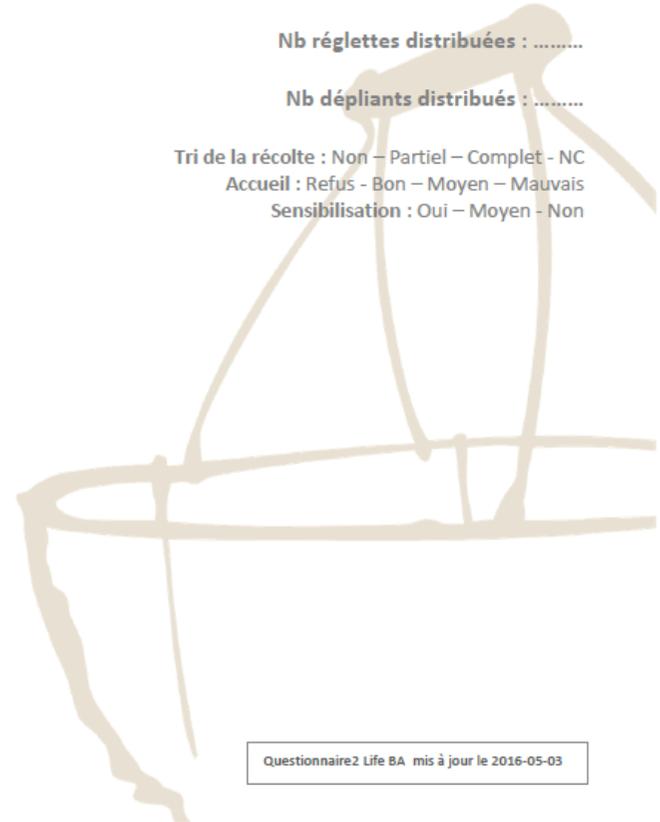
La catégorie socio-professionnelle correspond au secteur d'activité de la personne interrogée (agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise, ouvrier, médecin, pêcheur, cadre, sans emploi au foyer, étudiant, retraité, etc.) Pour les retraités préciser aussi l'ancienne activité.

Remarques :

Nb réglottes distribuées : .....

Nb dépliant distribués : .....

Tri de la récolte : Non – Partiel – Complet - NC  
 Accueil : Refus - Bon – Moyen – Mauvais  
 Sensibilisation : Oui – Moyen - Non



Questionnaire2 Life BA mis à jour le 2016-05-03

Figure 60 - Questionnaire d'enquête utilisé en 2016

Les moyens humains déployés pour mener les enquêtes sont les suivants :

**Tableau 18 - Moyens humains déployés pour les enquêtes de 2014 à 2016**

Site pilote	Enquêteurs
La Hume	Delphine Martins de Mourgues, PNMB Pauline Blanchard, PNMB Benjamin Beriou, PNMB
RNN Banc d'Arguin	Delphine Martins de Mourgues, PNMB Pauline Blanchard, PNMB Christophe Martins Benjamin Beriou, PNMB
Ile aux Oiseaux	Delphine Martins de Mourgues, PNMB Pauline Blanchard, PNMB Christophe Martins Benjamin Beriou, PNMB
Pereire	Delphine Martins de Mourgues, PNMB Pauline Blanchard, PNMB Claude Mulcey-Longau, AUPPM33 Françoise Branger, Bassin d'Arcachon Ecologie Benjamin Beriou, PNMB

## B. Objectifs et calendrier

### 1) Objectifs des enquêtes

Les interviews de pêcheurs menées sur les estrans sont d'une grande importance. Elles permettent de dresser le profil de la population de pêcheurs fréquentant un site et d'estimer les prélèvements opérés. Elles permettent également de mieux cibler les actions de sensibilisation selon les pratiques et profils des pêcheurs de chaque site. Le questionnaire vise à caractériser avec une série de questions courtes le profil du pêcheur et ses pratiques afin de mieux appréhender la population de pratiquants du site.

### 2) Limites rencontrées

Un minimum de 50 questionnaires par site pilote est requis tout au long de la saison de pêche afin d'être représentatif de l'ensemble des pratiquants. Cet objectif n'a pas été atteint pour tous les sites pilotes avec les enquêtes menées de juin 2014 à juillet 2015. D'une part parce que les dernières enquêtes de la première année n'ont pas dépassé le mois d'octobre 2014 en raison d'une très forte baisse de la fréquentation des pêcheurs à l'automne et également pour prendre en compte les interviews de pêcheurs au printemps ; d'autre part il faut préciser que les estrans étant vastes et les pêcheurs très dispersés (dans la



**Figure 61 – Coordinatrice du projet en session d'enquête**

vase à La Hume et sur l'île aux Oiseaux), la progression d'un pêcheur à un autre pour les interroger est longue et laborieuse. Enfin, à Pereire, les pêcheurs découverts sont surreprésentés et sont en grande partie des enfants ; le questionnaire n'est pas adapté à ce public.

La très faible fréquentation entre novembre et mars - voire mai pour les sites insulaires - a conduit à ne pas réaliser d'enquêtes durant cette période. Le Banc d'Arguin et l'île aux Oiseaux, où la fréquentation est souvent nulle, nécessitent pour s'y rendre de mobiliser les équipes gestionnaires afin d'avoir un moyen de transport maritime ; A La Hume, les rares pêcheurs pouvaient se trouver loin du bord, avec un risque de refus de se soumettre à l'enquête, et un temps perdu pour l'enquêteur.

Des marées d'enquête prévues au planning ont été annulées en raison du mauvais temps et du très faible nombre (voire nul) de pêcheurs présents sur l'estran ou encore pour des raisons de difficultés de transport au Banc d'Arguin ou à l'île aux Oiseaux.

Il est arrivé de rencontrer les mêmes pêcheurs à plusieurs reprises, parfois même sur deux sites différents. Dans ces cas, le questionnaire n'a pas été à nouveau soumis. Par ailleurs, certains pêcheurs ont refusé de répondre au questionnaire :

La Hume :

- En 2014 : un homme et un couple déjà enquêtés la même année
- 8 refus (dont un refus le 29/04/2015 alors que c'était l'unique pêcheur, session à blanc)

RNN du Banc d'Arguin :

- En 2015 : 1 femme déjà enquêtée à La Hume la même année
- 1 refus

Île aux Oiseaux :

- En 2015 : 1 homme déjà enquêté en 2014
- 1 refus
- 1 session à blanc

Pereire :

- 1 homme (pêcheur de vers) rencontré à plusieurs reprises ; en 2015, 1 homme déjà enquêté en 2014
- 7 refus
- 4 sessions à blanc

Ces limites ont conduit à un fort déséquilibre dans la représentativité des catégories de marées dans les enquêtes. Les catégories d'été en vacances sont largement majoritaires, au dépend des autres. Les pêcheurs rencontrés sont donc implicitement ciblés par ce critère. Les pêcheurs se rendant sur les estrans durant les autres périodes ne sont pas, ou très peu, représentés dans l'analyse de ces enquêtes.

Enfin, les enquêtes réalisées à Pereire comportent un biais. En effet, sur les 52 questionnaires d'enquêtes de ce site sur les trois années du projet, 9 sont issus d'enquêtes le jour du phénomène

exceptionnel de « la marée du siècle ». Très relayé par les médias, ce phénomène a entraîné une affluence inhabituelle sur les sites de pêche du Bassin d’Arcachon. 9 groupes de pêcheurs ont été rencontrés et interrogés le 21 mars 2015, jour de la « marée du siècle », à Pereire. Le caractère exceptionnel de cet événement a donc participé à attirer des pêcheurs à pied peu habitués aux estrans du Bassin d’Arcachon. Potentiellement peu représentatifs de la situation locale, les résultats d’enquêtes de cette journée ont tout de même été conservés. Représentant plus d’un cinquième de la totalité des enquêtes menées sur le site, ces résultats peuvent entraîner un biais par leur caractère inhabituel.

### 3) Calendrier d’enquêtes

En 2014 et 2015, les enquêtes se sont déroulées comme suit :

Tableau 19 – sessions d’enquêtes réalisées en 2014 et 2015

La Hume		RNN Banc d’Arguin		Ile aux Oiseaux		Pereire	
Dates d’enquête	Nb quest.	Dates d’enquête	Nb quest.	Dates d’enquête	Nb quest.	Dates d’enquête	Nb quest.
09/07/2014	5	14/07/2014	8	10/07/2014	1	16/06/2014	2
15/07/2014	8	16/07/2014	13	26/07/2014	11	18/07/2014	0
17/07/2014	6	30/07/2014	11	31/07/2014	10	24/07/2014	2
28/07/2014	0	11/08/2014	5	12/08/2014	9	27/07/2014	1
29/07/2014	5			06/09/2014	0	01/08/2014	0
10/08/2014	7			13/09/2014	3	09/08/2014	1
06/09/2014	3			24/09/2014	1	06/09/2014	0
10/10/2014	4			11/10/2014	3	07/09/2014	2
20/03/2015	1	04/07/2015	7	20/06/2015	3	21/03/2015	9
09/05/2015	3			20/07/2015	5	02/04/2015	1
10/05/2015	1					07/07/2015	1
06/06/2015	6					17/07/2015	2
06/07/2015	1						

En 2016, le calendrier d’enquêtes a été le suivant :

Tableau 20 - Tableau 21 – Sessions d’enquêtes réalisées en 2016

La Hume		RNN Banc d'Arguin		Ile aux Oiseaux		Pereire	
Dates d'enquête	Nb quest.	Dates d'enquête	Nb quest.	Dates d'enquête	Nb quest.	Dates d'enquête	Nb quest.
07/07/2016	9	22/07/2016	12	09/07/2016	15	21/05/2016	4
18/07/2016	13	07/08/2016	18	21/07/2016	8	09/06/2016	1
01/08/2016	13	17/08/2016	9	03/08/2016	14	03/07/2016	5
16/08/2016	9	15/10/2016	7	18/08/2016	3	19/07/2016	3
02/10/2016	5					05/08/2016	6
20/10/2016	2					29/09/2016	7
						06/10/2016	4
						14/10/2016	1

Tableau 22 - Récapitulatif du nombre de sessions d'enquêtes réalisées au cours du projet

	La Hume		RNN Banc d'Arguin		Ile aux Oiseaux		Pereire		Tous sites	
	Nb sessions	Nb quest.	Nb sessions	Nb quest.	Nb sessions	Nb quest.	Nb sessions	Nb quest.	Nb sessions	Nb quest.
<b>2014</b>	8	38	4	37	8	38	8	8	28	121
<b>2015</b>	5	12	1	7	2	8	4	13	12	40
<b>2016</b>	6	51	4	46	4	40	8	31	22	168
2014-2015-2016	19	101	9	90	14	86	20	52	62	329

Le site de Pereire a été le site le plus difficile à enquêter. C'est celui pour lequel le nombre de sessions d'enquêtes a été le plus important, pour un nombre de questionnaires soumis largement inférieur aux objectifs fixés. La Hume a également nécessité de nombreuses sessions d'enquêtes pour atteindre le nombre de questionnaires fixé. Les pêcheurs, présents en grand nombre, et les facilités de déplacements sur les sites de l'Ile aux Oiseaux et du Banc d'Arguin ont permis d'atteindre plus facilement les objectifs fixés pour les deux périodes d'enquêtes.

## II. Résultats d'enquêtes

L'effectif global de pêcheurs rencontrés est noté « N ». Celui-ci est différencié selon le ou les sites étudiés.

La donnée appelée « n » correspond à l'échantillon concerné pour une thématique donnée. Elle correspond à l'ensemble des groupes de pêcheurs interrogés sur un sujet et ayant apporté une réponse. Sont donc écartées les questionnaires non-remplis ou non-concernés.

Il est à noter que seuls les pêcheurs "consommation" ont été interrogés.

### A. Accueil des enquêtes

Les enquêtes ont été l'occasion de rencontrer 754 pêcheurs tous sites confondus au cours des trois années du projet. Ces 754 pêcheurs composaient les 329 groupes enquêtés. Une seule personne de chaque groupe étant interrogée, les enquêtes porteront sur un maximum de 329 pêcheurs interrogés.

Dans l'ensemble, les enquêteurs ont reçu un très bon accueil puisque 316 sur 322 enquêtes se sont passées dans de bonnes conditions. Le bilan de l'enquête a été plus mitigé pour 6 d'entre elles.

La sensibilisation a été complète pour 281 groupes rencontrés. Elle a été partielle pour 33 groupes et incomplète pour 6. En ne considérant que les discours de sensibilisation complets, ce sont 643 pêcheurs qui ont pu être sensibilisés lors des sessions d'enquêtes.

On comptabilise 17 refus de répondre au questionnaire sur les trois années du projet.

7 pêcheurs enquêtés avaient déjà été rencontrés sur les estrans à l'occasion de sessions d'enquêtes ou de marées de sensibilisation.

## B. Profil des pêcheurs

### 1) Composition des groupes de pêcheurs

#### a- Les types de groupe

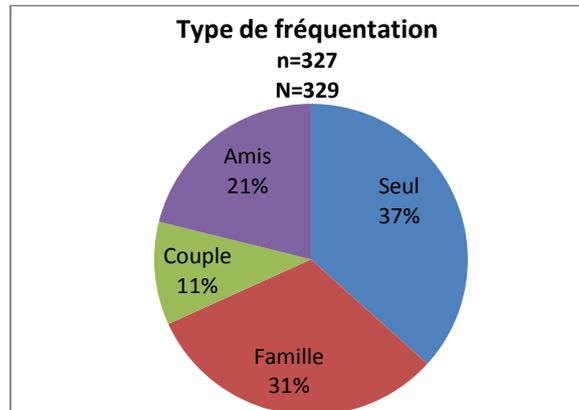


Figure 62 – Type de fréquentation par les pêcheurs à pied de loisir

La plupart des groupes de pêcheurs rencontrés étaient composés de pêcheurs seuls ou de personnes pêchant en famille. 21% des groupes étaient composés d'amis (Figure 62). Peu de couples ont été rencontrés (35 sur les 327 groupes). La part de pêcheurs seuls diminue lorsque les pêcheurs ne sont pas des résidents du Bassin d'Arcachon.

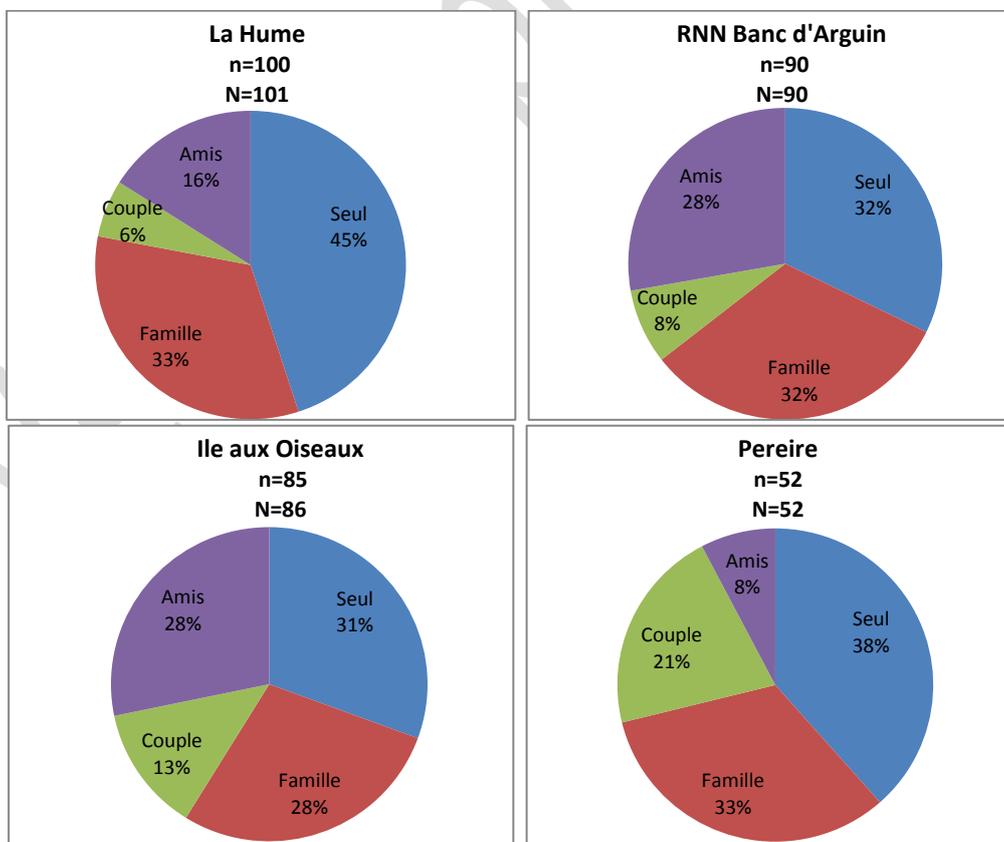


Figure 63 – Type de fréquentation à la pêche à pied selon les sites pilotes

La même tendance se retrouve sur les sites pilotes. Les pêcheurs seuls restent majoritaires sur l'ensemble des sites bien que leur proportion soit équivalente à celle des pêcheurs en famille sur l'île aux Oiseaux (Figure 63).

Les groupes composés d'amis ont une part plus importante sur les sites de la RNN Banc d'Arguin et sur de l'île aux Oiseaux. Ces sites, insulaires, sont donc plus fréquentés par les groupes d'amis que les sites de La Hume et de Pereire (Figure 63).

La proportion de couples de pêcheurs est la plus importante à Pereire (Figure 63).

La pêche à pied de loisir est une activité familiale ou que l'on pratique seul sur les sites de l'intrabassin accessibles depuis la terre. Les amis préfèrent se rendre sur les sites insulaires où ils peuvent pratiquer la pêche à pied parmi d'autres activités. On y pêche aussi seul, qu'en famille ou entre amis.

### b- Caractérisation des pêcheurs

Les groupes de pêcheurs ont été étudiés dans leur ensemble, sans se limiter à la personne interrogée.

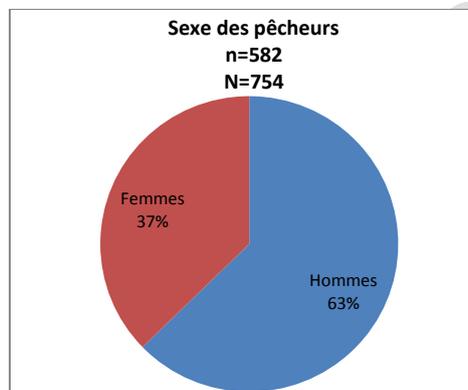


Figure 64 – Répartition des pêcheurs à pied de loisir selon leur sexe

Les hommes sont plus nombreux à la pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon (Figure 64).

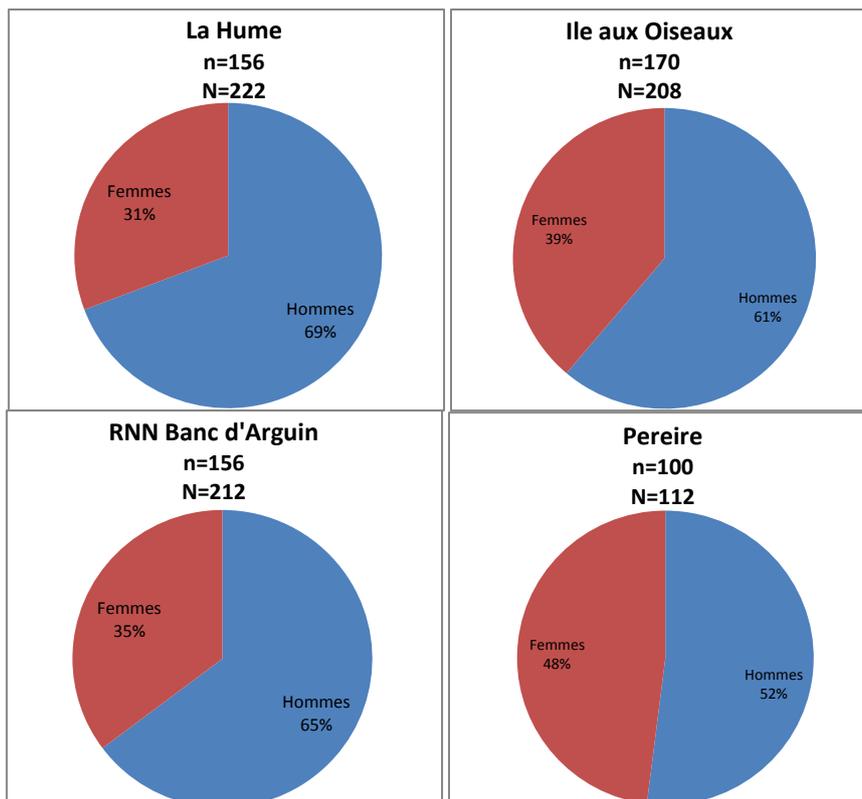


Figure 65 - Répartition des pêcheurs à pied de loisir selon leur sexe par site pilote

Les hommes sont davantage présents sur le site de La Hume et du Banc d'Arguin comparé aux femmes. Hormis sur le site de Pereire, où les proportions sont équivalentes, les hommes paraissent toujours plus nombreux à la pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon (Figure 65).

Les pêcheurs seuls sont majoritairement des hommes (76%). En famille, on retrouve 45% de femmes pour 55% d'hommes. Entre amis, les hommes sont plus majoritairement représentés (68% pour 32% de femmes).

La moyenne d'âge de tous les pêcheurs rencontrés est de 48 ans et la personne qui a répondu lors des enquêtes avait en moyenne 56 ans.

Sur le site de La Hume : l'âge moyen des pêcheurs est de 46 ans.

Sur le site de la RNN Banc d'Arguin : l'âge moyen des pêcheurs est de 48 ans.

Sur le site de l'Ile aux Oiseaux : l'âge moyen des pêcheurs est de 51 ans.

Sur le site de Pereire : l'âge moyen des pêcheurs est de 46 ans.

L'âge moyen des pêcheurs diffère selon la composition du groupe :

Tableau 23 – Moyenne d'âge des pêcheurs à pied rencontrés selon les sites et le type de groupe

Site	Seul	En couple	En famille	Entre amis
La Hume	60 ans	53 ans	35 ans	54 ans
RNN Banc d'Arguin	56 ans	59 ans	40 ans	53 ans
Ile aux Oiseaux	60 ans	59 ans	39 ans	54 ans
Pereire	64 ans	56 ans	37 ans	42 ans
Tous sites	59 ans	57 ans	38 ans	53 ans

On retrouve la même tendance sur les quatre sites pilotes. Les pêcheurs qui sont seuls sur l'éstran sont souvent les plus âgés. Les pêcheurs en couple ont 57 ans en moyenne. Les pêcheurs qui pratiquent leur activité en famille sont dans une tranche d'âge inférieure (Tableau 23). Cela s'explique par le fait que bien souvent, des enfants ou des adolescents composent le groupe. Lorsqu'ils pêchent entre amis, les pêcheurs ont en moyenne 53 ans (Tableau 23).

Plus de la moitié des pêcheurs interrogés ont indiqué être retraités (52%) (Figure 66).

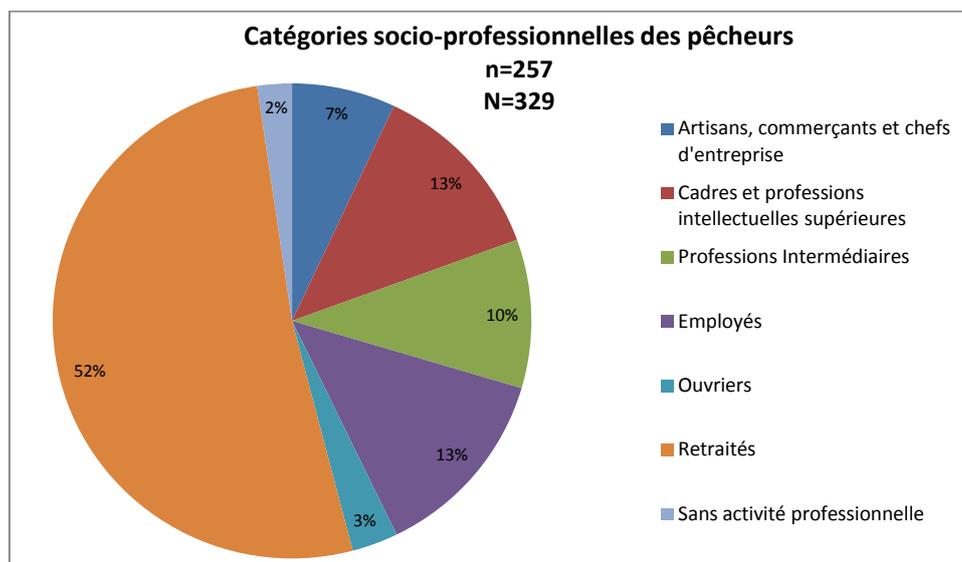


Figure 66 – Répartition de la catégorie socio-professionnelle des pêcheurs rencontrés

La pêche à pied de loisir est essentiellement pratiquée par les retraités sur le Bassin d'Arcachon. Il y a ensuite très peu de distinction entre les catégories socioprofessionnelles de cadres, professions intermédiaires et employés en ce qui concerne la fréquentation sur les sites de pêche (Figure 66). La faible représentation d'ouvriers et de personnes sans activité professionnelle peut présenter un manque d'attrait de ces personnes pour la pêche à pied. Elle peut cependant aussi s'expliquer par leur faible fréquentation du territoire du Bassin d'Arcachon.

Attention toutefois à bien garder en mémoire que les données indiquées n'ont été collectées que pour la personne interrogée par groupe. Elle ne reflète pas l'ensemble de la situation locale puisque l'activité professionnelle des accompagnants n'est pas renseignée.

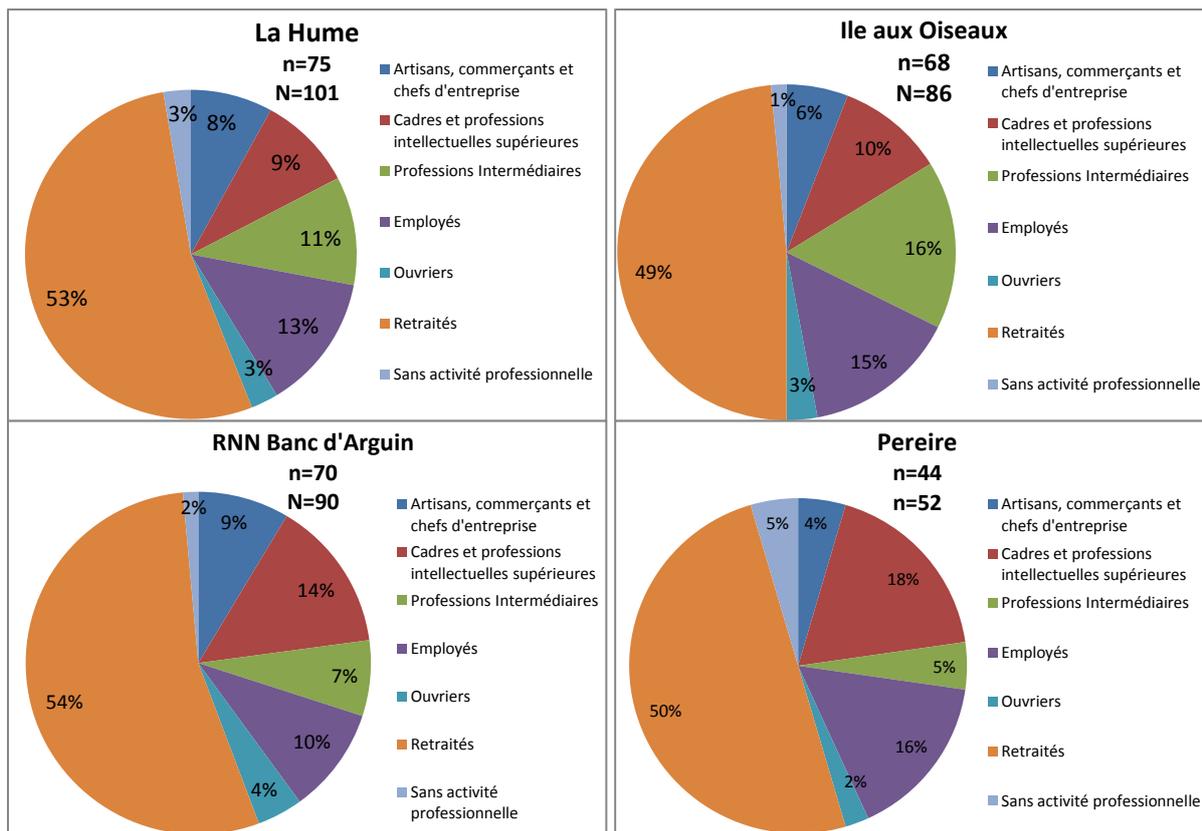


Figure 67 - Répartition de la catégorie socio-professionnelle des pêcheurs rencontrés par site pilote

La proportion des différentes catégories socioprofessionnelles est similaire sur tous les sites pilotes. Les pêcheurs retraités sont ceux que l'on retrouve en plus grand nombre sur les estrans. Ils sont suivis par les cadres, les professions intermédiaires et les employés (Figure 67).

### c- Provenance des pêcheurs

47% des pêcheurs interrogés étaient résidents du Bassin d'Arcachon et 79% habitants de la Gironde.

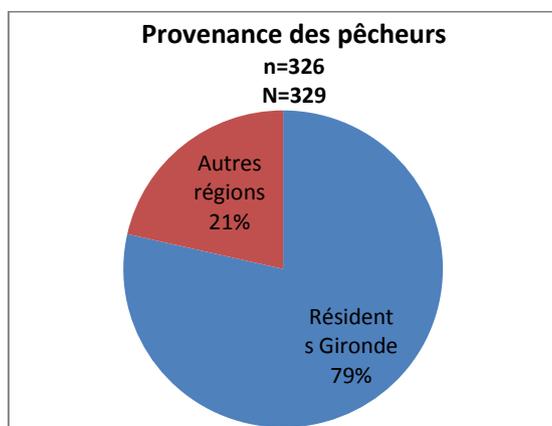


Figure 68 – Provenance des pêcheurs à pied de loisir

Sur l'ensemble des pêcheurs interrogés, 84% résident dans l'ancienne région Aquitaine (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques). 79% sont des habitants de la Gironde (Figure 68). Parmi ces derniers, 60% vivent sur le Bassin d'Arcachon.

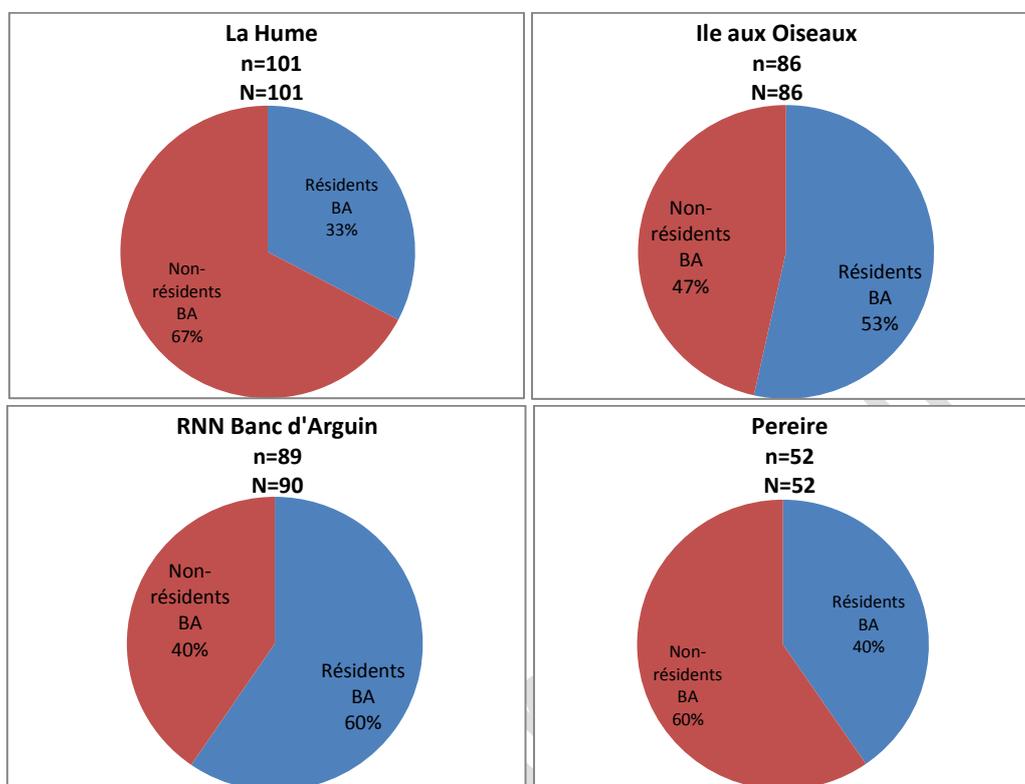


Figure 69 – Provenance des pêcheurs à pied selon les sites pilotes

La part des habitants du Bassin d'Arcachon dans la fréquentation des sites par les pêcheurs à pied diffère sur les 4 sites pilotes. La Hume et Pereire sont les sites sur lesquels la part d'habitants du Bassin d'Arcachon est la plus faible (Figure 69). Plus faciles d'accès et ne requérant pas de bateau pour s'y rendre, ces deux sites attirent davantage de non-résidents du Bassin d'Arcachon. Les pêcheurs locaux possédant un bateau peuvent plus facilement se rendre sur les sites insulaires. Inversement, on peut étudier le choix des sites de pêche par les pêcheurs à pied.

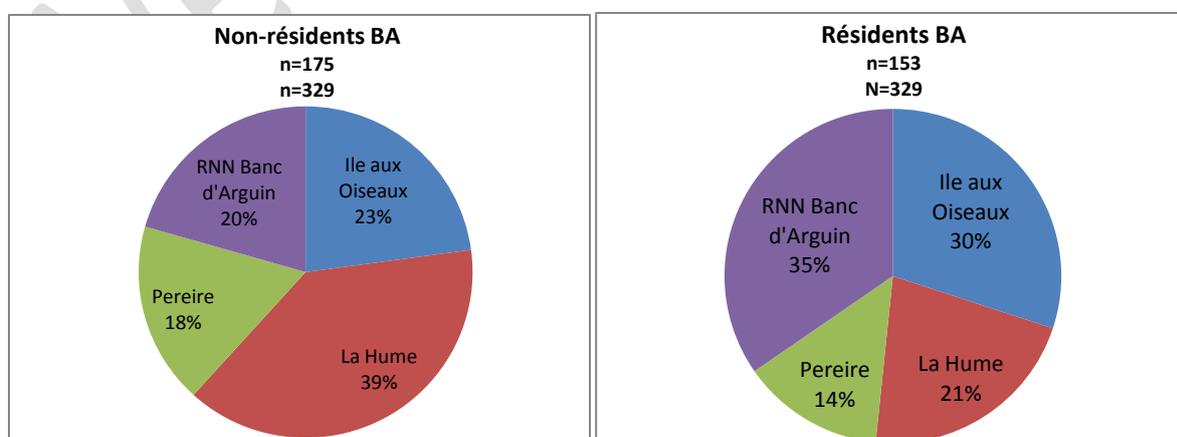


Figure 70 – Fréquentation des sites pilotes selon la provenance des pêcheurs

57% des pêcheurs non-résidents du Bassin d’Arcachon fréquentent les sites terrestres. En revanche, les résidents du Bassin d’Arcachon sont plus nombreux (65%) à se rendre sur l’Île aux Oiseaux et la RNN Banc d’Arguin (Figure 70).

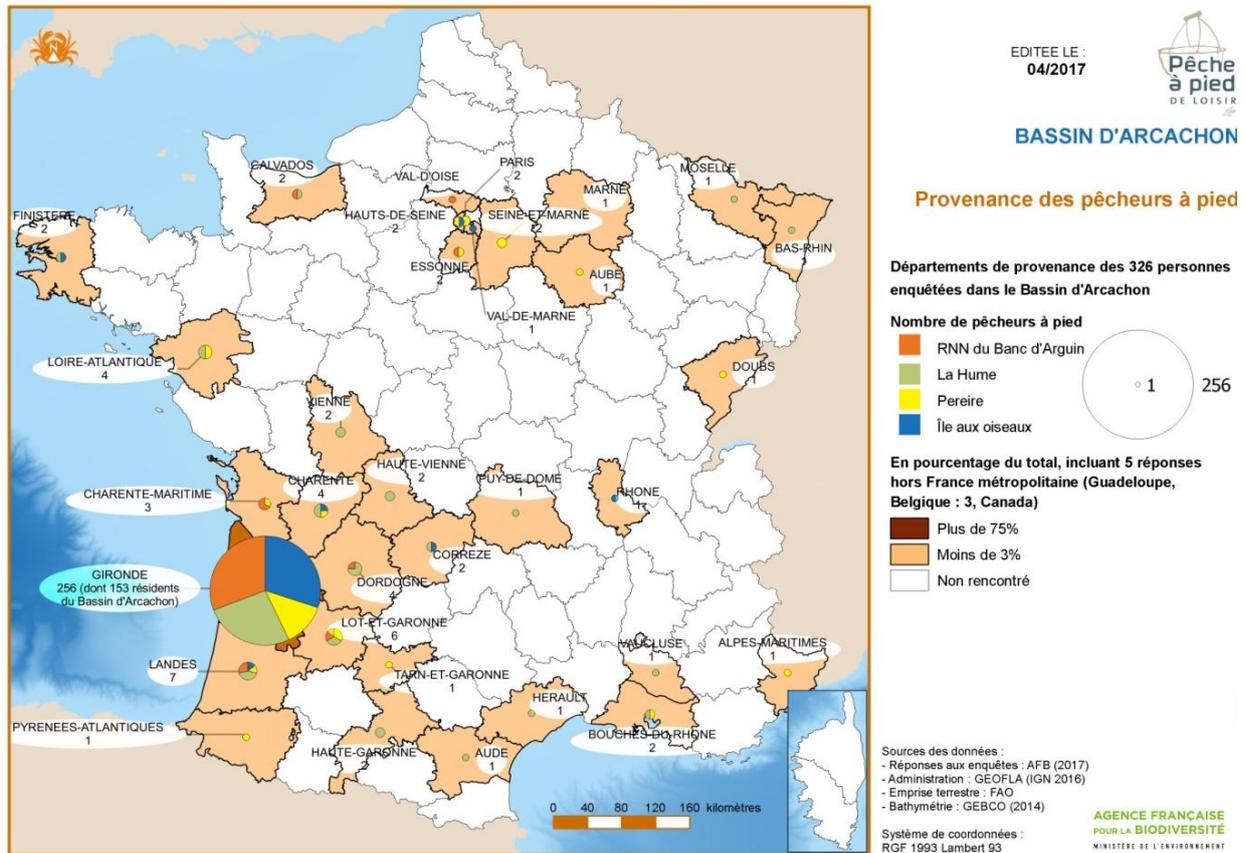


Figure 71 – Provenance des pêcheurs à pied de loisir du Bassin d’Arcachon à travers la France

Version

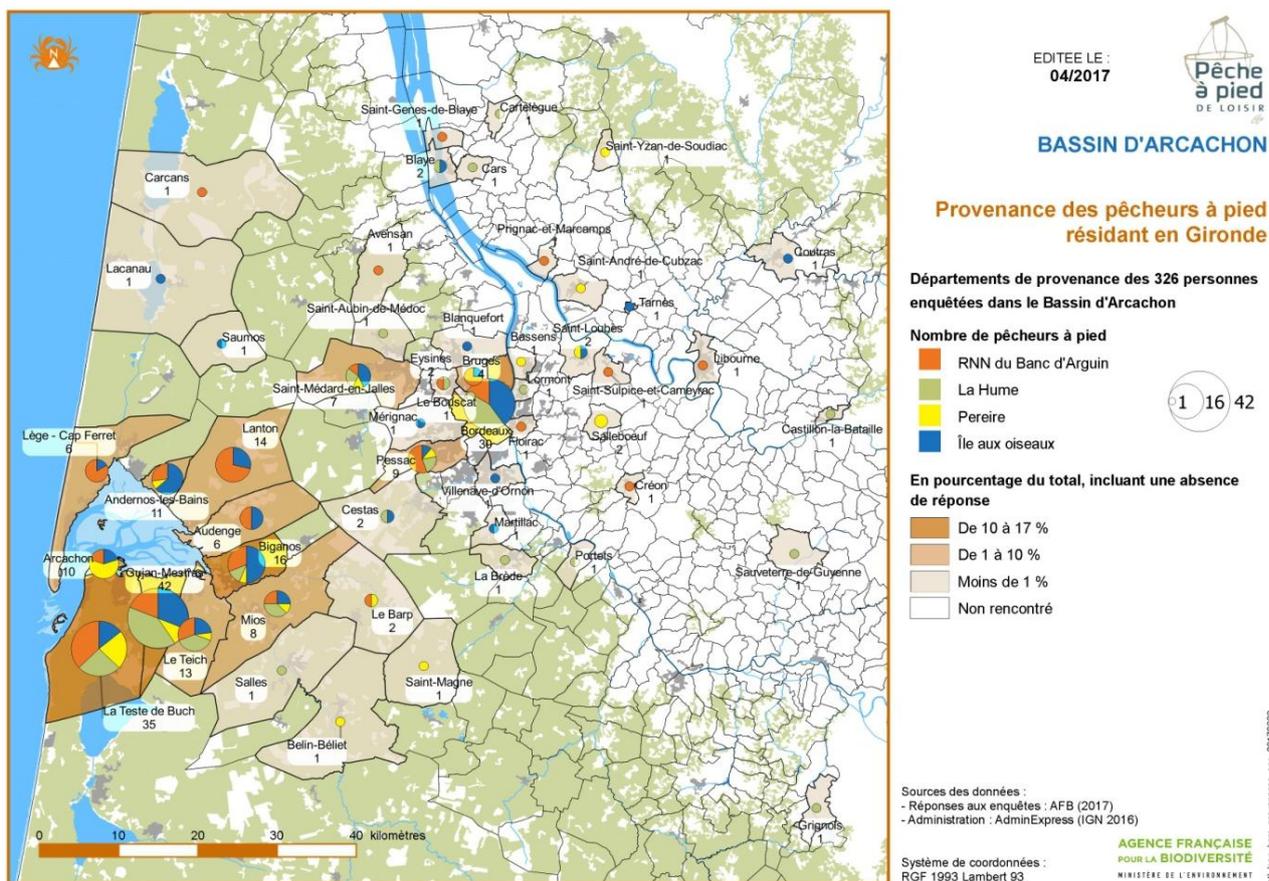


Figure 72 – Provenance des pêcheurs à pied de loisir du Bassin d'Arcachon résidant en Gironde

Parmi les non-résidents du Bassin (175 personnes), 63% étaient en séjour d'au moins une nuit sur le Bassin. Les types d'hébergements occupés par les pêcheurs séjournant sur le Bassin ont été les suivants :

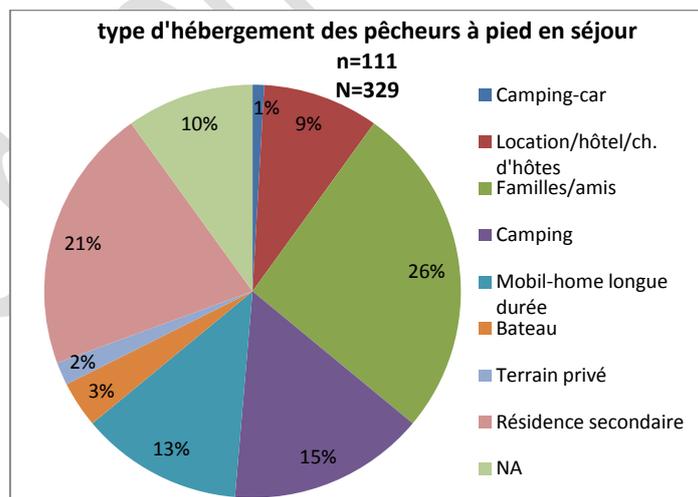


Figure 73 – Type d'hébergement des pêcheurs à pied en séjour

En moyenne les pêcheurs rencontrés sont restés 19 jours et sont venus sur le Bassin d'Arcachon 7 fois par an.

Le Bassin d'Arcachon apparaît donc comme une destination régulière plus que ponctuelle pour les pêcheurs à pied. Une grande part des pêcheurs interrogés (47%) y ont un point d'ancrage.

Qu'ils soient en séjour ou de passage pour la journée, les résidents de Gironde parcourent en moyenne 17 km pour se rendre sur le site de pêche de La Hume et 29 km pour se rendre à Pereire. Les résidents du Bassin parcourent 5.5 km avant d'arriver à La Hume et 11 km pour Pereire. Les autres ont une moyenne de 30 km à parcourir pour se rendre à La Hume et 38 km pour se rendre à Pereire.

#### d- Autres sites de pêche fréquentés

91% des pêcheurs rencontrés ne fréquentent que les sites du Bassin d'Arcachon.

1% seulement des pêcheurs rencontrés avaient déjà pratiqué la pêche à pied à l'étranger. La plupart des pêcheurs ayant déjà pêché en dehors du Bassin d'Arcachon (285 au total) a aussi pratiqué cette activité en Bretagne (11%), en Poitou-Charentes (8%), en Pays de la Loire (4%), et en Normandie (3%).

Les 166 pêcheurs interrogés se rendant sur d'autres sites de pêche que celui sur lequel ils ont été rencontrés ont indiqué pêcher aussi sur l'île aux Oiseaux (26%), le Banc d'Arguin (19%) et La Hume (11%) (Figure 74).

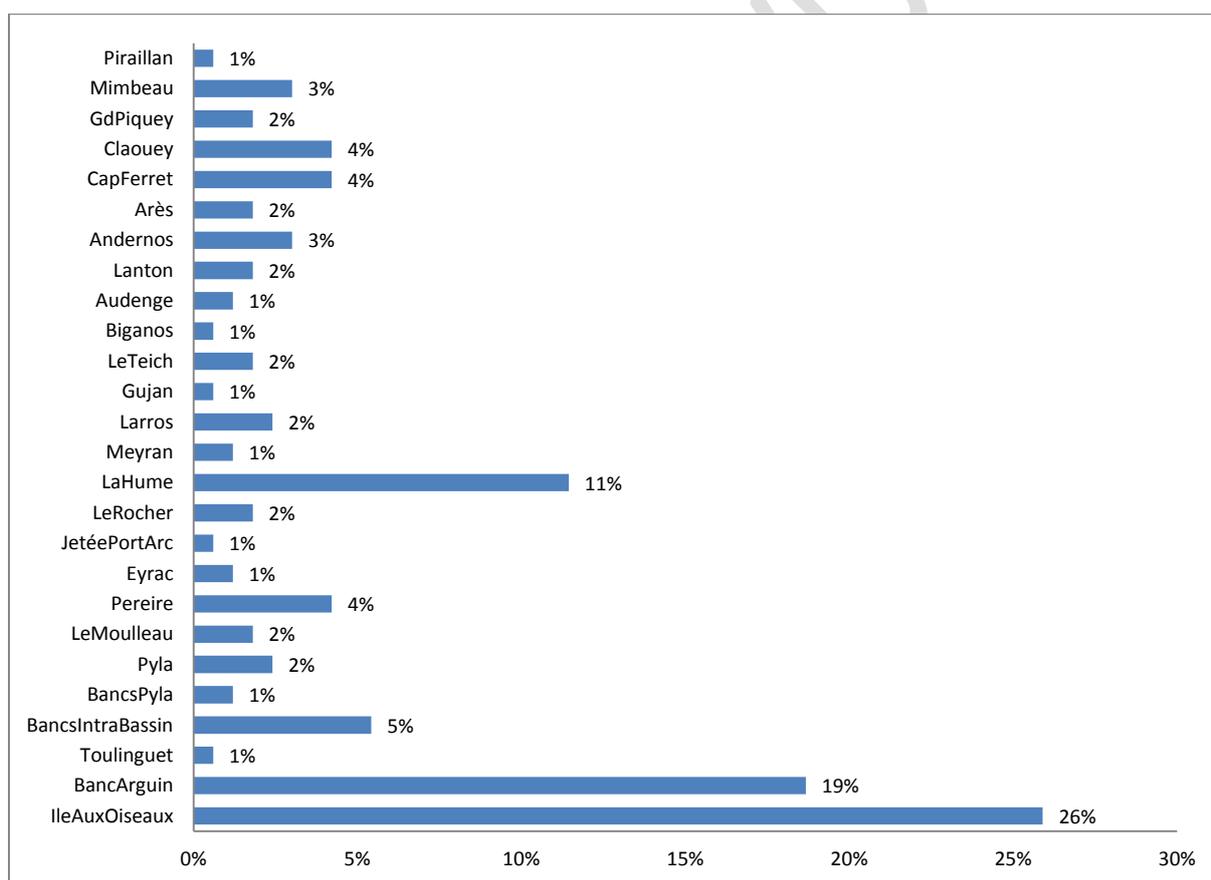


Figure 74 – Fréquentation des sites de pêche du Bassin d'Arcachon (critères cumulatifs) avec N=329

Trois des sites pilotes se démarquent bien dans cette analyse : l'île aux Oiseaux, le Banc d'Arguin, La Hume. Elle montre que Pereire n'est pas un site particulièrement fréquenté par les pêcheurs de ces trois sites pilotes. Ces résultats d'enquêtes confirment en partie la répartition de la fréquentation obtenue à l'issue de l'analyse des données de comptages collectifs.

### e- Expérience de pêche

Huit pêcheurs au total ont été rencontrés alors qu'ils pêchaient pour la première fois.

Les pêcheurs interrogés avaient en moyenne pratiqué la pêche à pied durant 37 ans. 84% pêchent au moins une fois par an. Sur 163 pêcheurs rencontrés, 18 soit 11% pêchaient depuis moins de 10 ans.

8% des pêcheurs (18 sur 236) faisaient partie d'une association de pêcheur plaisancier. C'est sur l'île aux Oiseaux et le Banc d'Arguin que les membres d'associations de pêche et plaisance ont été rencontrés en plus grand nombre.

La moitié des pêcheurs interrogés ont dit pratiquer également un autre type de pêche que la pêche à pied. 40% pratiquaient la pêche à la ligne depuis le bateau et 15% depuis le bord.

La pêche à pied de loisir est donc une activité pratiquée sur le long terme. Ses pratiquants sont des habitués depuis de nombreuses années qui pêchent régulièrement. Les nouveaux initiés sont peu nombreux. C'est aussi une situation localisée puisque les pêcheurs à pied restent en très grande majorité sur le Bassin.

### f- Période de pêche

Les personnes enquêtées ont été interrogées sur leurs habitudes de sorties de pêche à pied. 86% d'entre elles ont répondu pêcher en août et 84% en juillet (Figure 75). Ce sont les deux mois de l'année qui motivent le plus les pêcheurs du Bassin d'Arcachon à pratiquer leur activité. La proportion de personnes indiquant aimer pêcher entre novembre et mars est faible. Cette courbe suit celles réalisées lors de l'analyse des données de comptages. Elle confirme une fréquentation de pêche très proche de la courbe de températures.

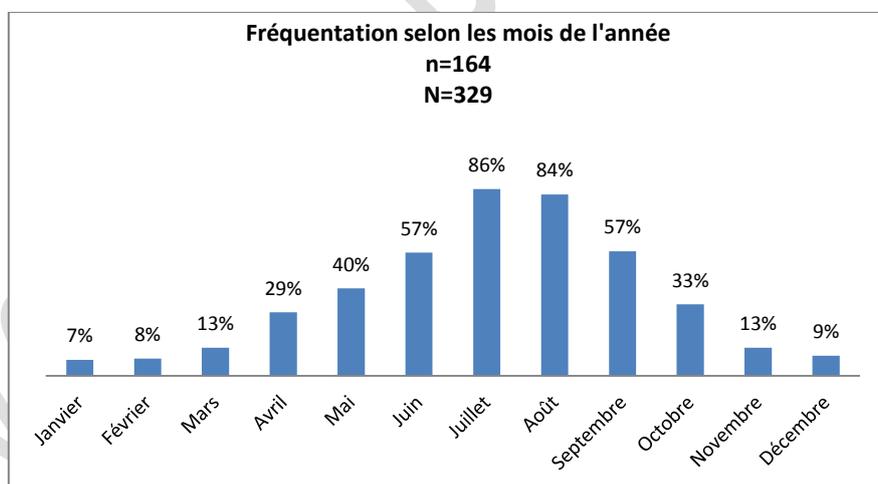


Figure 75 – Sorties à la pêche selon les mois de l'année (critères cumulatifs)

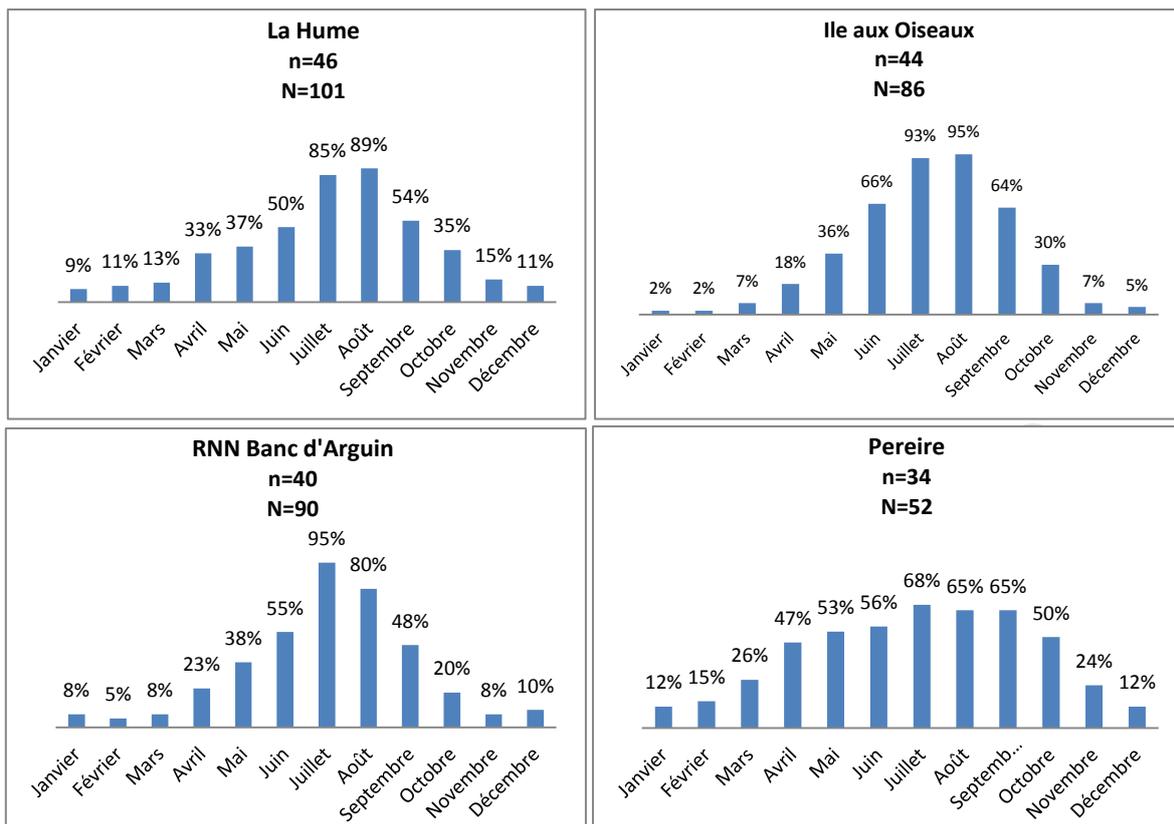


Figure 76 - Sorties à la pêche selon les mois de l'année par site pilote (critères cumulatifs)

Les courbes de fréquentation selon les mois de l'année diffèrent sur les sites pilotes. Elles sont très concentrées au printemps et à l'été sur les sites insulaires et La Hume. Il n'y a que sur le site de Pereire que la fréquentation est plus harmonisée tout au long de l'année (Figure 76). La particularité de ce site et la présence des pêcheurs découverte y joue beaucoup.

### g- Intérêt porté pour la pêche à pied

Pour comprendre les comportements des pêcheurs à pied, il est important de connaître les raisons qui les poussent à pratiquer cette activité.

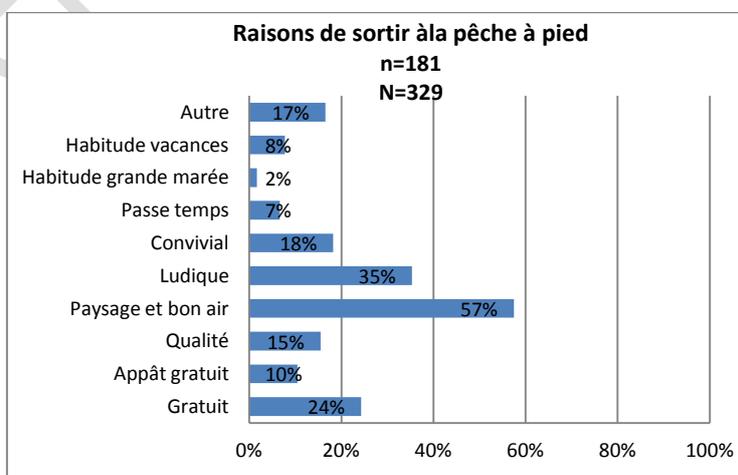


Figure 77 – Raisons évoquées par les pêcheurs à pied pour sortir à la pêche (critères cumulatifs)

Plus de la moitié des pêcheurs interrogés ont indiqué se rendre à la pêche à pied pour profiter du paysage et du bon air. Ils sont plus d'un tiers à apprécier le côté ludique de l'activité.

Un quart des pêcheurs s'intéressent à la gratuité des produits de leur pêche. Seuls 15 % des pêcheurs ont mentionné la qualité des produits dans leur intérêt pour la pêche à pied (Figure 77).

Les intérêts indiqués dans « autre » sont ceux de la détente, du plaisir de consommer sa propre récolte et de pratiquer une activité physique.

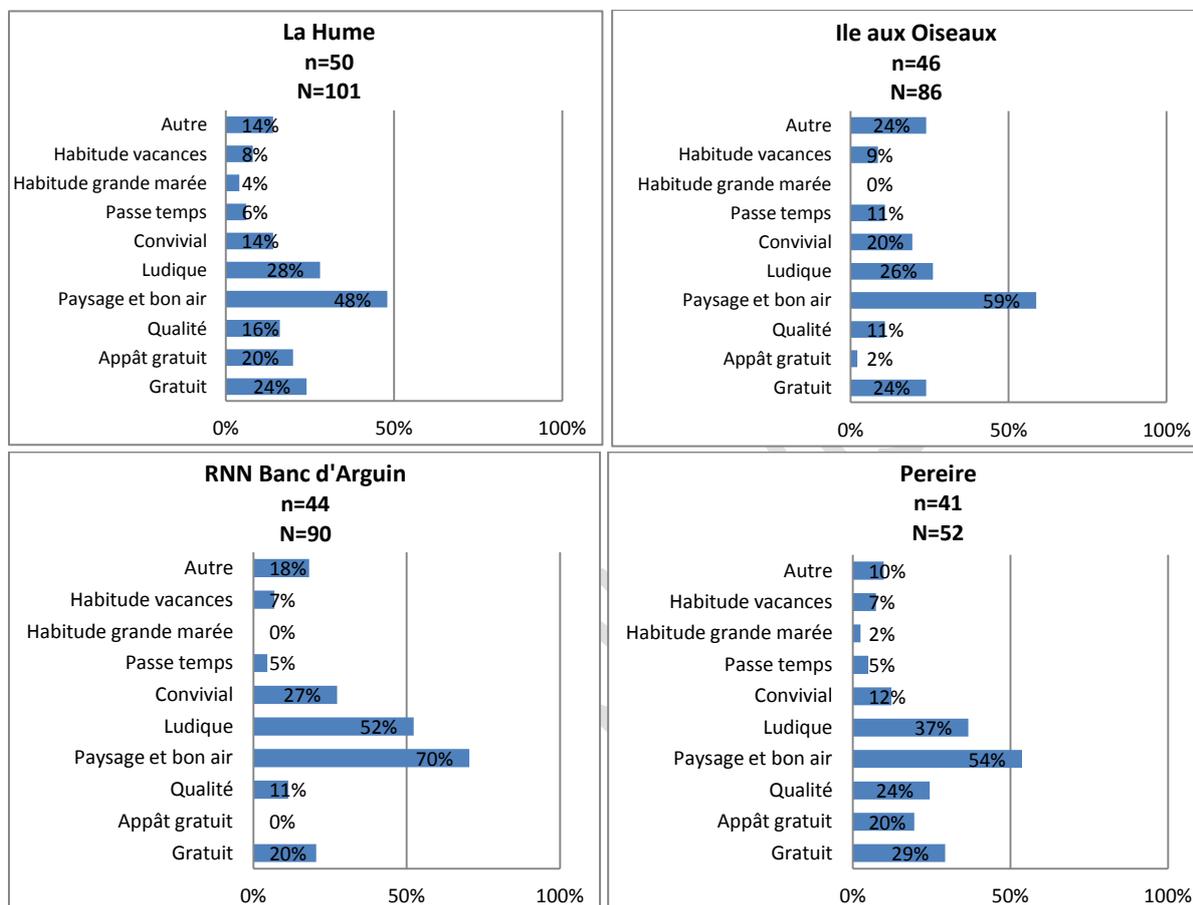


Figure 78 - Raisons évoquées par les pêcheurs à pied de chaque site pilote pour sortir à la pêche (critères cumulatifs)

Tous les sites pilotes observent la même tendance (Figure 78). C'est donc l'intérêt de la sortie qui semble important, plus que la consommation des produits en elle-même.

## C. Préparation de la sortie de pêche

### 1) Renseignement sur les horaires de marées et l'état sanitaire

92% des pêcheurs enquêtés se sont renseignés sur les horaires de marée avant de se rendre à la pêche. Cependant, seuls 15% se sont renseignés sur les conditions sanitaires et deux personnes ont indiqué s'en désintéresser.

Le Banc d'Arguin est le site sur lequel la plus grande part des pêcheurs s'est renseignée sur les conditions sanitaires avant de se rendre sur site (24% des pêcheurs). Ceci peut-être un signe que les

pêcheurs sont habitués à ce que le site connaisse des fermetures régulières de la pêche pour certaines espèces.

Les moyens les plus utilisés pour accéder à l'information sont la presse et les médias. 12 pêcheurs se sont renseignés via internet et 13 via la presse locale, soit plus de la moitié des pêcheurs rencontrés. Le tiers s'est déjà renseigné auprès des organismes institutionnels : l'Ifremer, les Capitaineries, la DDTM, la COBAS, le SIBA, l'Observatoire du littoral aquitain ou les Offices de tourisme. 3 personnes avaient trouvé les renseignements nécessaires auprès d'autres pêcheurs ou dans une association.

## 2) Critères de choix des sites de pêche

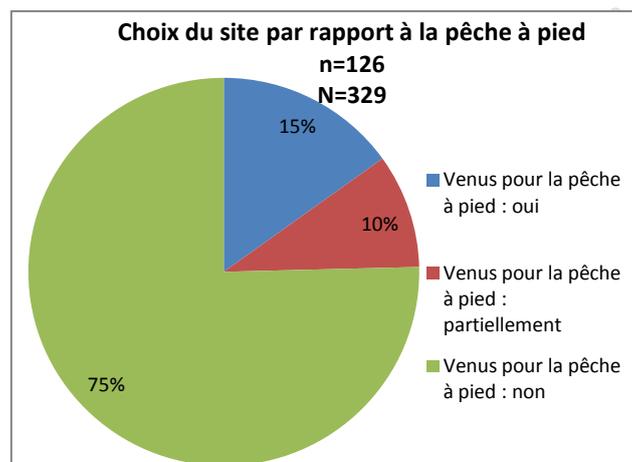


Figure 79 – Importance de la pratique de la pêche à pied dans le choix du site fréquenté

Sur les 126 pêcheurs interrogés non-résidents du Bassin, seuls 15% ont choisi leur destination pour pratiquer la pêche à pied. 75% n'ont pas considéré ce critère pour choisir de venir sur le Bassin d'Arcachon (Figure 79).

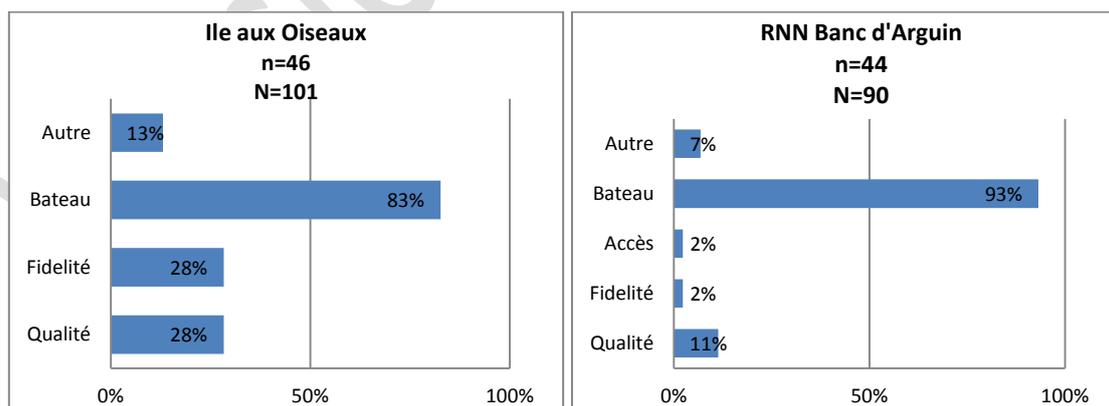


Figure 80 – Critères de choix du site de pêche pour les sites insulaires (critères cumulatifs)

Sur les sites insulaires, le premier critère de choix du site de pêche est l'occasion de faire une sortie en bateau (Figure 80). Ce résultat vient confirmer la figure précédente illustrant l'importance de l'activité de pêche à pied dans les déplacements des personnes rencontrées (Figure 79). La pêche à

ped est une activité récréative secondaire, qui vient agrémenter une sortie en famille ou entre amis, mais sans en être l'objet principal. Elle est souvent associée à diverses autres activités sur le site.

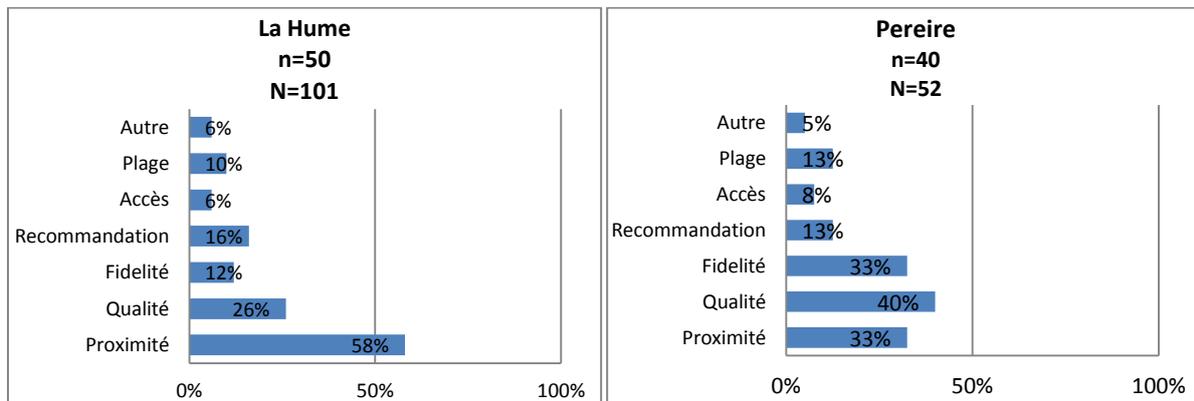


Figure 81 - Critères de choix du site de pêche pour les sites terrestres (critères cumulatifs)

A La Hume et à Pereire, sites terrestres accessibles à pied, les pêcheurs accordent davantage d'importance à la proximité du site et à la qualité des produits qu'ils y trouvent pour choisir leur lieu de pêche (Figure 81).

La pêche à pied est plus souvent, sur ces sites, l'objet principal de la sortie. Il est à noter que dans de nombreux cas, la pêche à pied est pratiquée comme activité annexe. Les pêcheurs ne se rendent pas sur site pour aller à la pêche mais profitent du fait d'être sur place pour pêcher. C'est le cas notamment des personnes ayant répondu « plage ».

### 3) Motivation pour la sortie de pêche à pied

Pour choisir le jour de leur sortie à la pêche, les pêcheurs du Bassin d'Arcachon se réfèrent principalement à la météo.

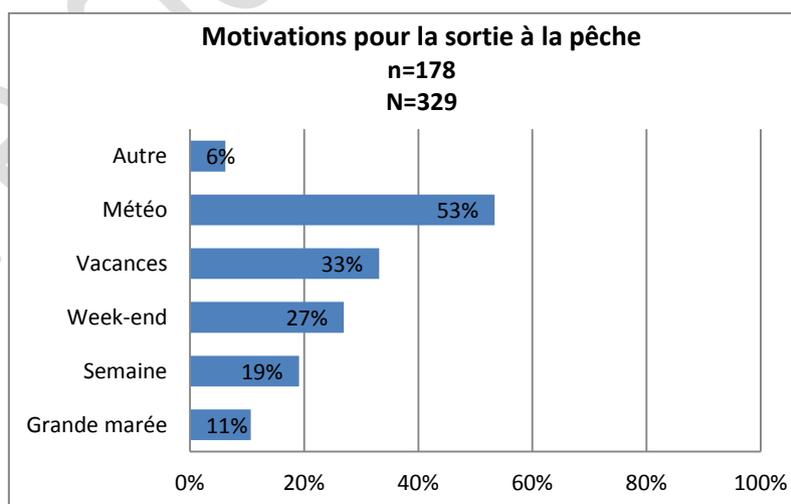


Figure 82 – Motivations pour sortir à la pêche à pied de loisir (critères cumulatifs)

Les motivations invoquées par les pêcheurs pour organiser une sortie à la pêche sont les conditions météorologiques, les vacances et les week-ends (Figure 82). Ces données permettent de vérifier et

de confirmer les résultats des analyses des comptages. Les catégories de marées, construites selon ces critères, représentent bien les comportements des pêcheurs du Bassin.

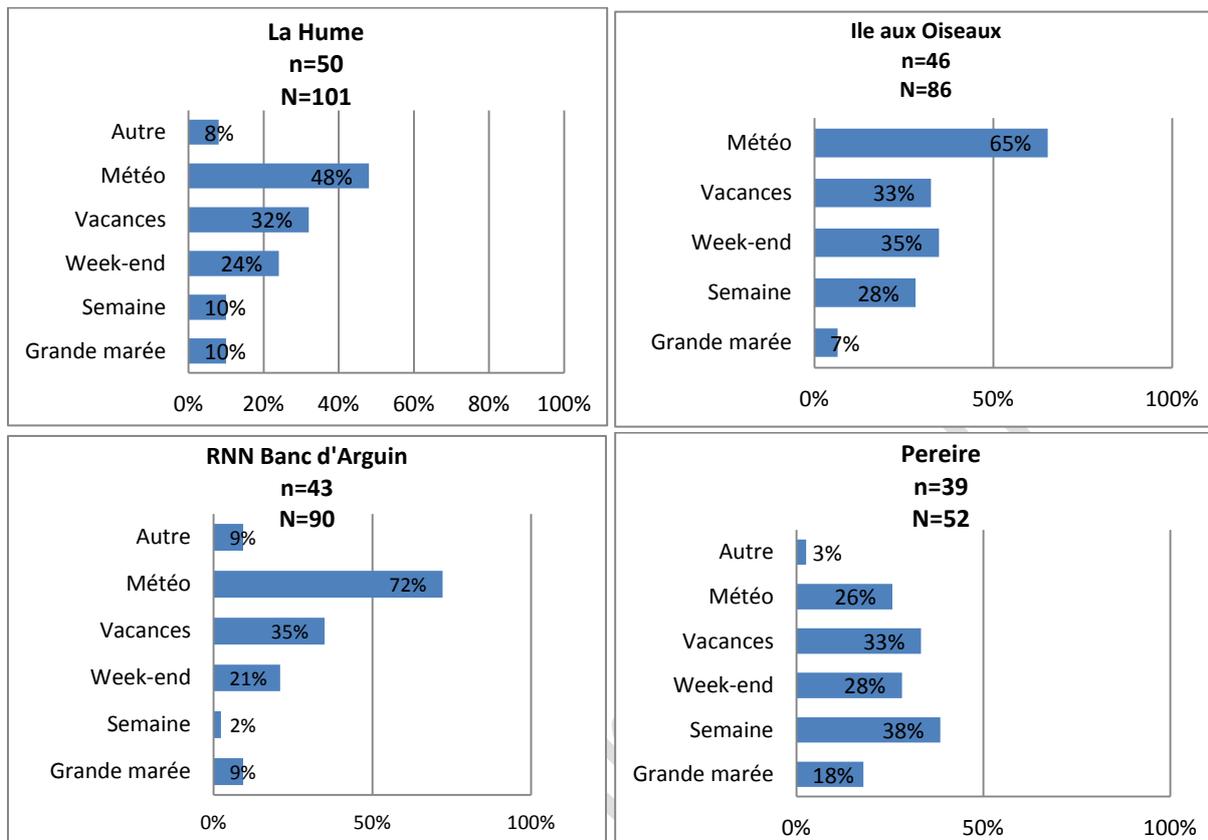


Figure 83 - Motivations pour sortir à la pêche à pied de loisir sur les sites pilotes (critères cumulatifs)

Les réponses qui ont été données classées dans « autre » sont « les jours de repos » et « quand les amis sont là ».

Sur les sites insulaires, la météo est primordiale pour sortir à la pêche pour une grande majorité de pêcheurs (Figure 83). Ceci peut s'expliquer par le fait que la météo motive non seulement l'activité de pêche, mais aussi et dans une plus grande mesure, la sortie en mer pour se rendre sur site. La disponibilité des pêcheurs entre en jeu dans de nombreux cas puisque les pêcheurs préfèrent se rendre à la pêche durant les vacances ou les week-ends (Figure 83).

Pereire est le site sur lequel quasiment la même proportion de pêcheurs préférera attendre la semaine que le week-end ou les vacances pour pratiquer son activité.

Les grandes marées ont un impact peu décisif pour la pêche à pied. Les coefficients minimum en dessous desquels les pêcheurs ne sortent pas à la pêche renseignés sur chaque site ont été de 20 au minimum et de 100 au maximum. En moyenne, les pêcheurs ne sortent pas à la pêche si le coefficient est inférieur à 33. A Pereire, les pêcheurs ont indiqué ne pas venir pêcher si le coefficient de marée étaient inférieur à 51.

## D. Pratique de la pêche

### 1) Espèces recherchées à la pêche à pied

Les espèces ciblées correspondent aux espèces recherchées par les pêcheurs à pied, qu'elles soient récoltées ou non pendant la session de pêche. Il arrive que certains pêcheurs ramassent au cours de leur pêche des espèces qui n'étaient pas ciblées. Le graphique suivant indique donc la volonté de pêche des pratiquants et non nécessairement les espèces ramassées.

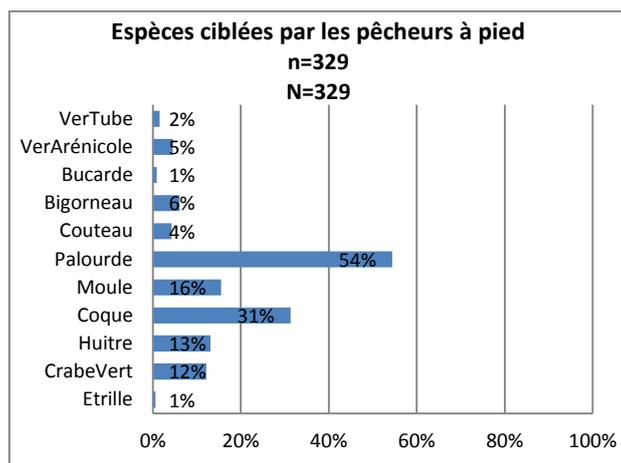
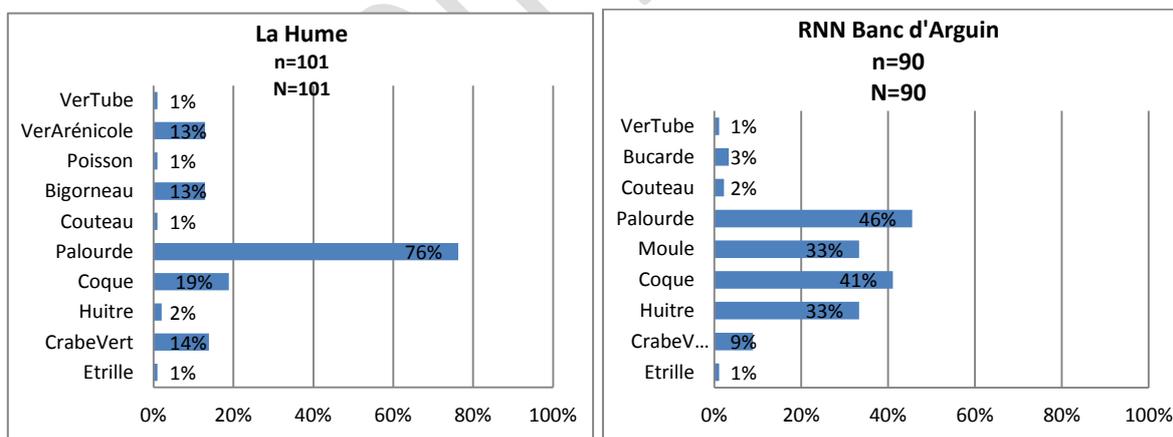


Figure 84 – Espèces ciblées par les pêcheurs à pied de loisir (critères cumulatifs)

Tous sites confondus, la palourde est l'animal de plus recherché par les pêcheurs à pied. Elle est suivie par la coque (Figure 84).



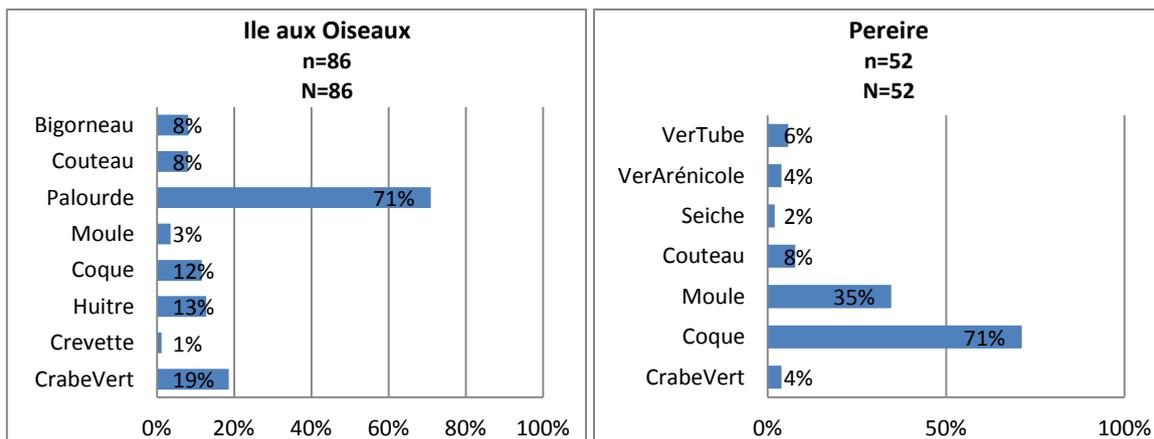


Figure 85 - Espèces ciblées par les pêcheurs à pied de loisir sur les sites pilotes (critères cumulatifs)

Les espèces recherchées dépendent du site. Ce n'est pas tant le site de pêche qui importe mais le milieu et les habitats qui le constitue. Ainsi, sur les sites de l'intra-bassin où l'herbier de zostères naines est plus présent (La Hume et l'Île aux Oiseaux), la pêche à la palourde est fortement majoritaire. Elle est suivie par celle des coques et des crabes verts. En revanche sur les sites sableux de l'ouvert du Bassin et des passes (Banc d'Arguin et Pereire), les coques et les moules occupent une place prédominante parmi les espèces recherchées à la pêche à pied. La palourde est aussi la première espèce recherchée sur le Banc d'Arguin (Figure 85).

Il a été demandé aux pêcheurs s'ils avaient pour habitude de pêcher d'autres espèces que celles indiquées lors de l'enquête et lesquelles.

Les réponses des pêcheurs de palourdes ont été les suivantes :

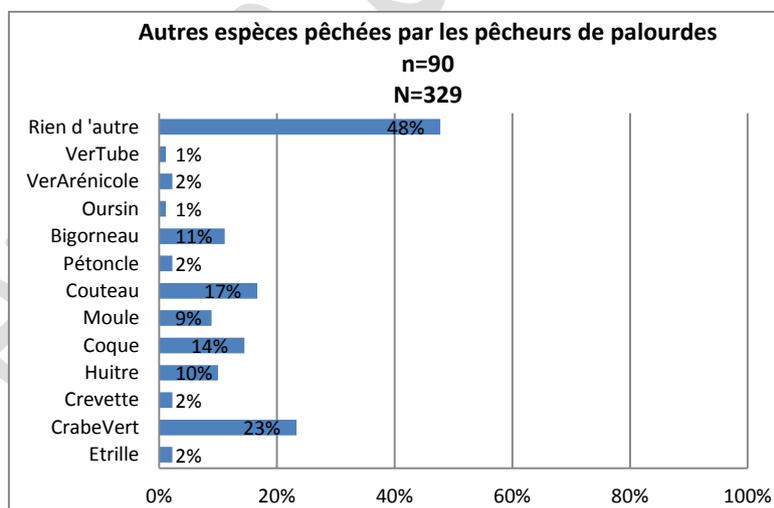


Figure 86 – Espèces recherchées de façon secondaire par les pêcheurs à pied (critères cumulatifs)

48% des pêcheurs de palourdes ont indiqué ne pas pêcher d'autres espèces que celles ciblées le jour de l'enquête (Figure 86). Les espèces principalement recherchées par les pêcheurs dans d'autres circonstances que celles de l'enquête sont le crabe vert, le couteau et la coque.

Il a été demandé aux pêcheurs de comparer leur pêche au moment de la rencontre avec l'enquêteur et leurs pratiques de pêche habituelles.

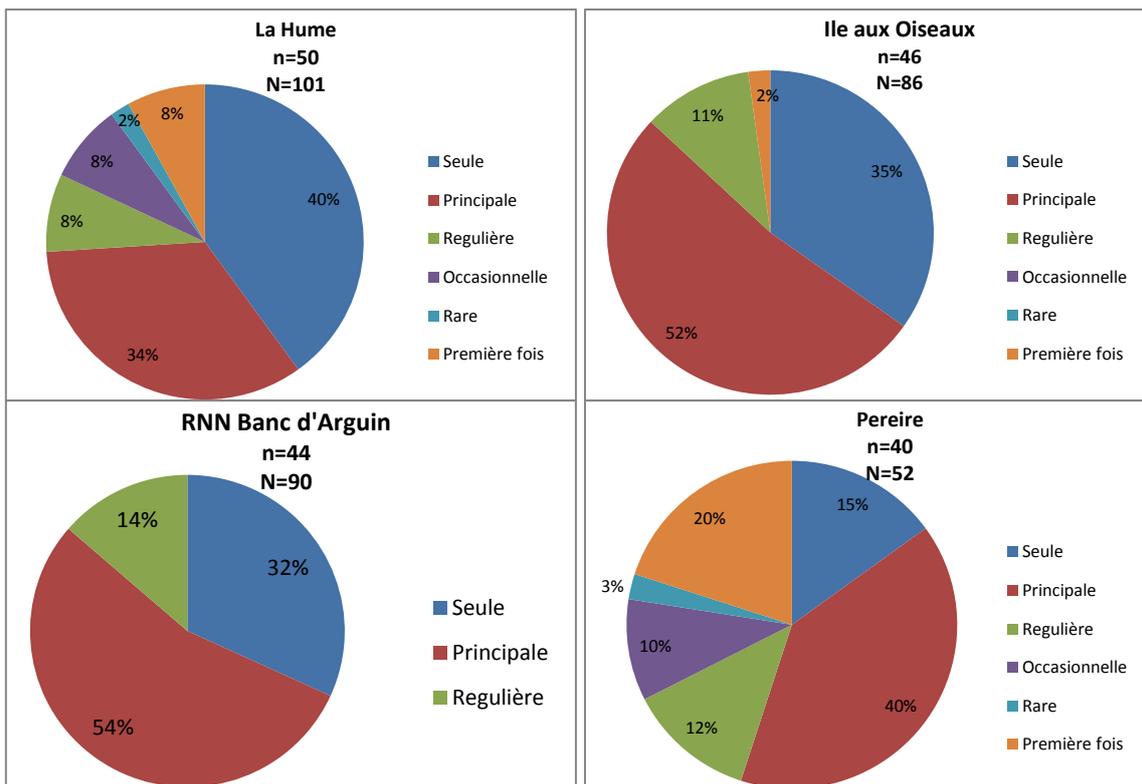


Figure 87 – Fréquence de la pêche du jour pour les pêcheurs à pied rencontrés par site pilote

« Seule » signifie que la pêche pratiquée le jour de l'enquête est la seule pêche pratiquée par les personnes interrogées.

Pour la plupart des pêcheurs à pied rencontrés sur chacun des sites, la pêche à pied est une activité « habituelle », les espèces recherchées ne varient que très peu d'un site à l'autre ou d'un moment de l'année à l'autre. Une fois de plus, Pereire se démarque par la proportion de pêcheurs y recherchant des espèces plus occasionnelles (Figure 87). C'est un site où la pêche à pied est moins ancrée dans les habitudes et plus propice à la découverte.

## 2) Milieux de pêche

Le milieu dans lequel pêchaient les personnes interrogées a été noté par les enquêteurs. Les données récoltées en sensibilisation sont venues compléter les résultats d'enquêtes. L'effectif total est donc de 716 groupes de pêcheurs.

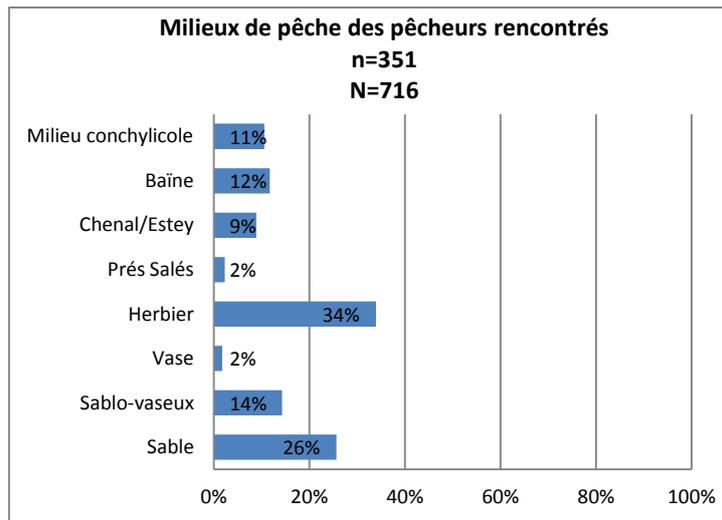


Figure 88 – Fréquentation des différents milieux de pêche (critères cumulatifs)

Une grande partie des pêcheurs se trouvaient dans l’herbier au moment où ils ont été enquêtés (Figure 88). La sensibilisation des pêcheurs à pied sur les caractéristiques de cet habitat et la nécessité de le protéger sont donc des enjeux importants pour le projet et sa poursuite. De même, 11% des pêcheurs rencontrés étaient dans les parcs conchylicoles au moment de l’enquête. Un effort important doit donc être apporté pour faire connaître la réglementation encadrant la pêche à pied dans ou à proximité des parcs et/ou pour la faire respecter. On remarque que très peu de pêcheurs pratiquent leur activité en se rendant dans la vase. Il peut donc s’agir d’un facteur dissuadant les pêcheurs de se rendre sur certains sites.

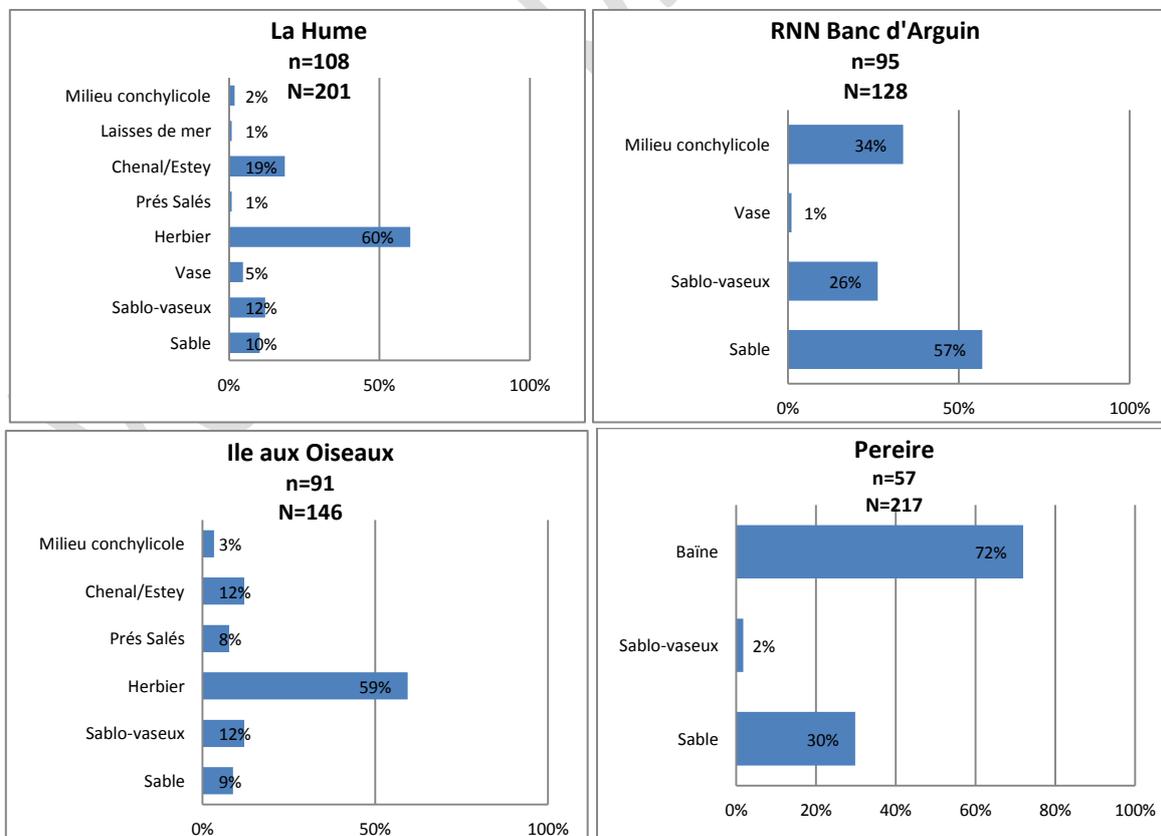


Figure 89 - Fréquentation des différents milieux de pêches selon les sites pilotes (critères cumulatifs)

Sur les sites où l’herbier de zostères naines est présent, plus de la moitié des pêcheurs rencontrés s’y trouvaient. Plus d’un tiers des pêcheurs interrogés sur le Banc d’Arguin se trouvaient dans les concessions conchylicoles (Figure 89).

Il est clairement identifié que le milieu de pêche qui regroupe le plus grande nombre de pêcheurs à Pereire est la baie.

Ces résultats sont à prendre avec précaution puisqu’ils ne sont pas représentatifs de la totalité de la réalité sur les sites mais des personnes interrogées en enquête. Le biais du choix des groupes de pêcheurs par l’enquêteur peut impacter les données récoltées. Soucieux de sensibiliser les pêcheurs ne respectant pas la réglementation ou les bonnes pratiques, l’enquêteur a pu avoir tendance à se diriger vers les groupes au regard de ces critères.

L’espèce qui est recherchée dans l’herbier est très majoritairement la palourde. Elle est suivie en moindre mesure de la coque et du crabe vert. Les espèces les plus souvent pêchées dans les parcs à huîtres sont les huîtres et les moules.

### 3) Utilisation d’outils de pêche

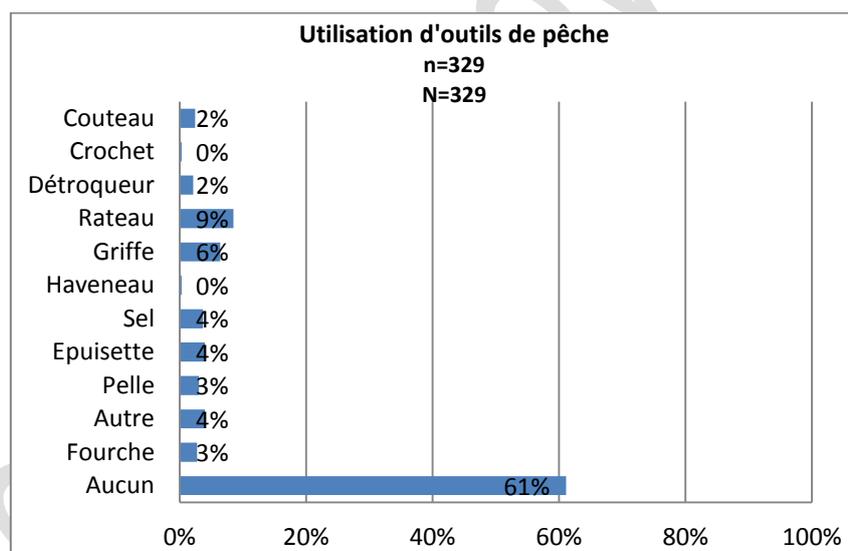


Figure 90 – Outils de pêche utilisés par les pêcheurs à pied de loisir (critères cumulatifs)

La plupart des pêcheurs n’utilisent pas d’outils de pêche. Les outils les plus utilisés sont le râteau et la griffe (Figure 90).

Les pêcheurs rencontrés utilisant une griffe étaient des pêcheurs de palourdes. Les pêcheurs utilisant le râteau étaient des pêcheurs de palourdes, de coques, de moules et d’huîtres.

Les pêcheurs se servant de fourche ou de pelle sont les pêcheurs de vers.

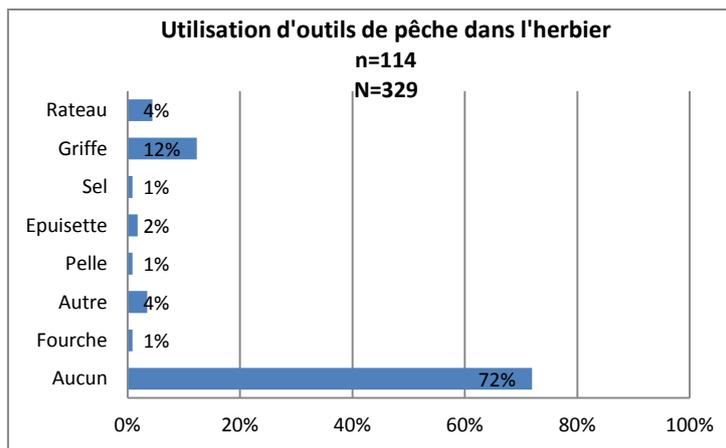


Figure 91 - Outils de pêche utilisés dans l'herbier par les pêcheurs à pied de loisir (critères cumulatifs)

Dans l'herbier de zostères naines, les trois quarts des pêcheurs à pied n'utilisent pas d'outils (Figure 91). Le râteau et la griffe restent les outils les plus utilisés. Ces résultats pourront également servir à adapter le discours de sensibilisation délivré aux pêcheurs en matière de préservation des habitats sensibles.

#### 4) Techniques de pêche

Les techniques de pêches sont étudiées pour les pêcheurs de palourdes uniquement.

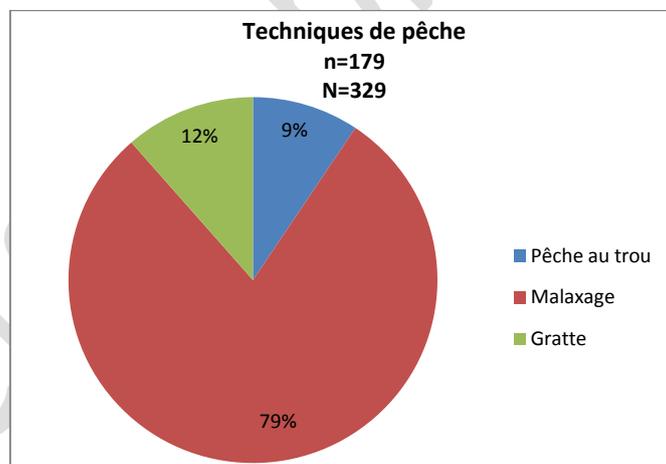


Figure 92 – Techniques de pêche utilisées par les pêcheurs à pied de palourdes

Sur tous les sites de pêche où des pêcheurs de palourdes ont été rencontrés, 79% des pêcheurs interrogés utilisaient la technique de malaxage pour rechercher les palourdes (Figure 92). Les chiffres sont équivalents dans l'herbier de zostère, où 70% des pêcheurs malaxent le milieu pour trouver des palourdes.

## 5) Durée de la pêche

En moyenne, les pêcheurs passent 74 minutes à la pêche, soit environ une heure et quart. Cette donnée varie selon les sites. Elle est plus longue sur le site de La Hume (85 minutes en moyenne), et plus courte sur les sites de Pereire (68 minutes) et du Banc d'Arguin (66 minutes).

Le temps minimum passé à la pêche a été de 15 minutes et le plus long de 195 minutes. Sur la totalité des pêcheurs rencontrés, 8 pratiquaient la pêche à pied pour la première fois.

## 6) Précautions de consommation

Sur les 235 pêcheurs interrogés, 184, soit 78%, font dégorger les espèces fouisseuses avant de les consommer. 10% ont assuré ne pas faire dégorger le produit de leur pêche car cela n'est pas nécessaire.

Version provisoire

### III. Estimation des prélèvements

#### A. Objectifs et méthode

Les enquêtes de récolte renseignent sur plusieurs points. Elles permettent, d'une part, d'étudier les prises de chaque selon les types d'espèce et, d'autre part, d'évaluer le respect de la réglementation.

L'objectif de ces enquêtes est de répondre aux questions suivantes :

Les paniers sont-ils conformes à la réglementation sur les quotas ?

Les paniers sont-ils conformes à la réglementation sur les tailles minimales de capture ?

Dans quelle mesure les pêcheurs s'engagent-ils à respecter la réglementation en vigueur ?

Pour cela, plusieurs informations sont recherchées :

- Espèces prélevées
- Quantité prélevée par espèce : nombre d'individus et/ou poids et/ou volume
- Taux d'individus maillés
- Indice de relâche (totalité / une partie / aucune relâche)

Les résultats des enquêtes de prélèvements permettent des comparaisons entre sites mais donnent également des informations sur les caractéristiques des gisements.

La qualité des prélèvements renseigne également sur l'effort de sensibilisation à mettre en place.

Les pêcheurs rencontrés lors des sessions d'enquêtes ou de sensibilisation ont été sollicités pour une enquête de récolte. Celle-ci consistait en la mesure, soit par comptage du nombre d'individus de chaque espèce, soit par pesée, soit par estimation du volume, des paniers de pêche. Les espèces ont, lorsque cela était possible, été différenciées les unes des autres. Les mesures ont été effectuées à l'aide d'un peson mécanique ou d'un seau gradué.

Deux documents ont permis de recenser les informations obtenues. Le questionnaire dédié aux enquêtes :

**5) Pêche d'aujourd'hui :**

- Depuis combien de temps ..... avez-vous commencé à pêcher ?
- Dans combien de temps ..... comptez-vous arrêter de pêcher ?
- Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte (panier du pêcheur) : .....

TEMPS Total  
de pêche :  
.....

**Récoltes** (panier auquel le pêcheur a participé)

Espèces	Poids total	Nb d'inds total	Poids maillé	Nb inds maillés	Relâche

Figure 93- Partie « récolte » dans le questionnaire d'enquête

Et une fiche « récoltes » utilisée lors des sessions de sensibilisation :

## LIFE + Pêche à pied de loisir

### enquêtes récoltes


Observateur :  
 Site :  
 Secteur :  
 Date :  
 Coefficient :  
 Heure de basse mer :

Heure de l'enquête :  
 Milieu de pêche :  
 Nombre de pêcheurs ayant participé à la récolte :

Durée de la pêche

Temps écoulé depuis le début de la pêche :  
 Temps estimé de pêche restant :

Temps total de pêche :

Récolte

Espèces	Poids total	Nb individus total	Poids maillé	Nb individus maillés	Relâche

Figure 94 – Fiche d'enquête de récoltes

Celle-ci n'a été remplie que si la session de pêche s'était déjà déroulée au moins de moitié. C'est-à-dire que la fiche « récoltes » n'a été utilisée que dans le cas où le temps de pêche restant était inférieur au temps écoulé depuis le début de la pêche.

#### a. Calcul des quantités

La quantité des prélèvements par espèce a pu être relevée de différentes façons :

- Nombre d'individus lorsque ceux-ci étaient en petit nombre
- Poids en kilogrammes (grâce à un peson mécanique)
- Volume en litres (grâce à un seau gradué)

Le volume a son importance pour les coques et les palourdes car la réglementation locale exprime les quotas en litres : 3 litres par personne dans la limite de 10 litres par navire.

Ainsi, selon les cas, les contraintes ou les enquêteurs, les quantités ont pu être relevées en nombre et/ou en kilogrammes et/ou en litres.

Pour la plupart des espèces, des allométries taille/poids tirées de la bibliographie ont permis de rapporter les chiffres connus dans les modes d'expression des quantités manquants.

Par ailleurs, pour les coques et les palourdes, la courbe de régression linéaire a permis de mettre en corrélation les données suivantes :

Palourdes :

- Relation poids/nombre
- Relation poids/volume
- (Relation volume/nombre non significative)

Coques :

- Relation poids/volume
- (Relation poids/nombre non significative). L'allométrie poids/taille a été utilisée.
- (Relation volume/nombre non étudiée par manque de données)

Il a ainsi été possible d'estimer le volume prélevé par personne et pour la durée totale de la séance de pêche.

#### **b. Limites de l'étude**

Pour les palourdes, les poids exprimés peuvent être surévalués car certains paniers métalliques sont lourds ; les seaux et sacs retiennent la vase (voire l'eau) qui peut augmenter considérablement le poids total. Ces cas n'ont pas été différenciés.

La valeur du volume est alors plus juste, à condition qu'elle soit d'au moins 500 mL.



**Figure 95 – Exemple d'un seau de palourdes contenant de la vase**

Certains pêcheurs enquêtés ont été plutôt réticents à ce que l'enquêteur observe leur panier de pêche. Sur 329 enquêtes réalisées entre 2014 et 2016, 278 paniers de pêche ont pu être étudiés. Ces résultats ont été complétés en 2015 par 32 enquêtes uniquement dédiées aux récoltes de pêcheurs.

Une limite à cette étude réside dans la manière de peser les paniers de pêche. En général, le peson a été plus souvent utilisé sur le terrain dans le cadre des enquêtes de récoltes. Les résultats, exprimés en kilogrammes ont alors dû être convertis en litres à l'aide des courbes de régression linéaires. Ceci

a contribué à ajouter un biais dans l'analyse en diminuant la fiabilité des résultats chiffrés. Si une étude similaire est réitérée, l'utilisation d'un seau gradué pour l'ensemble des mesures de terrain pourra être préférée. Les résultats seront alors directement renseignés en volume.

Les allométries ont été formulées à partir de l'estimation du poids moyen des animaux par espèce selon leur taille. Pour s'adapter à la situation sur le Bassin d'Arcachon certains poids moyen ont été dévalorisés (c'est le cas pour la palourde japonaise notamment). Il a alors été considéré qu'une palourde maillée pesait 16.58 g et qu'une palourde maillée pesait 8.40 g.

Bien qu'elles aient été testées statistiquement pour vérifier leur significativité, les formules de conversion du poids en volume ou en nombre d'individus présentent des limites. Elles ont été élaborées à l'aide d'un nuage de points représentant la relation entre le poids, le volume et le nombre d'individus des paniers de pêche. Le coefficient de la courbe de tendance tracée d'après le nuage de points renseigne sur la relation entre les différentes valeurs. Lorsqu'elle était significative, la formule a donc été utilisée pour renseigner les données manquantes d'après la conversion des informations collectées sur le Bassin d'Arcachon. Cependant le nombre de données récoltées sur le terrain a été restreint. Les formules de conversion utilisées en 2016 seront très certainement sujettes à modification avec un accroissement des données récoltées.

Enfin, la méthode utilisée a consisté en l'extrapolation des informations de prélèvements sur toute la durée d'une séance de pêche. Les résultats apportent donc une information sur le volume prélevé par pêcheur et par séance de pêche selon le site étudié et l'espèce ciblée. La encore, l'estimation de la durée de pêche totale par marée et par groupe de pêcheurs a constitué un biais dans l'étude. Il est en effet considéré qu'un pêcheur ou un groupe de pêcheurs aura une constance dans ses récoltes tout au long de son action de pêche. De plus, Les informations données par les pêcheurs quant à leur présence estimée sur site de pêche ont été subjectives et n'ont pas fait l'objet d'une validation sur le terrain. Un pêcheur indiquant qu'il pêchait encore approximativement une heure aurait par exemple très bien pu écourter sa séance plus tôt.

Les résultats exprimés dans la partie suivante sont donc des informations quantitatives qui nécessiteront des études complémentaires pour être ajustés et mobilisables par les acteurs locaux.

## B. Analyse et résultats

Seules les données pour lesquelles le pêcheur a passé au minimum un tiers du temps prévu à la pêche, lorsque le temps de pêche passé est d'au moins 15 minutes sont utilisées pour l'analyse.

Les résultats donnés ci-dessous ont été évalués pour une séance complète de pêche, selon les estimations de durée de la pêche données par les enquêtés.

Pour compléter ces informations et atténuer le biais lié à l'estimation de la durée de pêche, il a été choisi, dans un second temps et lorsque cela a été possible, de calculer les quantités (en volume et/ou en masse) prélevées par heure de pêche. Seuls les paniers de pêcheurs ayant pêché au moins une heure au moment de l'enquête sont alors étudiés.

## 1) Récoltes de palourdes

### a. Résultats par séance de pêche

L'étude porte sur 168 paniers de pêche comportant des palourdes.

Le poids moyen des paniers de pêche par pêcheur est estimé à 1.7kg (e.t. 1.8) et le volume de 1.6L (e.t. 1.8).

Les paniers étaient maillés à hauteur de 22% en moyenne. 5 paniers contenaient une totalité d'individus maillés. 18 pêcheurs sur 153 ont bien voulu relâcher la totalité des individus sous-maillés et 62 ont fait un tri partiel.

Tableau 24 – Analyse des récoltes de palourdes par séance de pêche

	Ile aux Oiseaux	La Hume	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nb paniers avec palourdes	58	78	1	31
Nb paniers hors quotas	11	13	0	1
Proportion paniers respectant les quotas	79%	82%	100%	97%
Poids moyen/pers (kg)	2,1	1,9	0,02	0,7
<i>écart type</i>	2,0	1,8	-	1,0
Volume moyen/pers (L)	2,1	1,7	0	0,6
<i>écart type</i>	2,1	1,6	-	0,9
Volume maximum récolté/pers (L)	12,9	6.6	-	3.5
Volume minimum récolté/pers (L)	0	0	0	0
Proportions maillées moyennes par panier	22%	9%	0%	56%

Hormis sur le site de Pereire qui ne comporte qu'une seule observation, le Banc d'Arguin est le site sur lequel la réglementation en ce qui concerne la récolte de palourdes est globalement la plus respectée. Les paniers de pêche y étaient les plus maillés tout en restant dans les limites des quantités autorisées (Tableau 24).

Ce sont sur les sites de l'Ile aux Oiseaux et de La Hume que les pêcheurs à pied ramassent le plus de palourdes. Les paniers de pêche observés y comportaient cependant très peu d'individus maillés (Tableau 24).

### b. Résultats par heure

Tableau 25 – Analyse des récoltes de palourdes par heure

	Ile aux Oiseaux	La Hume	RNN Banc d'Arguin
Nombre de paniers étudiés	34	37	31
Poids moyen récolté en une heure (kg/h/pers)	1,0	1,0	0,4
<i>écart type</i>	1,1	1,2	0,8
Volume moyen récolté en une heure (l/h/pers)	0,9	0,9	0,3
<i>écart type</i>	1,0	1,1	0,7

En une heure de pêche, les quantités récoltées sont similaires sur les sites de l'Île aux Oiseaux et de La Hume. Il faut beaucoup plus de temps sur le Banc d'Arguin pour y ramasser les mêmes quantités (Tableau 25).

C'est un site où il semblerait que l'on trouve plus de palourdes maillées que sur l'Île aux Oiseaux et La Hume. Elles semblent cependant plus difficilement récoltées par les pêcheurs à pied.

## 2) Récoltes de coques

### a. Résultats par séance de pêche

L'étude porte sur 79 paniers de récolte comportant des coques.

En moyenne, un pêcheur a ramassé l'équivalent de 1.4kg (e.t. 1.9) de coques soit environ 1.3L (e.t. 1.9).

La proportion maillée moyenne par panier est de 51%. 15 paniers de pêche étaient maillés à 100%. Sur 58 pêcheurs, 13 pêcheurs ont relâché partiellement les individus sous maillés et 13 les ont relâché en totalité.

Tableau 26 – Analyse des récoltes de coques

	Île aux Oiseaux	La Hume	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nb paniers avec coques	8	9	32	30
Nb paniers hors quotas	0	1	5	2
Proportion paniers respectant les quotas	NA	88%	84%	93%
Poids moyen/pers (kg)	0,2	0,1	1,9	1,4
<i>écart type</i>	<i>0,23</i>	<i>0,15</i>	<i>1,50</i>	<i>2,48</i>
Volume moyen/pers (L)	0,5	0,7	1,7	1,3
<i>écart type</i>	<i>0,65</i>	<i>1,54</i>	<i>1,39</i>	<i>2,48</i>
Volume maximum récolté/pers (L)	1,6	4,2	5,9	13,3
Volume minimum récolté/pers (L)	0,03	0,01	0,02	0,02
Proportions maillées moyennes par panier	9%	0%	41%	81%

Les coques sont ramassées en plus grandes quantités à Pereire et sur le Banc d'Arguin. Les pêcheurs rencontrés à La Hume et sur l'Île aux Oiseaux n'en présentaient en moyenne que très peu dans leurs paniers de pêche. Une majorité des paniers de pêche observés respectait les quotas. Cependant, sur l'Île aux Oiseaux et La Hume ils étaient nombreux à contenir une très large proportion d'individus sous-maillés (Tableau 26).

Il est à noter ici la différenciation entre les trois années étudiées concernant le stock de coques. Il a été observé à Pereire en 2016 un gisement de coques très important par rapport aux années précédentes. Plus nombreuses sur le site, où en tout cas plus facilement accessibles pour les pêcheurs à pied, elles ont aussi été globalement plus maillées. Il est donc intéressant de décomposer la proportion moyenne maillée par panier par année pour le site de Pereire.

Celle-ci était de 4% en 2015 pour 63% en 2016. Le respect des tailles réglementaires de capture de coques peut donc varier très fortement selon les fluctuations des gisements.

### b. Résultats par heure

Tableau 27 - Analyse des récoltes de coques par heure

	Ile aux Oiseaux	La Hume	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nombre de paniers étudiés	36	38	17	31
Poids moyen récolté en une heure (kg/h/pers)	0,0	0,0	0,6	0,6
<i>écart type</i>	0,0	0,0	0,9	1,4
Volume moyen récolté en une heure (l/h/pers)	0,0	0,0	0,6	0,6
<i>écart type</i>	0,1	0,0	0,9	1,3

Les coques semblent être globalement moins facilement ramassées que les palourdes. En une heure, les paniers de pêche observés à La Hume et sur l'île aux Oiseaux ne comportaient qu'une quantité infime d'individus. A Pereire et sur le Banc d'Arguin, il est estimé qu'en une heure un pêcheur récolte 0.6L de coques (Tableau 27). Ceci peut expliquer pourquoi les quotas sont très rarement dépassés pour cette espèce.

### c. Récoltes de coques et palourdes cumulées

Les pêcheurs ayant récolté aussi bien des coques que des palourdes présentaient des paniers de 1.24L en moyenne avec un écart type de 1.76.

Tableau 28 – Analyse des récoltes de coques et palourdes cumulées

	Ile aux Oiseaux	La Hume	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nb paniers avec coques et palourdes	38	48	26	51
Nb paniers hors quotas	3	6	6	5
Proportion paniers respectant les quotas	92%	88%	77%	90%
Volumes cumulés moyens (L/pers)	1,1	1,2	1,8	1,1
<i>écart type</i>	1,3	1,6	1,6	2,2

20 paniers sur les 163 étudiés présentaient une quantité supérieure à la quantité maximale autorisée de 3L (Tableau 28).

Les quotas sont majoritairement respectés sur les 4 sites pilotes. C'est sur le site de Pereire que la plus grande part de paniers dépassant les quotas ont été relevés (Tableau 28).

### 3) Récoltes de moules

#### a. Résultats par séance de pêche

30 paniers comportant des moules ont été étudiés. En moyenne, un pêcheur a ramassé 2.84kg (e.t. 2,19) de moules par séance de pêche. La proportion maillée moyenne des paniers de moules atteint 100%.

Tableau 29 – Analyse des récoltes de moules

	Ile aux Oiseaux	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nb paniers avec moules	1	11	18
Poids moyen/pers (kg)	-	2,7	3,0
<i>écart type</i>	-	2,4	2,2
Poids maximum récolté/pers (kg)	-	6,4	7,0
Poids minimum récolté/pers (kg)	-	0,1	0,03
Proportions maillées moyennes par panier	100%	100%	100%

Sur les sites de Pereire et du Banc d'Arguin, la récolte de moules semble être plus importante que pour les coques et les palourdes. Le panier moyen de pêche y est plus conséquent (Tableau 29). Il est à noter que ces mollusques sont pêchés quasi-exclusivement sur les sites de l'ouvert du Bassin.

#### b. Résultats par heure

Tableau 30 - Analyse des récoltes de moules par heure

	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nombre de paniers étudiés	2	6
Poids moyen récolté en une heure (kg/h/pers)	2,6	2,8
<i>écart type</i>	1,7	2,5

Les résultats sont similaires sur les sites de Pereire et du Banc d'Arguin (Tableau 30). Il semble qu'un pêcheur devra passer le même temps à la pêche pour y récolter des quantités équivalentes de moules.

### 4) Récoltes de crabes verts

#### a. Résultats par séance de pêche

27 paniers ont été observés avec des crabes verts. Ils comportaient en moyenne 14 crabes. Le poids moyen récolté par pêcheurs et par séance de pêche s'élève à 0,4 kg (e.t. 0,6).

**Tableau 31 – Analyse des récoltes de crabes verts**

Valeurs	Ile aux Oiseaux	La Hume	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nb paniers avec crabes verts	12	12	1	7
Poids moyen/pers (kg)	0,3	0,2	-	0,7
<i>écart type</i>	0,3	0,2	-	0,6
Poids maximum récolté/pers (kg)	0,8	0,8	-	3
Poids minimum récolté/pers (kg)	0,01	0	0	0,03

Les crabes verts sont globalement récoltés en faible quantité. Sur les sites de l’Ile aux Oiseaux et La Hume, les poids moyens de récolte observés sont similaires. Ils paraissent plus élevés sur le Banc d’Arguin (Tableau 31).

### b. Résultats par heure

**Tableau 32 - Analyse des récoltes de crabes verts par heure**

	Ile aux Oiseaux	La Hume	RNN Banc d'Arguin
Nombre de paniers étudiés	3	4	3
Poids moyen récolté en une heure (kg/h/pers)	0,5	0,1	0,1
<i>écart type</i>	0,3	0,1	0,0

Le petit nombre d’observations ne permet pas d’analyser les résultats exposés. La récolte de crabes verts sur l’Ile aux Oiseaux semble être plus importante, rapportée à l’heure, que sur les sites de La Hume et du Banc d’Arguin (Tableau 32).

## 5) Récoltes de couteaux

Les enquêtes de récoltes ont été réalisées pour 10 paniers contenant des couteaux. En moyenne, les paniers contenaient 14 individus et un poids moyen de 0,3 kg (e.t. 0,3). Deux pêcheurs sur 7 ont accepté de relâcher la totalité des individus sous maillés.

**Tableau 33 – Analyse des récoltes de couteaux**

Valeurs	Ile aux Oiseaux	La Hume	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nb paniers avec couteaux	7	0	3	2
Poids moyen/pers (kg)	0,1	-	0,5	0,2
<i>écart type</i>	0,1	-	0,8	-
Poids maximum récolté/pers (kg)	0,5	-	1,5	0,2
Poids minimum récolté/pers (kg)	0	-	0	0,2
Proportions maillées moyennes par panier	31%	-	50%	82%

Pereire est le site sur lequel les paniers de pêche présentent en moyenne les plus grandes quantités de couteaux. Ils ne sont cependant en général maillés que de moitié. La proportion de couteaux maillés dans les récoltes est la plus basse sur l'île aux Oiseaux, où les quantités récoltées observées sont faibles. C'est sur le Banc d'Arguin que les paniers de pêche paraissent globalement le plus respecter la maille (Tableau 33).

Les informations collectées ne sont pas suffisantes pour déterminer une moyenne de récolte par heure.

## 6) Récoltes des huîtres

### a. Résultats par séance de pêche

38 paniers ont été étudiés alors qu'ils contenaient des huîtres. Un pêcheur a ramassé en moyenne 2.76 kg (e.t. 4,35) d'huîtres.

Tableau 34 – Analyse des récoltes d'huîtres

Huîtres	Ile aux Oiseaux	La Hume	Pereire	RNN Banc d'Arguin
Nb paniers avec huîtres	14	2	0	27
Poids moyen/pers (kg)	2,55	12,50		2,23
<i>écart type</i>	4,6	10,6	-	2,5
Poids maximum récolté/pers (kg)	16,5	20	-	9
Poids minimum récolté/pers (kg)	0,05	5	-	0,03

1 pêcheur sur 37 a accepté de relâcher sa récolte d'huîtres.

Le manque d'observations sur le site de La Hume ne permet pas de tirer de conclusions sur les récoltes. L'île aux Oiseaux et le Banc d'Arguin sont les sites sur lesquels le plus de paniers de pêche comportant des huîtres ont été étudiés. Les poids moyens ramassés par pêcheur et par séance de pêche y sont très proches (Tableau 34).

### b. Résultats par heure

Tableau 35 - Analyse des récoltes d'huîtres par heure

	Ile aux Oiseaux	RNN Banc d'Arguin
Nombre de paniers étudiés	6	7
Poids moyen récolté en une heure (kg/h/pers)	1,6	0,8
<i>écart type</i>	2,9	0,8

L'île aux Oiseaux semble être un site plus propice à la récolte d'huîtres. D'après les paniers observés, il faudrait deux fois plus de temps à un pêcheur sur le Banc d'Arguin pour ramasser la même quantité qu'un pêcheur sur l'île aux Oiseaux (Tableau 35).

## 7) Récoltes des bigorneaux

8 paniers de pêcheurs contenaient des bigorneaux sur l'île aux Oiseaux et 10 paniers à la Hume. Le poids moyen ramassé de bigorneaux est de 1.1 kg (e.t.1,1) par pêcheur et par séance.

Les informations collectées ne sont pas suffisantes pour déterminer une moyenne de récolte par heure.

## 8) Récoltes des vers arénicoles

14 paniers contenant des vers arénicoles ont été étudiés. 13 l'ont été à La Hume et 1 à Pereire. Ils contenaient en moyenne 32 vers à La Hume et 20 à Pereire.

En moyenne le nombre d'individus ramassés est de 6 vers par pêcheur et par séance.

Les informations collectées ne sont pas suffisantes pour déterminer une moyenne de récolte par heure.

## C. Conclusion sur les prélèvements et perspectives

Les quantités et volumes prélevés par les pêcheurs sur le Bassin d'Arcachon sont peu élevés. Lorsqu'ils sont encadrés par la réglementation, ces volumes restent réglementaires. Une faible proportion de pêcheurs rencontrés (12%) avait prélevé un volume supérieur au volume réglementaire.

La maille est plus rarement respectée. En moyenne, les paniers observés atteignaient un taux de 53% d'individus maillés toute espèce confondue. L'espèce pour laquelle la proportion de maillés est la plus importante est la moule puisqu'en moyenne les paniers observés étaient maillés à 100%. Pour la palourde la situation est plus délicate puisque les paniers étaient maillés à hauteur de 22% seulement.

Certains pêcheurs sont prêts à trier leurs prises et à rejeter les individus sous maillés. Ils ne sont cependant pas majoritaires et restent très peu nombreux à effectuer un tri complet lors des enquêtes.

Enfin, les huîtres sont largement pêchées sur les sites de l'île aux Oiseaux, du Banc d'Arguin et de La Hume. Une part minime des pêcheurs (0.02%) a été prête à relâcher son panier d'huîtres.

## IV. Caractérisation des pêcheurs à pied du Bassin d’Arcachon

Les études de fréquentation et de caractérisation des pêcheurs à pied ont permis de mieux connaître le profil et les habitudes des pêcheurs à pied fréquentant le Bassin d’Arcachon.

Les pêcheurs à pied fréquentant le Bassin d’Arcachon sont majoritairement des hommes. Ils ont en moyenne 48 ans et plus de la moitié sont retraités. Les trois quarts des pêcheurs à pied vivent dans le département et la moitié sur le Bassin. Ils pêchent avec l’arrivée des beaux jours, du mois d’avril jusqu’en octobre. Leur fréquentation est maximale en été. L’activité est saisonnière sur le Bassin d’Arcachon et quasi-nulle en hiver.

Les pêcheurs à pied profitent de leurs jours libres pour s’adonner à leur activité. En revanche, un mauvais temps les dissuadera de sortir à la pêche.

La pêche à pied est perçue comme une activité de loisir que l’on pratique seul ou en famille, pour profiter du paysage et du bon air. Peu de contraintes y sont associées : les pêcheurs à pied se soucient peu des normes réglementaires et des conditions sanitaires encadrant l’activité.

La principale espèce pêchée est la palourde, très fréquemment ramassée sur l’herbier de zostère naine. Coques, moules, huîtres, crabes verts, bigorneaux, vers arénicoles et couteaux font l’objet d’une pêche plus modérée.

La pêche à pied n’est pas une course au rendement mais une occasion de divertissement agréable et ludique. Les paniers de pêche sont peu remplis et les quotas sont en majorité respectés. En revanche, très peu contiennent une majorité d’individus maillés.

## CHAPITRE 5. DESCRIPTION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Version provisoire

## I. Pourquoi et comment sensibiliser les pêcheurs à pied récréatifs ?

### A. Les objectifs de la sensibilisation

Les enjeux de la sensibilisation des pêcheurs à pied récréatifs du Bassin d'Arcachon concernent l'appropriation des bonnes pratiques de pêche pour la durabilité de l'activité dans le respect des ressources et des habitats.

Pour faire évoluer les comportements des pêcheurs à pied, la sensibilisation menée sur le territoire a plusieurs objectifs qui s'organisent sous différentes thématiques :

- Informer les pêcheurs à pied de la réglementation existante et les encourager à la respecter ;
- Faire connaître les habitats et les milieux sensibles du Bassin d'Arcachon et leurs fonctions écologiques et inciter les pêcheurs à en prendre soin ;
- Informer les pêcheurs à pied sur les risques rencontrés à la pêche à pied et favoriser les pratiques sécuritaires ;
- Sensibiliser les pêcheurs aux impacts que peut avoir leur activité sur la biodiversité et encourager l'appropriation des bonnes pratiques de pêche.

### B. Organisation de la sensibilisation sur le territoire

Le projet Life + pêche à pied de loisir est un projet d'envergure nationale. Sur 11 territoires, le travail a été, entre autre, de sensibiliser les pêcheurs à pied récréatifs et les usagers de l'estran aux bonnes pratiques. Quelle que soit la pêche pratiquée, certains messages peuvent s'appliquer à tous les territoires et concernent l'ensemble des publics présents sur les estrans, des Hauts de France jusqu'à la Côte Basque.

Des messages nationaux ont donc été formulés dans un document mis à disposition de l'ensemble des bénéficiaires du projet. Ils concernent les caractéristiques des différents milieux fréquentés à la pêche à pied et la manière de les protéger. Ils informent des moyens de se renseigner sur les bonnes pratiques de pêche et sur la réglementation. Ils invitent les pêcheurs à pied à se projeter et à transmettre cette activité aux nouvelles générations. Ils avertissent les pêcheurs à pied des risques encourus à la pêche à pied et donnent des conseils pour se protéger.

Pour adapter les messages de sensibilisation à la situation locale, le discours et les moyens de sensibilisation ont été abordés et discutés lors du premier comité local de concertation. Celui-ci a donné lieu à un groupe de travail consacré à la sensibilisation en début d'année 2015.

Les travaux initiés par les associations le CPIE Marennes-Oléron et l'association Vivarmor ont permis de partager les expériences et d'harmoniser les méthodes de sensibilisation sur les territoires du projet. Une formation a d'ailleurs été dispensée par ces deux organismes à l'été 2014 s'adressant à l'équipe coordinatrice du projet sur le Bassin d'Arcachon et aux bénévoles intéressés. Cette formation a donné des indications sur la manière d'aborder et de sensibiliser les pêcheurs présents sur les estrans.

Localement, la sensibilisation a débuté dès l'été 2014, à l'arrivée de la coordinatrice du projet. Les outils utilisés, au départ donnés par IODDE et Vivarmor ont été réétudiés et adaptés au contexte local chaque année.

Sur le Bassin d'Arcachon les messages de sensibilisation transmis concernent :

- Les tailles minimales de capture et les quantités autorisées,
- Les espèces et les zones interdites à la pêche à pied récréative,
- Les techniques de pêche respectueuses de l'environnement et des espèces,
- La préservation des habitats, notamment le rôle et la fragilité de l'herbier de zostère et des récifs d'hermelles,
- Le tri des captures sur le lieu de prélèvement,
- La sécurité des pêcheurs à pied,
- Les risques sanitaires et les moyens de s'informer.

Auprès des pêcheurs « découverte » d'autres types d'information ont été donnés :

- La reconnaissance des espèces pêchées,
- La nécessité de les remettre rapidement dans leur milieu de vie et de ne pas les conserver dans un seau sur la plage.

Version provisoire

## II. Les outils et moyens de sensibilisation

### A. Les outils de sensibilisation

#### 1) Le dépliant

Le dépliant a pour objectif de donner une information claire, synthétique et complète sur l'activité de pêche à pied de loisir. Accessible à tous, il se destine aussi bien aux pêcheurs qu'au grand public. Il apportera des informations aux pêcheurs expérimentés comme aux débutants. Il peut s'adresser aux enfants ou aux adultes.

Le dépliant est composé de plusieurs parties :

- La présentation des bonnes pratiques de pêche à pied de loisir,
- Les photos des espèces pêchées, leur maille et la manière de la mesurer,
- Un rappel de la réglementation,
- Les conseils de sécurité pour les pêcheurs à pied,
- La présentation du projet Life + Pêche à pied de loisir et de ses grands objectifs,
- Les contacts utiles pour se renseigner sur la pêche à pied de loisir.

Fabriqué en 4 volets et plié en accordéon, le dépliant est très maniable. Il a été conçu pour être utilisé sur le terrain. Son petit format permet de le glisser dans une poche. Il peut donc accompagner les pêcheurs à pied sur site sans être encombrant.



Figure 96 - Dépliant 2016

Le dépliant a été diffusé dès le printemps 2015. Deux versions ont été créées et éditées : une en 2015 et une en 2016.

## 2) La réglette de mesure

La réglette de mesure est un outil conçu pour permettre aux pêcheurs de respecter la réglementation sur leur site de pêche. Adaptée à la pratique de la pêche à pied de loisir sur le Bassin d’Arcachon, la réglette est un outil de mesure fiable et précis qui pourra remplacer les outils anatomiques ou artisanaux conçus par les pêcheurs et peu souvent aux normes. Elle est distribuée aux pêcheurs à pied et s’adresse exclusivement aux pratiquants.

La réglette présente les espèces susceptibles d’être pêchées sur le Bassin d’Arcachon et dont la taille minimale de capture est réglementée. Son recto, gradué, permet de mesurer les espèces. Elle comporte deux trous de diamètre de 3 cm et de 4 cm. Ces derniers sont utiles pour mesurer les coques, moules, pétoncles et palourdes. Si les animaux passent à travers le trou ils sont sous-maillés et doivent être relâchés dans leur milieu de vie. Un rappel de la réglementation, des bonnes pratiques et des contacts utiles est fait sur le verso de la réglette.

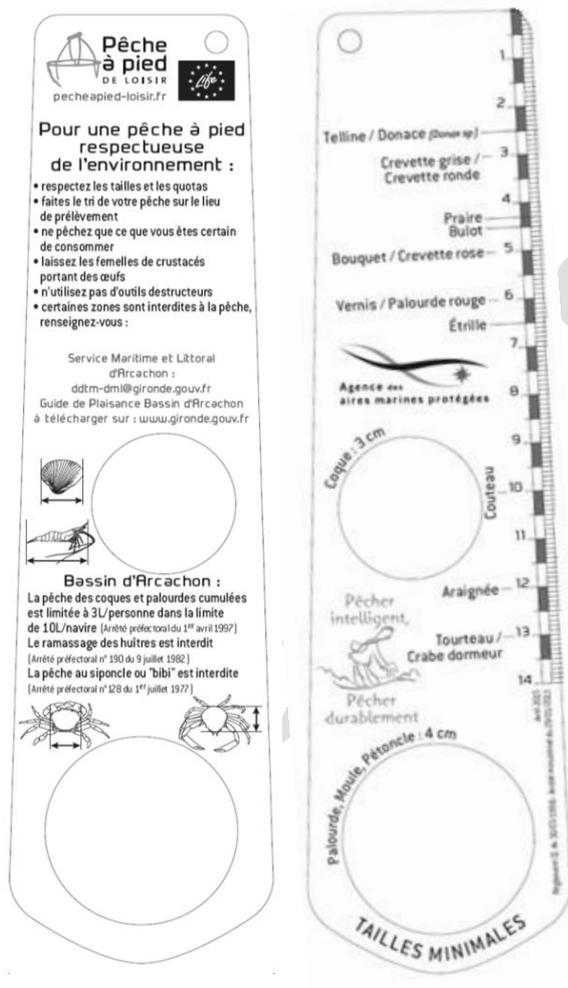


Figure 97 - Réglette 2015 : maquette et utilisation

La réglette est fabriquée en matière PVC et suffisamment rigide pour être transportée sur le site de pêche et résister à une utilisation dans le sable, l'eau ou la vase. Premier outils de sensibilisation édité en 2014, elle a été revue et modifiée à deux reprises.

Elle peut être utilisée par les enfants comme les adultes. Une accroche peut y être fixée pour faciliter son utilisation et éviter les oublis en la fixant au seau de pêche.

### 3) L'exposition Life + Pêche à pied de loisir

Les 7 kakémonos pêche à pied de loisir constituent une exposition commune à tous les territoires du projet Life. Ils sont utilisés pour illustrer les présentations et interventions de l'équipe auprès de différentes structures ainsi que lors d'évènements. Ils présentent les bonnes pratiques de pêche et les conseils de sécurité et permettent de sensibiliser aux habitats naturels en décrivant plus en détail leurs caractéristiques et leurs fonctions.



Figure 98 - Exposition utilisée lors d'une formation aux structures relais

### 4) Le guide de plaisance



Figure 99 - double page du guide de plaisance 2015

En 2015, une double page réalisée en collaboration avec la DDTM de la Gironde sur la thématique de la pêche à pied de loisir a été intégrée au Guide de la plaisance et des loisirs nautiques. Edité à 6 000 exemplaires et mis à disposition dans les capitaineries notamment, cet outil a permis de faire le relai de la sensibilisation auprès des pêcheurs plaisanciers. Les sujets abordés y sont les mêmes que dans le dépliant.

## 5) Les panneaux et affiches de sensibilisation

Le choix d'implanter une signalétique sur le thème de la pêche à pied de loisir provient d'une demande inhérente aux pratiquants. Cette signalétique vise à rendre l'information visible et accessible à tous. Elle réunit en un point les différentes données nécessaires à la pratique de la pêche à pied de loisir.

Les panneaux et affiches s'adressent aux pêcheurs ainsi qu'au grand public. Ils présentent les espèces recherchées à la pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon par des illustrations. Les bonnes pratiques de pêche y sont décrites, ainsi que les conseils de sécurité destinés aux pêcheurs à pied de loisir. Des encarts spécifiques « habitats sensibles » contiennent des informations sur les caractéristiques et les fonctions écologiques des herbiers de zostères, des récifs d'hermelles et des enrochements.

La signalétique sur le thème de la pêche à pied de loisir se décline en trois types d'affichage : les panneaux stratifiés, les panneaux dibond et les affiches.



Figure 100 - Panneau stratifié à La Hume et affiche sur le poste de secours de Pereire



Figure 101 - Panneau dibond sur un rack à annexes à Andernos-les-Bains

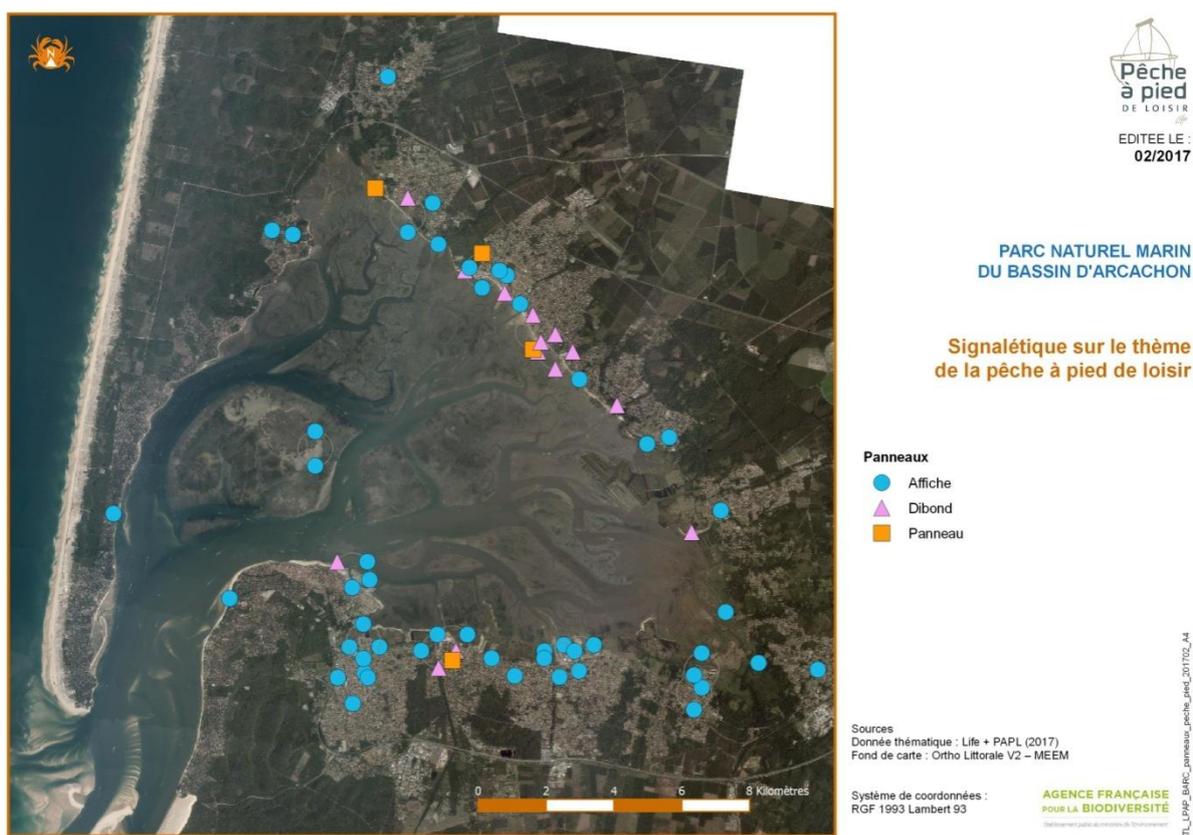
Le panneau stratifié comprend l'information la plus complète. Des vitrines permettent aux gestionnaires d'y insérer les informations relatives aux milieux littoraux. La vitrine incluse dans le panneau contient une fiche réglementation et est facilement modifiable au fur et à mesure que la

réglementation change. Il est rapidement repérable par les pêcheurs à pied et les promeneurs de l'estran.

Les panneaux dibond présentent l'avantage d'être facilement installés sur des structures existantes en présentant un impact paysager moindre. Réutilisant l'existant, ils sont une solution intéressante pour les nombreux gestionnaires ayant privilégié cette option. Leur faible coût permet de démultiplier les points d'information et ainsi de sensibiliser un plus grand nombre de pêcheurs.

Les affiches ont un impact visuel moins important mais sont des vecteurs d'information non négligeables. Elles peuvent être posées dans les vitrines laissées à disposition des gestionnaires ou à l'intérieur de lieux accueillant du public. Les affiches peuvent être installées de façon temporaire ou permanente et donnent une visibilité à la pêche à pied de loisir lors d'évènements organisés localement par exemple.

Les gestionnaires de sites ont été rencontrés pour discuter des opportunités d'affichage de cette signalétique sur leur territoire. Ainsi, les dix communes du Bassin ont été concernées par ce projet. Le choix a été fait d'installer une signalétique adaptée aux sites et aux contraintes locales. Elle se répartit sur tout le pourtour du Bassin d'Arcachon.



**Figure 102 -Carte de localisation de la signalétique sur le thème de la pêche à pied dans le Bassin d'Arcachon**

Les panneaux et affiches ont été installés sur les sites d'accès à l'estran. Dans le but de toucher aussi les plaisanciers se rendant sur les sites insulaires, une signalétique a également été implantée à dans les ports, à proximité des cales de mise à l'eau ou des capitaineries.

## **6) Les autres moyens de communication et de sensibilisation**

### **a. La page internet du Life pêche à pied de loisir**

Un site internet dédié à la pêche à pied de loisir a été créé à l'échelle nationale et regroupe les 11 territoires du projet. L'adresse est donnée sur les outils de sensibilisation pour renvoyer les pêcheurs récréatifs et le grand public vers cette source d'information.

Ce site comporte deux volets : l'un destiné aux pêcheurs récréatifs, l'autre destiné aux gestionnaires de sites.

Les pêcheurs peuvent se documenter sur les territoires de pêche, sur la réglementation en vigueur et sur les caractéristiques de la pêche à pied sur les différents sites. Les documents et résultats formulés au cours du projet se trouvent dans la rubrique dédiée aux actions et résultats.

### **b. La page internet pêche à pied de loisir du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**

Sur le territoire du Bassin d'Arcachon, le lien du site internet du Parc naturel marin est régulièrement communiqué et sert de support à de nombreuses informations. Une page dédiée à la pêche à pied de loisir est en cours de création pour apporter une information complète aux pêcheurs et aux curieux.

### **c. La participation aux évènements locaux**

L'équipe coordinatrice du Life a participé à des évènements organisés localement, par des organismes professionnels ou des associations. L'objet y a été de présenter le projet Life et d'échanger sur la pêche à pied de loisir, les actions menées et les résultats obtenus. Ces évènements ont aussi eu une portée pédagogique.

Ils ont été l'occasion de diffuser les outils de sensibilisation.

L'équipe a été présente à 7 évènements locaux au cours des trois années du projet dont trois sur lesquels elle a pu tenir un stand et deux pendant lesquels une conférence a été organisée.

### **d. La communication via la presse locale**

Les étapes du projet et la mise en place des actions ont été l'occasion de convier la presse et de communiquer sur le projet. Ainsi, les activités locales de pêche à pied et le déroulement du projet ont pu avoir une visibilité. 18 articles de presse sont parus sur le sujet au cours des trois années du projet.

### **e. Le mailing**

Les informations relatives à la pêche à pied et le dépliant ont été envoyés aux usagers des corps-morts des communes de La Teste-de-Buch et d'Audenge en 2016. Une information a également été donnée sur la disponibilité des réglettes de mesure dans les différentes structures relais. Ce mode de diffusion, même s'il a été restreint durant le projet, est intéressant à renouveler pour informer et sensibiliser les pêcheurs à pied plaisanciers. Au total, la ville de La Teste-de-Buch dispose de 754





**Tableau 36 - Structures et personnes ayant participé aux marées de sensibilisation**

La Hume	PNMBA : Delphine Martins de Mourgues, PNMBA : Pauline Blanchard, PNMBA : Benjamin Beriou, Gujan-Mestras Environnement : Yvonne Rossi
Pereire	PNMBA : Delphine Martins de Mourgues, PNMBA : Pauline Blanchard, PNMBA : Benjamin Beriou, Bassin d'Arcachon Ecologie : Françoise Branger, Gilbert Lacassagne Christophe Martins
RNN Banc d'Arguin	PNMBA : Delphine Martins de Mourgues, PNMBA : Pauline Blanchard, PNMBA : Benjamin Beriou,
Ile aux Oiseaux	PNMBA : Delphine Martins de Mourgues, PNMBA : Pauline Blanchard, PNMBA : Benjamin Beriou, Ville de La Teste de Buch : Thierry Duprat Christophe Martins

## 2) Les structures relais

Les structures relais sont des organismes assurant la distribution des outils de sensibilisation du programme Life sur le territoire et capables d'apporter des réponses aux questions des pêcheurs et de toute personne intéressée.

Pour dispenser les conseils aux pêcheurs, les représentants et personnels des structures relais ont été conviés en fin d'année 2015 et au printemps 2016 à une formation pour mieux connaître la pêche à pied et transmettre au public les messages de bonnes pratiques.

Elle s'est adressée aux professionnels qui peuvent être amenés à renseigner les pêcheurs et les curieux. Les personnels des offices de tourisme, des capitaineries, des associations, des organismes d'éducation à l'environnement, des sites naturels accueillant du public et les bénévoles aux comptages collectifs ont pu prendre part à cette formation. Elle a pour objet d'informer sur la pratique de la pêche à pied de loisir dans le Bassin et d'encourager le respect de la réglementation, des milieux et des bonnes pratiques. Durant la formation sont présentés l'historique de la pêche récréative, la caractérisation des différents pêcheurs à pied, les espèces et les zones de pêche dans le Bassin, les bonnes pratiques à adopter et la réglementation. Les différents outils de sensibilisation à disposition sont également présentés et proposés aux structures relais qui souhaiteraient les utiliser.

### III. Les chiffres de la sensibilisation

#### A. Les pêcheurs sensibilisés durant le projet Life

Au total en 2015, 45 marées de sensibilisation ont été menées sur le terrain. A celles-ci s'ajoutent les marées d'enquêtes qui ont été doublées d'une discussion avec les pêcheurs, ce qui porte le total de sessions de sensibilisation à 99 sur les trois années 2014, 2015 et 2016.

**Tableau 37: Récapitulatif par site des données des marées de sensibilisation**

Sites	Nombre de pêcheurs en groupe	Nombre de pêcheurs sensibilisés	Nombre de réglottes distribuées	Nombre de dépliants distribués
Arguin	326	321	153	24
IAO	380	358	163	24
La Hume	639	595	257	25
Pereire	722	667	275	85
Le Moulleau	7	7	5	5
Mimbeau	69	56	33	1
<b>Total général</b>	<b>2143</b>	<b>2004</b>	<b>886</b>	<b>164</b>

Le nombre de pêcheurs en groupe correspond au nombre de pêcheurs présents dans le groupe au moment de la sensibilisation. On le distingue du nombre de pêcheurs sensibilisés qui, lui, correspond au nombre de pêcheurs ayant réellement pris part à la discussion.

Sur 1799 pêcheurs sensibilisés, seuls 10 ont refusé la discussion. Dans l'ensemble, pour 1694 des pêcheurs, l'accueil réservé à la sensibilisation a été bon (dans 205 cas, la qualité de l'accueil n'a pas été reportée sur la fiche).

24 pêcheurs ont été rencontrés à plusieurs reprises sur le Bassin d'Arcachon.

#### B. La diffusion de supports de sensibilisation

Un total de 10 284 réglottes et de 16 168 dépliants ont été distribués au cours du projet. Le réseau de structures relais a permis de diffuser ces outils. La répartition de la diffusion est décrite dans le tableau suivant :

**Tableau 38 -Distribution des outils de sensibilisation aux structures relais**

Distribution		Réglottes	Dépliants
	Stock total	11200	20000
Terrain	Equipe Life	905	164
	Bassin d'Arcachon Ecologie	165	150
	Gujan-Mestras Environnement	30	0
	ONEMA	15	20
Contrôle	DDTM	525	600
	Gendarmerie maritime	300	200
Gestionnaires	RNN Banc d'Arguin/SEPANSO	325	270
	Ile aux Oiseaux/La Teste	190	100
Offices de tourisme	OT Arcachon	475	650
	OT Arcachon centre de voile	50	100
	OT La Teste	200	450
	OT Gujan	355	580

	OT Le Teich	175	300
	OT Cœur de bassin (3 OT)	425	950
	OT Andernos	175	400
	OT Arès	375	500
	OT Lège Cap Ferret (OT + point info)	380	580
	Maison de l'huître	80	130
Capitaineries	Capitainerie Arcachon	300	600
	Capitainerie La Teste Annexe	110	100
	Capitainerie Larros	200	300
	Service des Ports Gujan	100	300
	Service des Ports Biganos	175	400
	Service Port Audenge	100	300
	Capitainerie Port Cassy (Lanton)	355	300
	Capitainerie Andernos Port de plaisance	190	200
	Capitainerie Andernos Port ostréicole	150	200
	Capitainerie Port de la Vigne (Lège)	240	200
	Clubs nautiques	Cercle de voile du Pyla	50
Asso Le Teich Plaisance		100	200
Club Nautique Audengeois		50	100
Club nautique Arès		50	50
Club Nautique Cassy Taussat (port taussat)		0	50
Club nautique Claouey		25	200
Cercle Nautique Base du Phare		0	100
Corps-morts	La Teste de Buch	100	100
	Andernos-les-Bains	100	100
Chantiers navals	Le Canon	125	250
	Nauti-Boy	100	200
Coopératives maritimes	Chantier naval du Four	10	100
	Coopérative maritime Arcachon	255	430
	Coopérative maritime La Teste Port	175	250
	Coopérative maritime La Teste ZI	150	200
	Coopérative maritime Gujan	220	430
Magasins de pêche	Coopérative maritime Andernos	215	400
	Coopérative Grand Piquey - Lège	235	430
	Arca Fishing - Arcachon	75	100
	Chez Michel - Arcachon	75	100
	Gilles Loupit - La Teste	5	0
Guides	Alain Charbonnier - Lège	7	50
	La Cabane des pêcheurs - Lège	150	200
	Mickaël Jaulard-Lemasson	20	50
	AROEVEN	90	100
	Domaine de Certes	50	200
	Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon	150	350
	Centre de mer Andernos	50	50
	Cap Termer	25	50
Campings	Tom Perrin	10	0
	Nature et Bassin	80	100
	Campings Municipal de Verdalle (La Hume)	50	150
	Camping ATC (La Hume)	100	200
	Parc résidentiel de loisir de La Hume	100	100
	Camping Fontainevieille (Andernos)	56	200
	Camping Pasteur (Arès)	10	100
	Camping Les Embruns (Claouey)	50	100
Surveillance baignade	Camping Les Pastourelles (Claouey)	50	100
	Camping Les Viviers (le Four)	50	100
Autres	Poste de surveillance Pereire	0	50
	Poste de surveillance La Hume	25	50
	APPBA	90	150
	APBA	0	50
	A2DBA	30	0
	CRCAA	60	100
	CDPMEM	10	20
	I-dune	0	50
	SIBA	10	50
	Gujan-Mestras Environnement	50	50
	Ecocitoyens du BA	10	50
	PALCF	50	150
	Mairie d'Arès	50	50
	Membres CLC	70	20
	Bureau	14	14
	Conseil de gestion	10	120
	Événements	Parc ornithologique du Teich	50
Expo écume de mer – avril 2015		20	0
Fête de La Hume - CDROM - mai 2015		10	30
Conférence Gujan-Mestras Accueil - sept 2015		20	40
Salon nautique - 8 au 12 avril 2016		14	160
Expo Vivre la nature - avril 2016		4	130
Formations	Colloque Life 21-24/11/16	26	14
	Salon nautique 14 au 17 avril 2017	50	200
	Andernos 03/12/2015	16	16
	Gujan-Mestras 16/12/2015	26	50
	La Teste de Buch 05/04/2016	15	30
Cap Ferret 07/04/2016	10	20	
<b>Total distribué</b>		<b>11 018</b>	<b>16 848</b>

45 personnes et 30 structures relais ont été formées aux messages à délivrer aux pêcheurs à pied. Au total, 75 ont accepté de diffuser les outils de sensibilisation. Certaines ont également affiché la signalétique de sensibilisation à la pêche à pied de loisir.

Le maillage de structures relais se compose de 75 organismes présents sur tout le territoire du Bassin d’Arcachon.

### C. La signalétique pêche à pied de loisir

44 structures ont permis un affichage des informations relatives à la pêche à pied de loisir. Ainsi, 48 affiches ont été installées dans les lieux fréquentés par les pêcheurs à pied et le grand public. 16 panneaux dibond ont été ou ont prévu d’être fixés sur des structures existantes. Se trouvant sur les lieux de pêche ou les sites fréquentés par les plaisanciers, ils s’adressent directement aux publics concernés sur leurs lieux de passage.

L’emplacement des 4 panneaux stratifiés sur poteaux en bois a été réfléchi pour se trouver à proximité directe des sites de pêche.

**Tableau 39 - Récapitulatif des points signalétiques dans le Bassin d'Arcachon**

	Panneaux stratifiés	Panneaux dibond	Affiches
Arcachon		1	4
La Teste-de-Buch			10
Gujan-Mestras	1	3	12
Le Teich			4
Biganos			3
Audenge		1	1
Lanton		6	2
Andernos-les-Bains	2	4	5
Arès	1	1	3
Lège-Cap Ferret			4
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>48</b>

#### IV. Bilan de la sensibilisation sur le Bassin d’Arcachon

La multiplication des outils de sensibilisation permet d’élargir le nombre de personnes touchées. Les bonnes pratiques sont diffusées sur tout le pourtour du Bassin d’Arcachon, via différents vecteurs et sans discriminer une catégorie de population. Les messages de sensibilisation sont entendus et compris des pêcheurs à pied. Les sensibilisateurs sont, dans la grande majorité des cas, bien accueillis des pêcheurs à pied.

La sensibilisation aux bonnes pratiques, aux espèces et aux milieux du Bassin ainsi qu’à la sécurité des pêcheurs à pied vise à initier un changement des comportements. Avant d’être réellement visible sur le territoire, le processus peut prendre du temps. Avec une constance et une réadaptation permanente des moyens employés, la sensibilisation devrait parvenir à cet objectif.

Version provisoire

# CHAPITRE 6. ESTIMATION DES EFFETS DES PRATIQUES ET DES PRELEVEMENT DE LA PECHE A PIED DE LOISIR SUR LES HABITATS ET LES GISEMENTS

Version provisoire

Les impacts de la pêche à pied récréative peuvent être de deux ordres :

- Impact de la pêche sur la ressource : l'activité peut entraîner une diminution de la ressource pêchée,
- Impact de la pêche sur les habitats : le piétinement et le " labourage" peuvent dégrader les milieux, notamment les herbiers de zostères.

Une caractérisation de l'état de conservation des milieux intertidaux est nécessaire à la mise en œuvre de mesures de gestion permettant le maintien de la ressource, des habitats et de l'activité de pêche à pied récréative. Il permettra de fournir une information de base sur l'état écologique des estrans et sur l'impact possible de l'activité de pêche à pied de loisir.

A ce sujet, un certain nombre d'études sont menées par l'Ifremer notamment (dont quelques unes évoquées dans le chapitre 1 du présent diagnostic) depuis plusieurs années dans le Bassin d'Arcachon sur les palourdes – évaluation du stock de palourdes, dynamique des populations de palourdes, relations entre l'état de la ressource et son exploitation professionnelle – et sur l'état écologique de l'herbier à zostères – suivi stationnel des herbiers, état des lieux et recherche des causes de la régression des herbiers.

Une caractérisation plus fine et spécifique aux interactions habitats/pêche à pied et ressource/pêche à pied est prise en compte dans le projet Life.

## I. Effets de la pêche à pied de loisir sur les communautés benthiques d'habitats sableux

*Vallée V., effet de la pêche à pied de loisir sur les communautés benthiques d'habitats sableux et étude du gisement de coques (Cerastoderma edule L.) du Bassin d'Arcachon, UFR des Sciences et Techniques de la Côte Basque, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 51 p.*

Cette étude a été mise en place de mars à août 2015, en partenariat avec le laboratoire EPOC (Université de Bordeaux 1 et CNRS) et la station Ifremer d'Anglet (Laboratoire Ressources Halieutiques d'Aquitaine) grâce à la mobilisation d'un stagiaire en Master 2. L'objectif était d'estimer l'effet de la pêche à pied, par grattage à la main, sur la macrofaune benthique d'habitat sableux. Cette étude décrit l'évolution de plusieurs paramètres des communautés benthiques sur deux saisons (hiver et printemps) de zones témoins et de zones soumises à une pression de pêche contrôlée.

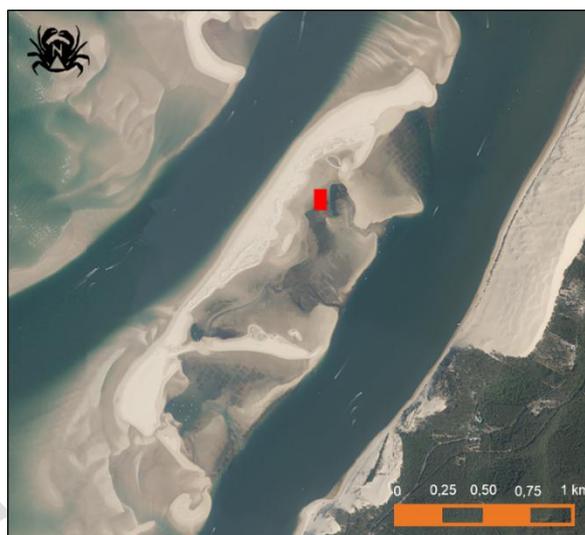


Figure 105 - Localisation du dispositif expérimental sur le Banc d'Arguin

### A. Protocole

Le dispositif expérimental a été mis en place dans la Zone de Protection Intégrale (ZPI) de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin afin de s'affranchir de toute pression liée à la pêche à pied et notamment pour éviter les incertitudes quant aux zones témoins. Deux traitements ont été établis à l'intérieur de quadrats de 4m<sup>2</sup> : gratté à la main (G) et témoin (T). Pour chaque traitement, 4 répliquats (A, B, C, et D) ont été réalisés.



**Figure 106 - Dispositif expérimental (a. Tige de fer d'un quadrat témoin ; b. Tige de fer d'un quadrat gratté ; c. Quadrats de la zone d'étude ; d. Carotte de prélèvement disposé dans un tamis maillé sur 1 mm)**

Les résultats présentés sont issus des données récoltées lors des deux premières saisons du protocole (hiver et printemps). Pour chacune d'entre elles les échantillonnages ont été réalisés en 5 temps. Le prélèvement témoin ( $t_0$ ) était réalisé avant le traitement à l'ouest du quadrat. Les prélèvements étaient ensuite réalisés à 1 jour ( $t_1$ ), 15 jours ( $t_2$ ), 30 jours ( $t_3$ ) et 90 jours ( $t_4$ ) après traitement. Le ( $t_4$ ) était donc réalisé le même jour que le ( $t_0$ ) de la saison suivante. Les quadrats ont ensuite été décalés dans l'espace d'une saison à l'autre.

L'échantillonnage a été effectué avec un carottier de 15cm de côté ; chaque échantillon a ensuite été tamisé sur maille de 1mm. En laboratoire, les individus ont été triés, identifiés au rang de l'espèce lorsque possible. Les biomasses par groupe zoologique, exprimées en gramme de poids sec sans cendres (gPSSC), ont été déterminées par perte de feu. Chaque prélèvement a été complété par une prise de sédiment (30 mL) pour y déterminer la concentration de matière organique, la médiane granulométrique et la fraction de pélites. La médiane granulométrique est déterminée avec une colonne humide constituée de 5 tamis à maille décroissante (1 mm, 500  $\mu$ m, 250  $\mu$ m, 125  $\mu$ m et 63  $\mu$ m). La fraction de matière organique dans le sédiment est obtenue par perte de feu. Le calendrier des campagnes d'échantillonnages est présent en annexes (tableau 5, annexe 1).

## B. Résultats et perspectives

D'une manière générale, l'impact du grattage sur les paramètres du peuplement benthique associé n'est pas significatif (abondance, biomasse ou indices de biodiversité). La différence d'abondance d'hydrobie (nombreuses) est bien marquée entre les deux saisons et correspond à la première phase annuelle de reproduction et la plus intense, le recrutement printanier. Le même phénomène

est également observable chez les coques. En effet la coque (*Cerastoderma edule*) devient la deuxième espèce ayant la plus forte contribution dans la dissemblance entre les deux saisons suite à une très forte augmentation de son abondance correspondant au recrutement printanier-estival. Le protocole mis en place établit une seule action de pêche menée au début de chaque saison. Dans le cas d'un gisement de coques plus important que celui d'Arcachon il serait logique de mettre en place une pression de pêche plus régulière mais ici cette pression unique de pêche peut être justifiée. En effet, il est raisonnable de partir du principe qu'un pêcheur à pied ne continue pas de pêcher dans une zone où il ne trouve pas de coques et qu'il n'y revient pas à court terme. Certes d'autres pêcheurs sont susceptibles de gratter à nouveau cette zone quelques jours plus tard (une fois que les traces de grattages ont disparu) mais ils ne trouveraient pas plus de coques que leurs prédécesseurs et changeraient rapidement de zone de la même manière. Il aurait malgré tout été intéressant de suivre en parallèle la même expérience avec une pression de pêche plus élevée pour observer l'évolution des paramètres du peuplement benthique.

Plusieurs études ont montré que les communautés des sables moyens, comme sur le Banc d'Arguin, ont une capacité de résilience accrue suite à une perturbation, comme une pression de pêche. Certains auteurs ont indiqué que les effets de grattage et de dragage sur des petites zones caractérisées par un habitat dynamique, comme les sables moyens, sont rapidement dilués par la migration des espèces benthiques des zones alentours ou par la redistribution des sédiments. D'autres études menées sur l'effet de la pêche à pied ont montré des effets négatifs, cependant les méthodes de prélèvements étaient bien différentes (râteaux, houe et fourches) du grattage à la main réalisé ici et affectaient certainement d'une autre manière le substrat. Ces travaux montrent que les effets négatifs des prélèvements de bivalves sont spécifiques en fonction du site, qu'elles dépendent de plusieurs facteurs comme la structure du peuplement, l'ampleur de la zone affectée, la fréquence de la pression de pêche exercée et la méthode de récolte.

## II. Effets de la pêche à pied sur les herbiers de zostères naines

(Cf. Diagnostic écologique : évaluation de l'impact de la pêche à pied de loisir sur l'herbier de zostère naine *Zostera noltei*)

Comme vu dans les chapitres précédents, la pêche des palourdes est la principale pêche dans le Bassin d'Arcachon, et celle-ci est pratiquée majoritairement sur l'herbier de zostère naine (*Zostera noltii*), avec des techniques sans doute impactantes (grattage, malaxage) auxquelles on peut ajouter le piétinement et l'enfoncement dans la vase. Le comportement des pêcheurs de palourdes constitue donc un réel enjeu, même si l'impact de l'activité n'est pas connu. En effet, le piétinement et l'enfoncement dans la vase pendant la progression sur l'estran et la méthode du malaxage sont autant de pratiques qui peuvent localement affecter l'herbier de zostères naines.

Les études menées par l'Ifremer ont permis de mettre en évidence une régression de l'herbier, notamment dans le sud-est du Bassin, mais n'ont pas permis d'affirmer l'influence avérée des différents facteurs identifiés (paramètres climatiques et hydrologiques, maladie du dépérissement, alimentation des oiseaux herbivores, herbicides, pêche à pied professionnelle/de loisir).

Grâce au suivi de la fréquentation des pêcheurs à pied récréatifs, il paraissait évident lors de la définition du projet Life+, de mettre en place une étude permettant de définir l'impact de cette activité sur le renouvellement de l'herbier.

De ce fait, un protocole adapté au Bassin d'Arcachon, inspiré du suivi de l'herbier dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est établi afin d'initier une étude sur l'impact de la pêche à pied de loisir sur l'herbier de zostère naine (*Zostera noltei*).

### A. Méthode

L'étude s'est déroulée en trois temps du 25 juin au 28 octobre 2016, sur 19 semaines. (i) Les 5 premières stations ont été suivies sur 19 semaines à partir de la semaine 25, (ii) les 5 suivantes ont été suivies sur 15 semaines à partir de la semaine 29, (iii) et les 5 dernières ont été suivies sur 9 semaines à partir de la semaine 35.

Le site d'étude choisi est un des sites pilotes du projet Life+ Pêche à pied de loisir étudié par le PNMBA : La Hume sur la commune de Gujan-Mestras. Il s'agit du site où l'herbier est le plus fréquenté par les pêcheurs à pied et le plus accessible pour l'équipe en charge des suivis.

Au total, 15 stations sont échantillonnées et toutes décomposées en deux points : témoin et impacté. Le choix des stations est fait *in situ* lorsqu'une action de dégradation faite par un ou plusieurs pêcheurs à pied a été observée sur le moment.

L'objectif est de suivre l'évolution de l'herbier de zostère après un impact lié à la pratique de la pêche à pied de loisir. Pour cela, chacun des points est marqué sur le GPS afin de revenir échantillonner au même endroit. Afin de suivre les variations du taux de recouvrement au cours du temps, une photo d'un quadrat (25\*25cm) est prise sur chaque point échantillonné.

Les photos sont ensuite traitées sur le logiciel « Image J » qui permet de calculer le taux de recouvrement de l'herbier.

## B. Résultats et limite de l'étude

Les résultats obtenus sont plutôt homogènes. Dans l'ensemble, la tendance évolutive du taux de recouvrement de l'herbier sur le site de La Hume est à la hausse bien que dans certains cas il est possible d'observer une diminution de ce taux.

Lors de la mise en place du protocole d'échantillonnage, plusieurs biais ont été mis en évidence ; ces derniers devront être pris en compte dans le prochain protocole afin d'avoir une évaluation de l'impact de la pêche à pied la plus représentative.

(i) **le choix des variables** ne semble pas correspondre complètement à la réponse attendue suite à l'étude, comme le nombre de littorine ou de gibbule. En revanche, d'autres variables comme par exemple la biomasse pourraient-être utiles ;

(ii) **la détérioration de la zone d'étude** entre deux séances d'échantillonnage est un des problèmes les plus important de cette étude. En effet, une détérioration sur une des stations au cours de l'étude fausse les conclusions concernant la résilience tout au long du suivi, une solution serait de mettre un marqueur permettant de signaler une zone d'étude afin de dissuader les pêcheurs d'y aller ;

(iii) **la période** d'étude devrait commencer plus tôt afin d'observer l'effet de la pêche à pied avant la saison de forte croissance de la zostère, une proposition serait de commencer au début du mois de mai et de finir en octobre ;

(iv) **l'estimation du recouvrement** par traitement d'image est dépendante de l'opérateur, du logiciel « Image J » ainsi que de la qualité de la photographie. Le pourcentage de recouvrement peut varier selon le jugement de l'opérateur et du logiciel « Image J », en effet selon la qualité de la photo le logiciel donnera une estimation du recouvrement (donné en pixel) plus ou moins juste et selon l'opérateur la modification des paramètres peut avoir d'importantes variations ;

(v) **la précision du GPS** et par conséquent le placement du quadrat sont des biais difficilement modifiables et dépendants des caractéristiques du matériel utilisé ;

## C. Conclusion et perspectives

Le faible nombre de données, le manque de recul et les biais relevés dans le protocole ne nous permettent pas de conclure quant à la bonne ou mauvaise résilience de l'herbier sur le site de La Hume. Néanmoins, il semblerait que la pêche à pied ait un impact moins important sur l'herbier de *zostera noltei* lorsque celle-ci se pratique avant la période du pic de biomasse<sup>9</sup>. La zostère possède un pouvoir de résilience plus important dans les premiers mois de l'étude et plus faible lorsque les dégradations sont faites après le mois de septembre.

Bien que la seule variable utilisée pour la mesure de la résilience soit le recouvrement, cette étude a permis de mettre en évidence la résilience de *Zostera noltei* au cours du temps après un impact lié à

---

<sup>9</sup> Août/septembre

la pêche à pied. Des mesures complémentaires sont nécessaires afin de montrer le réel impact de cette pêche sur l'herbier de zostère.

Pour cela, une comparaison de plusieurs années d'étude permettrait d'affiner les conclusions concernant l'impact de cette pêche à pied de loisirs très présente sur l'herbier de zostère dans le Bassin d'Arcachon.

Version provisoire

### III. Evaluation du stock de coques du Banc d'Arguin

Sturbois A., Ponsero A., (2017) *Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « gisements de coques », station d'étude : Gisement du Banc d'Arguin, synthèse finale 2015-2016, 24 p.*

Parallèlement à l'évaluation de la pression de pêche pouvant s'exercer sur les gisements coquilliers (fréquentation, quantités prélevées), une bonne connaissance des ressources disponibles est nécessaire pour la mise en œuvre de mesures de gestion permettant le maintien de la ressource et de l'activité de pêche.

Dans le Bassin d'Arcachon, parmi les espèces ramassées par les pêcheurs à pied de loisir, la coque (*Cerastoderma edule*) est un coquillage dominant. On la trouve notamment en plus grands effectifs sur le Banc d'Arguin et à Pereire où il s'agit de l'espèce ciblée pour la majorité des séances de pêche.

Un protocole standardisé a été mis en place par l'association VivArmor en Baie de Saint-Brieuc, validé par le conseil scientifique de la Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc et l'Ifremer, et permet d'évaluer chaque année le gisement de coques : modélisation du gisement, densités et effectifs de coques, surface du gisement, évaluation de la biomasse du gisement.

Cette étude répliquée sur le Bassin d'Arcachon durant toute la durée du projet s'est différenciée pour les deux premières années.

En 2014, plusieurs zones ont été étudiées :

La Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, principal gisement de coques du Bassin d'Arcachon. Les prélèvements ont été effectués les 28 et 29 octobre 2014 par l'équipe projet du PNMBA et l'équipe de la Réserve naturelle et ses bénévoles.

Une grande partie de l'intra-Bassin sur laquelle a porté l'évaluation du stock de palourdes de l'année 2014 menée par l'Ifremer du 26 mai au 4 juin et du 18 juin au 23 juin 2014 ; les coques des stations d'échantillonnage ont été conservées,

Pereire où les prélèvements ont été réalisés par des membres de l'équipe ECOBIOC de l'UMR EPOC et le stagiaire de Master 2 le 23 mars 2015.

En 2015, seul le Banc d'Arguin a été échantillonné les 13 et 14 octobre par l'équipe du PNMBA et l'équipe de la Réserve naturelle.

#### A. Protocole

Au Banc d'Arguin, un plan d'échantillonnage de 86 stations, espacées de 75 ou 150 mètres, a été établi. Pour chaque station, la totalité des coques sont récoltées à l'intérieur d'un quadrat de 0,25 m<sup>2</sup> (50cm x 50cm). Le sédiment prélevé sur 5 cm de profondeur est tamisé sur une maille de 1 mm. Les échantillons de chaque station sont conservés dans des sachets et placés au congélateur jusqu'à ce que le travail en laboratoire débute.

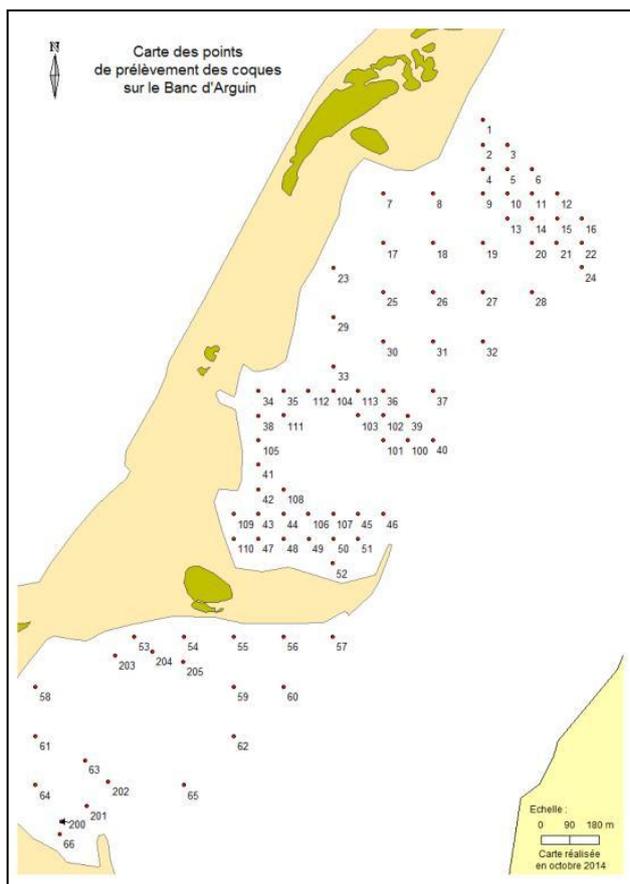


Figure 107 - Plan d'échantillonnage des prélèvements de coques au Banc d'Arguin

A Pereire, le plan d'échantillonnage suit 47 stations, espacées de 50 m, avec des quadrats de 50 cm de côté également.

Les prélèvements de l'intra-bassin ont suivi une stratégie d'échantillonnage aléatoire stratifiée sur 18 strates avec 544 stations. Ces prélèvements ont été réalisés avec une benne Hamon qui piège 0,25 m<sup>2</sup> de sédiments.

## B. Résultats

### 1) Résultats échantillonnage Banc d'Arguin 2014, intra-bassin 2014 et Pereire 2015

La présence de coques a été relevée sur 31% des stations échantillonnées sur le Banc d'Arguin (27 sur 86), sur 36% pour la plage Pereire (17 sur 47) et sur 53% pour l'intra-bassin (290 sur 544). Ces données illustrent le fait que malgré l'effort d'échantillonnage fourni, en 2014, le Bassin d'Arcachon est un site qui comportait très peu de zones avec présences de coques avec seulement quelques coques par mètre carré.

Le Banc d'Arguin est la seule zone d'échantillonnage sur laquelle ont été prélevés des individus maillés supérieurs ou égaux à 30 mm, la taille minimale de capture pour la pêche à pied de loisir.

Cette fraction reste faible car elle représente 17% des individus prélevés. Si la densité des coques a toujours été faible dans la partie interne du bassin d'Arcachon, et si celle de Pereire a toujours été fluctuante, la situation du Banc d'Arguin est plus surprenante. En effet, sur ce site, des densités importantes ont toujours été enregistrées, même si ces dernières années (2012 à 2014) un défaut inexplicable de recrutement explique la quasi absence d'un vrai gisement.

L'indice de condition (Ic : qui décrit le remplissage des coquilles par la chair) moyen de l'intra-bassin est égal à 55 et celui du Banc d'Arguin égal à 53. Ils sont supérieurs à celui de Pereire égal à 37.

La valeur relativement élevée de l'Ic de l'intra-bassin est certainement due au fait que les échantillons aient été réalisés du 26 mai au 4 juin et du 18 juin au 23 juin 2014, c'est à dire juste avant la période de reproduction la plus intense : les pontes printanières d'avril à juin. Malgré un échantillonnage réalisé après la période de ponte l'Ic moyen du Banc d'Arguin reste relativement élevé car il n'est que légèrement inférieur à celui de l'intra-bassin. Il est aussi dans la gamme de valeurs généralement calculée sur cette zone. Cette valeur témoigne d'une reprise de poids de chair avant une ponte plutôt printanière-estivale. L'Ic moyen de Pereire est faible malgré l'échantillonnage réalisé avant la ponte le 23 mars 2015. En comparaison à ceux du Banc d'Arguin et de l'intra-bassin cette valeur témoigne d'une biomasse de chair moindre et donc de coques plus maigres, moins bien remplies. Cela pourrait être expliqué par la mise en place d'une compétition intraspécifique étant donné la densité de coques observée à l'est de la plage Pereire. En effet, plus de 80% des coques prélevées lors de l'échantillonnage l'ont été sur 5 stations voisines les unes des autres.

Outre le fait que les prélèvements n'aient pas été réalisés à la même saison, des différences de disponibilité trophique en fonctions des sites peuvent avoir un effet sur la taille et le poids des individus. Cependant la plage Pereire est *a priori* une zone avec de bonnes disponibilités trophiques. D'une manière générale, ces Ic sont assez faibles dans le Bassin d'Arcachon par rapport à d'autres sites. Cet état de fait peut être corrélé à des eaux relativement pauvres en phytoplancton et/ou à la position élevée (niveau hypsométrique) de la plupart des peuplements observés.

Concernant le Banc d'Arguin, la régression par morceaux n'est pas la mieux ajustée aux données mais elle permet malgré tout de détecter un point de rupture dans l'évolution du poids de la coquille en fonction de sa longueur. Celui-ci est détecté à 20,7 mm et pourrait correspondre à la taille généralement atteinte en octobre-novembre quand le taux de croissance commence à décroître.

## 2) Résultats échantillonnage Banc d'Arguin 2015

Pour cette analyse, le Banc d'Arguin a été scindé en deux zones nord et sud.

### a. Gisement de Arguin nord

L'histogramme en classe de taille montre une distribution bi-modale centrée sur 6mm et 17mm. Le recrutement de 2015, représente 25% de l'effectif total avec  $4,70 \cdot 10^6$  individus. La proportion de coques supérieures à 3cm est faible (<1%). La fraction pêchable du gisement est évaluée à  $0,1 \cdot 10^6$  individus en 2015 et demeure très localisée (12% du gisement). La fraction non-pêchable du gisement (<3cm) est plus étendue et concerne 65% du site 48,6 ha en 2015 et compte  $18,48 \cdot 10^6$  individus soit plus de 99% de l'effectif total.

Une partie de la cohorte de 2014 atteindra la taille de capture au cours de l'année 2016, et pour une part plus importante en 2017. Le maintien de cette cohorte sera fonction de l'effort de pêche. La campagne de 2016 permettra de vérifier les hypothèses formulées.

#### **b. Gisement de Arguin sud**

L'histogramme en classe de taille présente une distribution assez clairsemée des classes de taille. Le recrutement de cette année représente 2,9% de l'effectif total avec  $0,04 \cdot 10^6$  individus. Les coques de taille exploitable ( $>3\text{cm}$ ) sont évalués à  $0,29 \cdot 10^6$  individus soit 20% du gisement. La modélisation du gisement de coques permet d'évaluer la population totale du gisement à  $1,37 \cdot 10^6$  individus en 2015. Le gisement s'étend sur 13,57 ha soit 42% de la zone échantillonnée.

Le gisement de coques apparaît très réduit. Sans réel recul, il est difficile de statuer sur le potentiel de ce secteur. Le Banc d'Arguin est connu pour l'importante dynamique et l'instabilité de ses figures sédimentaires. Cette dynamique influe sur les conditions de vie de la macrofaune benthique, conditions naturelles qui pourraient également être impactées par l'activité ostréicole. La campagne de 2016 permettra d'apporter un peu plus de connaissance sur les potentialités de ce gisement.

### **3) Résultats finaux échantillonnage Banc d'Arguin 2014 à 2016**

#### **a. Gisement de Arguin Nord**

##### *(1) Structure en classes de tailles*

En 2015, l'histogramme en classes de taille (Figure 1) présente une distribution bimodale centrée sur 6mm et 17mm avec un très faible nombre de coques d'une taille supérieure à 20mm. La proportion de coques supérieures à 3cm est très faible ( $<1\%$ ). En 2016, il est possible d'observer la croissance des cohortes identifiées en 2015. L'histogramme met également en évidence un écrêtement (perte d'individus) lié à différents facteurs (mortalité naturelle, pêche, dynamique sédimentaire). La fraction pêchable du gisement croît de  $0,13 \cdot 10^6$  individus à  $1,31 \cdot 10^6$  individus en 2016. Cet accroissement ne sera que très limité dans le temps en raison du faible nombre de coques observé dans la classe de taille 0 / 20 mm.

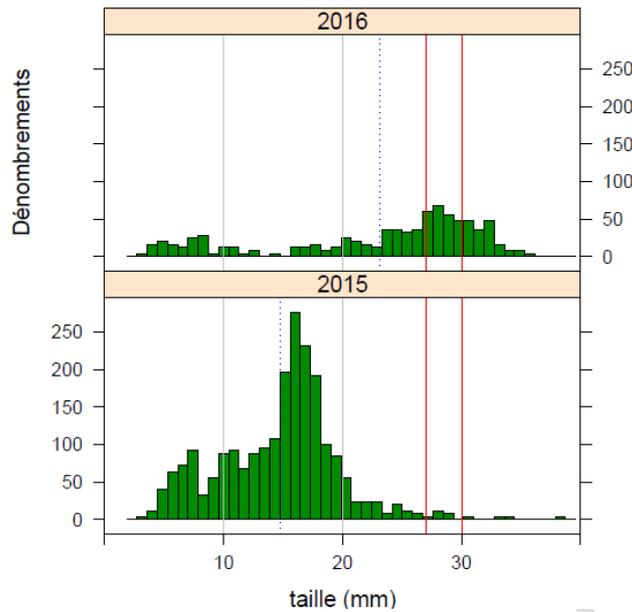


Figure 108 - histogramme en classes de tailles

(2) Modélisation des effectifs du gisement de coques

Les effectifs du gisement de coque (Figure 2) chutent de plus de 65% de 2015 (19,54.10<sup>6</sup> individus) à 2016 (6,54.10<sup>6</sup> individus). La superficie du gisement diminue également de 58,1 ha à 41,9 ha. La concentration est plus importante dans la moitié sud du site lors des deux sessions de suivi.

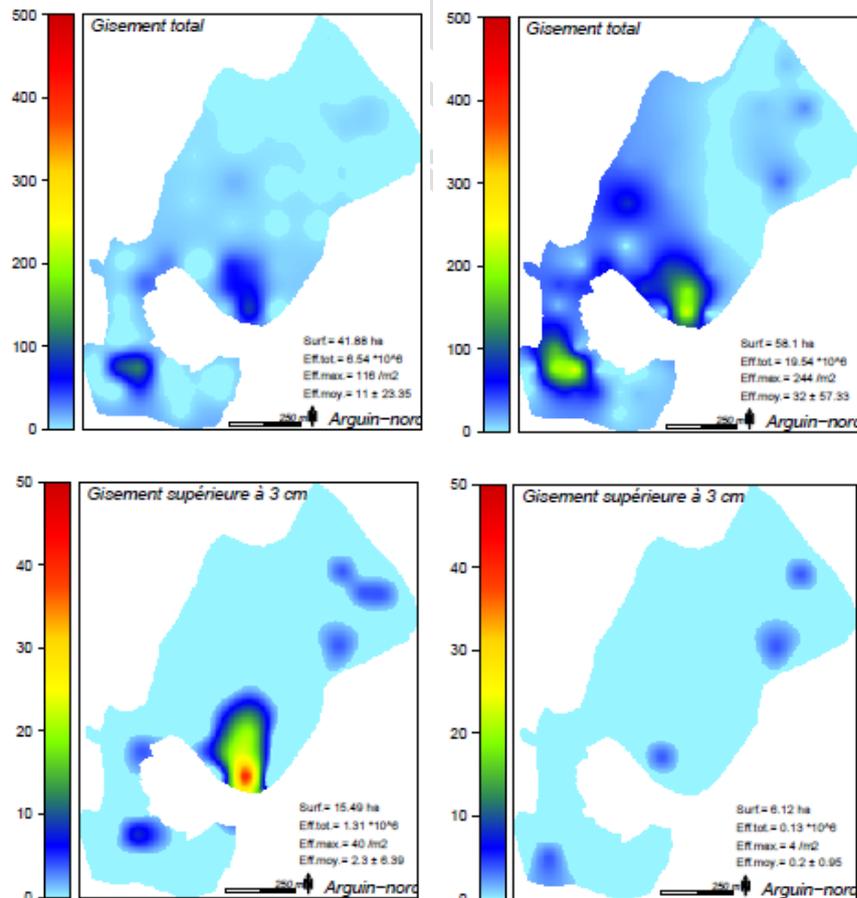


Figure 109 - Modélisation du gisement de coques

(3) Synthèse des caractéristiques du gisement

Le tableau de synthèse reprend l'ensemble des éléments chiffrés qui permettent de caractériser le gisement d'Arguin Nord (Tableau I).

**Tableau 40 – Synthèse des données en 2015 et 2016**

<b>Banc Arguin-Nord</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>échantillonnage</b>		
nb de coques échantillonnées	552	209
effectifs extrapolé au m2 (nb x4)	2208	836
taille moyenne (mm)	14,72	23,09
sd	5,02	8,73
taille mini (mm)	3,26	3,55
taille max (mm)	38,2	35,83
effectif max par station (au m2)	244	116
nb de station	68	73
nb de station avec coques	41	38
<b>modélisation</b>		
nb coques total (en million)	19,54	6,54
nb coques sup 3cm (million)	0,13	1,31
nb coques inf 3cm (million)	19,41	5,23
nb coques inf 1cm (million)	4,31	0,66
production en tMS	0,04	0,05
production en tMF	1,0	1,3
production en tMS pour la fraction sup 3cm	0,003	0,018
production en tMF pour la fraction sup 3cm	0,1	0,5
biomasse MS en g par m carré	0,05	0,06
sd	0,08	0,16
biomasse MF en g par m carré	1,33	1,69
sd	2,24	4,13
surface du site (ha)	75,1	75,1
surface du gisement (ha)	58,1	41,9
surface du gisement des coques sup 3cm (ha)	6,1	15,5

## **b. Gisement de Arguin sud**

### *(1) Histogramme en classes de tailles*

L'histogramme en classes de taille est difficilement interprétable en raison du faible nombre de coques échantillonnées qui engendre un nombre important de classe de taille sans individus et qui explique cet « aspect en peigne ». C'est particulièrement le cas en 2016. Le recrutement de 2015 représente 2.9% de l'effectif total avec 0,04 106 individus. Les coques de taille exploitable (>3cm) sont évaluées à 0,29 106 individus soit 20% du gisement. En 2016, on observe la croissance des cohortes identifiées en 2015 avec un écrêtement classique du nombre d'individus lié à la mortalité naturelle, la pêche ou la dynamique particulièrement importante sur ce site. La structure de cette population laisse présager un potentiel assez faible pour ce gisement que seul un suivi à long terme, couplé ou non avec des mesures de gestion, permettra de confirmer.

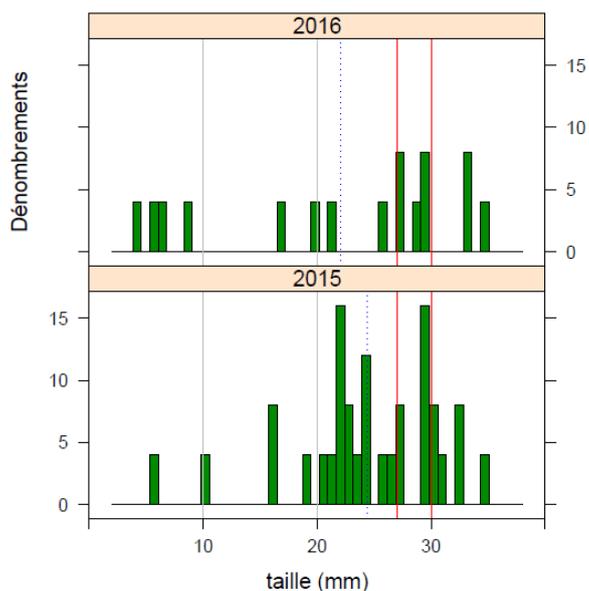


Figure 110 – Histogramme en classes de tailles

(2) Modélisation des effectifs du gisement de coques

La modélisation du gisement de coques (Figure 4) permet d'évaluer la population totale du gisement à 1,37 106 individus en 2015 et 0,43 106 individus en 2016. Le gisement s'étend sur 13,57 ha en 2015 contre seulement 5,6 ha en 2016.

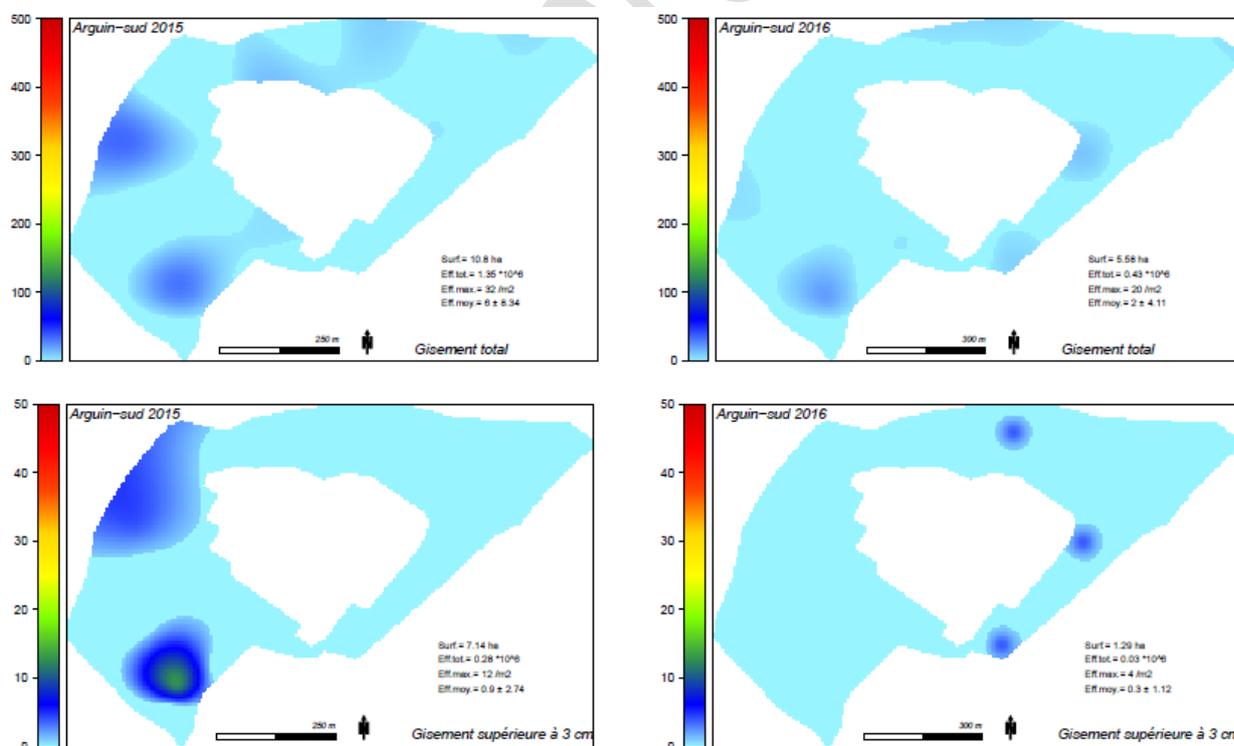


Figure 111 – Modélisation du gisement de coques

(3) Synthèse des caractéristiques du gisement

Le tableau de synthèse reprend l'ensemble des éléments chiffrés qui permettent de caractériser le gisement d'Arguin Sud.

Tableau 41 – synthèse des données 2015 et 2016

<b>Banc Arguin-Sud</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>échantillonnage</b>		
nb de coques échantillonnées	31	16
effectifs extrapolé au m2 (nb x4)	124	64
taille moyenne (mm)	24,34	22,01
sd	6,31	10,3
taille mini (mm)	6,02	4,3
taille max (mm)	34,56	34,58
effectif max par station (au m2)	32	20
nb de station	22	36
nb de station avec coques	12	9
<b>modélisation</b>		
nb coques total (en million)	1,37	0,43
nb coques sup 3cm (million)	0,29	0,03
nb coques inf 3cm (million)	1,09	0,40
nb coques inf 1cm (million)	0,04	0,15
production en tMS	0,01	0,00
production en tMF	0,3	0,1
production en tMS pour la fraction sup 3cm	0,005	0,002
production en tMF pour la fraction sup 3cm	0,1	0,0
biomasse MS en g par m carré	0,04	0,01
sd	0,07	0,02
biomasse MF en g par m carré	1,05	0,33
sd	1,87	0,56
surface du site (ha)	32,2	32,2
surface du gisement (ha)	13,6	5,6
surface du gisement des coques sup 3cm (ha)	7,2	1,3

## c. Conclusion et perspectives

### 1) Gisement de Arguin nord

En 2015, l'histogramme en classes de taille met en évidence une forte proportion de la population dans la classe de taille 0/20mm et un très faible nombre de coque d'une taille supérieure à 20mm. La proportion de coques supérieures à 3cm est très faible (<1%). En 2016, il est possible d'observer la croissance des cohortes identifiées en 2015. L'histogramme met également en évidence un écrêtement classique (perte d'individus) lié à différents facteurs (mortalité naturelle, pêche, dynamique sédimentaire). Les effectifs du gisement de coques chutent de plus de 65% de 2015 (19,54.106 individus) à 2016 (6,54.106 individus) mais la fraction pêchable du gisement augmente. Elle est évaluée à 0,13 106 individus en 2015 et 1,31 106 individus en 2016. Cet accroissement ne sera que très limité dans le temps en raison du faible nombre de coques observé dans la classe de taille 0 / 20 mm. La fraction pêchable par les pêcheurs de loisir diminuera donc très fortement en 2017. Contrairement aux autres gisements suivis dans le cadre du programme Life + il n'est pas

possible de modéliser plus précisément l'évolution future du gisement pour 2017 en raison d'un recul insuffisant (2 sessions de suivi).

## 2) Gisement de Arguin sud

La structure en classes de taille est difficilement interprétable en raison du faible nombre de coques échantillonnées. C'est particulièrement le cas en 2016. Le recrutement de 2015 représente 2.9% de l'effectif total avec 0,04 106 individus. Les coques de taille exploitable (>3cm) sont évaluées à 0,29 106 individus soit 20% du gisement. En 2016, on observe la croissance des cohortes identifiées en 2015 avec un écrêtement classique du nombre d'individus lié à la mortalité naturelle, la pêche ou la dynamique particulièrement importante sur ce site. La modélisation du gisement de coques permet d'évaluer la population totale du gisement à 1,37 106 individus en 2015 et 0,43 106 individus en 2016. La fraction pêchable par les pêcheurs de loisir du gisement observe également une baisse importante. Elle est évaluée à 0,29 106 individus et se concentre dans la partie ouest du site en 2015. En 2016 elle représente 0,03 106 individus et se concentre sur 3 patchs à l'est du site. La structure de cette population laisse présager un potentiel assez faible pour ce gisement que seul un suivi à long terme, couplé ou non avec des mesures de gestion, permettra de confirmer. Sans réel recul (seulement deux années, nombre de coques échantillonnées extrêmement faible), il est difficile de statuer à moyen ou long terme sur le potentiel de ce secteur sur un site par ailleurs connu pour l'importante dynamique et l'instabilité de ses figures sédimentaires. Cette dynamique influe sur les conditions de vie de la macrofaune benthique, conditions naturelles qui pourraient également être impactées par l'activité ostréicole.

## 3) Perspectives

Suite à ces deux années de suivi, les gestionnaires devront statuer sur les enjeux d'un maintien du suivi sur ces deux gisements, couplé ou non avec des mesures de gestion. Prioritairement, dans le contexte sédimentaire actuel, il semblerait plus intéressant de prioriser le suivi sur le gisement nord si un choix devait être fait entre les deux gisements pour la pérennisation des suivis.

## CHAPITRE 7. EVOLUTIONS DES PRATIQUES DE PECHE A PIED

Version provisoire

L'objectif de la sensibilisation est de faire évoluer les pratiques des pêcheurs à pied pour aller vers des comportements plus respectueux de la ressource et des milieux. Au terme des trois années de sensibilisation des pêcheurs à pied et du grand public, un comparatif peut être fait entre l'état initial et la fin du projet. Il s'agit de mesurer l'incidence des mesures de sensibilisation et de leur rayonnement sur le territoire mais aussi d'évaluer la volonté des pêcheurs de s'approprier les informations reçues et de changer leurs comportements.

La sensibilisation a débuté en 2014 avec les sessions d'enquêtes de terrain. Si l'impact des actions de sensibilisation s'évaluera sur un pas de temps court, il sera possible d'apercevoir les prémices d'une évolution sur le territoire.

Version provisoire

## I. Etude de l'évolution des pratiques et des connaissances des pêcheurs à pied de loisir

### A. Méthode utilisée

#### 1) La méthode d'enquêtes

Pour mesurer l'évolution des connaissances et des pratiques des pêcheurs à pied entre la début et la fin du projet Life, deux sessions d'enquêtes ont été menées. La première a eu lieu au démarrage du projet sur le Bassin d'Arcachon, en 2014 et 2015, et la seconde lors de la dernière année du projet, en 2016. La méthode d'étude s'est appuyée sur la méthode nationale prévue dans le cadre du projet Life. Elle trouve ses bases dans le « Cahier méthodologique et recueil d'expérience » rédigé par Iodde et Vivarmor en début de projet.

L'objectif des enquête était d'interroger au minimum 50 pêcheurs par site pilote. Sur le Bassin d'Arcachon, l'effort déployé sur un site pour obtenir un même nombre de questionnaires s'est avéré très variable d'un site à l'autre.

Un questionnaire complet a été administré aux pêcheurs à pied en 2014 et 2015. Celui-ci comportait 36 questions. En 2016, un questionnaire simplifié a été administré aux pêcheurs rencontrés. Il ne comportait plus que 27 questions ayant trait à la réglementation et aux pratiques de pêche. A ces enquêtes s'ajoute l'enquête de récoltes. Menées en 2015, elle visait à compléter les questionnaires d'enquêtes de début de projet en observant et en relevant les données relatives aux paniers de pêche (fiche « récoltes » en annexe 3). Les informations issues de ces enquêtes complémentaires ont concerné les compositions des paniers de pêche et les milieux fréquentés par les pêcheurs à pied.

Enfin, en 2015, des marées de sensibilisation ont été menées sur le terrain par l'équipe coordinatrice du projet. Plus que la récolte d'informations sur les pêcheurs, il s'agissait de sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir aux bonnes pratiques de pêche, à la réglementation locale et aux conditions de sécurité. Ces sessions ont tout de même permis de relever des informations sur les pêcheurs à pied de loisir et leurs pratiques. Celles-ci ont été notées dans une fiche de sensibilisation (en annexe 4 de ce document) et ont permis d'alimenter les bases de données pour mieux appréhender l'activité de pêche et son évolution.

L'analyse comparative des résultats de ces deux sessions d'enquêtes a permis de déceler une tendance d'évolution des pratiques et des connaissances de pêcheurs à pied.

Tableau 42 - Récapitulatif du nombre de sessions d'enquêtes réalisées au cours du projet

	La Hume		RNN Banc d'Arguin		Ile aux Oiseaux		Pereire		Tous sites	
	Nb sessions	Nb quest.	Nb sessions	Nb quest.	Nb sessions	Nb quest.	Nb sessions	Nb quest.	Nb sessions	Nb quest.
2014	8	38	4	37	8	38	8	8	28	121
2015	5	12	1	7	2	8	4	13	12	40
2016	6	51	4	46	4	40	8	31	22	168
2014-2015-2016	19	101	9	90	14	86	20	52	62	329

Au total, 161 enquêtes ont été réalisées en 2014 et 2015, et 168 enquêtes en 2016. A celles-ci s'ajoutent les 32 enquêtes « récoltes » réalisées en 2015.

Dans ce document, la population totale de pêcheurs rencontrés est exprimée par N. Elle correspond au nombre total de questionnaires remplis par année. Les populations spécifiques de pêcheurs ayant répondu à une question portant sur un sujet d'étude sont notés n. Sur la population totale de pêcheurs rencontrés (N) il est alors possible d'analyser les données apportées par les pêcheurs concernés (n) en écartant les réponses non-renseignées ou les pêcheurs non-concernés par la thématique.

## 1) Les limites de la méthode

La méthode comporte des limites dans le sens où elle compare deux situations très proches dans le temps. Une année seulement peut séparer deux enquêtes considérées comme une situation initiale et une situation finale. Les tendances aperçues, même si elles laissent présager d'une évolution, nécessitent d'être étayées par des études approfondies dans le temps et à intervalles réguliers pour être confirmées ou infirmées.

Pour chaque session d'enquêtes, les enquêteurs ont essayé de rencontrer l'ensemble des pêcheurs présents sur l'estran. Cependant, la fréquentation accrue durant la période estivale, les faibles moyens humains (pas plus de deux enquêteurs par sessions de pêche) pour des sites vastes ont rendu difficile l'atteinte de cet objectif. En rencontrant des groupes de pêcheurs plutôt que d'autres, au regard des pratiques observées, des espèces pêchées, des milieux fréquentés et de l'accessibilité du groupe, un biais a pu s'instaurer dans l'échantillonnage de l'étude. De plus, l'étude ne porte que sur les pêcheurs ayant accepté de répondre aux enquêtes.

Les enquêtes se sont concentrées en été, ceci dû à la saisonnalité de l'activité de pêche à pied de loisir et la difficulté de rencontrer des pêcheurs « hors saison ». Cette limite a conduit à un fort déséquilibre dans la représentativité des catégories de marées dans les enquêtes. Les catégories d'été en vacances sont largement majoritaires, au dépend des autres. Les pêcheurs rencontrés sont donc implicitement ciblés par ce critère. Les pêcheurs se rendant sur les estrans durant les autres périodes ne sont pas, ou très peu, représentés dans l'analyse de ces enquêtes.

Cette étude a été réalisée sur la globalité des sites de pêche étudiés lors des sessions d'enquêtes sur le Bassin d'Arcachon. Il aurait cependant été intéressant de traiter des résultats d'évolution des pratiques et des connaissances par site pilote. Des informations complémentaires auraient alors pu

apparaître sur l'adoption chez les pêcheurs à pied de nouveaux comportements. Par exemple, la comparaison de l'évolution des pratiques entre les sites insulaires et les sites terrestres aurait pu révéler des différences significatives. L'hypothèse peut par exemple être émise d'une meilleure connaissance des normes réglementaires chez les pêcheurs insulaires en raison de la consultation potentielle de la documentation liée à la plaisance.

Enfin, comparer l'évolution des pratiques des pêcheurs résidents du Bassin d'Arcachon des pêcheurs non-résidents aurait également pu souligner des différences dans l'appropriation des bonnes pratiques et dans la connaissance et le respect de la réglementation.

## B. Evolution de la connaissance de la réglementation

### 1) La connaissance des mailles

Les mailles, ou tailles minimales de capture, sont fixées dans un but de conservation des ressources de pêche en protégeant les juvéniles.

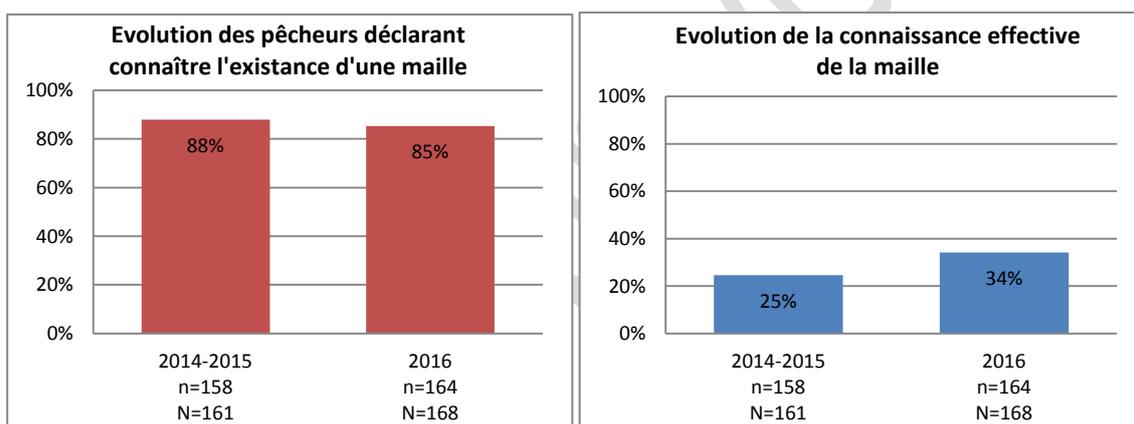


Figure 112 – Evolution de la connaissance de la maille toutes espèces confondues

Les pêcheurs déclarant connaître l'existence d'une maille correspondent aux personnes ayant répondu « oui » à la question « Savez-vous si l'espèce que vous pêchez aujourd'hui a une taille réglementaire de capture ? ». Ils sont représentés en rouge dans le premier graphique. Ceux connaissant effectivement la maille sont représentés en bleu dans le second graphique (Figure 112). Une grande majorité des pêcheurs connaît l'existence des tailles minimales de capture. Si les pêcheurs savent que l'espèce qu'ils pêchent est soumise à maille, seul un peu plus d'un tiers connaissent la taille réelle de capture autorisée. Le travail de sensibilisation devrait donc s'accroître sur cet aspect.

Au début du projet, 25% des pêcheurs interrogés étaient capables de citer la taille minimale de l'espèce qu'ils pêchaient. Ils étaient 34% à indiquer la bonne maille en 2016 (Figure 112). Les tailles réglementaires de capture semblent donc globalement plus connues en 2016 qu'en 2014 et 2015.

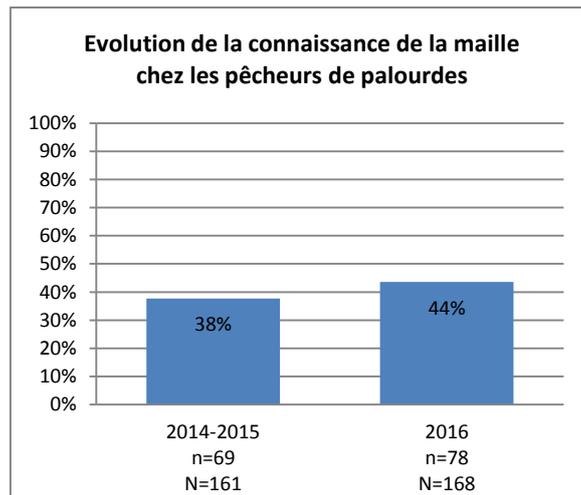


Figure 113- Evolution de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de palourdes

38% des pêcheurs de palourdes connaissaient la taille autorisée de capture au début du projet, et 44% en fin de projet (Figure 113). La proportion de pêcheurs rencontrés connaissant la maille de la palourde semble être en augmentation. Espèce la plus recherchée sur le Bassin, elle est celle qui concentre le plus de connaissances de la part des pêcheurs ; près de la moitié des pêcheurs rencontrés en connaissaient la taille réglementaire.

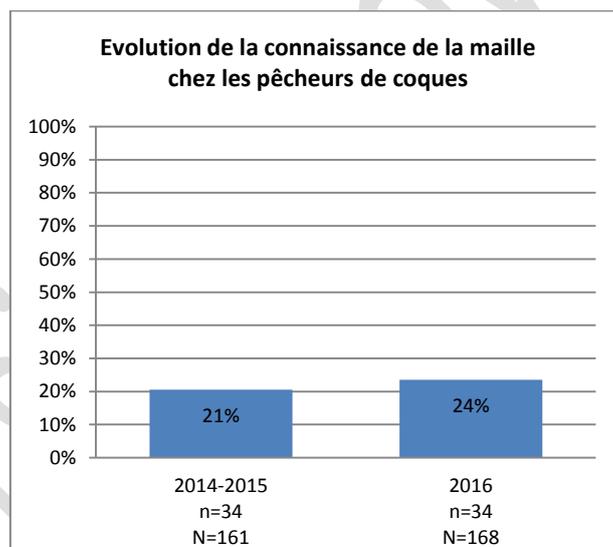


Figure 114 - Evolution de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de coques

La proportion de pêcheurs de coques connaissant la maille semble avoir évolué positivement au cours du projet. Elle reste cependant faible puisque moins d'un quart des pêcheurs rencontrés connaissaient la taille réglementaire exacte (Figure 114).

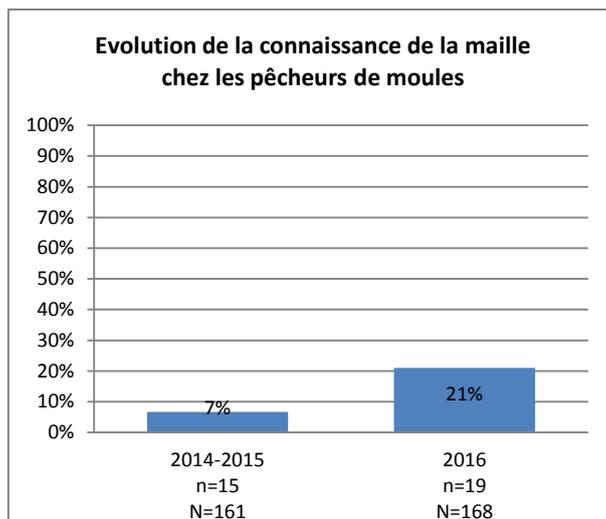


Figure 115 - Evolution de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de moules

La progression de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de moules semble importante (Figure 115). Il est à rappeler ici la limite de l'étude causée par les petits échantillons étudiés. En 2014 et 2015 et en 2016, respectivement 15 et 19 pêcheurs de moules ont répondu à cette question. L'évolution, même si elle est observée ici, reste à confirmer par des études comportant des échantillons plus larges de pêcheurs à pied.

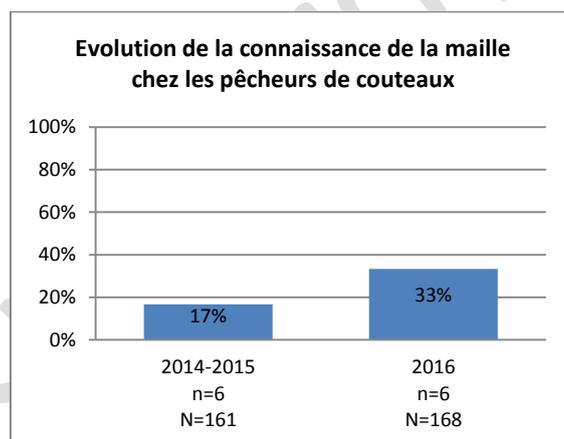


Figure 116 - Evolution de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de couteaux

La proportion des pêcheurs de couteaux semble avoir doublé entre le début et à la fin du projet (Figure 116). Ce résultat est tout de même à considérer avec précaution étant donné le faible échantillon concerné.

L'évolution des connaissances des pêcheurs de la maille est visible pour les espèces les plus recherchées à la pêche à pied entre les deux sessions d'enquêtes. Cette évolution reste à confirmer par des enquêtes ultérieures.

La proportion de personnes rencontrées citant une maille correcte reste cependant faible. La réglementation des tailles minimales de capture n'est pas bien connue sur le territoire, quelles que soient les espèces pêchées.

Les pêcheurs d'autres espèces soumises à maille n'ont pas été rencontrés en quantité suffisante pour établir des statistiques de leur connaissance de la réglementation.

## 2) La connaissance des quotas

Les quotas sont utiles pour encadrer les prises des pêcheurs à pied. Ils servent aussi à se prémunir des activités de braconnage. Les pêcheurs récréatifs sont tenus par la réglementation à ne prélever que ce qu'ils pourront consommer dans un cadre familial, avec l'interdiction de revendre le produit de leur pêche.

Les quotas de pêche de coques et de palourdes sont de 3 litres par personne et par jour. La confusion est très fréquente sur la notion de volume ou de masse. De nombreux pêcheurs ont exprimé cette quantité en kilogrammes. Deux résultats sont donc illustrés ci-dessous. La légende « connaissance des quotas » concerne les pêcheurs ayant indiqué la bonne quantité autorisée, qu'ils l'aient exprimé en litres (3L) ou en kilogrammes (3kg). La légende « connaissance des quotas exact (en litres) » ne concerne que les pêcheurs ayant indiqué le bon volume.

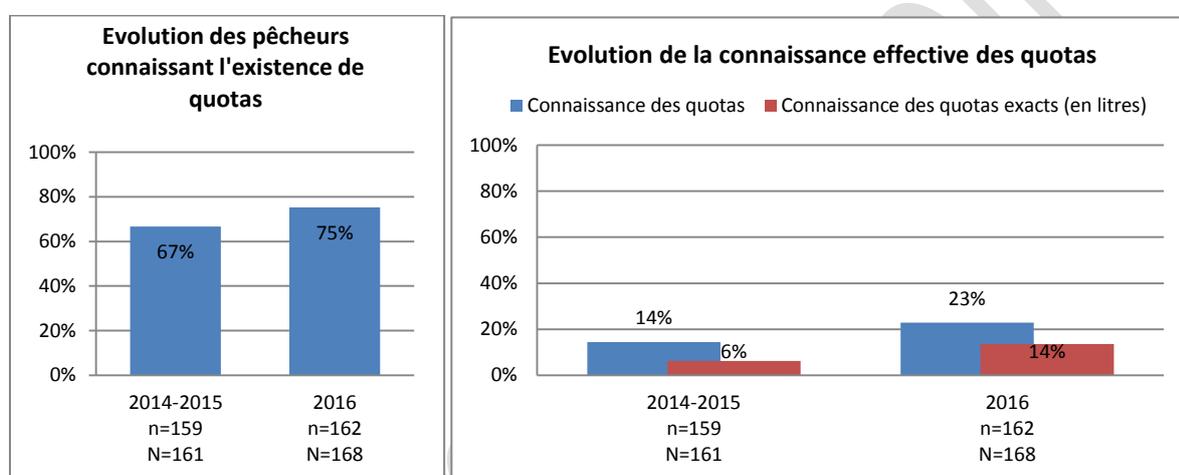


Figure 117 - Evolution de la connaissance des quotas

La proportion de pêcheurs interrogés connaissant l'existence des quotas pour les coques et les palourdes a augmenté de 8% en l'espace de trois ans. 75% des pêcheurs enquêtés sont, à la fin du projet, au fait de l'existence d'une réglementation encadrant les quantités autorisées à la pêche à pied de loisir (Figure 117).

Les pêcheurs citant le bon quota apparaissent de plus en plus nombreux, bien que la connaissance de la réglementation exprimée en volume reste faible (Figure 117).

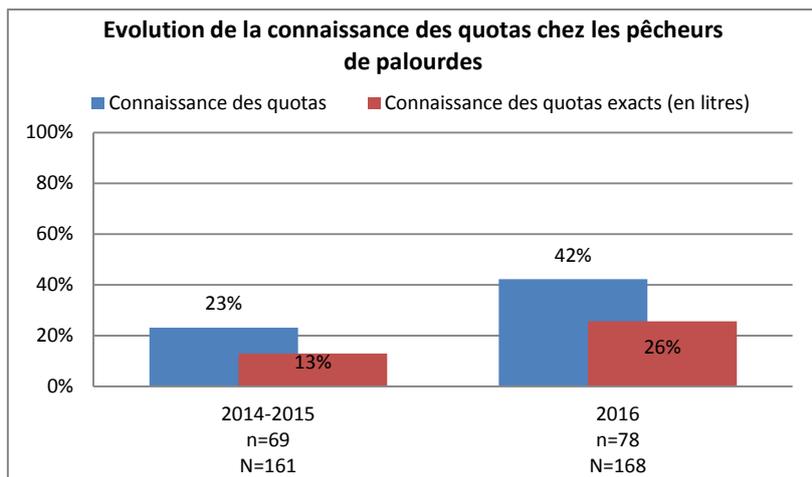


Figure 118 - Evolution de la connaissance des quotas chez les pêcheurs de palourdes

La connaissance des quotas semble avoir augmenté chez les pêcheurs de palourdes. Plus du quart des pêcheurs de palourdes interrogés en 2016 connaissaient le quota de pêche autorisé (Figure 118). Tout comme la connaissance de la maille, la palourde concentre le plus de connaissances de la part des pêcheurs à pied quant aux quotas de pêche autorisés.

Un travail reste à faire sur la diffusion des informations réglementaires et, dans le cadre des quotas, sur la spécificité locale de l'unité utilisée pour exprimer cette réglementation. La sensibilisation pourra s'accompagner de la présentation de la mesure des volumes et de l'équipement adapté (un seau gradué par exemple).

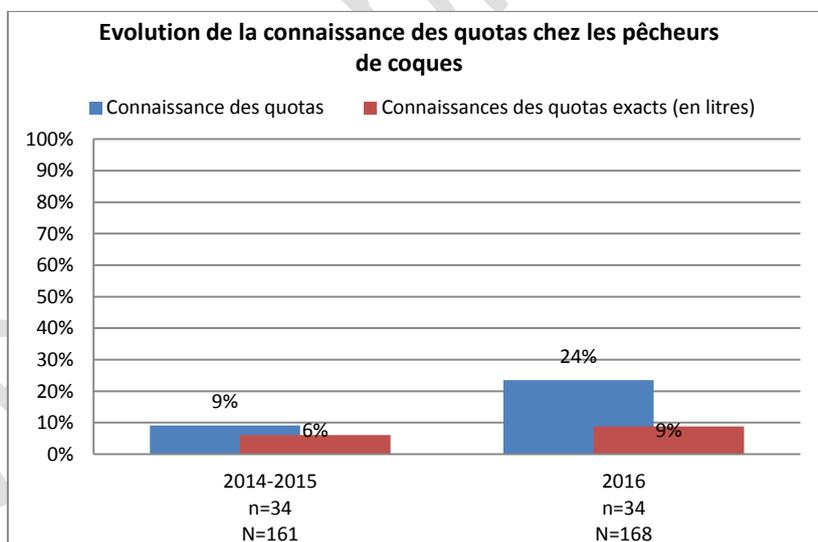


Figure 119 - Evolution de la connaissance des quotas chez les pêcheurs de coques

Les pêcheurs de coques sont moins nombreux que les pêcheurs de palourdes à connaître la réglementation liée aux quantités de prélèvement. A l'issue du projet, seuls 9% d'entre eux connaissent cette réglementation (Figure 119). La proportion de pêcheurs connaissant les quotas semble tout de même avoir augmenté entre 2014 et 2016.

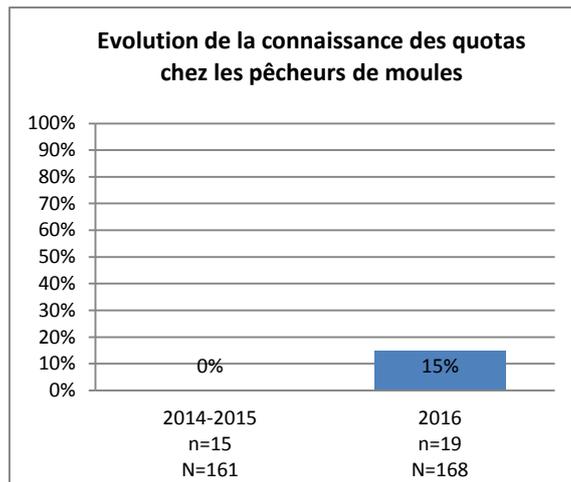


Figure 120- Evolution de la connaissance des quotas chez les pêcheurs de moules

La pêche aux moules n'est pas réglementée. Il est intéressant de constater que les pêcheurs ne sont pas au fait de cette absence de réglementation. 15% des personnes rencontrées en 2016 savaient que la pêche des moules n'était pas limitée en quantité (Figure 120). Les autres ne le savaient pas ou ont présumé qu'elle pouvait être réglementée.

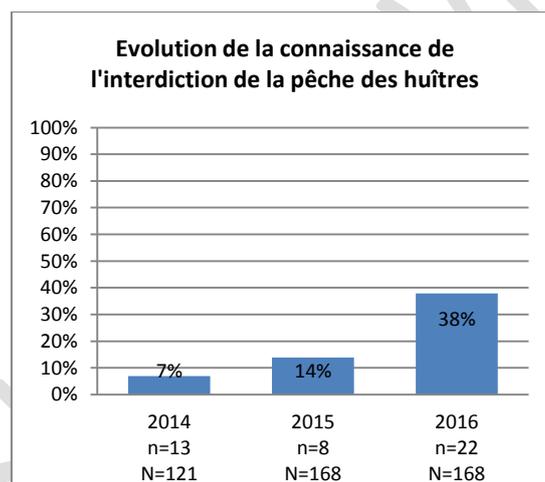


Figure 121 – Evolution de la connaissance d'interdiction de ramassage des huîtres

Les pêcheurs d'huîtres rencontrés ont été de plus en plus nombreux à connaître la réglementation. Ils étaient 50% en fin de projet (Figure 121). Cette question n'a été posée qu'aux personnes pêchant des huîtres et donc en infraction à cette réglementation. Il aurait été intéressant de relever cette information pour tous les pêcheurs rencontrés.

La proportion de personnes rencontrées ramassant des huîtres n'a pas changé entre 2014 et 2016 et est restée stable à 13% (soit un total de 43 pêcheurs sur 329). La réglementation n'est pas connue de la majorité des pêcheurs mais, lorsqu'elle est connue, elle n'est pas toujours appliquée.

Il est à rappeler ici une des limites de l'étude qui est celle du choix des personnes rencontrées par l'équipe coordinatrice sur le terrain. Dans la mesure du possible, l'équipe a essayé de toujours rencontrer chacun des groupes présents sur l'estran. Cependant, les jours de forte fréquentation et sur les sites vastes ou difficiles d'accès, rencontrer tous les pêcheurs n'a pas été possible. Les

sensibilisateurs ont donc pu privilégier certaines actions de pêche plus que d'autres. Les taux de pêcheurs d'huitres rencontrés peuvent ne pas refléter l'intégralité de la situation locale.

### 3) La connaissance des zones d'interdiction

La réglementation locale fait référence à trois zones d'interdiction permanente :

- Les parcs ostréicoles et le périmètre de 15 mètres autour de ceux-ci,
- La zone de protection intégrale de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin,
- La Réserve naturelle régionale des Prés salés d'Arès.

De manière temporaire, des mesures sont aussi prises pour réguler les gisements de certaines espèces sur le Bassin.

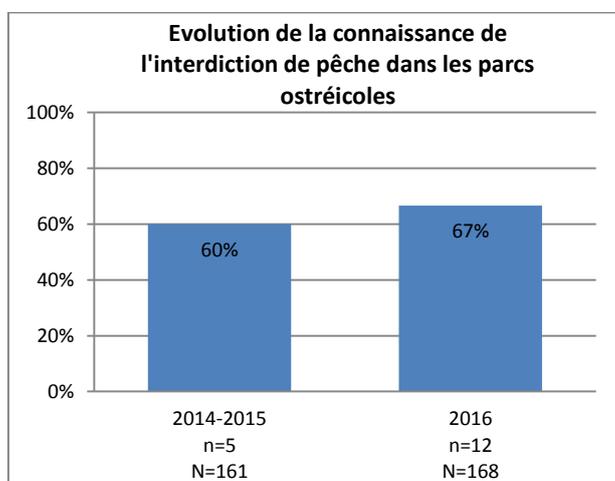


Figure 122 –Evolution de la connaissance des zones d'interdiction : parcs ostréicoles

Les pêcheurs se trouvant dans ou à proximité des parcs ostréicoles ont été interrogés sur la réglementation. En 2016, plus des deux tiers d'entre eux était au courant de l'interdiction de pêcher dans les parcs (Figure 122). Ce n'est donc plus ici un problème de méconnaissance de la réglementation mais du respect de cette dernière.

Les échantillons pour cette question sont très petits. Seuls les pêcheurs rencontrés en infraction ont été interrogés sur le sujet. Ici encore, la proportion de pêcheurs rencontrés dans ou à proximité des parcs ostréicoles ne reflète pas la totalité de la situation puisqu'elle découle d'un choix de l'enquêteur. La validité de l'analyse devra donc être confirmée par des études complémentaires.

Aucune question n'a été posée aux pêcheurs concernant les interdictions en vigueur dans les réserves naturelles nationales ou les interdictions temporaires.

#### 4) La connaissance de la réglementation sanitaire

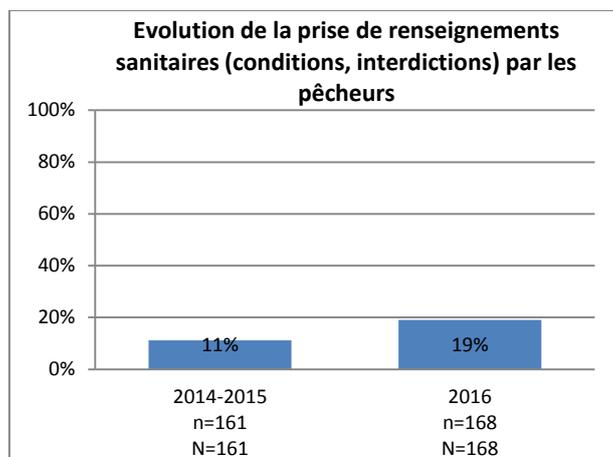


Figure 123 - Evolution de la prise de renseignements sanitaires

Quelles que soient les espèces pêchées, moins de 20% des pêcheurs rencontrés s'étaient renseignés sur les conditions et les interdictions sanitaires avant de partir à la pêche (Figure 123).

### C. Evolution des pratiques de pêche à pied

#### 1) Utilisation d'un outil de mesure

Les pêcheurs rencontrés sur les estrans en marées d'enquêtes ou de sensibilisation ont été interrogés sur leur utilisation d'outils de mesure. Les données qui suivent sont donc issues de rencontres directes avec les pêcheurs. Un total de 716 pêcheurs ont été rencontrés, donnant lieu à une collecte d'informations sur leur pratique, sessions d'enquêtes et de sensibilisation confondues.

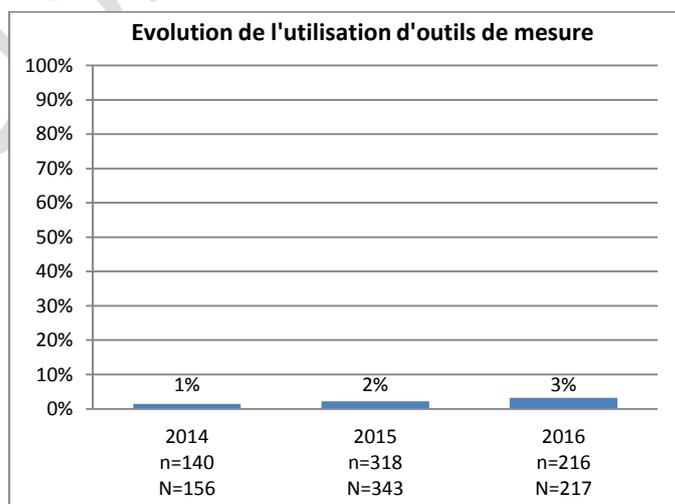


Figure 124 - Evolution de l'utilisation d'outils de mesure

Sur la totalité des pêcheurs rencontrés et interrogés sur la question (674 au cours des trois années) une très faible proportion utilisait un outil de mesure pour respecter les mailles. Cette proportion semble tout de même augmenter chaque année laissant apparaître une appropriation de la réglementation et des outils de mesure. Au démarrage du projet, la proportion de pêcheurs utilisant un outil pour mesurer et trier le produit de leur pêche était extrêmement faible (Figure 124). Il s'agit donc bien de faire changer le comportement des pêcheurs à pied en instaurant une nouvelle pratique de pêche, jusqu'alors quasi-inexistante, dans les habitudes des pêcheurs à pied.

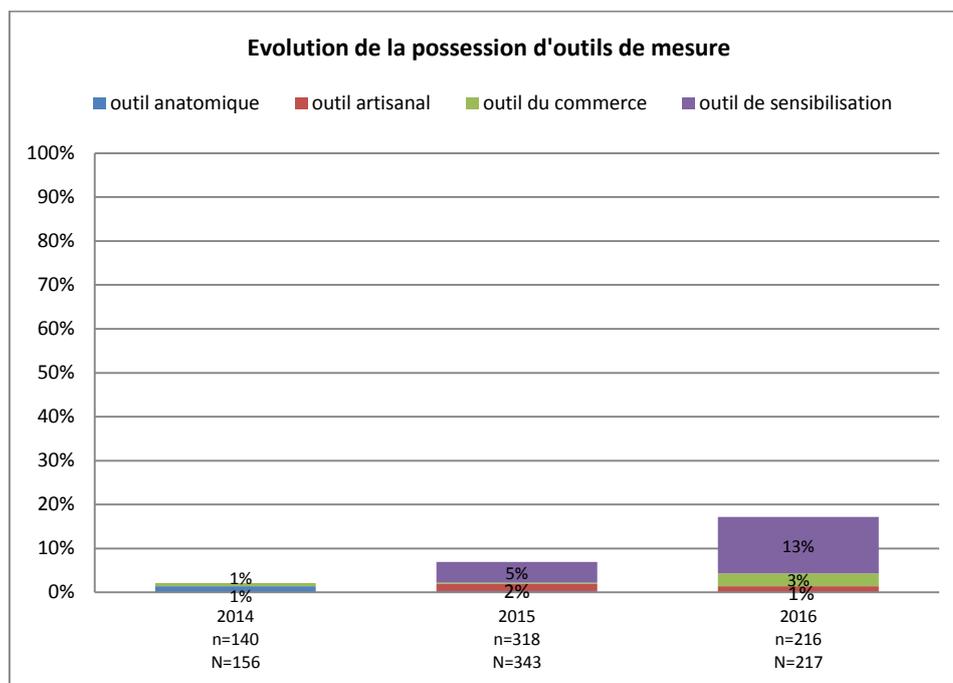


Figure 125 – Evolution de la possession d'outils de mesure et types d'outils

L'évolution de la possession des outils de mesure chez les pêcheurs à pied est marquée entre 2014 et 2016. A partir de 2015, les pêcheurs à pied ont été de plus en plus nombreux à avoir un outil de sensibilisation, qu'il provienne du projet Life (réglette de mesure) ou non (Figure 125).

Les pêcheurs possédant un outil de mesure sont très peu nombreux. Ce taux a augmenté au cours des trois années du projet (Figure 125). 17% des pêcheurs rencontrés en 2016 étaient équipés d'un outil mais seuls 3% l'utilisaient, soit un quart. Un travail est donc à mener pour diffuser les outils de mesure mais aussi pour encourager leur utilisation.

## 2) Technique de pêche

Les techniques de pêche ayant un impact potentiellement négatif sur le milieu sont la pêche au malaxage et à la gratte qui peuvent, en arrachant les pousses, impacter les herbiers de zostères. Leurs effets sont abordés dans les discours de sensibilisation. Même lorsqu'ils n'utilisent pas d'engin, les pêcheurs peuvent détériorer le milieu. Ils sont donc encouragés à adopter des techniques de pêche plus respectueuses.

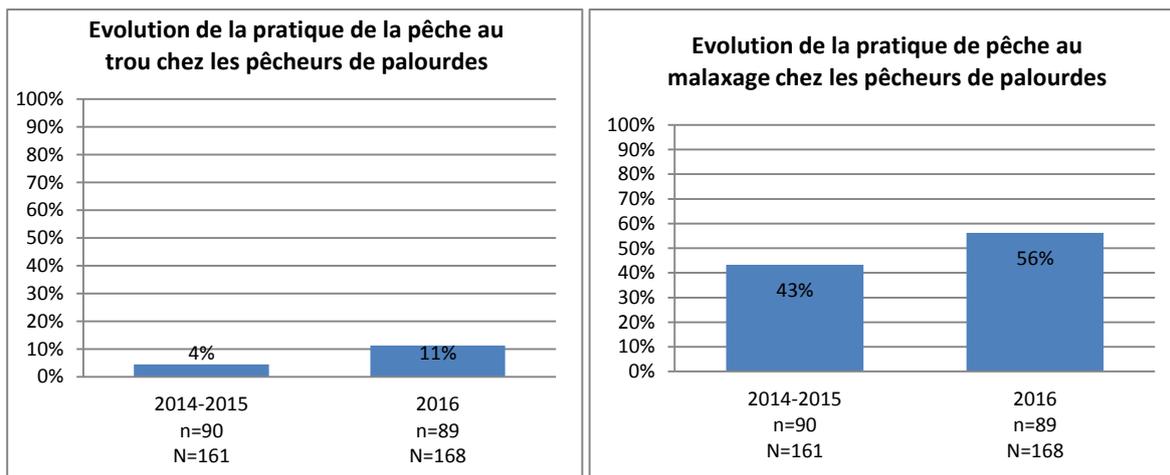


Figure 126 – Evolution des techniques de pêche à la palourde

Le malaxage est toujours utilisé par plus de la moitié des pêcheurs de palourdes. La pêche au trou concerne peu de pêcheurs, mais semble être de plus en plus pratiquée par les pêcheurs à pied (Figure 126). C'est la technique promue lors des sessions de sensibilisation auprès des pêcheurs de palourdes puisqu'elle n'impacte que très peu les milieux. Son adoption par les pêcheurs à pied est un signe encourageant mais qui reste à confirmer.

L'évolution de la pratique de pêche à la gratte n'a pas pu être étudiée pour les pêcheurs de palourdes.

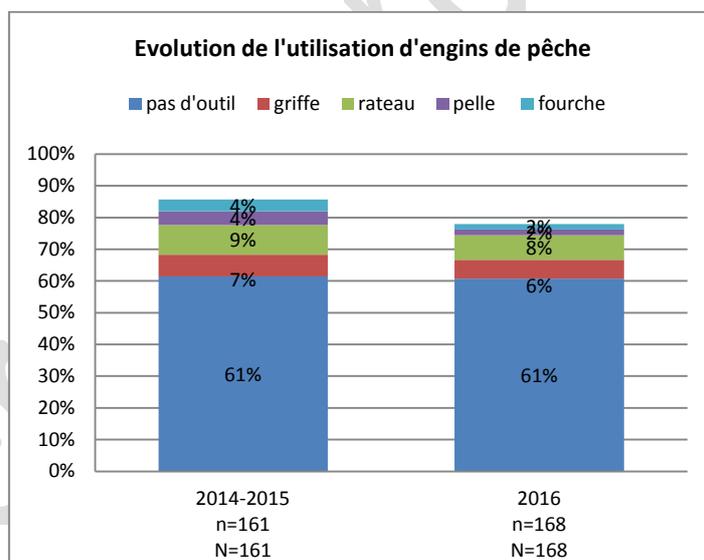


Figure 127 – Evolution de l'utilisation d'outils de pêche et type d'outils

La proportion de pêcheurs n'utilisant aucun d'outil de pêche est largement majoritaire. L'utilisation de l'ensemble des autres outils de pêche est restée stable mais peut laisser entrevoir une tendance à la diminution (Figure 127).

### 3) Pêche sur les habitats sensibles

Herbiers de Zostère naine, récifs d'hermelles et enrochements sont des habitats étudiés par le projet Life et considérés comme «sensibles ». Souvent le cadre de la pêche à pied, ces milieux peuvent potentiellement se trouver impactés par l'activité. Abrisant une grande biodiversité et propice aux découvertes des pêcheurs et des promeneurs, ils sont à protéger des mains indécrites. Les messages de sensibilisation portent sur la préservation de ces habitats.

L'évolution de la fréquentation de ces différents milieux de pêche (herbiers, récifs d'hermelles et enrochements) par les pêcheurs à pied a donc été étudiée.

Le milieu de pêche pratiqué par la personne interrogée a été noté sur la fiche d'enquête.

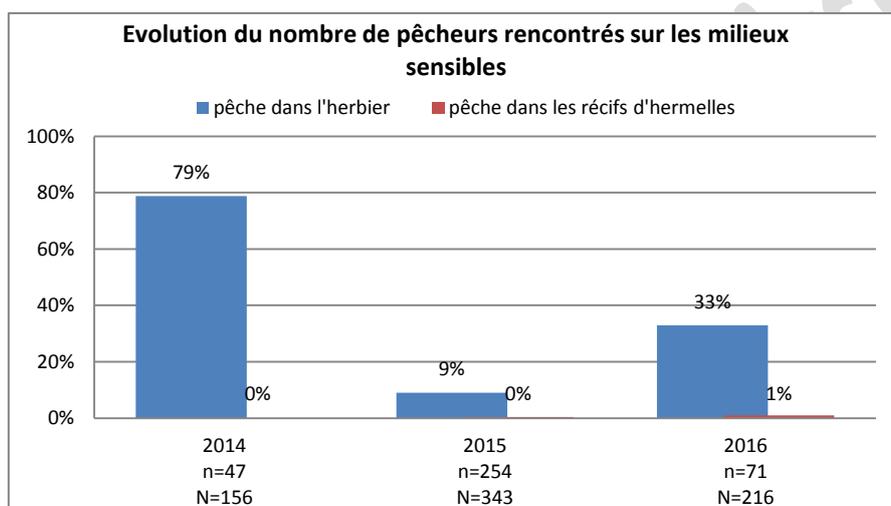


Figure 128 – Evolution de la pêche sur les habitats sensibles

Il apparaît qu'en deux ans, les taux de pêcheurs présents dans les herbiers semblent avoir diminué. Très peu de pêcheurs ont été rencontrés en action dans les récifs d'hermelles (Figure 128). Aucun pêcheur n'a été rencontré alors qu'il pêchait dans les enrochements. Ceci est dû à la quasi-absence de ce milieu de pêche sur les sites pilotes du projet.

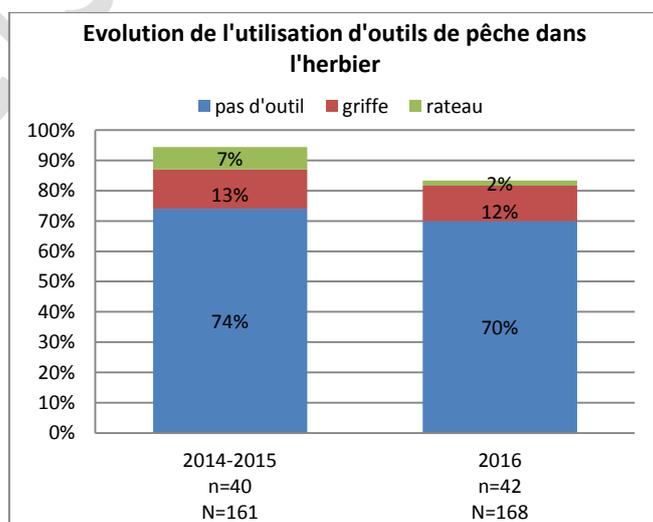


Figure 129- Evolution de l'utilisation d'outils de pêche dans l'herbier et types d'outils

Dans l'herbier la grande majorité des pêcheurs pêchent sans outil. A la main, ils peuvent pratiquer une pêche destructrice (malaxage) ou plus respectueuse (pêche au trou). Cette distinction n'a pas été faite sur les questionnaires. L'utilisation d'outils dans l'herbier est faible, et semble avoir tendance à diminuer (Figure 130).

#### 4) Pêche dans les parcs ostréicoles

La pêche dans les parcs ostréicoles et à proximité est interdite. L'évolution de la fréquentation des pêcheurs sur ces sites a également fait l'objet d'une étude.

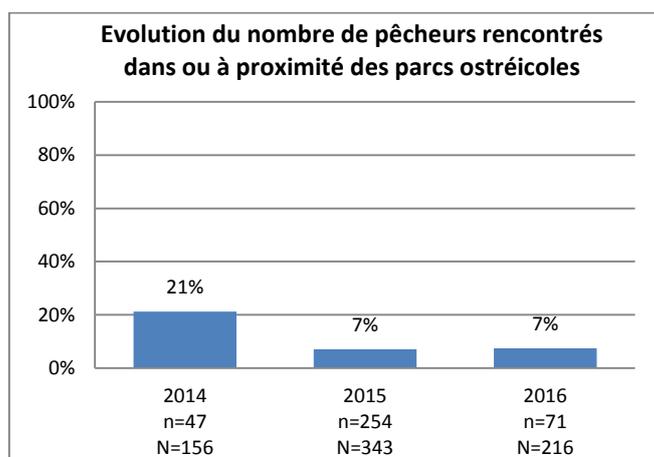


Figure 130 – Evolution de la pêche dans les parcs à huîtres

De moins en moins de pêcheurs ont été rencontrés dans ou à proximité des parcs à huîtres (Figure 129). Ceci peut laisser présager d'un impact positif de l'effort de sensibilisation sur les comportements des pêcheurs. Il peut aussi être causé par la présence des enquêteurs, dissuadant les pêcheurs à pied conscients d'être en effraction, de se rendre dans les parcs.

## D. Evolution de la qualité des récoltes

### 1) Conformité des paniers de pêche

Les paniers « non conformes » correspondent aux paniers de pêche contenant des espèces interdites de pêche, sous maillées ou hors quotas à plus de 50%. Les paniers contenant entre 50% et 90% d'individus maillés dans des quantités autorisées sont dits « plutôt conformes ». Les paniers conformes sont ceux contenant moins de 10% d'individus sous maillés ou interdits.

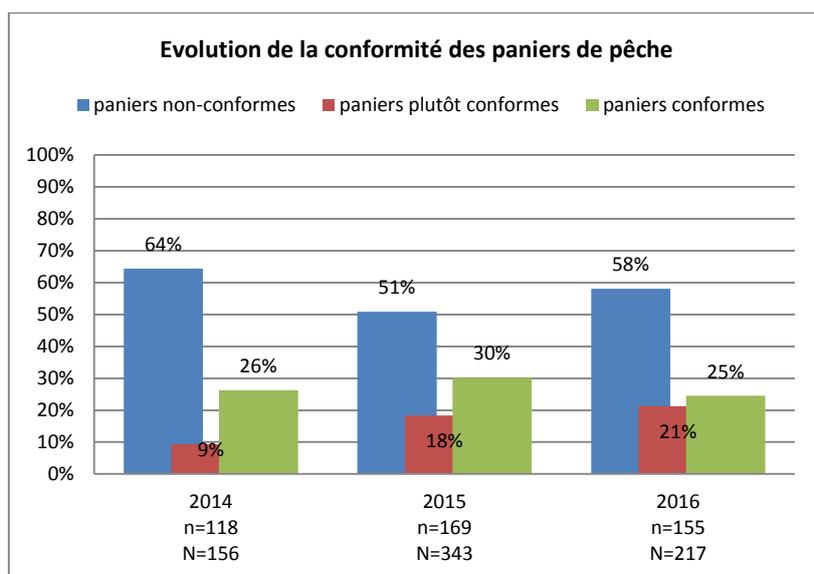


Figure 131 – Evolution de la conformité des récoltes

Toute espèce confondue, la plupart des paniers de pêche observés sont non-conformes à la réglementation (Figure 131). Soit parce que les animaux qui s’y trouvent sont sous-maillés ou interdits de pêche, soit parce que les quotas ne sont pas respectés. La proportion de paniers conformes semble rester stable dans le temps. Il semblerait que la proportion de paniers non-conformes tende à diminuer au profit des paniers plutôt conformes (Figure 131). Si cette tendance se confirme, elle pourrait être expliquée par un accroissement du respect de la réglementation par les pêcheurs à pied.

Lorsque la maille n’est pas respectée, la question se pose de savoir si la conformité des récoltes dépend uniquement de la connaissance et de la volonté des pêcheurs d’appliquer la réglementation ou si elle est indirectement liée aux conditions et au contexte local. En effet, les pêcheurs, même soucieux de respecter la réglementation locale, pourraient ne pas trouver d’animal maillé sur leur site de pêche. Cela pourrait être le cas par exemple pour la palourde. Le phénomène de la palourde « boudeuse » observé sur le Bassin d’Arcachon se manifeste par une croissance limitée de ces animaux. Les palourdes s’arrêteraient donc de croître aux alentours de 3,5 cm. La taille réglementaire de capture étant fixée à 4cm, très peu de pêcheurs pourraient donc ramasser des palourdes ayant atteint la maille.

## 2) Respect des mailles

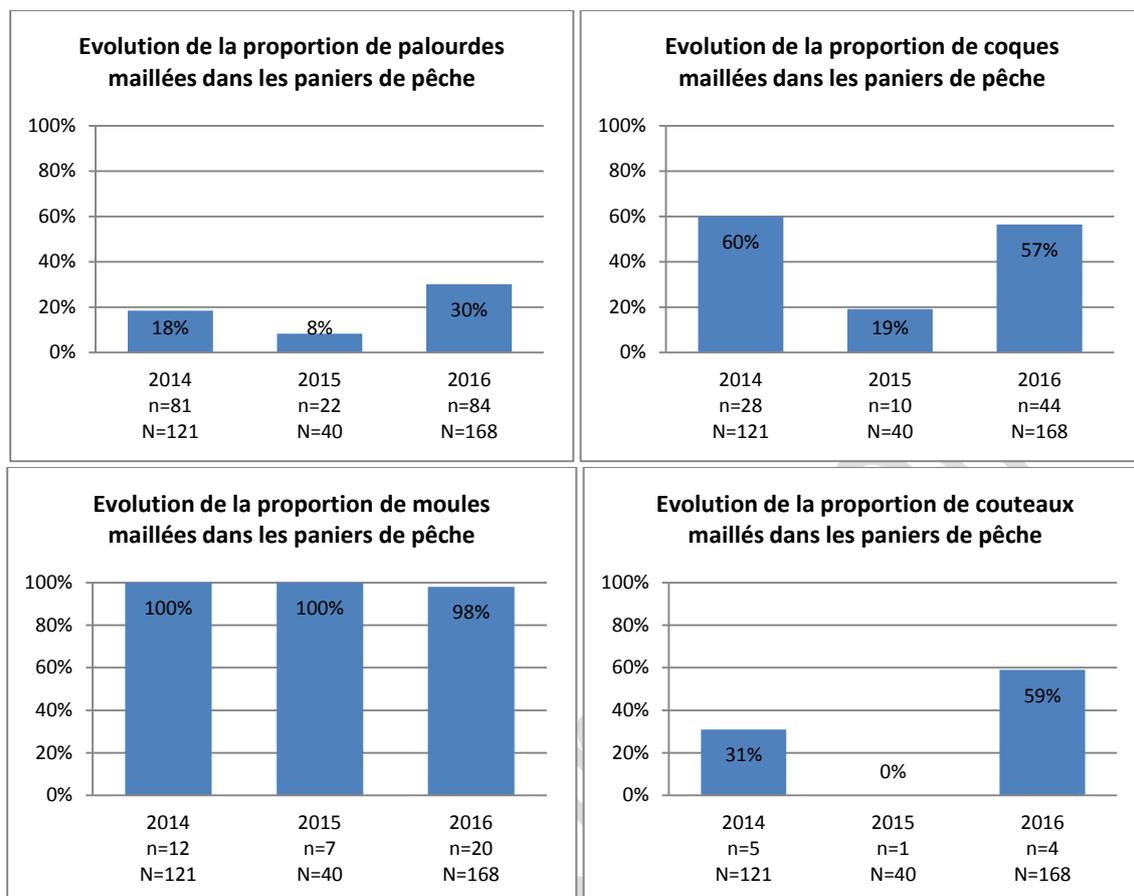


Figure 132 – Evolution de la conformité des récoltes selon les tailles de capture

La moule est l'espèce qui est la plus largement pêchée dans le respect de la maille. Les paniers de moules observés étaient conformes à la réglementation (Figure 132).

Cette constatation n'est pas valable pour les palourdes, dont on atteint difficilement le tiers maillé dans un panier de pêche (Figure 132).

La récolte de coques maillées semble suivre la disponibilité de la ressource (Figure 132). Les gisements de coques montrent une grande variabilité d'une année sur l'autre. Les années où la fraction pêchable des gisements est faible, les pêcheurs se reportent sur les individus sous maillés. Les années où la fraction pêchable est plus conséquente, les paniers de pêche présentent une majorité d'individus maillés.

Les paniers de couteaux semblent présenter une proportion maillée de plus en plus importante (Figure 132). Les effectifs étudiés sont cependant très faibles pour renseigner de façon fiable sur le sujet.

## 3) Respect des quotas

L'étude suivante a été réalisée à partir de l'estimation des volumes des paniers à l'issue de la séance de pêche. L'observation des paniers a permis de renseigner la quantité initiale. Les pêcheurs ont indiqué le temps passé à la pêche et le temps restant estimé. Une estimation a ensuite été effectuée

pour déterminer l'état du panier de pêche en sortie d'estran. Il se base sur le principe que la pêche a été homogène sur toute la durée de la séance par groupe, avec les limites que cela comporte.

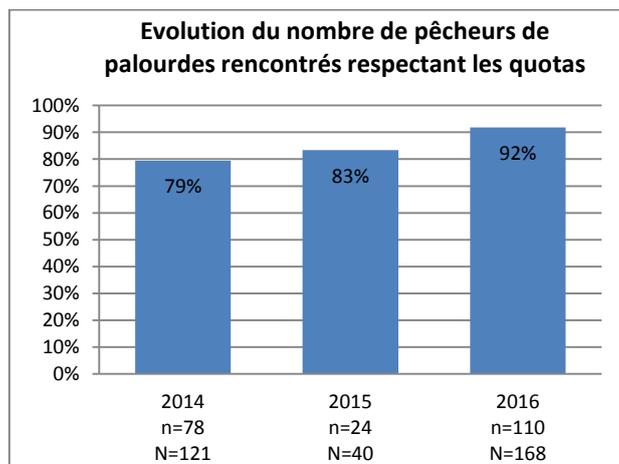


Figure 133 – Evolution du respect des quotas chez les pêcheurs de palourdes

Contrairement aux tailles minimales de capture, les quotas sont bien respectés des pêcheurs à pied. En 2016, ils étaient 92% à présenter des paniers de pêche conformes à la réglementation sur les quantités pêchées (Figure 133).

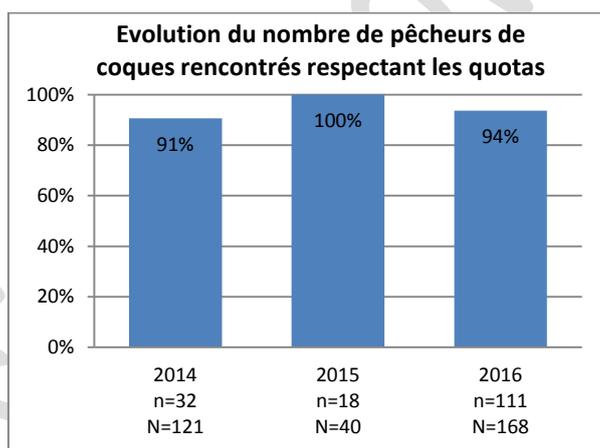


Figure 134 - Evolution du respect des quotas chez les pêcheurs de coques

Une très grande majorité des pêcheurs de coques rencontrés a suivi la réglementation en matière de quantité autorisée (Figure 134).

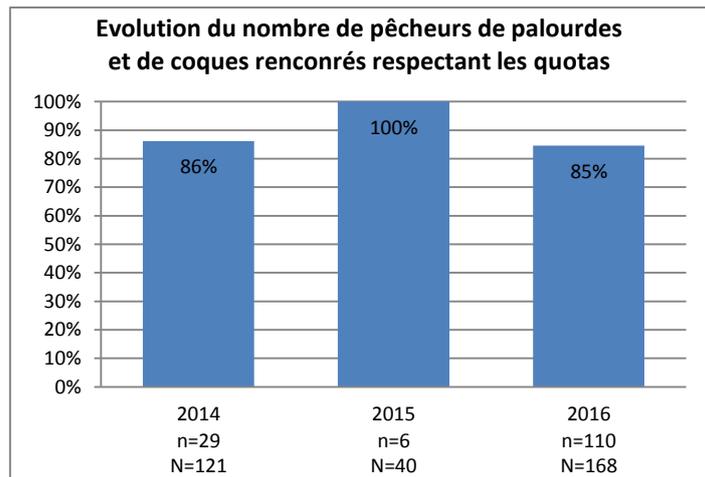


Figure 135 - Evolution du respect des quotas chez les pêcheurs de palourdes et de coques

85% des paniers de pêche comprenant des coques et des palourdes sont conformes à la réglementation en vigueur concernant les quotas cumulés (Figure 135).

#### 4) Tri des récoltes

Le tri des récoltes sur le lieu de prélèvement est encouragé par le discours de sensibilisation mais est aussi une obligation qui incombe aux pêcheurs à pied par la réglementation.

D'après les résultats des sessions d'enquêtes sur les trois anéens, 6% des personnes rencontrées ont relâché tout ou partie de leur panier de pêche après avoir fait le tri. 18% seulement ont relâché l'intégralité de leurs prises non conformes à la réglementation.

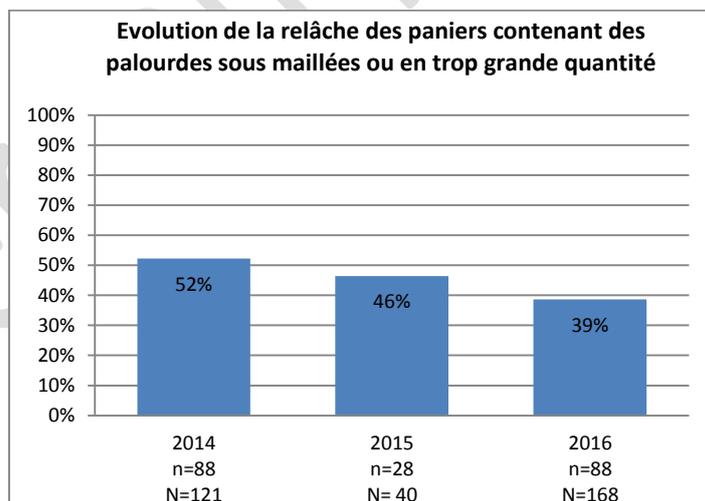


Figure 136 – Evolution de la relâche des paniers de palourdes

La moitié des pêcheurs rencontrés en 2014 relâchait tout ou partie de leur récolte de palourdes non conforme à la réglementation. Ils n'étaient plus que 39% en 2016 (Figure 136).

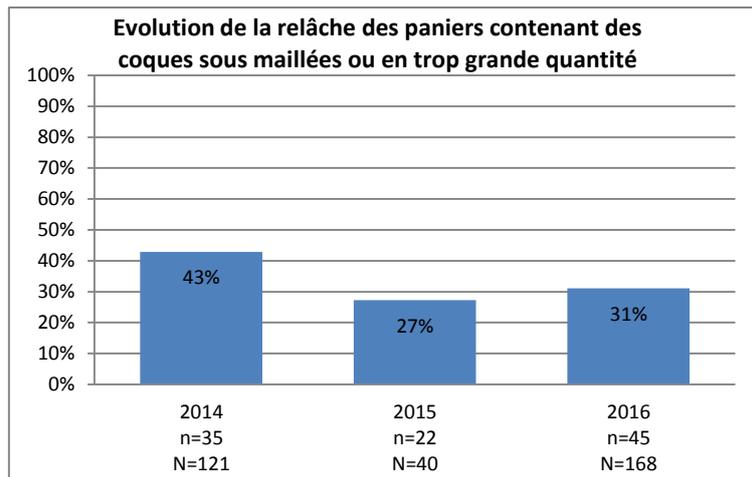


Figure 137 - Evolution de la relâche des paniers de coques

Comme pour la palourde, les pêcheurs de coques et de couteaux se sont montrés moins enclins à relâcher leur récolte en fin qu'en début de projet (Figures 136 et 137). Le nombre de pêcheurs de couteaux rencontrés a été trop faible pour en présenter des résultats pertinents.

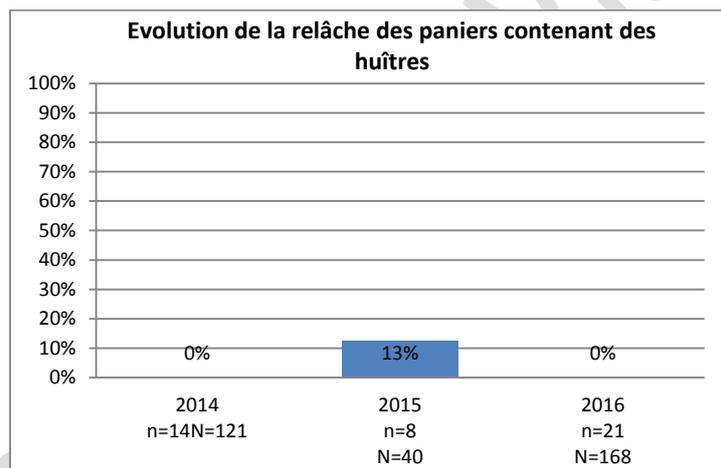


Figure 138 - Evolution de la relâche des paniers d'huîtres

En 2015, un pêcheur a bien voulu rejeter tout ou partie de sa récolte d'huîtres. Aucun ne l'a fait en 2014 ni en 2016 malgré le discours les avertissant de la réglementation (Figure 139).

Aucune évolution positive n'a été perçue quant au tri des récoltes entre la première et la seconde session d'enquête. Les actions de sensibilisation futures doivent donc s'axer sur le respect de cette réglementation et sur l'intérêt de la relâche des individus sous maillés.

## E. Conclusion sur l'évolution des pratiques et des comportements

### 1) Connaissance et respect de la réglementation

Les pêcheurs à pied de loisir sont nombreux à connaître l'existence d'une réglementation sur le Bassin d'Arcachon en termes de tailles minimales et de quantités. Cependant, très peu en connaissent la teneur. Absence d'intérêt pour cette thématique, mauvaise visibilité de la réglementation, défaut de clarification peuvent être autant d'explications à ce manquement.

Depuis l'initiation du projet Life sur le territoire, la connaissance de la réglementation par les pêcheurs a augmenté. Les mailles et les quotas sont de plus en plus connus. Un tiers des pêcheurs connaissent les tailles minimales en vigueur et un quart les quantités autorisées sur le Bassin d'Arcachon. La proportion de pêcheurs avertis reste tout de même faible.

L'analyse montre que les tailles réglementaires de capture sont globalement plus respectées en 2016 qu'en 2014. Dans la grande majorité des cas, les quotas sont respectés.

Les interdictions de ramassage des huîtres et de la pêche dans les parcs ostréicoles sont de plus en plus connues mais toujours aussi peu respectées.

La conformité des paniers n'a globalement pas évolué en l'espace de trois ans. Plus de la moitié des paniers observés n'était pas conforme à la réglementation en vigueur. Cependant, il a été observé que depuis 2014, de moins en moins de pêcheurs relâchent leurs récoltes non conformes. La moitié des pêcheurs rencontrés en infraction n'ont pas été prêts à faire le tri lorsque cela a été proposé.

Plusieurs questions peuvent apparaître face au constat d'une réglementation peu appliquée localement :

- La réglementation est-elle adaptée aux spécificités du territoire ? Peut-elle être réellement appliquée dans le cadre d'une activité de loisir patrimoniale ?
- La réglementation a-t-elle besoin d'être plus visible, plus accessible ? Doit-elle être clarifiée ou justifiée ?
- Pourquoi les pêcheurs à pied choisissent-ils de ne pas respecter certaines mesures de la réglementation locale ? Sont-ils trop peu incités à le faire ?
- Existe-il une pression de rendement ? les pêcheurs se sentent-ils dans l'obligation de rapporter une récolte substantielle à l'issue de leur sortie de pêche ?

Seule la continuité des travaux initiés et la poursuite d'actions de suivi pourront y répondre.

### 2) Appropriation des bonnes pratiques

Les résultats du projet Life peuvent laisser apparaître l'initiation d'un changement des comportements de pêche.

En l'espace de trois ans, les pêcheurs semblent de plus en plus nombreux à se renseigner sur les conditions sanitaires avant de partir à la pêche. Ils ont aussi été plus nombreux à posséder un outil de mesure, bien que très peu l'utilisent encore. La technique de la pêche au trou a été de plus en

plus pratiquée par les pêcheurs à pied et l'utilisation d'outils destructeurs a diminué. Les pêcheurs ont été moins nombreux en fin de projet qu'en début à pêcher dans les herbiers et à y utiliser des outils de pêche.

L'usage des bonnes pratiques de pêche reste cependant très minoritaire sur le Bassin d'Arcachon. Les proportions de pêcheurs les appliquant, bien qu'en augmentation, restent très faible.

Les résultats ici exposés sont donc à considérer avec beaucoup de précautions. Des études ultérieures pourront déterminer si ces tendances perdurent et se confirment dans le temps.

Les efforts de sensibilisation déployés tout au long du projet Life semblent avoir eu un impact positif sur les connaissances et sur certaines pratiques des pêcheurs à pied de loisir. La réglementation, plus connue et plus comprise, pourra ainsi à terme être plus souvent appliquée par les pêcheurs à pied. Il en est de même des bonnes pratiques de pêche. Les moyens et les outils employés pour sensibiliser les pêcheurs à pied sur le Bassin d'Arcachon semblent être adaptés au territoire pour de nombreux sujets où une tendance d'évolution s'aperçoit. C'est le cas par exemple pour la transmission de connaissances vers les pêcheurs à pied. Cela semble aussi l'être aussi pour l'utilisation d'outils de mesure et pour la pratique de la pêche à pied dans les milieux sensibles. Cependant, sur d'autres aspects, l'effort de sensibilisation pourra être revu pour mieux s'adapter au contexte local. Ainsi, l'impact pourra être accentué sur les sujets de tri des récoltes et de relâche des prises non-conformes à la réglementation.

Version provisoire

## II. Etude de caractérisation de la pêche à pied de loisir passée et présente sur le Bassin d’Arcachon

*André-Lamat V., Pupier-Dauchez S., Cassagnabère A., (2017) Caractérisation et évolution des pêches à pied de loisir dans le Bassin d’Arcachon. UMR 5319 Passages, 84p.*

### A. Méthode employée pour caractériser l’activité de pêche à pied passée et présente

L’objectif de l’étude proposée ici est double : produire des connaissances actualisées sur les pratiques de pêche à pied de loisir dans le Bassin d’Arcachon aujourd’hui et collecter des connaissances susceptibles de se perdre, d’être oubliées du fait d’évolution de la pratique et/ou des profils des pêcheurs.

Collecter la « mémoire des lieux » comme la « mémoire des pratiques et des techniques » présente deux intérêts : constituer une forme d’archivage d’informations patrimoniales autour d’une activité pratiquée sur le Bassin depuis toujours et permettre de développer une approche rétrospective de l’activité pour mieux comprendre et anticiper ses enjeux.

#### 1) La rencontre des pêcheurs à pied de loisir

Pour atteindre les objectifs fixés, deux aspects principaux ont été traités :

- Un aspect « Caractérisation » afin de cerner le plus précisément possible les différents types de pratiques, de techniques, de connaissances des espaces et des espèces, des pêcheurs à pied ;
- Un aspect « Evolution », visant à faire émerger des dynamiques et/ou des représentations de ces dynamiques par les pêcheurs.

Dans ce contexte, l’entretien semi directif s’est révélé la méthode la plus pertinente et efficace pour collecter ce type d’information qualitative. Il permettait aussi de travailler avec les enquêtés sur la dimension spatiale en mobilisant des supports cartographiques.

L’entretien s’adresse exclusivement aux pêcheurs à pied de loisir du Bassin d’Arcachon, sans restriction d’âge. L’hypothèse est que plus l’interviewé pêche depuis longtemps, plus il dispose de connaissances et d’expériences susceptibles de permettre de comprendre l’évolution des pratiques de pêche. Pour autant, les pêcheurs plus « novices », ou du moins plus récents dans leur pratique, ne sont pas exclus de l’étude dans la mesure où ils apportent un regard différent.

L’objectif est aussi de dégager des profils de pêcheurs, de construire une ou plusieurs typologies, de mettre en évidence les différences dans les pratiques de pêche selon les espaces fréquentés et les espèces recherchées.

Pour constituer le panel de pêcheurs, deux méthodes ont été utilisées :

- Mobiliser des contacts pré-identifiés par la responsable du Programme Life + du Parc marin, et des contacts dont disposait l'équipe scientifique de l'unité de recherche PASSAGES, qui avait déjà une expérience de travail par enquêtes avec des habitants du Bassin d'Arcachon.
- Aller à la rencontre des pêcheurs sur l'estran à marée basse, pour obtenir un accord de principe quant à un entretien à venir autour de leurs pratiques et leurs coordonnées.

Dans les deux cas de figure, l'idée a aussi été de mobiliser les réseaux de connaissances personnelles des pêcheurs, afin d'élargir le panel.

## 2) Méthodes d'enquêtes des pêcheurs à pied de loisir

Deux types d'entretiens ont été menés et ont participé à alimenter le corpus de données de cette étude :

- Un questionnaire court réalisé directement sur les sites de pêche au moment des marées : le corpus en comprend 65 au total
- Un entretien semi-directif long sur rendez-vous : 22 entretiens longs constituent le corpus.

### a. Le questionnaire court réalisé *in situ*

Le questionnaire court répond à trois objectifs :

- être complémentaire des questionnaires « Life + » déjà effectués ;
- Permettre de donner envie aux personnes d'accorder du temps pour un futur entretien long et de nourrir une partie de la liste des contacts du panel d'enquêtés ;
- Collecter des informations de manière systématique afin de développer ensuite quelques analyses de type quantitative simple.

Un questionnaire correspond à un format prédéfini d'enquête, avec une question de recherche principale déclinée en plusieurs questions (ouvertes et/ou fermées) que l'on pose à un interlocuteur, avec ou sans choix multiples préétablis. Il a vocation à produire une information que l'on peut traiter en partie voire en totalité statistiquement. Idéal pour appréhender rapidement des pratiques, il permet par son côté systématique, une analyse comparative de l'information collectée. Le questionnaire court a été élaboré de façon à construire l'échange à partir de l'activité précise du pêcheur au moment de la rencontre pour ensuite s'ouvrir sur des questions plus générales sur leurs pratiques.

De façon à ne pas durer trop longtemps, 6 questions composent ce questionnaire :

- 1) Depuis combien de temps pêchez-vous sur le bassin d'Arcachon ?
- 2) Pour quelle(s) raison(s) pratiquez-vous cette activité ?
- 3) Qu'est ce que vous pêchez aujourd'hui ?
- 4) Qu'est ce que vous pêchez d'habitude ?
- 5) Pêchez-vous toujours ici ?

- 6) Si non, où pêchez vous en général ?
- 7) Etes vous habitant du bassin de la région ou touriste ?

#### **b. L'entretien semi-directif**

L'entretien semi-directif constitue la méthode de recueil la plus efficace d'informations qualitatives, qu'il s'agisse de caractériser et de comprendre des pratiques, des discours, des représentations ou des perceptions. Il libère la parole du pêcheur, et lui permet de développer sa pensée, faisant apparaître des idées qui auraient pu ne pas être envisagées par l'enquêteur. Il conserve cependant une structure établie à l'aide d'une grille d'entretien permettant de s'assurer que l'ensemble des sujets prévus seront balayés, garantissant la cohérence des informations récoltées.

Dans le cadre de cette étude, la grille d'entretien a été décomposée en trois grandes thématiques, chacune répondant à des objectifs en termes d'acquisition d'informations.

La première thématique a été celle de l'identité du pêcheur. Il s'agit de permettre, au pêcheur de se présenter. Les informations obtenues permettent de comprendre sa relation avec le Bassin d'Arcachon et l'activité de pêche à pied.

La seconde thématique abordée est celle des pratiques et des lieux de pêche anciens et actuels. L'objectif est d'identifier des lieux de pêche préférentiels actuels comme ceux passés voire aujourd'hui délaissés. Il s'agit aussi de comprendre quels sont les facteurs qui fondent l'attractivité d'un lieu de pêche ou son abandon. Les questions posées cherchent à identifier les espèces prélevées, la connaissance des lieux d'habitat, du stock de ces espèces sur ses lieux de pêche. L'objectif est aussi de capter le regard du pêcheur sur l'évolution des lieux de pêche, les dynamiques du milieu observées et la disponibilité des espèces.

La troisième thématique de l'entretien est celle de la connaissance de la réglementation. Elle vise à évaluer à la fois la connaissance et la perception de la réglementation relative à la pratique de la pêche à pied.

A la fin de l'entretien, le pêcheur est interrogé sur sa perception de l'avenir de la pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon.

### **3) Le traitement de l'information**

Les informations issues des questionnaires courts et des entretiens semi-directifs ont été compilées dans une base de données. Deux grandes catégories de traitement des données ont été mobilisées : d'une part un traitement cartographique qualitatif qui visait à spatialiser les informations récoltées et d'autre part un traitement statistique quantitatif et qualitatif de ces données.

Les cartes ont été construites à partir :

- des cartes construites avec les pêcheurs lors des entretiens,
- de l'analyse des entretiens et des questionnaires,
- des observations pendant les parcours effectués sur le terrain.

Elles sont donc la traduction d'informations principalement qualitatives et discursives. C'est une façon de représenter spatialement les paroles des pêcheurs. Deux types de cartes ont été réalisés : les cartes des lieux de pêche et les cartes de localisation des espèces.

Les questionnaires et les entretiens ont été analysés par une analyse quantitative et par une analyse textuelle de l'information discursive. Il s'agit, dans ce second cas, de décrire et de traiter statistiquement un corpus de textes d'après les mots utilisés. Le nuage de mots, l'analyse de similitude et l'analyse factorielle des correspondances ont été utilisées dans ce but. Ces analyses, en s'appuyant par exemple sur les fréquences des mots, leurs occurrences/liens avec d'autres, ont permis de faire émerger les éléments fondamentaux des discours, en proposant des formes statistiques de hiérarchisation ou de regroupements.

#### **4) Limites de la méthode**

Les questionnaires, s'ils ont montré leur efficacité, ont aussi révélé une difficulté. La pratique de pêche à pied n'est pas systématiquement une pratique solitaire. Et face à un groupe, il a presque toujours été impossible de réaliser un questionnaire par individu. Soit un individu s'est désigné pour répondre, soit c'est l'ensemble du groupe qui souhaitait répondre.

Par ailleurs, le moment de l'enquête de terrain, au départ choisi pour approcher plus facilement les pêcheurs à pied, s'est avéré plutôt problématique. La pêche à pied étant perçue comme une activité de loisir, de détente, associée aux vacances, à la nature, et donc par extension à une forme de sérénité et de détachement vis-à-vis des autres, les pêcheurs n'ont pas toujours été enclins à répondre facilement aux sollicitations des enquêteurs. L'hypothèse que le meilleur endroit pour prendre contact soit in situ au moment de la pratique, semble donc fortement à remettre en cause.

La méthode prévue, de commencer par un questionnaire court pour introduire l'étude puis programmer un entretien long avec le pêcheur abordé, a eu un résultat très limité. Il s'est avéré extrêmement rare que les pêcheurs rencontrés sur les estrans acceptent de donner leur contact pour poursuivre avec un entretien long. Et même lorsque ce fut le cas, la reprise de contact et l'obtention d'un rendez-vous ont toujours été très compliquées. Au total, seuls 2 questionnaires de terrain ont donné lieu à une rencontre ultérieure.

### **B. La spatialisation des pratiques : une approche rétrospective par les lieux de pêche**

La cartographie des pratiques de pêche à pied du Bassin d'Arcachon, proposée ci-après, a été construite à partir des informations déclaratives d'un panel de pêcheurs.

La mise en carte des données permet de visualiser les espaces de pêche aujourd'hui et de les caractériser, notamment en fonction des espèces qui y sont présentes. De plus, l'approche rétrospective cherche à cerner s'il existe une mobilité des pratiques au sein du Bassin qui se traduit par des changements des zones de pêche préférentielles. Les facteurs explicatifs de cette mobilité sont étudiés.

## 1) Les zones de pêche à pied du Bassin d’Arcachon

A partir de l’analyse quantitative des questionnaires et des entretiens, les lieux ont été hiérarchisés en 3 classes donnant une idée de la fréquentation :

- Fréquentation forte : Zone citée 10 fois ou plus
- Fréquentation moyenne : Zone citée 5 fois ou plus
- Fréquentation faible : Zone citée entre 2 et 4 fois



Figure 139 – Carte des zones de pêche selon la fréquentation perçue par les pêcheurs à pied

Les deux sites insulaires ressortent comme étant les zones de hauts lieux de la pêche à pied dans le Bassin d’Arcachon. Ce sont des sites plébiscités pour la préservation du cadre, une forte biodiversité (en termes de quantité et de diversité), ou encore pour l’accessibilité facile des zones de pêche une fois arrivé en bateau. Trois quarts des pêcheurs interviewés soulignent qu’il est conseillé d’avoir un bateau et de se rendre sur les sites insulaires si l’on veut trouver suffisamment d’espèces et respecter la réglementation sur la taille des prises.

Les sites d'Andernos et de Gujan-Mestras, moyennement fréquentés, renvoient, chez les pêcheurs, à une idée de détérioration du milieu (envasement, disparition des herbiers) et de la biodiversité (en termes de quantité et de diversité).

Parmi les facteurs explicatifs aux différences et aux évolutions de fréquentation des sites de pêche, la détérioration est d'ailleurs évoquée. A celle-ci s'ajoute la surfréquentation de certains sites.



 Détérioration du milieu et/ou de la biodiversité  
 Surfréquentation

 UMR 5319  
 Passages

Source : Entretiens 2016/2017

**Figure 140 – Carte des sites de pêche perçus comme abandonnés ou en déclin et raisons associées**

Une limite invisible apparaît, entre le fond du bassin et son entrée répondant chacun à des dynamiques différentes.

Le Banc d'Arguin et la Hume sont à la fois des hauts lieux de pêche de loisir mais à la fois des futures zones en déclin : les pêcheurs jugent que la très forte fréquentation actuelle n'est que temporaire et que l'appauvrissement des stocks induite par une surpêche mèneront au déclin de l'activité ici aussi.

L'abandon progressif des autres sites de pêche tiendrait, selon les pêcheurs interrogés, à la détérioration du milieu liée à l'envasement, ainsi qu'à la raréfaction voire la disparition de certaines espèces cibles. La disparition de l'herbier est soulignée pour expliquer qu'il y a moins d'espèces et en moins grande quantité.

De moins en moins accessibles, les zones de fond de bassin sujettes à l'envasement, phénomène jugé par ailleurs responsable de la réduction de l'herbier et de la raréfaction des espèces, verraient l'activité de pêche à pied décroître. En revanche, sur les sites encore très fréquentés de la partie océanique se poseraient les problèmes d'une surfréquentation dissuadant les pêcheurs en quête d'isolement, et d'une pêche massive amoindrissant dangereusement les stocks.

## 2) La perception des pêcheurs à pied de la répartition des espèces

Les zones de pêche ont été étudiées selon les espèces ciblées par les pêcheurs à pied de loisir. Ainsi pour la palourde, principale espèce recherchée par les pêcheurs à pied sur le Bassin d'Arcachon, les zones de pêche de l'espèce, les zones abandonnées ou en déclin ont été cartographiées selon les perceptions des pêcheurs rencontrés.



Sources : comptes rendus terrain 2016, questionnaires 2016, entretiens 2016/2017

Figure 141 – Carte des dynamiques des zones de pêche de palourdes

La répartition de ces zones de pêche de la palourde fait apparaître à nouveau le contraste entre le fond et l'entrée du Bassin d'Arcachon. Toutes les zones de pêche citées comme abandonnées ou en déclin pour la palourde correspondent aux zones décrites comme abandonnées ou en déclin de manière générale (comme vu sur la carte précédente). Une hypothèse apparaît alors ici : se pourrait-il qu'il existe une relation entre l'évolution des zones de pêche et la répartition des espèces maillées et/ou facilement accessibles ? Et en particulier, celle de la palourde ? Si cette hypothèse paraît plausible, cela impliquerait le fort enjeu qui pèse sur cet espèce pour la pêche à pied. La pratique de cette activité serait alors très fortement liée à l'évolution de cette espèce, que ce soit en termes de répartition, de stock ou de qualité.

Les pêcheurs interrogés constatent une diminution de la taille des palourdes ramassées. Nombreux sont ceux à déplorer une mauvaise adaptation de la réglementation aux spécificités locales. Les seuls sites qui échappent à ce constat sont l'Île aux Oiseaux et le Banc d'Arguin. Pour les pêcheurs, il est désormais nécessaire d'avoir un bateau pour se rendre sur des sites insulaires pour trouver de belles palourdes et ainsi respecter la réglementation.



Sources : comptes rendus terrain 2016, questionnaires 2016, entretiens 2016/2017

Figure 142 – Carte des dynamiques des zones de pêche de coques

A l'inverse de la palourde, aucune zone de pêche n'est perçue comme en déclin par les pêcheurs à pied ciblant la coque. Les zones de pêche de coques sont souvent identifiées à l'entrée du Bassin.

Enfin, la pêche des huîtres, interdites dans le Bassin d'Arcachon, est quand même très souvent pratiquée. Au vu des quantités importantes d'huîtres sauvages dans le Bassin, l'interrogation subsiste chez les pêcheurs quant au bien-fondé de cette interdiction de pêche.

## **C. La pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon : une pratique en déclin ou en évolution**

### **1) L'analyse textuelle des discours de pêcheurs**

#### **a. La pêche à pied de loisir associée à l'idée de mobilité**

Le nuage de mots global montre les termes les plus récurrents utilisés par les pêcheurs dans les entretiens. Au-delà de la lecture classique hiérarchique d'un nuage de mots à partir de la position centrale ou périphérique des mots et de leur taille (proportionnelle à leur récurrence), a été surimposée une forme de tri (indicatif et non exhaustif) des mots entre eux, par un code couleur. Chaque couleur renvoie à un axe thématique, à des mots qui entretiennent des liens forts entre eux. En jaune apparaît ce qui a trait aux espèces, en bleu à la réglementation, en rouge à l'accessibilité des espaces et l'importance de la vase, en orange l'idée de collecte et en vert des lieux.







### Figure 145 – la place de la réglementation dans les discours

Les pêcheurs connaissent l'existence d'une réglementation mais cela ne signifie pas qu'ils connaissent tous l'ensemble de la réglementation en vigueur : pour la plupart, ils ne la maîtrisent que de manière partielle, à travers les points essentiels, en lien avec leurs activités de prélèvement : ils savent donc quelles espèces ils peuvent ramasser et le maillage autorisé des espèces qu'ils ciblent. Cela ne signifie pas non plus qu'ils respectent la réglementation dans son intégralité. Certains choisissent d'appliquer ou non les règles en fonction de leur propre perception de l'évolution des stocks.

Les débats subsistent sur deux volets de la réglementation : l'interdiction du ramassage des huîtres et le maillage des palourdes.

Non seulement les pêcheurs s'interrogent sur le bien-fondé de l'interdiction de ramasser des huîtres sauvages, mais en plus ils estiment que la cueillette illégale qu'ils en font s'avère justifiée et doublement nécessaire pour le Bassin. Ils fondent leurs argumentaires sur les quantités très importantes d'huîtres sauvages et la concurrence déloyale qu'elles représentent pour les espèces cultivées. Ils considèrent aussi que les gisements d'huîtres sauvages ont un rôle prépondérant dans l'envasement du Bassin.

Concernant le maillage des palourdes, les pêcheurs rencontrés estiment en grande partie qu'il est aujourd'hui quasiment impossible de trouver dans le Bassin d'Arcachon des palourdes à la maille, à l'exception du Banc d'Arguin et de l'île aux Oiseaux. La maille est ainsi estimée comme surdimensionnée dans le cas du Bassin et indirectement accusée de favoriser une catégorie de pêcheur, ceux qui disposent de bateaux. De plus, les pêcheurs considèrent que cette réglementation est inadaptée à la palourde japonaise, espèce exotique de plus en plus présente dans le Bassin et qu'il serait judicieux de davantage pêcher pour en réguler le stock.

Ainsi, face à l'inégalité entre les pêcheurs à pied (ceux possédant un bateau et ceux n'en ayant pas) l'envie de transgresser les règles est suscitée. Plus d'un tiers des pêcheurs enquêtés souhaitent qu'il y ait plus de contrôle, pour qu'il y ait une prise de conscience du risque d'amende encouru. Etre un « bon pêcheur » passerait ainsi en partie par un apprentissage passant par des sanctions. Enfin, le souhait d'une réglementation adaptée s'accompagne d'une demande pour beaucoup d'une éducation à l'environnement accessible à tous, mais surtout à destinations des jeunes.

#### **e. La perception de la dégradation des milieux**

Les herbiers sont considérés par la majorité des pêcheurs comme en régression, cette régression étant considérée par ailleurs comme préjudiciable à la présence des espèces pêchées. Pour certains pêcheurs, la pratique de la pêche à pied a sa part de responsabilité dans la régression de l'herbier : piétinement, surfréquentation et pratiques destructrices y participent. Pour d'autres en revanche, la pêche à pied est un coupable injustement désigné.

Ils rappellent que la pratique se développe dans un espace relativement restreint de l'estran quand d'autres facteurs, bien plus importants à leurs yeux, impactent l'ensemble du Bassin d'Arcachon et agressent la totalité des espaces de zostères voire les détruisent : la pollution, les ancres de bateaux ou encore l'envasement ou les cygnes, par exemple.



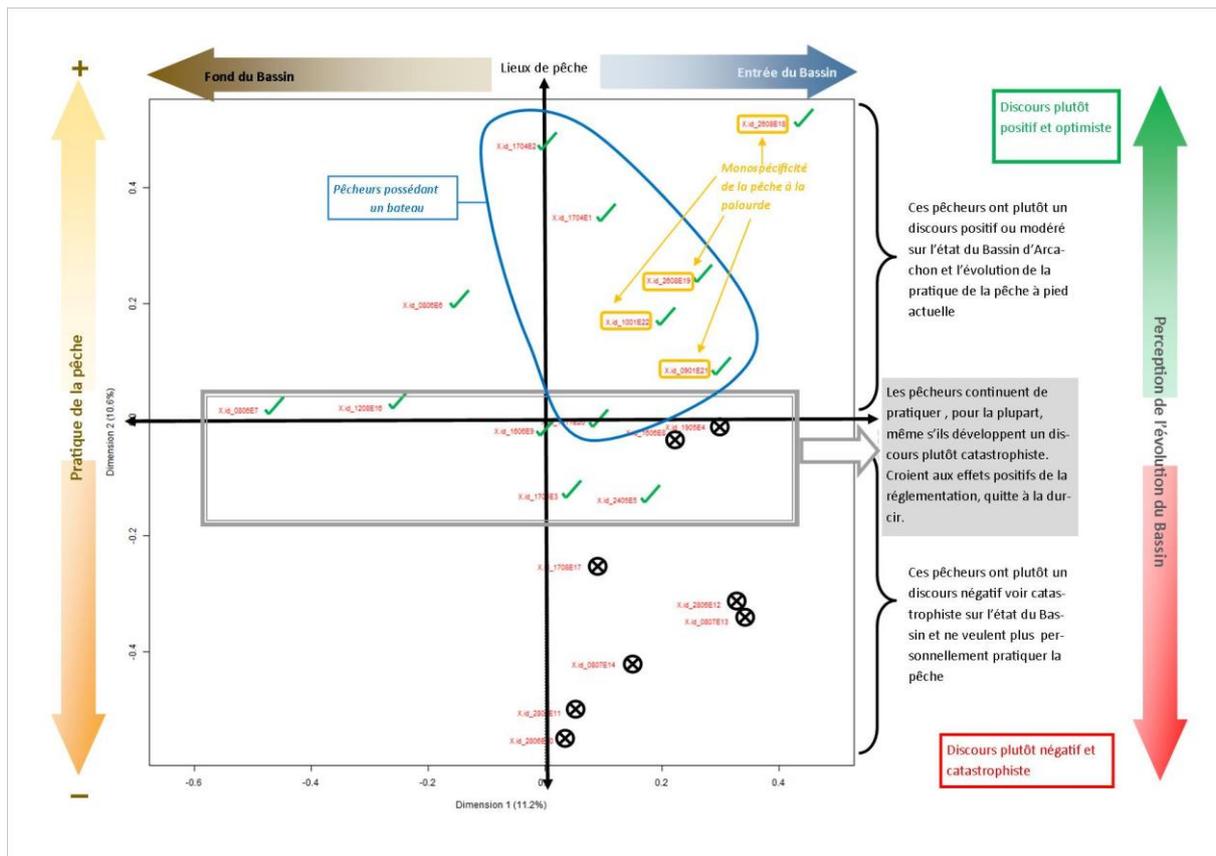


Figure 147 – Perception de l'évolution du Bassin d'Arcachon dans le discours des pêcheurs

### a. Les discours catastrophistes qui projettent la fin de l'activité sur le Bassin d'Arcachon

Une catégorie de pêcheurs développe un discours alarmiste voire catastrophiste. La pêche à pied est désormais considérée comme un problème car elle génère une pression sur le milieu avec l'arrivée notamment des « touristes pêcheurs » et la mise en œuvre de pratiques jugées trop destructrices. Pour les pêcheurs tenant un discours catastrophistes, l'activité est une « victime » qui subit des dynamiques néfastes, qui sont à l'œuvre dans le Bassin (envasement, pollution). Il devient dès lors difficile de pêcher, ce qui aboutit à l'arrêt de la pratique de la pêche à pied.

Ce sont les hommes qui sont désignés comme responsables de la raréfaction des espèces. Pour eux, celle-ci résultent d'une combinaison de facteurs anthropiques négatifs : surfréquentation des lieux de pêche, surpêche des espèces cibles qui finissent par disparaître, envasement en lien avec l'activité ostréicole et la destruction des herbiers par piétinement ou par l'usage de techniques de pêche agressives, pollution...

Pour ces pêcheurs, le recours à la réglementation est indispensable mais pas nécessairement suffisant. Il faudrait aller plus loin quant à l'emprise des espaces et des modalités de protection.

### **b. Les discours optimistes quant à l'avenir de la pêche à pied**

Une partie des pêcheurs est plutôt positive quant à l'évolution de la pêche à pied dans le Bassin d'Arcachon. Les ressources ne sont pas perçues comme menacées (ni en variété, ni en quantité). Il est à noter que les pêcheurs ayant un bateau se trouvent dans cette catégorie ; ils peuvent donc accéder aux sites de pêche insulaires, considérés par tout le panel comme étant encore intéressants. La majeure partie de ces pêcheurs associe leur pratique avec la notion de plaisir. Bien qu'ils ne réfutent pas sa nécessité, ils ne promeuvent pas une démultiplication de la réglementation de l'activité. Pour eux, la pêche de loisir dans le bassin d'Arcachon ne fait pas l'objet d'une surfréquentation.

Pour ces optimistes, la pêche à pied, la fréquentation des lieux de pêche sont des moyens de continuer à vivre et à faire vivre le Bassin, de faire partager un environnement naturel exceptionnel. La connaissance des lieux par les parcours de pêche constituerait même alors une manière de prendre conscience de la valeur de l'estran et pourrait favoriser sa protection. Les pêcheurs optimistes sont plutôt des néo-praticiens, qui n'ont pas de référentiel quant à la situation « d'avant » et ne développent pas de regard rétrospectif. Ils forment un groupe pour qui la pérennité de l'activité n'est pas menacée. La pêche à pied représente même plutôt une activité permettant de recréer du lien entre l'homme et son environnement.

### **c. Les discours pessimistes qui croient à un avenir de la pêche à pied sur le Bassin d'Arcachon**

Cette dernière catégorie de discours fait ressortir une vision pessimiste de l'état du Bassin d'Arcachon sans pour autant projeter la même vision négative que les discours catastrophistes. Cette catégorie se compose de pêcheurs qui ont toujours pratiqué la pêche et se refusent à arrêter. La pêche à pied apparaît comme constitutive de leur identité et de leur relation au Bassin. L'enjeu territorial pour eux est de que l'activité de pêche perdure et se maintienne au prix de certaines concessions. Pour eux, il peut être nécessaire de diminuer les prélèvements sur la ressource pour en assurer le renouvellement.

La réglementation et l'éducation sont les moyens d'amener à reconstruire une forme de respect envers la nature. Ce dernier groupe s'intéresse à la question de la diversité des espèces sur l'estran. Cette catégorie de discours s'inscrit dans une conception globale et systémique de la relation homme/nature. La pêche à pied constitue un moyen, un vecteur susceptible de reconstruire une relation à la nature, que l'on soit tourisme ou résident du Bassin.

## D. Conclusion

L'étude qualitative menée sur la pêche à pied s'est avérée extrêmement riche et a permis de produire une série de résultats complétant, corroborant, ajoutant aux informations récoltées lors des sessions d'enquêtes des pêcheurs à pied de loisir menées par l'équipe coordinatrice du Life.

La spatialisation des pratiques montre l'évolution des lieux de pêche à pied dans le Bassin d'Arcachon, en distinguant, des lieux très fréquentés (notamment les espaces insulaires) mais aussi des lieux de pêche peu à peu ou totalement abandonnés (notamment le fond du Bassin). La permanence ou la mobilité des espaces privilégiés de pêche apparaissent fortement liées à la disponibilité des ressources à prélever. Des ressources dont la distribution paraît se contracter en certains hauts lieux (Banc d'Arguin, Ile aux Oiseaux, Pereire). De plus il semble également que la diversité des ressources recherchées par les pêcheurs ait fortement diminué, avec une concentration principalement sur deux espèces cibles, la palourde et la coque.

Les profils de pêcheurs ont pu être établis, et si les groupes repérés et caractérisés proposent des visions parfois opposées, deux points communs essentiels paraissent les réunir. Premièrement, le sentiment que le Bassin d'Arcachon constitue un milieu remarquable et offre des paysages uniques soumis à différents facteurs portant atteinte à l'environnement. Les pêcheurs à pied s'ils sont plutôt prêts à accepter au moins les contraintes qui pèsent sur la pêche à pied ne s'estiment pas être les seuls ni les principaux responsables de la dégradation de la ressource ou plus globalement du milieu. Deuxièmement, le fait que la pêche à pied est la vie du Bassin. Dans leurs discours, transparaît l'idée que le territoire maritime est vivant s'il est parcouru par des pêcheurs. Le maintien de la pratique, sa pérennité serait ainsi bien plus qu'un simple indicateur de bonne santé écologique. Car la pêche à pied est ancrée dans l'histoire du Bassin d'Arcachon, la durabilité des ressources et de la pratique relève d'un enjeu qui apparaît dès lors identitaire, mais aussi de vitalité du territoire.

## CHAPITRE 8. CONCLUSION ET PROSPECTIVES

Version provisoire

## I. Bilan et conclusions du projet sur le Bassin d’Arcachon

Résumer l’ensemble des informations apportées par le projet Life Pêche à pied de loisir sur le Bassin d’Arcachon est une tâche complexe. Partant d’un constat de la quasi-absence de connaissances sur le sujet, les actions menées et les conclusions apportées par le projet constituent un recueil de données conséquent. Elles seront ici synthétisées par thématique.

### A. La gouvernance : une gestion concertée de la pêche à pied

Un grand nombre d’acteurs locaux a été informé et invité à s’exprimer sur la thématique pêche à pied de loisir lors de comités locaux de concertation. Ces comités, à destination des personnes souhaitant travailler en réseau sur la durabilité de l’activité de la pêche à pied de loisir, se sont réunis à 6 reprises. Ils ont été l’occasion de présenter, discuter, débattre et décider sur les sujets relatifs à la pêche à pied dans le Bassin d’Arcachon. Points de départ de la mise en place des groupes de travaux thématiques, ces comités ont servi d’appui à l’instauration de suivis participatifs.

En moyenne, ils ont rassemblés 18 participants issus de structures diverses. La présence des acteurs locaux, si elle a connu un léger essoufflement cours du projet, a néanmoins révélé l’intérêt porté à la pêche à pied de loisir sur le territoire. Enjeu fort pour une gestion concertée et durable de l’activité, la gouvernance est une action nécessaire, si ce n’est essentielle, à l’implication et à l’appropriation de la thématique par les acteurs locaux.

### B. La sensibilisation des pêcheurs à pied aux bonnes pratiques

La sensibilisation des pêcheurs aux bonnes pratiques a été un axe important du travail mené par l’équipe coordinatrice du projet. Directe ou indirecte, elle a permis de diffuser les messages de durabilité de l’activité par un respect des milieux et des espèces. Une évolution des pratiques, une appropriation par les pêcheurs des informations de sensibilisation, est perceptible. Ainsi, la réglementation, mieux connue pourrait tendre à être plus largement appliquée sur le Bassin d’Arcachon. Il en est de même pour les pratiques de pêche respectueuses des milieux sensibles et des espèces animales et végétales.

Le changement des comportements est un processus lent. Bien que la plupart des résultats soient encourageants quant à la volonté des pêcheurs à pied de pêcher plus durablement, l’impact réel de la sensibilisation sur l’évolution des pratiques de pêche reste à confirmer.

## C. L'acquisition de connaissances sur la pêche à pied de loisir

Le développement du projet sur le Bassin d'Arcachon a conduit à l'étude de la pêche à pied sous différents angles : la caractérisation des pêcheurs à pied, de leurs habitudes et de leur perception de l'évolution de leur activité, la répartition et les dynamiques de fréquentation sur le Bassin d'Arcachon et enfin l'impact des différentes pratiques sur les milieux et des ressources.

La pêche à pied apparaît comme une activité de loisir, liée à la présence des beaux jours et au plaisir de profiter de ce que la nature a à offrir. Locaux comme touristes, « découverte » comme « consommateurs », les pêcheurs y voient un moyen de découvrir, d'apprendre, de transmettre des pratiques mais aussi de connaître leur environnement.

La palourde, espèce la plus largement recherchée par les pêcheurs à pied de loisir, représente un enjeu fort. Les dynamiques de fréquentation dans le Bassin d'Arcachon semblent suivre la mobilité des stocks de palourdes accessibles aux pêcheurs à pied. De même, l'évolution des sites fréquentés à la pêche à pied pointe du doigt les phénomènes de régression de l'herbier et d'envasement de certains sites, amenuisant la pratique de la pêche à pied.

Avec ses quelques milliers de sessions de pêche estimées à l'année, l'activité locale n'est pas parmi les plus importantes de France en termes de fréquentation. Le Bassin d'Arcachon, sa morphologie, ses dynamiques hydro sédimentaires fortes, ses sites insulaires et ses habitats écologiques en font un site aux spécificités multiples. La pratique de la pêche à pied, influencée par toutes ces caractéristiques, est révélatrice de l'évolution des milieux, des ressources et des paysages.

## II. Quelles suites au projet Life sur le Bassin d’Arcachon ?

Le projet Life + Pêche à pied de loisir a pris fin en mai 2017 sur le Bassin d’Arcachon. Ce n’est pas pour autant que l’intérêt porté à la pratique locale de la pêche à pied de loisir se verra amoindri, en témoigne l’implication des acteurs locaux dans la vision de la poursuite des actions sur le Bassin d’Arcachon.

En concertation avec les professionnels, collectivités, associatifs et gestionnaires, les pistes d’actions à développer après la fin du projet ont été définies. Celles-ci sont regroupées dans un plan d’action pour le maintien d’une activité de pêche à pied durable dans le Bassin d’Arcachon.

### A. Les 3 axes thématiques du plan d’action

#### 1) Poursuivre la connaissance de l’activité de pêche à pied de loisir et de son évolution

Acquérir des connaissances sur la pêche à pied est un préalable indispensable pour décider, sensibiliser et encadrer l’activité. Les connaissances, dans ce cas, peuvent être multiples : mesures de fréquentation, estimations de pressions de pêche, études des profils de pêcheurs à pied, influences de la pêche sur les habitats et les ressources, état des stocks des espèces pêchées...

Cependant se limiter au prolongement des études initiées par le projet Life serait intéressant mais insuffisant. Les informations récoltées sur l’activité peuvent servir de base au développement de nouvelles études, et par exemple prendre en compte des facteurs jusqu’alors écartés des analyses.

La récolte et l’analyse des informations permettent d’obtenir une image de la pêche à pied à un moment donné. Pour appréhender une tendance d’évolution de l’activité dans le temps, il est prévu de construire une méthode permettant de comparer les résultats sur un certain pas de temps. Les études, répétées dans le temps, pourront donner une information sur l’évolution des pratiques dans le Bassin d’Arcachon et permettre ainsi d’adapter les efforts fournis.

#### 2) Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir et le grand public aux bonnes pratiques de pêche

Pour mieux respecter le milieu, les pêcheurs à pied doivent connaître leur environnement et mesurer l’impact potentiel des mauvaises pratiques sur les habitats et les ressources. Un pêcheur à pied sensibilisé est aussi responsabilisé sur sa pratique. Il adoptera plus facilement les bons gestes s’il les connaît mais aussi s’il en est convaincu de l’utilité.

Les moyens proposés et mis en place durant le projet Life ont permis de structurer, d'illustrer le discours de sensibilisation. Bien accueillis par les pêcheurs bien qu'encore peu utilisés, les outils de sensibilisation peuvent être dupliqués ou reformulés selon les besoins pour s'adapter au mieux à l'environnement et à la pratique locale de pêche à pied.

### **3) Animer la thématique pêche à pied de loisir et faire émerger une gouvernance locale.**

Cet axe thématique fait appel à plusieurs formes de regroupement des acteurs locaux. Les mesures prises pour décider de la poursuite des actions, des moyens de sensibilisation et des modalités d'encadrement de la pêche à pied de loisir pourront être discutés par une instance de concertation et de décision. Les connaissances sur la pêche à pied de loisir pourront être partagées et transmises entre les acteurs intéressés.

#### **B. L'implication des acteurs dans la thématique pêche à pied de loisir**

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, désigné comme porteur logique des actions à la suite du projet Life, n'est pas pour autant le seul à pouvoir s'impliquer pour l'activité de pêche à pied de loisir. Cette thématique est en effet partagée sur le territoire.

Pour une appropriation de la problématique locale de gestion de l'activité de pêche à pied récréative, le plan d'action a donc vocation à être porté collectivement. Toute structure, si elle le souhaite peut s'en inspirer pour animer, étudier, suivre, accompagner l'activité de pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon.

Tous les acteurs locaux, qu'ils soient pêcheurs ou non, ont la possibilité de s'investir, à leur niveau, pour rendre plus durable l'activité de pêche à pied de loisir sur leur territoire.

### III. Conclusion générale

Au terme de trois années d'études sur la pêche à pied de loisir dans le Bassin d'Arcachon, l'activité peut être appréhendée de manière beaucoup plus fine qu'au démarrage du projet. Les connaissances acquises, aussi bien sur les pratiques et leurs évolutions, que sur la sensibilité des milieux, sont autant de sources d'information mobilisables à plusieurs niveaux. Appropriées par les acteurs de la connaissances, elles pourront donner lieu à des suivis approfondis sur l'activité et ses impacts. Recueillies par les acteurs locaux, elles pourront permettre un encadrement adapté de la pratique à différentes échelles. Enfin, appréhendées par les pêcheurs à pied eux-mêmes, elles seront le vecteur d'une sensibilisation aux bonnes pratiques de pêche et à une prise de conscience de l'ancrage de cette activité sur le territoire et de ses évolutions.

L'appropriation de la thématique par une diversité d'acteurs encouragera donc l'apparition de nouvelles actions. Le mode de gouvernance partagé, initiée par le projet, pourra porter la volonté des acteurs locaux de s'impliquer dans l'activité de pêche à pied.

Les conclusions de l'étude ne se limitent pas qu'à la pêche à pied de loisir. Les informations recueillies sur la pêche à pied, activité de l'estran parmi d'autres, reflètent et mettent en lumière différents problèmes, parfois d'une portée bien plus large que sa pratique elle-même. Altération du milieu, modification des paysages, évolutions des espèces et de leur répartition, nouvelle fréquentation des estrans, sont ainsi identifiés par les études menées comme des points d'attention particuliers et spécifiques au territoire. De plus, la pêche à pied de loisir s'inclut aussi dans un champ plus large : celui de l'évolution du Bassin d'Arcachon.

La pratique de la pêche à pied ne serait-elle pas finalement un indicateur de la santé écologique et culturelle du littoral du Bassin d'Arcachon ? Activité de nature, la pêche récréative crée une interaction entre l'homme et son environnement. Les pêcheurs à pied de loisir, sans toujours en être conscients, apportent des informations essentielles sur la vie du Bassin, de par leurs pratiques de la pêche, les zones qu'ils fréquentent, les espèces qu'ils ramassent et leur perception des milieux. Poursuivre la connaissance et l'accompagnement des pêcheurs à pied de loisir serait aussi, en un sens, mieux connaître ce territoire en perpétuelle évolution.

## Bibliographie

André-Lamat V., Pupier-Dauchez S., Cassagnabère A., (2017) Caractérisation et évolution des pêches à pied de loisir dans le Bassin d'Arcachon. UMR 5319 Passages, 84p.

Auby I., Sauriau P.-G., Oger-Jeanerret H., Hily C., Dalloyau S., Rollet C., Trut G., Fortune M., Plus M., Rigouin L. (2014). Protocoles de suivi stationnel des herbiers à zostères pour la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) *Zostera marina* - *Zostera noltei*, Version 2. Ifremer.

Auby I., Trut G., Rigouin L., Oger-Jeanerret H., d'Amico F., Duval M., Gouriou L., Rumèbe M., Plus M., Bujan S. (2013). Suivi stationnel des herbiers de zostères (*Zostera noltei* et *Zostera marina*) de la Masse d'eau côtière FRFC06 – Arcachon amont - Bassin Hydrographique Adour-Garonne - 2006-2012. Ifremer.

Auby I., Trut G., Rigouin L., Oger-Jeanerret H., d'Amico F., Gouriou L., Trut F., Rumèbe M., Bujan S., Gouilleux B. (2014). Suivi stationnel des herbiers de zostères (*Zostera noltei* et *Zostera marina*) et calcul de l'indicateur « angiospermes » de la Masse d'eau côtière FRFC06 – Arcachon amont - Bassin Hydrographique Adour-Garonne - 2006-2013. Ifremer.

Auby I., Bost C.-A., Budzinski H., Desternes A., Dalloyau S., Belles A., Trut G., Plus M., Péré C., Couzi L., Feigné C., Steinmetz J. (2011). *Régression des herbiers de zostères dans le Bassin d'Arcachon : état des lieux et recherche des causes*. Ifremer.

Agence des aires marines protégées (2011). Projet de Parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon et son ouvert – Patrimoine naturel.

Agence des aires marines protégées (2011). Projet de Parc naturel marin sur le Bassin d'Arcachon et son ouvert – Les hommes et la mer.

Bigot, H. (Année universitaire 2008-2009, 3ème semestre). *Cours de traitement statistique "Analyses descriptives multidimensionnelles"*. Strasbourg : Université Marc Bloch.

BIOTOPE, SOGREAH, OCEANIDE (2013). Plan de gestion de l'île aux Oiseaux – Etat initial et enjeux.

Caill-Milly N. (2012). Relations entre l'état d'une ressource et son exploitation via la compréhension et la formalisation des interactions de socio-écosystèmes. Application à la palourde japonaise (*Venerupis philippinarum*) du Bassin d'Arcachon. Ifremer et Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Dang C. (2009). Dynamique des populations de palourdes japonaises (*Ruditapes Philippinarum*) dans le Bassin d'Arcachon – Conséquences sur la gestion des populations exploitées. Université Bordeaux 1.

Gimard, A. (2015). La pêche à pied sur les sites Natura 2000 du territoire de Cap Atlantique.

Préfecture de la Gironde (2014). Projet de modification de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin.

Privat A., Delisle F., Bonnin J.-B., Piques B., Bernard M., Ponsero A. (2013). Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative – Cahier méthodologique et recueil d'expériences.

Rakotomalala, R. (2014, février 22). Analyse en Composantes Principales. Principes et pratique de l'ACP . Université Lumière Lyon 2.

Rakotomalala, R. (2006, décembre 21). Analyse en Composantes Principales avec TANAGRA. Didacticiel - Etudes de cas.

Rakotomalala, R. (2006, juillet 6). Tanagra Principal Component Analysis and Clustering. Didacticiel - Etudes de cas.

Rakotomalala, R. (2012, septembre 25). Tanagra Principal Factor Analysis. Didacticiel - Etudes de cas.

Sanchez Florence, Caill-Milly Nathalie, Lissardy Muriel, Bru Noelle (2014). Campagne d'évaluation de stock de palourdes du Bassin d'Arcachon - Année 2014. Ifremer.

Sturbois A., Ponsero A., (2017) Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « gisements de coques », station d'étude : Gisement du Banc d'Arguin, Rapport final 2015-2016, 24 p.

Sturbois A., Ponsero A., (2017) Rapport de synthèse pour les suivis écologiques « gisements de coques », station d'étude : Gisement du Banc d'Arguin, synthèse finale 2015-2016, 24 p.

Vallée V., effet de la pêche à pied de loisir sur les communautés benthiques d'habitats sableux et étude du gisement de coques (*Cerastoderma edule* L.) du Bassin d'Arcachon, UFR des Sciences et Techniques de la Côte Basque, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 51 p.

Version provisoire

## Table des figures et des tableaux

Figure 1 – Carte de localisation du Bassin d’Arcachon et du périmètre du Parc naturel marin .....	12
Figure 2 - Périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.....	13
Figure 3 - L'estran à marée basse, une mosaïque d'habitats.....	14
Figure 4 - Sites de pêche à pied récréative .....	16
Figure 6 - Estran à marée basse : pêcheurs sur l'herbier de zostère naine .....	17
Figure 5 - Plage de La Hume en saison estivale .....	17
Figure 7 - Carte du site de La Hume et habitats.....	18
Figure 8 - Le Banc d’Arguin vu depuis la dune du Pilat .....	19
Figure 9 - La Reserve Naturelle Nationale du Banc d’Arguin en 2014.....	19
Figure 10 - Carte du site du Banc d’Arguin et habitats .....	20
Figure 11 - Le Banc d’Arguin à marée basse : zones sableuses et parcs à huîtres.....	21
Figure 12 - Estrans de l’Ile aux Oiseaux à marée basse : étendue sableuse et herbier de Zostère naine ( <i>Zostera noltei</i> ) .....	22
Figure 13 - Carte du site de l'Ile aux Oiseaux (secteurs Saous et Cabanes tchanquées) et habitats.....	23
Figure 14 - Pereire à marée basse : plage, baie et Banc de Pereire (pêcheurs "découverte") .....	24
Figure 15 – Vue aérienne du site de Pereire .....	24
Figure 16 - Carte du site de Pereire et habitats .....	25
Figure 17 - Récolte de palourdes d’un pêcheur à pied .....	26
Figure 18 - Carte des effectifs interpolés (en nb.m-2) pour la campagne 2014 (Ifremer, 2014) .....	27
Figure 19 - Deux techniques de pêche des palourdes : à gauche au trou (Ile aux Oiseaux), à droite par malaxage (La Hume).....	27
Figure 20 - Ramassage de coques (Banc d’Arguin) .....	28
Figure 22 – Moules sur pilotis (jetée du Moulleau), pêcheur et récolte de moules .....	29
Figure 21- Utilisation d'une baleine pour la pêche au couteau (Pereire).....	29
Figure 23 – Bigorneaux sur l’herbier à La Hume .....	30
Figure 24 – Crabes verts pêchés à Pereire .....	30
Figure 25 – Extrémité du tube de vers à tube et bibi dans l’eau (Pereire) .....	31
Figure 26 – Pêche aux vers arénicoles (La Hume).....	31
Figure 27 – Pêcheurs munis de foëne (La Hume) .....	32
Figure 28 – Récolte d’une pêche découverte : nasses et bernard l’ermite.....	32
Figure 29 – Carrelet, étoile de mer, bernard l’ermite et hippocampe pêchés à Pereire.....	32
Figure 30 – Salicornes à La Hume.....	33
Figure 31 - Zones de cantonnement des palourdes du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 .....	36

Figure 32 - Zones de cantonnement des palourdes du 1er mai au 31 octobre 2015 et 2016 (RAPPORTE jusqu'au 31 octobre 2016) .....	36
Figure 33 - Zones d'interdiction de pêche de palourdes à partir du 1er novembre 2016.....	37
Figure 34 - Zones de production du groupe 2    Figure 35 - Zones de production du groupe 3	41
Figure 36 - Variation de l'extension des herbiers de <i>Zostera noltii</i> entre 1989 et 2007 (Ifremer) .....	44
Figure 37 - Classes de recouvrement des herbiers en 2005 et 2007 (Ifremer) .....	45
Figure 38 - Utilisation des patins à vase, une pratique à privilégier .....	45
Figure 39 - Histogramme de fréquence de taille de la palourde japonaise à partir des mesures réalisées sur les strates de référence échantillonnées en 2014 (Ifremer).....	46
Figure 40 – Forme globuleuse de la palourde « boudeuse ».....	46
Figure 41 – Participants du 2 <sup>ème</sup> comité local de concertation.....	54
Figure 43 – Troisième et quatrième comités locaux de concertation .....	56
Figure 42 – Premier et deuxième comités locaux de concertation .....	56
Figure 44 – Cinquième comité local de concertation .....	57
Figure 45 – Sixième comité local de concertation .....	57
Figure 46 – Exemple d'une fiche de comptage (pour le site Pereire).....	63
Figure 47: La Hume    Figure 48: Ile aux Oiseaux.....	65
Figure 49: Banc d'Arguin    Figure 50: Pereire.....	65
Figure 51 - Fiche de suivi de marée.....	72
Figure 52 - Courbes issues des suivis de marée à La Hume à différentes heures de marée basse.....	74
Figure 53: Courbes issues des suivis de marée au Banc d'Arguin à différentes heures de marée basse. ....	77
Figure 54: Courbes issues des suivis de marée à Pereire à différentes heures de marée basse. ....	79
Figure 55 – Carte des sites suivis durant le projet Life Pêche à pied de loisir .....	82
Figure 56 - Exemple de fiche de comptage collectif 2014 .....	85
Figure 57 - Exemple de fiche de comptage collectif 2015 .....	86
Figure 58 - Résultats cartographiés des comptages collectifs de 2014 à 2016 .....	94
Figure 59 - Questionnaire d'enquête utilisé en début de projet .....	102
Figure 60 - Questionnaire d'enquête utilisé en 2016 .....	105
Figure 61 – Coordinatrice du projet en session d'enquête.....	106
Figure 62 – Type de fréquentation par les pêcheurs à pied de loisir.....	111
Figure 63 – Type de fréquentation à la pêche à pied selon les sites pilotes .....	111
Figure 64 – Répartition des pêcheurs à pied de loisir selon leur sexe.....	112
Figure 65 - Répartition des pêcheurs à pied de loisir selon leur sexe par site pilote .....	113
Figure 66 – Répartition de la catégorie socio-professionnelle des pêcheurs rencontrés .....	114
Figure 67 - Répartition de la catégorie socio-professionnelle des pêcheurs rencontrés par site pilote.....	115

Figure 68 – Provenance des pêcheurs à pied de loisir .....	115
Figure 69 – Provenance des pêcheurs à pied selon les sites pilotes.....	116
Figure 70 – Fréquentation des sites pilotes selon la provenance des pêcheurs .....	116
Figure 71 – Provenance des pêcheurs à pied de loisir du Bassin d’Arcachon à travers la France .....	117
Figure 72 – Provenance des pêcheurs à pied de loisir du Bassin d’Arcachon résidant en Gironde.....	118
Figure 73 – Type d’hébergement des pêcheurs à pied en séjour .....	118
Figure 74 – Fréquentation des sites de pêche du Bassin d’Arcachon (critères cumulatifs) avec N=329 .....	119
Figure 75 – Sorties à la pêche selon les mois de l’année (critères cumulatifs).....	120
Figure 76 - Sorties à la pêche selon les mois de l’année par site pilote (critères cumulatifs)	121
Figure 77 – Raisons évoquées par les pêcheurs à pied pour sortir à la pêche (critères cumulatifs).....	121
Figure 78 - Raisons évoquées par les pêcheurs à pied de chaque site pilote pour sortir à la pêche (critères cumulatifs).....	122
Figure 79 – Importance de la pratique de la pêche à pied dans le choix du site fréquenté .	123
Figure 80 – Critères de choix du site de pêche pour les sites insulaires (critères cumulatifs) .....	123
Figure 81 - Critères de choix du site de pêche pour les sites terrestres (critères cumulatifs) .....	124
Figure 82 – Motivations pour sortir à la pêche à pied de loisir (critères cumulatifs) .....	124
Figure 83 - Motivations pour sortir à la pêche à pied de loisir sur les sites pilotes (critères cumulatifs).....	125
Figure 84 – Espèces ciblées par les pêcheurs à pied de loisir (critères cumulatifs) .....	126
Figure 85 - Espèces ciblées par les pêcheurs à pied de loisir sur les sites pilotes (critères cumulatifs).....	127
Figure 86 – Espèces recherchées de façon secondaire par les pêcheurs à pied (critères cumulatifs).....	127
Figure 87 – Fréquence de la pêche du jour pour les pêcheurs à pied rencontrés par site pilote .....	128
Figure 88 – Fréquentation des différents milieux de pêche (critères cumulatifs).....	129
Figure 89 - Fréquentation des différents milieux de pêches selon les sites pilotes (critères cumulatifs).....	129
Figure 90 – Outils de pêche utilisés par les pêcheurs à pied de loisir (critères cumulatifs) ..	130
Figure 91 - Outils de pêche utilisés dans l’herbier par les pêcheurs à pied de loisir (critères cumulatifs).....	131
Figure 92 – Techniques de pêche utilisées par les pêcheurs à pied de palourdes .....	131
Figure 93- Partie « récolte » dans le questionnaire d’enquête .....	133
Figure 94 – Fiche d’enquête de récoltes .....	134
Figure 95 – Exemple d’un seau de palourdes contenant de la vase .....	135

Figure 96 - Dépliant 2016 .....	148
Figure 97 - Réglette 2015 : maquette et utilisation .....	149
Figure 98 -Exposition utilisée lors d'une formation aux structures relais .....	150
Figure 99 - double page du guide de plaisance 2015.....	150
Figure 100 - Panneau stratifié à La Hume et affiche sur le poste de secours de Pereire .....	151
Figure 101 - Panneau dibond sur un rack à annexes à Andernos-les-Bains .....	151
Figure 102 -Carte de localisation de la signalétique sur le thème de la pêche à pied dans le Bassin d'Arcachon .....	152
Figure 103 - Fiche de sensibilisation 2015 pour pêcheurs « consommateurs ».....	154
Figure 104 - Fiche de sensibilisation 2015 pour pêcheurs « découverte ».....	155
Figure 105 - Localisation du dispositif expérimental sur le Banc d'Arguin .....	163
Figure 106 - Dispositif expérimental (a. Tige de fer d'un quadrat témoin ; b. Tige de fer d'un quadrat gratté ; c. Quadrat de la zone d'étude ; d. Carotte de prélèvement disposé dans un tamis maillé sur 1 mm).....	164
Figure 107 - Plan d'échantillonnage des prélèvements de coques au Banc d'Arguin .....	170
Figure 108 - histogramme en classes de tailles.....	173
Figure 109 - Modélisation du gisement de coques .....	173
Figure 110 – Histogramme en classes de tailles .....	175
Figure 111 – Modélisation du gisement de coques .....	175
Figure 112 –Evolution de la connaissance de la maille toutes espèces confondues.....	182
Figure 113- Evolution de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de palourdes.....	183
Figure 114 - Evolution de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de coques.....	183
Figure 115 - Evolution de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de moules .....	184
Figure 116 - Evolution de la connaissance de la maille chez les pêcheurs de couteaux .....	184
Figure 117 - Evolution de la connaissance des quotas .....	185
Figure 118 - Evolution de la connaissance des quotas chez les pêcheurs de palourdes.....	186
Figure 119 - Evolution de la connaissance des quotas chez les pêcheurs de coques.....	186
Figure 120- Evolution de la connaissance des quotas chez les pêcheurs de moules .....	187
Figure 121 – Evolution de la connaissance d'interdiction de ramassage des huîtres .....	187
Figure 122 –Evolution de la connaissance des zones d'interdiction : parcs ostréicoles .....	188
Figure 123 - Evolution de la prise de renseignements sanitaires .....	189
Figure 124 - Evolution de l'utilisation d'outils de mesure.....	189
Figure 125 – Evolution de la possession d'outils de mesure et types d'outils .....	190
Figure 126 –Evolution des techniques de pêche à la palourde .....	191
Figure 127 – Evolution de l'utilisation d'outils de pêche et type d'outils.....	191
Figure 128 – Evolution de la pêche sur les habitats sensibles .....	192
Figure 130- Evolution de l'utilisation d'outils de pêche dans l'herbier et types d'outils.....	192
Figure 129 –Evolution de la pêche dans les parcs à huîtres .....	193
Figure 131 –Evolution de la conformité des récoltes .....	194
Figure 132 – Evolution de la conformité des récoltes selon les tailles de capture.....	195
Figure 133 – Evolution du respect des quotas chez les pêcheurs de palourdes .....	196

Figure 134 - Evolution du respect des quotas chez les pêcheurs de coques.....	196
Figure 135 - Evolution du respect des quotas chez les pêcheurs de palourdes et de coques .....	197
Figure 136 – Evolution de la relâche des paniers de palourdes .....	197
Figure 137 - Evolution de la relâche des paniers de coques.....	198
Figure 139 - Evolution de la relâche des paniers d’huîtres.....	198
Figure 140 – Carte des zones de pêche selon la fréquentation perçue par les pêcheurs à pied .....	205
Figure 141 – Carte des sites de pêche perçus comme abandonnés ou en déclin et raisons associées.....	206
Figure 142 – Carte des dynamiques des zones de pêche de palourdes .....	207
Figure 143 – Carte des dynamiques des zones de pêche de coques .....	208
Figure 144 – Nuage de mots produit à partir de la totalité du corpus .....	210
Figure 145 – Les verbes de la pêche à pied.....	211
Figure 146 – la place de la réglementation dans les discours.....	213
Figure 147- nuage de mots révélant l'importance de la vase dans le discours des pêcheurs .....	214
Figure 148 – Perception de l’évolution du Bassin d’Arcachon dans le discours des pêcheurs .....	215
Tableau 1 - Espèces dont la pêche à pied est connue dans le Bassin d’Arcachon.....	34
Tableau 2 - Liste des espèces maillées pêchées dans le Bassin d’Arcachon.....	38
Tableau 3 – Participation aux comités locaux de concertation (en nombre de personnes) ...	58
Tableau 4 – Nombre de structures relais par catégories d’acteurs.....	59
Tableau 5 – Moyens humains déployés pour réaliser les comptages .....	64
Tableau 6 – Nombre de comptages réalisés par site pilote et par année .....	64
Tableau 7 – Catégories de marée sur les 4 sites pilotes du Bassin d’Arcachon.....	67
Tableau 8 – Estimation annuelle de la fréquentation sur le site de La Hume .....	68
Tableau 9 - Estimation annuelle de la fréquentation sur le site de Pereire .....	68
Tableau 10 - Estimation annuelle de la fréquentation sur le site de l’Ile aux Oiseaux.....	69
Tableau 11 - Estimation annuelle de la fréquentation sur le site du Banc d’Arguin .....	69
Tableau 12 - Comparaison du pic de fréquentation et de la fréquentation totale de pêcheurs à La Hume.....	75
Tableau 13: Comparaison du pic de fréquentation et de la population totale de pêcheurs sur la RNN du Banc d’Arguin. ....	78
Tableau 14 - Comparaison du pic de fréquentation et de la population totale de pêcheurs à Pereire .....	79
Tableau 15 - Observateurs ayant participé aux comptages collectifs .....	83
Tableau 16 - Fréquentations minimales, maximales et moyennes par site de pêche.....	95

Tableau 17 – Catégorisation des sites de pêche du bassin d’Arcachon selon la fréquentation .....	96
Tableau 18 - Moyens humains déployés pour les enquêtes de 2014 à 2016 .....	106
Tableau 19 – sessions d’enquêtes réalisées en 2014 et 2015 .....	108
Tableau 20 - Tableau 21 – Sessions d’enquêtes réalisées en 2016 .....	108
Tableau 22 - Récapitulatif du nombre de sessions d'enquêtes réalisées au cours du projet	109
Tableau 23 – Moyenne d’âge des pêcheurs à pied rencontrés selon les sites et le type de groupe .....	113
Tableau 24 – Analyse des récoltes de palourdes .....	137
Tableau 25 – Analyse des récoltes de coques.....	138
Tableau 26 – Analyse des récoltes de coques et palourdes cumulées .....	139
Tableau 27 – Analyse des récoltes de moules .....	140
Tableau 28 – Analyse des récoltes de crabes verts.....	141
Tableau 29 – Analyse des récoltes de couteaux .....	141
Tableau 30 – Analyse des récoltes d’huîtres.....	142
Tableau 31 - Structures et personnes ayant participé aux marées de sensibilisation.....	156
Tableau 32: Récapitulatif par site des données des marées de sensibilisation.....	157
Tableau 33 -Distribution des outils de sensibilisation aux structures relais.....	157
Tableau 34 - Récapitulatif des points signalétiques dans le Bassin d'Arcachon .....	159
Tableau 35 – Synthèse des données en 2015 et 2016 .....	174
Tableau 36 – synthèse des données 2015 et 2016 .....	176
Tableau 37 - Récapitulatif du nombre de sessions d'enquêtes réalisées au cours du projet	181
Tableau 38 - Résultats des comptages collectifs (tous pêcheurs confondus, la distinction consommateurs/découverte n'ayant pas été faite en 2014) .....	241
Tableau 39 : Espèces pêchées identifiées lors des comptages collectifs.....	242

## ANNEXES

Version provisoire

## Annexe 1 : Fiches de synthèse des sites pilotes

Version provisoire

Version provisoire



# LA HUME

## Commune de Gujan-Mestras



### SITE PILOTE DE LA HUME

Limite de site et habitats naturels et semi-naturels

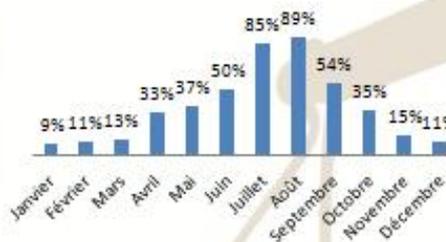


127 comptages à La Hume

Estimation du nombre de sessions de pêche à l'année : **5 436**



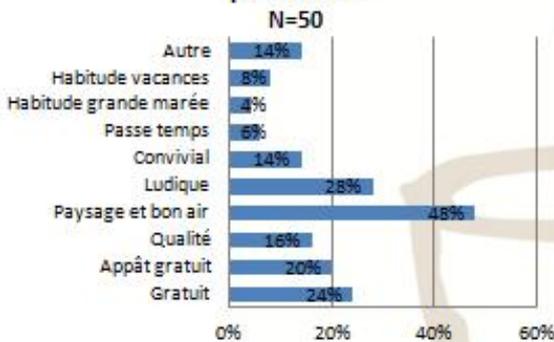
Périodes de sorties à la pêche  
N=46



Facteurs impactant la fréquentation :

Saison, vacances, semaine ou week end, horaire de la basse mer

### Motivations pour la pratique de la pêche à pied de loisir

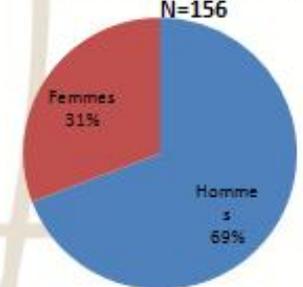


Age moyen : 46 ans

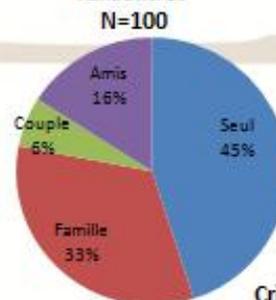
53% de retraités

33% des pêcheurs sont résidents du Bassin d'Arcachon

### Sexe des pêcheurs à pied



### Groupes de pêcheurs rencontrés



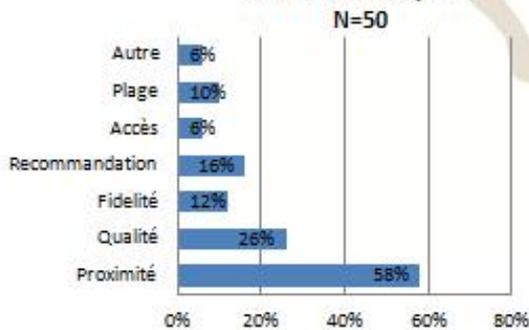
76 % des pêcheurs recherchent les palourdes

Récoltes moyennes de palourdes : 1,7 litres/pers

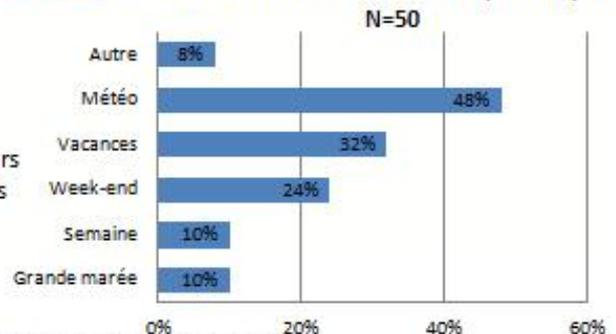
Récoltes moyennes de coques : 0,5 litres/pers

60 % des pêcheurs ont été rencontrés alors qu'ils pêchaient dans l'herbier

### Choix du site de pêche

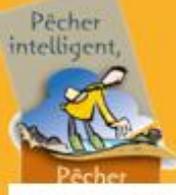


### Critères de choix de sortie à la pêche à pied



639 pêcheurs sensibilisés

Fiche de synthèse des sites pilotes du projet Life+ pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon

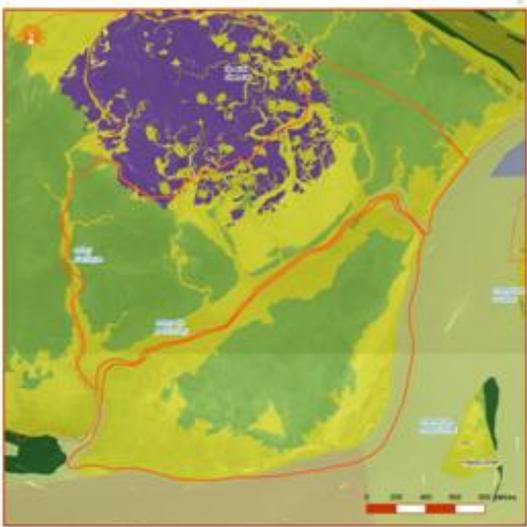


# ILE AUX OISEAUX

## Commune de La Teste-de-Buch



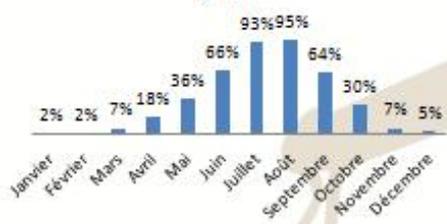
SITE PILOTE DE SAIGUS - CABANES TCHANQUÉES  
Limite de site et habitats naturels



52 comptages sur l'île aux Oiseaux

Estimation du nombre de sessions de pêche à l'année  
**5 822**

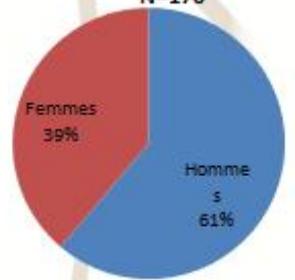
Périodes de sorties à la pêche  
**N=44**



Facteurs impactant la fréquentation:

Saison, vacances, semaine ou week end, horaire de la basse mer

Sexe des pêcheurs à pied  
**N=170**

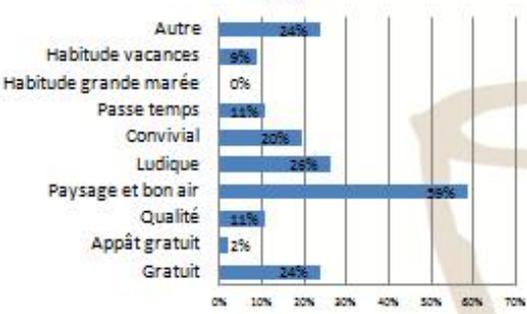


Age moyen : 51 ans

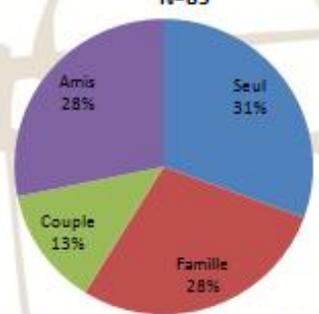
49% de retraités

53% des pêcheurs sont résidents du Bassin d'Arcachon

Motivations pour la pratique de la pêche à pied de loisir  
**N=46**



Types de groupes de pêcheurs sensibilisés  
**N=85**



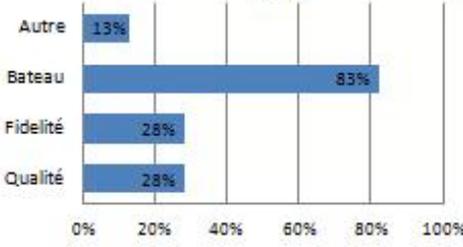
71 % des pêcheurs recherchent les palourdes

Récoltes moyennes de coques: 0,5 litres/pers

Récoltes moyennes de palourdes : 2,1 litres/pers

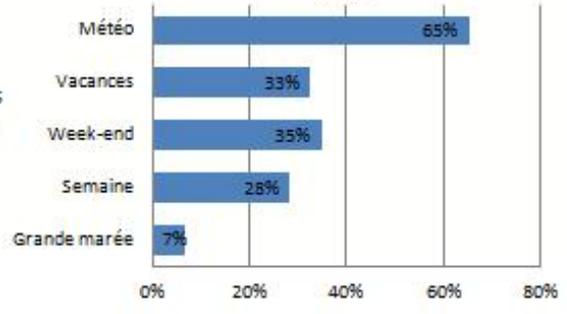
59 % des pêcheurs ont été rencontrés alors qu'ils pêchaient dans l'herbier

Choix du site de pêche  
**N=46**



380 pêcheurs sensibilisés

Critères de choix de sortie à la pêche à pied  
**N=46**





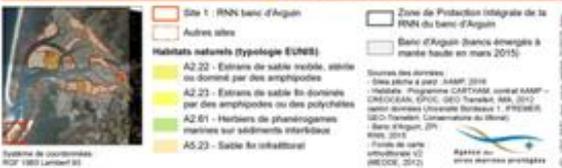
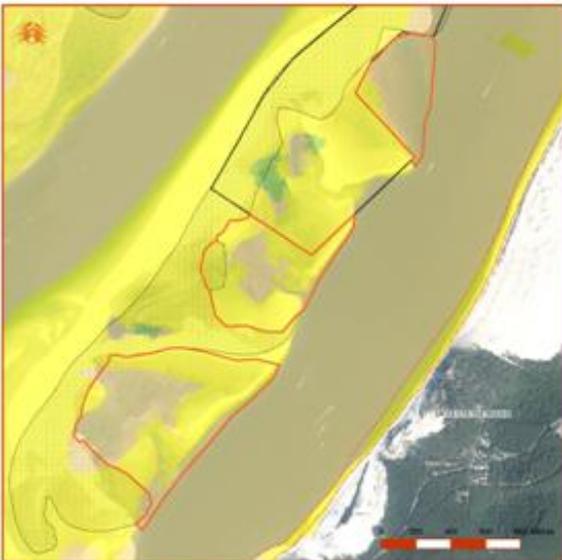
# BANC D'ARGUIN

## Commune de La Teste-de-Buch



SITE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU BANC D'ARGUIN

Limite de site et habitats naturels

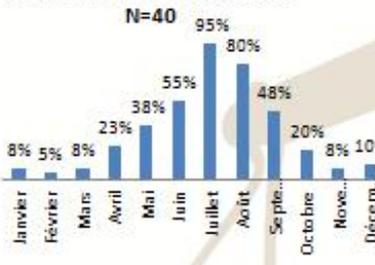


84 comptages sur le Banc d'Arguin

Estimation du nombre de sessions de pêche à l'année  
**7 148**



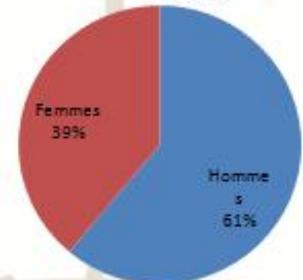
Périodes de sorties à la pêche



Facteurs impactant la fréquentation:

Saison, vacances, semaine ou week end, horaire de la basse mer

Sexe des pêcheurs à pied  
N=170

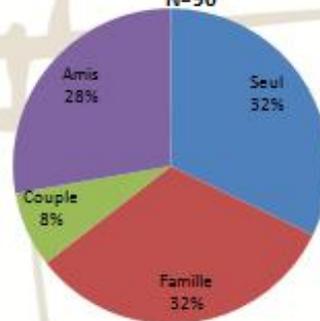


Age moyen : 48 ans

54% de retraités

60% des pêcheurs sont résidents du Bassin d'Arcachon

Types de groupes de pêcheurs rencontrés  
N=90

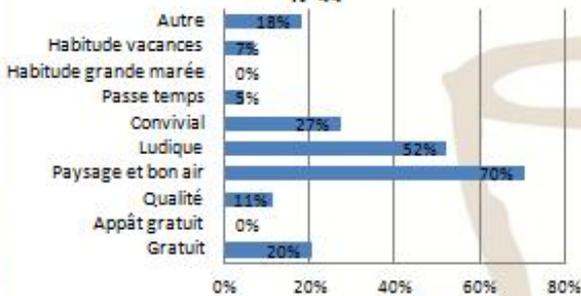


46 % des pêcheurs recherchent les palourdes, 41% les coques et 33% les moules

Récoltes moyennes de coques : 1,3 litres

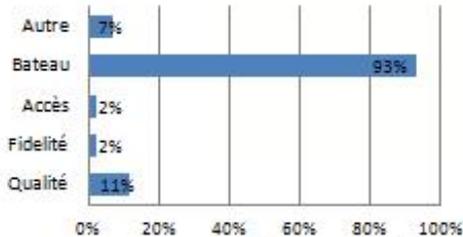
Récoltes moyennes de palourdes : 0,6 litres

Motivations pour la pratique de la pêche à pied de loisir  
N=44



34 % des pêcheurs ont été rencontrés alors qu'ils pêchaient dans les parcs ostréicoles

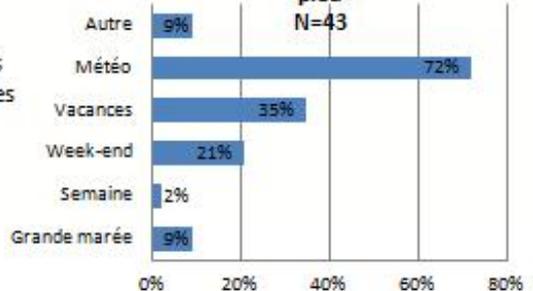
Choix du site de pêche  
N=44



Un tiers des pêcheurs recherchent des huîtres

326 pêcheurs sensibilisés

Critères de choix de sortie à la pêche à pied  
N=43



Fiche de synthèse des sites pilotes du projet Life+ pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon



# PEREIRE

## Commune d'Arcachon



SITE PILOTE DE PEREIRE

Limite de site et habitats naturels

EDITEE LE 02/2016



Habitats naturels (typologie EUNIS)

- A2.22 - Estrans de sable mobile, stable ou dominé par des amphipodes
- A2.23 - Estrans de sable fin dominés par des amphipodes ou des polychètes
- A2.23 - Sables fins littoraux

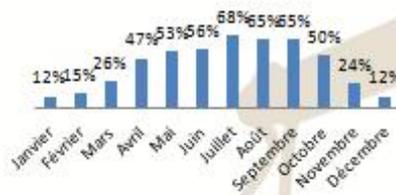
Source des données:  
 1. Site pilote à pied - ADAP, 2015  
 2. Habitat - Programme CARTHAM (MAMP - CREOCEAN, EPIC, GIC Transdev, 2012) pour le Bassin d'Arcachon  
 3. GIC Transdev, Connaissance du littoral  
 4. Fiches de carte - IGN/BD Carthage 2012

128 comptages à Pereire

Estimation du nombre de sessions de pêche à l'année  
**4 847**



Périodes de sorties à la pêche  
 N=34



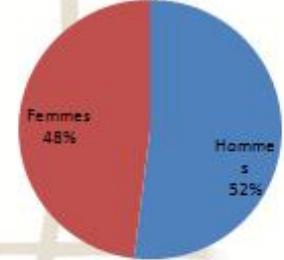
Facteurs impactant la fréquentation:  
 Saison, vacances, semaine ou week end, horaire de la basse mer

Age moyen : 46 ans

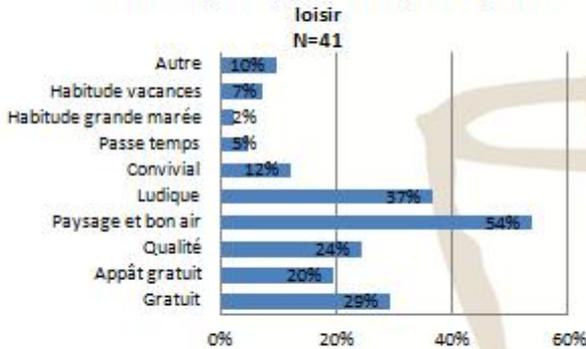
50% de retraités

40% des pêcheurs sont résidents du Bassin d'Arcachon

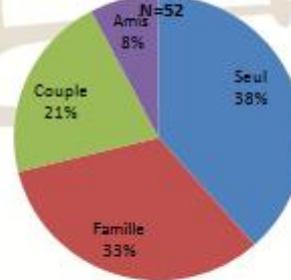
Sexe des pêcheurs à pied  
 N=100



Motivations pour la pratique de la pêche à pied de loisir  
 N=41



Types de groupes de pêcheurs rencontrés  
 N=52

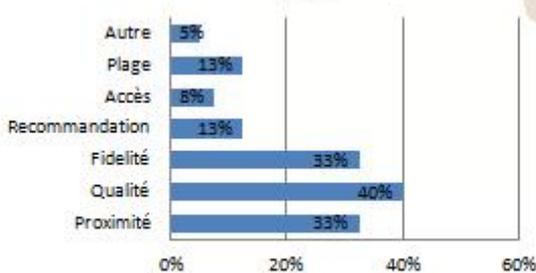


71 % des pêcheurs recherchent les coques et 35% les moules

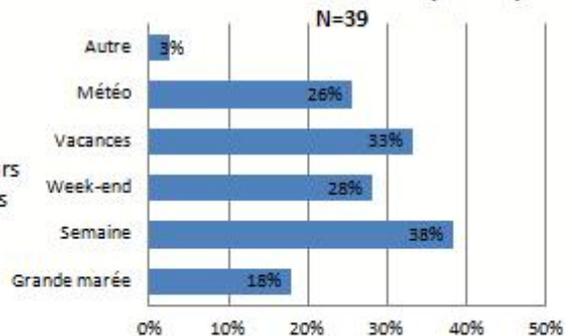
Récoltes moyennes de coques : 1,7 litres

59 % des personnes rencontrées pêchaient dans la baignade

Choix du site de pêche  
 N=40



Critères de choix de sortie à la pêche à pied  
 N=39



722 pêcheurs sensibilisés

Fiche de synthèse des sites pilotes du projet Life+ pêche à pied de loisir sur le Bassin d'Arcachon

## Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des résultats de comptages collectifs

Version provisoire

Tableau 43 - Résultats des comptages collectifs (tous pêcheurs confondus, la distinction consommateurs/découverte n'ayant pas été faite en 2014)

SITE	2014				2015						2016					
	Sam. 2 août Coef 63 / BM 15h48	Mer. 13 août Coef 112 / BM 14h20	Mer. 10 sept. Coef 115 / BM13h18	Dim. 28 sept. Coef 82 / BM 14h32	Vend. 20 mars Coef 110 / BM 11h34	Sam. 16 mai Coef 88 / BM 10h54	Mer. 15 juillet Coef 80 / BM 11h53	Lun. 3 août Coef 106 / BM 14h33	Dim. 30 août Coef 107 / BM 12h48	Dim. 27 sept. Coef 98 / BM 11h37	Vend. 8 avril Coef 117 / BM 13h15	Sam. 4 juin Coef 96 / BM 11h41	Dim. 24 juillet Coef 87 / BM 15h23	Lun. 8 août Coef 64 / BM 15h35	Sam. 20 août Coef 102 / BM 13h49	Sam. 17 sept. Coef 104 / BM 12h48
	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)	Nb pêcheurs (ad+enf)
1 Banc d'Arguin	21	16	98	32	12	9	58	72	168	44	0	6	135	53	45	19
2 Pyla			4		0		2									
3 Le Moulleau		13	2		3								14		12	3
4 Pereire	52	119	34	35	19	15	24	77		17	7	11	86	78	19	18
5a Plage d'Eyrac																
5b Port d'Arcachon																
5c L'Aiguillon					2		0						6	4		2
6 Le Rocher					14	13	5				1	0	3			9
7 La Hume	80	70	50	29	6	12	23	25	50	27	5	22	49	60	45	11
8 Meyran	13	29	13	8	0	8	6		1	8	2		3		11	2
9 Larros	1		2	0	0								15			14
10 Canal Barbotière			3	11	1	0	3	2	8		1		5	12	5	12
11 Parc ornithologique				2	0	0	1	2	2	2	0	3	10	2	3	1
12 Escalopier					0											
29 Certes-Graveyron					0											
30 Cassy-Taussat							2	0	3				9	4	3	
13 Le Mauret		19	7		0	2	32	4	6	4	0	4	1			
14 Le Betey			4		0	2	0	15	4	5	0	6	6	4	10	3
15 Quinconces - St Brice			7	3	1	3	15	41	0	2	0	6	27	47	34	7
16 Claouey				17	41		39			23	4	33	33	34	22	6
17 Piquey	20				24	52	71		31							17
18 Port de la Vigne	8															
19 Plage du Phare		55			1	9	36	54	50	30			14	15	14	
20 Lugue du Mimbeau	11	33			0	5	24	27	6	4		3	8	3	11	4
21 Marens Nord	FERME	FERME	FERME	FERME	FERME			27			1		13			
22 Afrique			19		0	2		18			3		166			
23- Saous - Cabanes tchanquées	57	79	40	73	2	7		79	180	38	17	19	80		29	34
25 Cailloc					0		0	0								
26 La Nègue					1		7	12								
27 Les Moussettes													22	9		
28 Germanan						FERME										
<b>TOTAL</b>	<b>263</b>	<b>433</b>	<b>283</b>	<b>210</b>	<b>127</b>	<b>139</b>	<b>348</b>	<b>455</b>	<b>509</b>	<b>204</b>	<b>41</b>	<b>113</b>	<b>705</b>	<b>325</b>	<b>263</b>	<b>162</b>
<b>Couverture</b>	<b>9 sites</b>	<b>9 sites</b>	<b>13 sites</b>	<b>10 sites</b>	<b>24 sites</b>	<b>15 sites</b>	<b>19 sites</b>	<b>16 sites</b>	<b>13 sites</b>	<b>12 sites</b>	<b>14 sites</b>	<b>11 sites</b>	<b>21 sites</b>	<b>14 sites</b>	<b>14 sites</b>	<b>17 sites</b>
<b>Observateurs</b>	<b>12 pers.</b>	<b>10 pers.</b>	<b>16 pers.</b>	<b>10 pers.</b>	<b>30 pers.</b>	<b>18 pers.</b>	<b>23 pers.</b>	<b>16 pers.</b>	<b>16 pers.</b>	<b>17 pers.</b>	<b>16 pers.</b>	<b>12 pers.</b>	<b>22 pers.</b>	<b>14 pers.</b>	<b>14 pers.</b>	<b>16 pers.</b>

Le code couleur est utilisé pour mettre en évidence les dates et les sites de forte fréquentation. Plus le vert est prononcé, plus la fréquentation est importante pour le site considéré.

**Tableau 44 : Espèces pêchées identifiées lors des comptages collectifs.**

SITE	ESPECES IDENTIFIEES (liste non exhaustive)
1 Banc d'Arguin	coques, moules, palourdes, huîtres, crabes verts, couteaux, vernis, bucardes, lavagnons
2 Pyla	crabes verts, lavagnons, crevettes
3 Le Moulleau	moules, coques
4 Pereire	coques, moules, crabes verts, couteaux, vers, lutraires, araignées, cassérons + découverte
5a Plage d'Eyrac	-
5b Port d'Arcachon	-
5c L'Aiguillon	vers, coques
6 Le Rocher	palourdes, bigorneaux, vers
7 La Hume	palourdes, coques, huîtres, crabes verts, bigorneaux, couteaux, vers, poissons plats
8 Meyran	vers, palourdes
9 Larros	vers
10 Canal Barbotière	vers, palourdes
11 Parc ornithologique	palourdes, myes, vers
12 Escalopier	-
29 Certes-Graveyron	-
30 Cassy-Taussat	vers
13 Le Mauret	palourdes, vers, coques + découverte
14 Le Bety	vers + découverte
15 Quinconces - St	palourdes, vers, anguilles, bigorneaux + découverte
16 Claouey	palourdes, vers, couteaux, crevettes, moules, huîtres + découverte
17 Piquey	crabes, palourdes, crevettes, couteaux, huîtres + découverte
18 Port de la Vigne	-
19 Plage du Phare	coques, vers, crevettes, moules, huîtres, araignées
20 Lugue du Mimbeau	coques, palourdes, moules, huîtres, crabes verts, couteaux, vers, étrilles + découverte
21 Marens Nord	-
22 Afrique	palourdes, huîtres
23-24 Saous - Cabanes tchanquées	palourdes, huîtres, crabes verts, coques, bigorneaux
25 Cailloc	-
26 La Nègue	palourdes, coques, huîtres
27 Les Moussettes	-
28 Germanan	-

Ce tableau est donné à titre indicatif, il répertorie les espèces pêchées qui ont été identifiées et notées sur les fiches lors des comptages collectifs. Il ne fait pas apparaître la quantité ni la fréquence de prélèvement des espèces. Pour y figurer, il suffit qu'une espèce ait été recherchée une fois sur un site. Il n'est pas exhaustif ; certains observateurs n'ont pas indiqué les espèces recherchées par les pêcheurs. Si une espèce ne figure pas pour un site, ce n'est donc pas pour autant parce qu'elle n'y est pas pêchée.

Version provisoire

